



2015

Document
de référence





Société Européenne au capital de 28 204 423,92 €

Siège Social : 9/11, rue Montalivet – 75008 PARIS
RCS PARIS B 422 950 865

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
EXERCICE 2015



Le présent document de référence 2015 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 21 avril 2016 sous le n° D16-0383, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété d'une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de son signataire.

SOMMAIRE



1 - PERSONNES RESPONSABLES	4
1.1 - RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	4
1.2 - DECLARATION DU RESPONSABLE	4
2 - CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	5
2.1 - COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES	5
2.2 - COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS	5
3 - INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	6
3.1 - DONNEES PROVENANT DES COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES : TAUX DE RENTABILITE SUPERIEUR AUX ATTENTES	6
3.2 - DONNEES PROVENANT DES BILANS CONSOLIDES : UNE STRUCTURE FINANCIERE SOLIDE	6
3.3 - BESOIN EN FONDS DE ROULEMENTS CONSOLIDES	7
3.4 - SYNTHÈSE DES TABLEAUX DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	7
4 - FACTEURS DE RISQUES	8
4.1 - RISQUES LIES A L'ACTIVITE ET AUX CLIENTS	8
4.2 - RISQUES LIES AU PERSONNEL ET AUX DIRIGEANTS	8
4.3 - RISQUES LIES AUX OPERATIONS DE CROISSANCE EXTERNE	8
4.4 - RISQUE CONCURRENTIEL	8
4.5 - RISQUES JURIDIQUES ET LITIGES	9
4.6 - RISQUE LIE AU HORS BILAN	9
4.7 - POLITIQUE D'ASSURANCES	10
4.8 - AUTRES RISQUES	10
5 - INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	11
5.1 - HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE	11
5.2 - INVESTISSEMENTS	12
6 - APERÇU DES ACTIVITÉS	13
6.1 - PRINCIPALES ACTIVITES	13
6.2 - PRINCIPAUX MARCHES	15
6.3 - POSITIONNEMENT CONCURRENTIEL EN FRANCE ET EN EUROPE	16
7 - ORGANIGRAMME	17
7.1 - DESCRIPTION DU GROUPE	17
7.2 - LISTE DES FILIALES IMPORTANTES	18
8 - PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	19
8.1 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES EXISTANTES OU PLANIFIEES ET TOUTE CHARGE MAJEURE PESANT DESSUS	19
8.2 - QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION, FAITE PAR L'EMETTEUR, DE SES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19
9 - EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	20
9.1 - SITUATION FINANCIERE – RAPPORT DE GESTION	20
9.2 - RESULTAT OPERATIONNEL	35
9.3 - REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX	35
9.4 - RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ENTREPRISE	38
10 - TRÉSORERIE ET CAPITAUX	52
10.1 - INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES	52
10.2 - SOURCE ET MONTANT DES FLUX DE TRESORERIE	52
10.3 - INFORMATION SUR LES CONDITIONS D'EMPRUNT ET LA STRUCTURE DE FINANCEMENT DU GROUPE	52
10.4 - INFORMATIONS CONCERNANT TOUTE RESTRICTION A L'UTILISATION DES CAPITAUX OU POUVANT INFLUER SENSIBLEMENT, DE MANIERE DIRECTE OU INDIRECTE, SUR LES OPERATIONS DU GROUPE	53
10.5 - INFORMATIONS CONCERNANT LES SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES POUR REALISER LES INVESTISSEMENTS PREVUS	53
11 - RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	54
12 - INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	55
12.1 - PRINCIPALES TENDANCES AYANT AFFECTE LA PRODUCTION DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE	55
12.2 - ENGAGEMENT SUSCEPTIBLE D'INFLUER SENSIBLEMENT SUR LES PERSPECTIVES DU GROUPE	55

SOMMAIRE



12.3 - PUBLICATIONS INTERVENUES DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE	55
13 - PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	60
14 - ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	61
14.1 - ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	61
14.2 - CONFLIT D'INTERET AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	61
15 - RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	62
15.1 - MONTANT DE LA REMUNERATION ET AVANTAGES EN NATURE ALLOUES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	62
15.2 - MONTANT TOTAL DES SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSION, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES	62
16 - FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	63
16.1 - DATE D'EXPIRATION DES MANDATS ACTUELS	63
16.2 - CONTRAT DE SERVICE LIANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION	63
16.3 - INFORMATIONS SUR LE COMITE D'AUDIT ET LE COMITE DES REMUNERATIONS	63
16.4 - CONFORMITE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE EN VIGUEUR	63
16.5 - RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET SUR LE CONTROLE INTERNE	63
16.6 - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE	71
17 - SALARIÉS	72
17.1 - NOMBRE DE SALARIES	72
17.2 - PARTICIPATIONS ET STOCK-OPTIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	73
17.3 - ACCORDS PREVOYANT UNE PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL DU GROUPE	74
18 - PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	75
18.1 - REPARTITION DU CAPITAL	75
18.2 - EXISTENCE DE DROITS DE VOTE DIFFERENTS	75
18.3 - DETENTION OU CONTROLE DU GROUPE, DONT LA MISE EN ŒUVRE POURRAIT, A UNE DATE ULTERIEURE, ENTRAINER UN CHANGEMENT DE SON CONTROLE	76
18.4 - ACCORD CONNU DE L'EMETTEUR DONT LA MISE EN ŒUVRE POURRAIT, A UNE DATE ULTERIEURE, ENTRAINER UN CHANGEMENT DE SON CONTROLE	76
19 - OPÉRATION AVEC DES APPARENTÉS	77
20 - INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	78
20.1 - INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES	78
20.2 - INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA	78
20.3 - ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2015	78
20.4 - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES 2015	108
20.5 - COMPTES SOCIAUX AKKA TECHNOLOGIES 2015	109
20.6 - POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	130
20.7 - PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	130
20.8 - CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE	130
21 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	131
21.1 - CAPITAL SOCIAL	131
21.2 - ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS	135
22 - CONTRATS IMPORTANTS	140
23 - INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATION D'EXPERTS ET DÉCLARATION D'INTÉRÊTS	141
24 - DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	142
25 - INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2015	143



1 - PERSONNES RESPONSABLES

1.1 - Responsable du document de référence

Monsieur Maurice RICCI, Président et Directeur Général de la société AKKA Technologies.

1.2 - Déclaration du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Cette lettre ne contient pas d'observation.

Les informations financières historiques présentées dans ce document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant dans le chapitre 20 ci-après, qui ne contiennent ni observations ni réserves.

Maurice RICCI
Président et Directeur Général



2 - CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1 - Commissaires aux comptes titulaires

ORFIS BAKER TILLY

149, boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

Représenté par Jean-Louis FLECHE,

Nommé par l'Assemblée Générale du 12 février 1999 pour une durée de 6 exercices. Ce mandat a été renouvelé, pour la même durée, par l'Assemblée Générale du 28 février 2005 puis par l'Assemblée Générale du 14 juin 2011, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

DELOITTE & ASSOCIES

Immeuble Higashi
106, cours Charlemagne CS 40207
69286 LYON Cedex 2

Représenté par Patrice CHOQUET,

Nommé par l'Assemblée Générale du 6 juillet 2000 pour une durée de 6 exercices. Ce mandat a été renouvelé, pour la même durée, par l'Assemblée Générale du 20 juin 2006, puis par l'Assemblée Générale du 5 Juin 2012, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

2.2 - Commissaires aux comptes suppléants

Olivier BRISAC

149, boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

Nommé par l'Assemblée Générale du 12 février 1999 pour une durée de 6 exercices. Ce mandat a été renouvelé, pour la même durée, par l'Assemblée Générale du 28 février 2005 puis par l'Assemblée Générale du 14 juin 2011, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

BEAS

7-9, villa Houssay
92200 NEUILLY SUR SEINE

Nommé par l'Assemblée Générale du 6 juillet 2000 pour une durée de 6 exercices. Ce mandat a été renouvelé, pour la même durée, par l'Assemblée Générale du 20 juin 2006, puis par l'Assemblée Générale du 5 Juin 2012, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

3 - INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

3.1 - Données provenant des comptes de résultat consolidés : Taux de rentabilité supérieur aux attentes

Montants en milliers d'euros	Consolidation 31 déc. 2015	Consolidation 31 déc. 2014	Consolidation 31 déc. 2013
Chiffre d'affaires	1 001 687	885 611	878 825
Résultat opérationnel	47 906	43 274	49 655
% du chiffre d'affaires	4,8%	4,9%	5,7%
Résultat avant impôt	41 385	33 598	40 036
Résultat net consolidé	32 570	27 181	30 072
Résultat net part du Groupe	26 229	24 562	31 051

Le résultat opérationnel d'activité des 3 principales Business Unit du Groupe s'élève à 67,7 M€ contre 59,1 M€ en 2014. Leur marge opérationnelle s'affiche au total en légère progression à 6,8% (6,7% en 2014). Cette performance très satisfaisante a été obtenue grâce à l'essor de l'international, à la bonne tenue des marges en France et en Allemagne, ainsi qu'au rapide redressement de la société Matis, consolidée au 1^{er} juillet 2015. En ligne avec le plan d'actions défini, cette dernière a stabilisé ses ventes et est revenu à l'équilibre opérationnel dès son premier semestre d'intégration.

Le résultat opérationnel d'activité progresse à 60,8 M€, en hausse de 10,5%. Le taux de marge est stable à 6,1% et a été peu affecté par les récentes acquisitions du Groupe. Le Groupe a cependant enregistré des coûts centraux légèrement plus importants qu'en 2014, en raison des dossiers d'acquisitions **analysés cette année et des investissements réalisés pour la croissance future**.

Le résultat opérationnel s'élève à 47,9 M€. Il est impacté par des charges non récurrentes, essentiellement liées à la finalisation du plan de transformation PACT 17 et à l'intégration de la société MATIS (12,8 M€ en 2015 vs 11,7 M€ en 2014).

Le résultat net consolidé ressort à 32,6 M€ en amélioration de 20%. La rentabilité nette s'améliore légèrement à 3,3%, contre 3,1% en 2014. Les intérêts minoritaires progressent en raison de l'amélioration de la performance du Groupe MBTech, détenu à 65%. Le résultat net part du Groupe est ainsi en hausse de 7%.

3.2 - Données provenant des bilans consolidés : Une structure financière solide

ACTIF - Montants en milliers d'euros	31 déc. 2015	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Goodwill	192 586	128 256	111 957
Autres actifs non courants	159 972	115 660	121 500
Actifs non courants	352 558	243 916	233 457
Créances courantes et stocks	337 656	326 162	291 742
Trésorerie et équivalents de trésorerie	215 120	220 079	113 403
Actifs courants	552 776	546 241	405 146
TOTAL ACTIF	905 335	790 157	638 602

PASSIF - Montants en milliers d'euros	31 déc. 2015	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Capitaux propres - Part du Groupe	199 661	180 621	174 752
Intérêts des minoritaires	25 577	18 012	15 624
Passifs financiers (hors dette de sauvegarde)	294 410	243 607	115 409
Dette de sauvegarde actualisée	15 127	22 200	27 879
Autres passifs	370 559	325 718	304 940
TOTAL PASSIF	905 335	790 157	638 602

Le Groupe bénéficie **d'une trésorerie** stable à 215,1 M€ au 31 décembre 2015, contre 220,1 M€ au 31 décembre 2014.

La dette nette s'élève à 94,4 M€ au 31 décembre 2015, soit un gearing de 42%, contre 23% fin 2014. Cette performance intègre les trois acquisitions réalisées sur la période (Epsco, Matis et Corialis). Avec un niveau de gearing maîtrisé et une trésorerie disponible importante, le Groupe entend poursuivre sa politique d'acquisitions ciblées en 2016.

CHAPITRE 03



3.3 - Besoin en fonds de roulements consolidés

Montants en milliers d'euros	31 déc. 2015	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Stocks	4 276	3 160	2 850
Clients et comptes rattachés	210 975	193 916	195 503
Autres créances	122 405	129 085	93 389
Autres actifs non courants	43 717	17 762	23 515
Fournisseurs	(83 438)	(73 834)	(58 846)
Dettes fiscales et sociales	(185 470)	(160 259)	(167 082)
Autres dettes (hors dettes sur immobilisations et earn-out)	(52 375)	(44 632)	(38 827)
Besoin en fonds de roulement (négatif = ressource de financement)	60 090	65 199	50 503

Le besoin en fonds de roulement s'élève à 60,1 M€ au 31 décembre 2015, à un niveau homogène avec celui de 2013 et 2014.

3.4 - Synthèse des tableaux de flux de trésorerie consolidés

Tableau des flux de trésorerie - en milliers d'euros	31 déc. 2015	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles	39 339	35 432	64 513
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(60 693)	(25 956)	(25 401)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	16 232	96 904	4 250
Incidence des variations de cours de monnaies étrangères	163	295	(891)
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires de clôture	(4 959)	106 675	42 472

Le Groupe a généré une capacité d'autofinancement de 59,8 M€ en 2015 vs 57,5 M€ en 2014. La trésorerie brute est restée stable à 215,1 M€ vs 220,1 M€ fin 2014.

Les opérations ont dégagé, en 2015, 39 M€ de trésorerie, soit une hausse de 11% par rapport à l'exercice 2014, ce qui a permis de financer la majeure partie des investissements de l'année, le solde étant financé par tirage sur les lignes de crédit existantes.



4 - FACTEURS DE RISQUES

La société a procédé à une revue de ses risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats, et elle considère qu'il n'y a pas d'autre risque significatif hormis ceux présentés synthétiquement ci-dessous. Par ailleurs une présentation détaillée de ces risques lorsque cela est nécessaire figure dans le reste du document de référence comme indiqué dans le tableau de correspondance ci-dessous.

Risques	Paragraphe	Note
Risques liés à l'activité et aux clients	6.1.4 - Répartition des donneurs d'ordre	-
	9.1 - Rapport de Gestion	Note 2.3.1
Risques liés au personnel et aux dirigeants	9.1 - Rapport de Gestion	Note 2.3.2
Risques liés aux opérations de croissance externe	9.1 - Rapport de Gestion	Note 2.3.3
	20.3.6 - Annexes aux comptes consolidés	Note 2.10 et 4.2
Risques juridiques	9.1 - Rapport de Gestion	Note 2.3.4

4.1 - Risques liés à l'activité et aux clients

Les activités du Groupe AKKA Technologies sont réparties sur de nombreux clients implantés dans différents pays et dans les principaux domaines d'activité industrielle, limitant ainsi l'exposition du Groupe aux aléas d'une évolution conjoncturelle défavorable. En outre, la clientèle est constituée de Grands Groupes industriels et tertiaires français et étrangers qui, le plus souvent, travaillent avec AKKA Technologies à travers différents donneurs d'ordre.

4.2 - Risques liés au personnel et aux dirigeants

La relation avec les clients s'organise autour de plusieurs interlocuteurs afin de limiter les effets de départ ou d'absence d'un collaborateur ou d'un dirigeant.

Les principaux dirigeants du Groupe sont actionnaires de la société AKKA Technologies.

Le Groupe a mis en place en 2005 un Plan d'Epargne Entreprise (PEE) ouvert aux salariés présents dans les sociétés françaises adhérentes du Groupe depuis au moins 3 mois, ainsi qu'en 2006 un Fonds Commun de Placement AKKA Technologies ouvert dans des conditions attractives.

4.3 - Risques liés aux opérations de croissance externe

Les opérations de croissance externe sont envisagées lorsque celles-ci présentent un intérêt stratégique pour le Groupe en termes d'implantation géographique ou de complémentarité métier, dans le respect de la stratégie des équilibres qui guide la croissance du Groupe depuis son origine. La décision d'investissement est prise après avoir diligenté et analysé l'audit complet de la société cible (opérationnel, financier, fiscal, social, et des affaires).

4.4 - Risque concurrentiel

La présence du Groupe sur les principaux bassins d'activité européens et internationaux et son référencement auprès des donneurs d'ordre industriels majeurs placent le Groupe parmi les acteurs référents du secteur.

La majorité des grands clients a mis en place une politique de rationalisation de leur recours aux sociétés de Conseil en Technologies ce qui a entraîné la réduction du nombre de partenaires référencés au profit d'acteurs plus importants.

Ces clients organisent régulièrement des référencements (tous les 3 ans en moyenne). AKKA a confirmé en 2015 l'ensemble de ses référencements significatifs.

Il pourrait cependant arriver à l'avenir que le Groupe perde un référencement ce qui aurait un impact temporaire sur ses ventes, son taux d'activité et sa rentabilité.

L'organisation du Groupe AKKA Technologies lui confère cependant une réactivité et une souplesse élevée qui lui permettent de s'adapter très rapidement aux évolutions de ses marchés et des demandes de ses clients.

La dispersion géographique et sectorielle des ventes du Groupe et la segmentation de son offre atténuent également ce risque.

La maîtrise des différentes étapes des projets, de la R&D jusqu'à leur industrialisation, son organisation autour de ses centres d'expertise, et son savoir-faire unique dans les projets clés en main constituent également des atouts concurrentiels indéniables qui expliquent sa résilience passée.

CHAPITRE 04

4.5 - Risques juridiques et litiges

Note 4.5.1 - Risques juridiques

La Direction Générale de chaque région, avec le support de son Directeur Financier et de la Direction Juridique Groupe, s'assure du respect par l'entreprise des lois et règlements en vigueur.

Tout contentieux fait l'objet d'une information immédiate à la Direction Générale du Groupe et est traité par la Direction Juridique du Groupe.

En matière de contrats commerciaux, la société a mis en place depuis 2007 une Direction Générale Grands Comptes qui coordonne l'analyse commerciale et juridique des projets.

A ce jour et à la connaissance du Groupe, il n'existe pas de litige non provisionné pouvant avoir une incidence significative pour l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du Groupe.

Note 4.5.2 - Risques litiges

Il n'existe sur la période des douze derniers mois, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont le Groupe ait connaissance qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir eu, ou ait eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société AKKA Technologies et/ou du Groupe AKKA Technologies.

La procédure de sauvegarde de la société AKKA I&S ouverte par jugement du Tribunal de Commerce de Paris en date du 13 novembre 2006 est signalée ici uniquement dans la mesure où elle se poursuit, et que la huitième annuité du plan sera assurée conformément aux termes du jugement du 4 septembre 2007 ayant arrêté le plan de sauvegarde. La neuvième annuité s'élève à 8 042 K€ et sera versée au mois de septembre 2016.

Les provisions pour litiges et risques sont notamment composées de provisions pour litiges sociaux (16 853 K€) principalement sur des faits antérieurs aux acquisitions de MBtech et litiges commerciaux (2 183) K€.

Les provisions pour litiges sont détaillées en note 4.12 de l'annexe consolidée (20.3.6).

4.6 - Risque lié au hors bilan

Les principaux engagements du Groupe AKKA Technologies sont les suivants :

Montants en milliers d'euros	2015	2014	2013
Caution de garantie sur marchés	-	-	-
Créances cédées non échues (1)	123 444	109 841	96 369
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles (2)	7 662	2 578	16 760
Avals, cautions et garanties donnés	60 913	43 953	2 175
Autres engagements donnés (3)	6 000	6 000	-
Montant total des engagements donnés	198 019	162 372	115 304
Instruments de couverture de devises	-	-	-
Engagements reçus lors des opérations de croissance externe	31 700	53 800	55 800
Montant total des engagements reçus	31 700	53 800	55 800

(1) Créances cédées non échues : créances clients cédées dans le cadre de contrats d'affacturage.

(2) Nantissements, hypothèques et sûretés réelles : garantie corporate AKKA Technologies.

(3) Garantie solidaire des engagements de paiement souscrits au titre de l'acquisition d'Auronik.

Les compléments de prix dus par le Groupe dans le cadre d'opérations de croissance externe ne constituent pas des éléments hors-bilan, ces derniers étant enregistrés en dette au passif du bilan pour 9 000 K€.

Le Groupe ne détient pas d'autres engagements hors bilan significatifs selon les normes comptables en vigueur.

L'échéance des engagements donnés se répartit de la manière suivante :

Montants en milliers d'euros	Total	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Caution de garantie sur marchés	-	-	-	-
Créances cédées non échues	123 444	123 444	-	-
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	7 662	7 662	-	-
Avals, cautions et garanties donnés	60 913	13 875	4 538	42 500
Autres engagements donnés	6 000	6 000	-	-
Montant total des engagements donnés	198 019	150 981	4 538	42 500

CHAPITRE 04

Obligations contractuelles : les dettes à long terme et les obligations en matière de location financement sont données par échéances dans les comptes consolidés du Groupe (cf. paragraphe 20.3 note 4.13).

Les contrats de location simple représentent en 2015 une charge de 3,5% du chiffre d'affaires (34 984 K€) et sont constitués à plus de 67% de baux commerciaux dont la valeur n'est pas unitairement significative.

4.7 - Politique d'assurances

Les principales garanties souscrites au sein du Groupe sont les suivantes :

- Responsabilité Civile Exploitation, Professionnelle, Après Livraison,
- Responsabilité Civile Aéronautique et produits spatiaux,
- Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux,
- Multirisques Dommages,
- Assistance Rapatriement,
- Flotte automobile,
- Protection Sociale.

Par ailleurs, chaque entité du Groupe souscrit les garanties d'assurance exigées par la législation locale de son pays d'implantation (Responsabilité Civile Faute inexcusable, Employer's Liability, Workers Compensation, ...) et adaptées à ses propres risques (Perte d'exploitation, Responsabilité Civile auto-mission, ...).

La direction juridique d'AKKA Technologies assure la négociation annuelle des contrats et le suivi de la politique d'assurances concernant les risques de nature à engager la responsabilité civile de la société, de ses filiales, et de ses dirigeants.

Les garanties en Responsabilité Civile sont souscrites par AKKA Technologies pour le compte de l'ensemble de ses filiales dans le cadre de programmes d'assurance internationaux. Les filiales du Groupe bénéficient, en fonction des obligations légales locales, d'une garantie au «premier euro», le cas échéant, d'une garantie en « différence de conditions et de limites » des polices locales, intégrées ou non, auxdits programmes d'assurance.

La société MBtech est intégrée dans la politique d'assurance du Groupe tout en conservant des garanties adaptées à ses spécificités.

Le tableau récapitulatif ci-après mentionne les principales polices d'assurances souscrites, à savoir :

Police d'assurance	Assuré(s)	Franchise	Montant de garantie
Responsabilité civile Exploitation	AKKA Technologies et l'ensemble de ses filiales	100 000 €	25 000 000 € par sinistre
Responsabilité civile Professionnelle / Après Livraison			25 000 000 € par année et par sinistre
Responsabilité civile Produits Aéronautiques et spatiaux	AKKA Technologies et l'ensemble de ses filiales	Néant	80 000 000 € par sinistre et par année
Responsabilité civile des mandataires sociaux	Dirigeants du Groupe AKKA Technologies	Néant	25 000 000 €

4.8 - Autres risques

Les autres risques figurant dans le tableau ci-dessous sont traités dans une autre partie du document de référence et sont considérés comme moins matériels :

Risques	Paragraphe	Note
Risques environnementaux	9.1 - Rapport de Gestion	Note 2.3.8
Risques de taux	20.3.6 - Annexes aux comptes consolidés	Note 4.13.1
Risques de liquidité	20.3.6 - Annexes aux comptes consolidés	Note 4.13.2
Risques de change	20.3.6 - Annexes aux comptes consolidés	Note 4.13.3
Risques sur placements et contrepartie	20.3.6 - Annexes aux comptes consolidés	Note 4.13.4

5 - INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

5.1 - Histoire et évolution de la société

5.1.1 - Dénomination sociale et nom commercial de l'émetteur

L'émetteur a pour dénomination sociale « AKKA Technologies » et pour nom commercial « AKKA ».

5.1.2 - Lieu et numéro de l'enregistrement de l'émetteur

La société « AKKA Technologies » est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 422 950 865 RCS Paris. Depuis le 1^{er} janvier 2008, la nomenclature d'activités française étant révisée par l'INSEE, le code NAF de la société est identifié sous le numéro 6420Z.

5.1.3 - Date de constitution et durée de vie de l'émetteur

La société, constituée le 7 mars 1999, a été immatriculée le 20 mai 1999. La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

5.1.4 - Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire

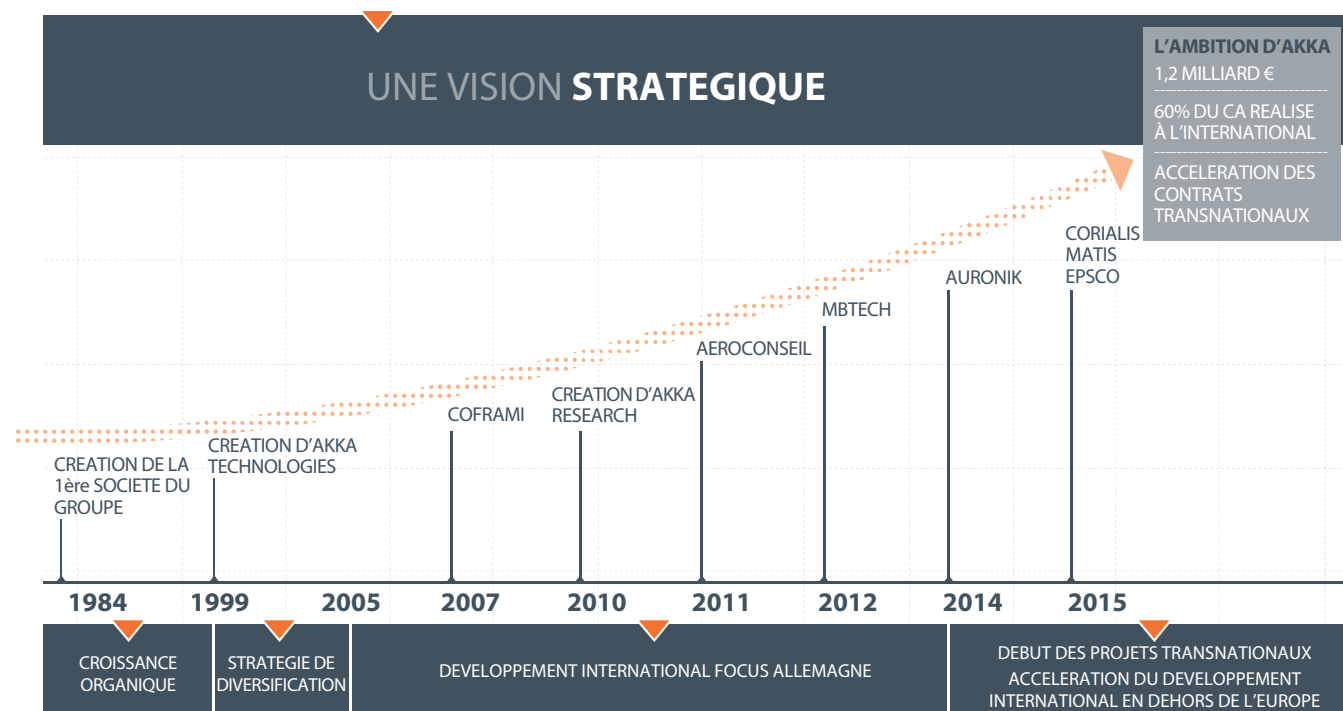
AKKA Technologies, Société Européenne à Conseil d'Administration de droit français, est régie par les dispositions du Livre II du Code de Commerce et ses statuts.

L'immatriculation de la société en Société Européenne a été réalisée le 16 avril 2015.

Le siège social est situé à Paris (75008) au 9/11 rue Montalivet depuis le 1^{er} avril 2007. Le numéro de téléphone dudit siège est le 01 56 69 26 59.

5.1.5 - Evènements importants dans le développement des activités de l'émetteur

Le Groupe est passé en plus de 30 ans d'une société française d'ingénierie automobile à leader européen du Conseil en Technologies présent sur tous les secteurs d'activité. Plus de 12 200 ingénieurs, répartis en Europe, Amérique et Asie, sont les garants d'une solide expertise, de solutions projets durables et d'une ambition au service de nos clients.



CHAPITRE 05



5.2 - Investissements

5.2.1 - Principaux investissements réalisés au cours des trois dernières années

Acquisitions des 3 dernières années	Éléments acquis	Date d'intégration en consolidation	Répartition géographique de l'activité lors de l'acquisition
Auronik	100% des titres	Décembre 2014	Allemagne
EPSCO	100% des titres	2015	Italie/Slovaquie/UK
Matis	100% des titres	2015	France/Belgique/Brésil/Espagne/Pays-Bas/Suisse
Corialis	100% des titres	2015	Angola/Congo/Espagne/France

Le prix total des acquisitions initiées de 2013 à 2015 s'élève à 69 775 K€ et les compléments de prix correspondant restant à verser se chiffrent à 9 000 K€, dont l'échéance se situe entre 2016 et 2020.

5.2.2 - Principaux investissements en cours et à venir

Le Groupe AKKA Technologies réalisant des prestations de services intellectuelles, ses activités ne nécessitent pas d'investissement lourd en matériel.

Suite au succès de l'intégration de MBtech, AKKA Technologies a repris sa stratégie de conquête qui vise à accélérer le déploiement de sa stratégie de diversification via des acquisitions ciblées dans le cadre de son plan stratégique 2018.

Le Groupe pourrait réaliser ces prochaines années des acquisitions du type de celle d'Auronik d'EPSCO, Matis ou Corialis, en fonction des opportunités qui se présenteront, et de leur intérêt stratégique et financier.



6 - APERÇU DES ACTIVITÉS

6.1 - Principales activités

6.1.1 - Mission et positionnement

Le Groupe a vu le jour le 1^{er} avril 1984 avec pour objectif d'apporter flexibilité, réactivité et qualité de service à notre premier client, le Groupe Renault. Guidé par la volonté de l'innovation au service de ses clients, le Groupe s'est très vite développé avec pour objectif d'associer un esprit entrepreneurial à une stratégie constante et visionnaire basée sur quatre équilibres : les clients, les zones géographiques, les secteurs d'activité et le financier. L'objectif était de mailler dans un premier temps le territoire français avant de se développer en Allemagne afin d'être référencé par nos clients industriels dans les deux premiers bassins industriels d'Europe, puis de poursuivre notre essor en Europe et à l'international.

Grâce à son offre multi-expertises et au savoir-faire de ses équipes pluridisciplinaires, l'intégralité du cycle de vie d'un produit est maîtrisée pour apporter la réponse technologique la plus adaptée aux besoins des clients. La croissance déjà rapide, s'est accélérée depuis notre introduction en Bourse en 2005. Le Groupe a ainsi enregistré un chiffre d'affaires de 1001,7 M€ en 2015. Cette progression a été réalisée en combinant croissance organique et acquisitions majeures, notamment, Coframi en 2007, AEROCONSEIL en 2011, la filiale de DAIMLER, MBtech, en Allemagne en 2012, Auronik en 2014, et EPSCO, MATIS et Corialis en 2015. Grâce à la stratégie des équilibres mise en œuvre il y a plus de 15 ans, le Groupe poursuit une croissance pérenne et rentable.

AKKA Technologies a doublé de taille depuis 2011. En 2012, le Groupe est devenu un Groupe international avec des offres globales, un socle européen unique et est en ordre de marche pour accélérer son développement mondial. Depuis 2013, sa mutation se poursuit en déployant son plan de transformation.

AKKA Technologies affiche un résultat opérationnel d'activité de 60,8 M€ en 2015. Fort de plus de 12 200 collaborateurs et d'une implantation dans une vingtaine de pays, le Groupe est devenu le leader européen du Conseil en Technologies dans le segment de la mobilité (79 % de nos ventes en 2015).

6.1.2 - Atouts concurrentiels

Principal atout concurrentiel, le positionnement global d'AKKA Technologies lui permet d'intervenir sur l'intégralité du cycle de vie d'un projet, pour assurer proximité, flexibilité et engagement auprès de ses clients.

Ce positionnement unique, AKKA le conforte par une politique d'acquisitions ciblées qui viennent enrichir l'offre du Groupe sur des segments porteurs. L'intégration d'Auronik spécialiste allemand de l'infotainment ou encore l'arrivée d'EPSCO et de Corialis pour renforcer l'offre process illustre cette stratégie.

Enfin, le Groupe dispose avec AKKA Research d'un centre de recherche propre, entièrement dédié à l'innovation et à l'anticipation des technologies du futur. Il assure au Groupe une longueur d'avance en termes d'innovation, réelle valeur ajoutée pour les projets de ses clients et les missions de ses ingénieurs, en France comme à l'international. Devenu transnational, AKKA Research conjugue compétence et savoir. L'un des premiers résultats est la Link&Go, véritable plateforme technologique et commerciale du Groupe.

6.1.3 - Une offre adaptée à l'évolution du marché

Une offre Globale

AKKA Technologies est un Groupe International qui accompagne les grands acteurs industriels et tertiaires sur l'ensemble de leurs processus d'innovation et du cycle de vie de leurs produits, de l'étude à la mise en production. Les centres d'excellence d'AKKA Technologies travaillent dans toute l'Europe sur des workpackages internationaux et offrent une expertise unique dans des métiers clé : Ingénierie Systèmes, Ingénierie Produit, Ingénierie Process, Ingénierie du Support, Logiciels Embarqués et Électroniques, Systèmes d'Information et Management Consulting. Sa capacité à conduire de grands projets transnationaux, véritables enjeux stratégiques pour ses clients, positionne AKKA Technologies comme un leader incontournable de l'Ingénierie du Conseil en Technologies.

INGÉNIERIE SYSTÈMES

Nos équipes assurent la réalisation de systèmes complexes, depuis l'analyse des besoins, les spécifications fonctionnelles, leur architecture, qualification, validation et vérification jusqu'à leur intégration. Tout au long du développement du système, nos ingénieurs appliquent les concepts les plus novateurs, pour apporter une solution économique et performante aux besoins de nos clients tout en satisfaisant l'ensemble des parties prenantes.

LOGICIELS EMBARQUÉS ET ÉLECTRONIQUES

De la conception à l'intégration et la mise en œuvre de solutions technologiques, les équipes interviennent dès la phase amont, afin de valider la faisabilité d'une solution à l'aide de modélisations et de simulations poussées. Elles accompagnent les clients du Groupe dans le développement de systèmes embarqués et électroniques, d'applicatifs de traitement de données scientifiques et de bancs de test. L'expertise d'AKKA dans les systèmes embarqués lui permet également d'intervenir dans la « vie-série » des produits pour des activités de maintenance, d'évolution et de réingénierie.

CHAPITRE 06



INGÉNIERIE PRODUIT

Intervenant en phase de conception et de développement d'un produit, nos équipes garantissent un accompagnement à forte valeur ajoutée dans les domaines suivants : études, calcul, simulations, matériaux, essais, qualité. Nous bénéficions d'un retour d'expérience à l'international, par exemple au travers de l'accompagnement de constructeurs automobiles européens en Russie sur des projets de design conception plastique.

INGÉNIERIE PROCESS

Nos consultants interviennent en phase de préparation et de support à l'industrialisation post-conception, et en phase dite de "travaux neufs" : construction partielle ou totale d'ateliers ou d'usines et des moyens de production associés. Nos équipes couvrent chaque étape d'un projet d'investissement, de la conception de l'outil de production à sa mise en service, en passant par la supervision de la construction d'installations industrielles, les essais jusqu'au démantèlement.

INGÉNIERIE DU SUPPORT

Nous proposons une approche globale de services documentaires : création de documentation technique, gestion des données techniques, assistance aux méthodes de validation, définition et validation de liasse électrique mais aussi structuration, transformation, visualisation et diffusion de documentation via des outils de gestion documentaire, ainsi que conception de formations adaptées en particulier aux services après-vente. Nos équipes réalisent également des études en sûreté de fonctionnement et en soutien logistique intégré.

Enfin, dans le domaine du transport aérien, nous pouvons faire l'ingénierie de modification d'un avion (étude, gestion de configurations, maîtrise d'oeuvre, rédaction des documents et accompagnement aux certifications nécessaires), ainsi qu'un support global aux opérations aériennes après sa livraison aux compagnies aériennes.

SYSTÈMES D'INFORMATION

Nos consultants interviennent dans la création de schémas directeurs de nouveaux systèmes d'information, de communication entre systèmes hétérogènes complexes ou encore d'intégration de nouvelles architectures. Les équipes possèdent des compétences en infogérance et gestion quotidienne des applications logicielles, technologies web ou « n-tiers », informatique décisionnelle, gestion de la relation clients, progiciels de gestion.

MANAGEMENT CONSULTING

Avec ses équipes d'experts en organisation, Casciopé, filiale spécialisée dans le consulting, accompagne les clients sur trois domaines principaux : le conseil en pilotage de grands projets, les projets d'externalisation et le management de la performance. Elle a récemment permis à un industriel automobile d'accélérer le délai de mise sur le marché de ses produits et a réalisé le ré-engineering du processus de Recherche et d'Ingénierie pour la conception et la production de ses composants manufacturés.



6.1.4 - La répartition des donneurs d'ordres d'AKKA Technologies

Le Groupe AKKA Technologies accompagne les grands donneurs d'ordre industriels dans le Monde. Au quotidien, les interlocuteurs du Groupe sont les départements Recherche et Développement, les directions des programmes et les directions techniques.

Les prestations d'AKKA Technologies sont régies par des accords-cadres, conclus avec les donneurs d'ordre industriels, qui définissent les grandes lignes d'intervention du Groupe AKKA Technologies, et qui référencent le Groupe parmi les prestataires officiellement sélectionnés. Chaque projet donne ensuite lieu à une commande établissant les règles d'exercice de la prestation.

Les activités du Groupe AKKA Technologies sont réparties sur de nombreux clients implantés dans différents pays et dans les principaux domaines d'activité industrielle, limitant ainsi l'exposition du Groupe aux aléas d'une évolution conjoncturelle défavorable.

CHAPITRE 06

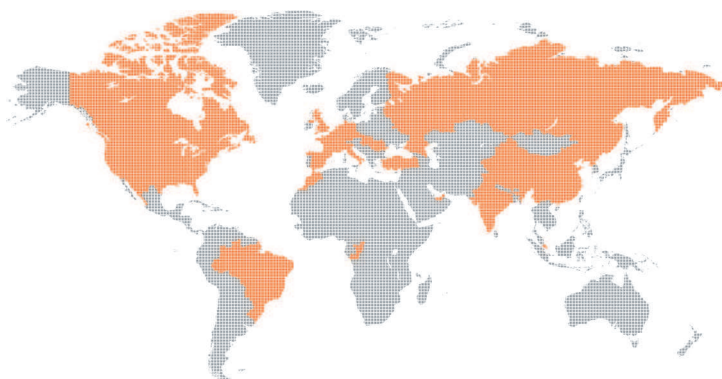
En outre, la clientèle est constituée de Grands Groupes industriels et tertiaires français et étrangers qui, le plus souvent, travaillent avec AKKA Technologies à travers différents donneurs d'ordre.

En 2015, le premier client du Groupe, DAIMLER, représente 25,7% du chiffre d'affaires (28,6% en 2014). En 2015, les 10 premiers clients du Groupe représentent 62,0% du chiffre d'affaires consolidé (67,8% en 2014 et 68,1% en 2013).

6.1.5 - Un ancrage fort à l'international

Le développement du maillage régional, européen puis international fait partie intégrante de la stratégie du Groupe en termes d'équilibre géographique. Sa présence dans une vingtaine de pays lui permet d'être proche de ses clients et de les accompagner dans la réalisation de leurs projets globaux.

Par l'acquisition de MBtech, AKKA Technologies acquiert une nouvelle dimension avec une présence majeure sur deux des principaux pays industriels européens que sont l'Allemagne et la France, lui permettant de devenir Leader en Aéronautique et Automobile, et de pouvoir rayonner à travers le monde.



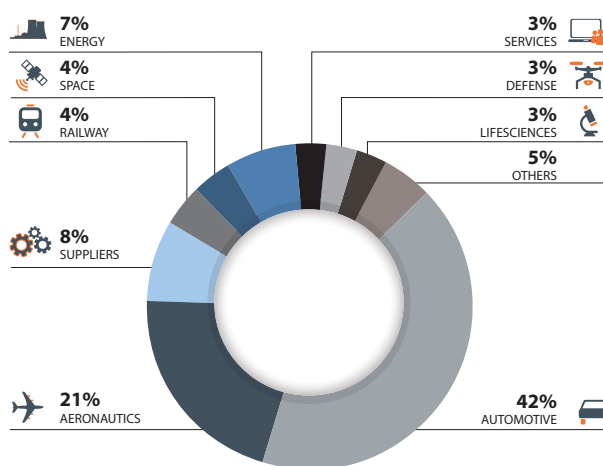
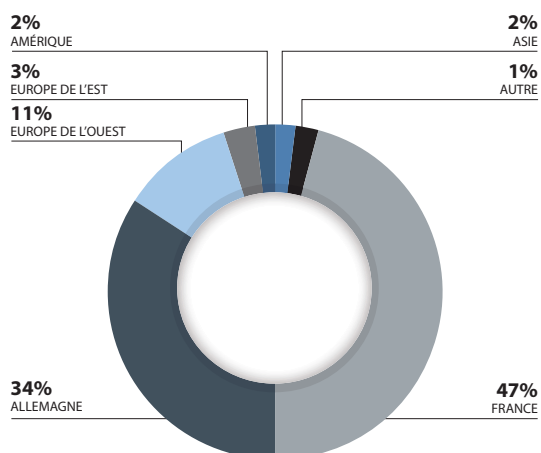
6.1.6 - Certifications et habilitations

Cf Note 4.3 du paragraphe 16.5 ci-après.

6.2 - Principaux marchés

6.2.1 - Les secteurs d'intervention d'AKKA Technologies

Un positionnement Global



Le Groupe AKKA réalise environ 80% de son chiffre d'affaires dans le secteur de la mobilité (aéronautique, aérospatial, automobile, équipementiers et ferroviaire). Avec les intégrations successives d'AEROCONSEIL et de MBtech, AKKA Technologies est devenu le leader européen en Ingénierie Aéronautique et Automobile, avec un axe franco-allemand et un potentiel de développement à l'international uniques.

L'analyse par secteur géographique est présentée dans la note 3.1 des comptes consolidés en 20.3.6.

6.2.2 - Stratégie

Depuis sa création en 1999, AKKA Technologies s'est développé avec une triple ambition : être force de proposition pour apporter des solutions innovantes, cultiver la passion technologique qui nous anime et être à l'écoute de nos clients pour comprendre leurs problématiques.

Le Groupe poursuit un développement équilibré, avec une croissance offensive, à la fois organique et externe, en déployant sa stratégie à l'international – notamment en Allemagne - et garantit sa pérennité en demeurant plus que jamais au cœur des enjeux technologiques de demain.

CHAPITRE 06

Cette stratégie des équilibres assure une croissance régulière et une indépendance vis-à-vis des cycles économiques d'un secteur industriel.

► **L'équilibre de l'offre** bâtie autour de deux grands métiers que sont l'Ingénierie et l'Informatique et Systèmes, permet au Groupe d'être présent de façon forte sur l'ensemble du cycle de vie des produits avec une intervention sur chacune des étapes depuis la conception, jusqu'à la vie série.

► **L'équilibre sectoriel** permet de ne pas être dépendants d'un seul secteur d'activité et de bénéficier des cycles industriels. Il assure également aux collaborateurs la possibilité d'intervenir dans des secteurs diversifiés.

► **L'équilibre financier** vise une rentabilité qui doit assurer le développement du Groupe et sa pérennité.

► **L'équilibre géographique** : un des facteurs clés de succès est la proximité avec les clients.

L'équilibre géographique en France permet une couverture nationale cohérente avec la taille des bassins industriels et favorise une indépendance par rapport aux retournements économiques. C'est ce qui a conduit AKKA à se développer en Allemagne, bassin industriel majeur, pour se positionner comme un véritable maillon industriel, partenaire des enjeux de compétitivité et de productivité de ses clients. Le Groupe poursuit son développement et déploie sa stratégie en France, en Allemagne et à l'international (hors Allemagne), en étant au cœur des enjeux technologiques de demain pour répondre aux besoins de ses clients.



6.3 - Positionnement concurrentiel en France et en Europe

AKKA Technologies est le leader européen en Ingénierie Aéronautique et Automobile, avec une capacité unique à délivrer des grands contrats transnationaux autour de ses 21 centres d'excellence franco-allemands. Cela répond à la demande croissante des clients pour des solutions globales. Le Groupe couvre l'ensemble des phases du cycle de développement des produits, de l'amont à l'aval, avec un savoir-faire reconnu dans les solutions clef en main à forte valeur ajoutée.

Outre sa présence incontournable en France et en Allemagne où il est l'un des leaders, AKKA Technologies est présent dans 20 pays à l'international, où il a connu une croissance rapide et rentable ces dernières années.

Le marché du Conseil en Technologies est dominé par les acteurs européens. La typologie des concurrents du Groupe varie en fonction des pays, des secteurs d'activité et de la nature des projets réalisés.

En France, les principaux concurrents du Groupe peuvent-être classés en 4 catégories distinctes :

- les sociétés de Conseil en Technologies généralistes, comme Altran, Alten, Assystem, EGIS et Segula,
- certaines SSII (Atos, Veritas,...) présentes dans l'informatique scientifique, technique et industrielle,
- les sociétés d'intérim (Ajilon filiale Adecco,...) qui tentent de se développer dans le marché de l'Assistance Technique,
- une multitude de petites sociétés spécialisées jouant sur la proximité et la réactivité mais poussées au regroupement par les industriels.

Le marché allemand est caractérisé par un potentiel plus important. Il est organisé par Land, et avec un environnement concurrentiel constitué de sociétés souvent mono-secteur, peu développées à l'international et non cotées. Parmi les entreprises spécialisées en Conseil en Technologies, les principaux concurrents d'AKKA sont : Altran, Alten, Assystem, AVL, Bertrandt, Edag, FEV, IAV, MVI ...

Sur les grands contrats transnationaux et globaux, le Groupe rencontre des acteurs différents de ses concurrents français et allemands habituels. Il y est généralement confronté à des grands Groupes d'Ingénierie (Magna Steir...).

Le tableau suivant regroupe les principaux concurrents du Groupe.

Principales sociétés cotées	Pays	Chiffre d'affaires 2015 (en M€)	Effectifs 2015
ALTRAN	France	1 945	25 935
ALTEN	France	1 541	20 400
AVL (1)	Autriche	1 150	7 470
AKKA TECHNOLOGIES	France	1 002	12 222
HCL (2)	Inde	991	17 000
BERTRANDT (2)	Allemagne	935	12 367
ASSYSTEM	France	908	11 553
EDAG	Allemagne	697	7 400
IAV (1)	Allemagne	690	6 500
FERCHAU	Allemagne	530	6 600
AUSY	France	394	4 500
SII (2)	France	316	4 850
RICARDO (2)	UK	305	2 700
SEMCON	Suède	275	2 936
SOGCLAIR	France	128	1 400

(1) Chiffres 2014

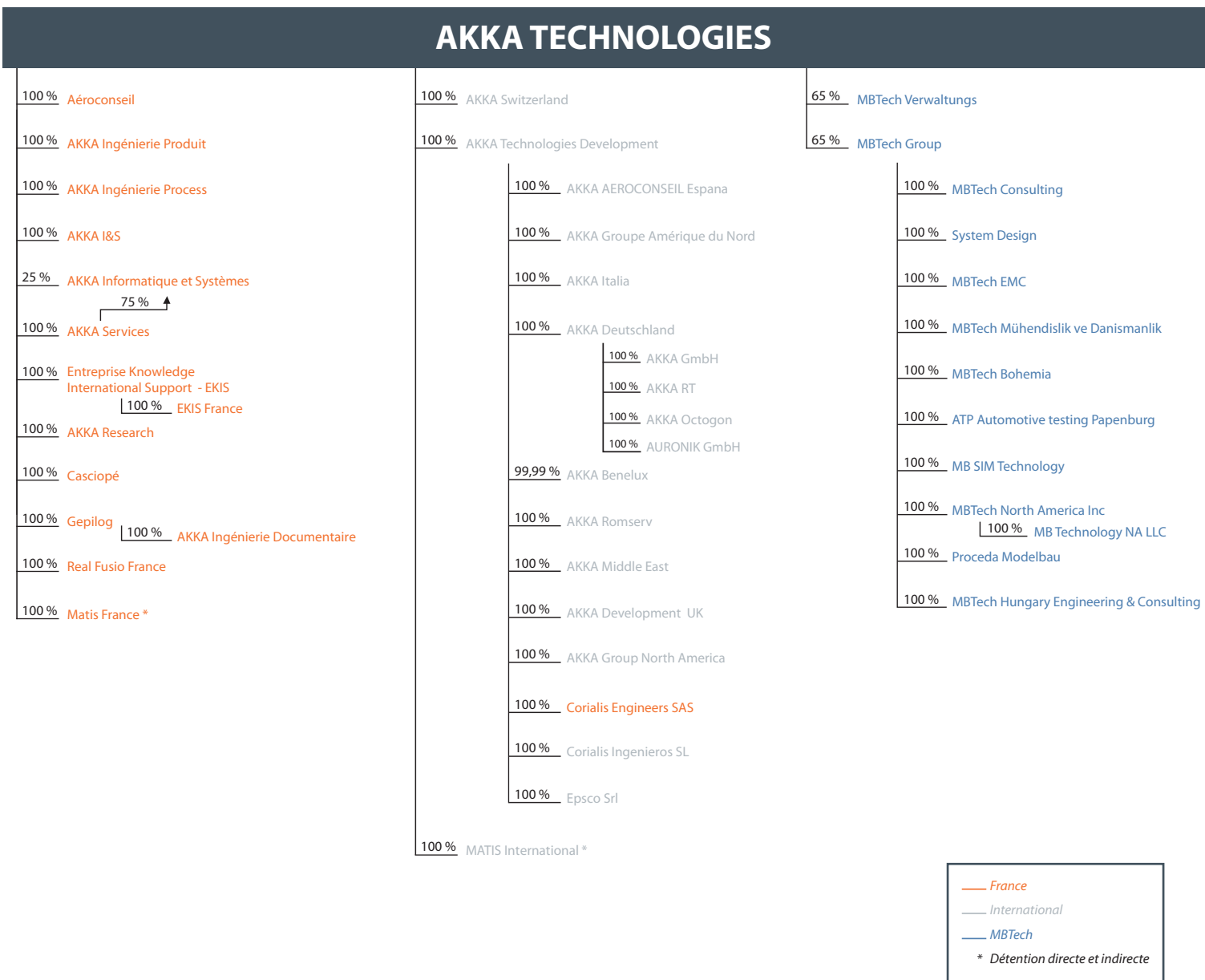
(2) Exercice décalé

Source: communication financière des sociétés, AKKA

7 - ORGANIGRAMME

7.1 - Description du Groupe

7.1.1 - Organigramme juridique des principales sociétés au 31 décembre 2015



CHAPITRE 07



L'activité des différentes sociétés du Groupe AKKA est décrite au paragraphe 9.1.1 (note 1.2) ci-dessous.

A fin 2015, 23 filiales et participations du Groupe ne sont pas consolidées en raison de l'impact peu significatif qu'aurait eu leur chiffre d'affaires et leur marge sur l'activité et les résultats du Groupe AKKA Technologies.

Si le Groupe avait consolidé l'intégralité de ses filiales en 2015, l'impact sur le chiffre d'affaires et le résultat aurait été inférieur à 1%.

7.1.2 - Organisation du Groupe

AKKA Technologies s'appuie sur une gouvernance, fondée sur trois organes de gestion clés : le Conseil d'Administration, le Comité Exécutif et les directions opérationnelles de ses Business Units : France, Allemagne et International. La forte accélération, ces dernières années, de la diversification de ses activités internationales conduit le Groupe à y étoffer sa gouvernance via notamment la création de directions opérationnelles pour l'Europe de l'Ouest (hors France et Allemagne), l'Europe de l'Est et la zone Asie & Amériques.

7.1.3 - Structure de direction

Devenue nécessaire suite à la croissance significative enregistrée ces dernières années, la Direction du Groupe AKKA Technologies s'appuie sur un « Group Executive Committee » situé à Bruxelles et répond à une plus forte efficacité opérationnelle par zone géographique. Chaque Business Unit est dotée de l'ensemble des moyens supports et dispose d'une autonomie managériale porteuse de croissance et de synergies intra-groupe.

Les trois organes de direction clés du Groupe sont les suivants :

- Le « Supervisory Board » (Conseil d'Administration) est chargé de la supervision de la gestion de l'entreprise. Il conseille le « Group Executive Committee » dans le cours de ses activités, et effectue les fonctions déléguées au comité des rémunérations ainsi qu'au comité d'audit,
- Le « Group Executive Committee » dont la mission est de résoudre et de décider des options stratégiques du Groupe. Composé de l'équipe de direction historique avec Maurice RICCI comme Président, il définit et coordonne les actions et interventions au niveau du Groupe,
- L'« Operational Executive Committee » dont la mission est de définir les stratégies pour l'avenir du Groupe et d'accroître les performances commerciales du Groupe. Composé des membres du « Group Executive Committee » et des CEO/CFO des trois Business Units, il façonne l'organisation globale du Groupe afin de devenir « best in class ».

7.1.4 - Présentation résumée des membres du Group Executive Committee

Maurice RICCI - 55 ans - CHAIRMAN OF THE BOARD & GROUP CEO

Après une première expérience chez RENAULT AUTOMATION, Maurice RICCI crée la société HYSYS en 1984 qui propose aux industriels une assistance en industrialisation et productique, puis des prestations de conseils afin d'améliorer leur productivité industrielle. D'autres structures verront le jour par la suite afin de compléter l'offre d'HYSYS. Anticipant l'évolution des marchés, il met en place, en 1999, une stratégie de Groupe rassemblant les activités des différentes structures, afin de proposer aux industriels de tous secteurs une offre globale sur l'ensemble du cycle R&D, Produit/Process.

Jean-Franck RICCI - 47 ans - GROUP CEO SALES & DEVELOPMENT

Jean-Franck RICCI a intégré la société HYSYS en 1988 comme Directeur Technique, puis Directeur Général d'AKKA Ingénierie Produit, puis au sein d'AKKA Development il a été en charge du développement international du Groupe. Il est aujourd'hui Directeur Général du Développement Grands Comptes.

Nicolas VALTILLE - 50 ans - GROUP CFO

Nicolas VALTILLE a débuté sa carrière comme contrôleur financier Europe au sein d'un grand Groupe, il a travaillé en environnement en forte croissance, en organisation multi-sites et a procédé à de nombreuses acquisitions en France et en Europe. Il a rejoint le Groupe AKKA Technologies en 2001.

7.2 - Liste des filiales importantes

Se référer à la note 1.5 des comptes consolidés (paragraphe 20.3) décrivant le périmètre de consolidation du Groupe.



8 - PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

8.1 - Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées et toute charge majeure pesant dessus

Le Groupe AKKA Technologies détient en propre des biens immobiliers à Saint-Victoret (Bouches-du-Rhône), Colomiers (Haute-Garonne) et Pilsen (République Tchèque).

Les autres bureaux hébergeant les agences et filiales du Groupe AKKA Technologies sont loués à des tiers sans lien avec les dirigeants du Groupe, à l'exception du siège administratif de Lyon Vaise, de bureaux pris en location à Marignane, d'un bail en l'état futur d'achèvement pris à Toulouse dont la livraison est prévue pour le printemps 2016 ainsi que d'un bail en l'état futur d'achèvement pris à Sindelfingen-Böblingen le 26 mars 2014.

Le taux d'utilisation des immobilisations corporelles est de 100%.

L'activité historique ne nécessite pas d'équipement lourd. L'arrivée de MBtech a renforcé le poids des immobilisations au sein du Groupe notamment pour les activités de testing. En dehors des biens immobiliers, la majeure partie des immobilisations corporelles est constituée de matériel informatique.

Le siège social d'AKKA Technologies est occupé au titre d'un bail commercial conclu avec la Caisse d'Assurance Vieillesse des Pharmaciens (C.A.V.P.).

8.2 - Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles

Compte tenu de son activité de prestataire de services, le Groupe n'est pas directement confronté à des contraintes environnementales.



9 - EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

9.1 - Situation financière – Rapport de Gestion

9.1.1 - Présentation des comptes consolidés du Groupe au cours de l'exercice

Note 1 - Activité du Groupe

Note 1.1 - Activité Globale du Groupe

Le Groupe a profité de l'impact progressif de son plan de transformation PACT 17, initié en 2013, pour améliorer trimestre après trimestre ses performances opérationnelles en 2015.

Le fort dynamisme commercial du 4^e trimestre a permis au Groupe de dépasser le cap symbolique du Milliard d'euros de chiffre d'affaires consolidé. Le chiffre d'affaires 2015 s'élève ainsi à 1 001,7 M€ en croissance de +13,1%, dont +3,1% à périmètre et taux de change constants (ptcc).

Conformément aux objectifs annoncés début 2015, chacune des 3 Business Units (BU) du Groupe affiche une croissance organique positive sur l'ensemble de l'année : respectivement +1,0% en France, +2,2% en Allemagne et +12,4% à l'international.

Ces succès s'inscrivent dans le cadre du plan stratégique 2018. Combinés au positionnement unique du Groupe en termes de capacité d'innovation et de gestion projets, ils placent le Groupe en situation favorable pour profiter de l'accélération de la demande des grands donneurs d'ordre. AKKA Technologies s'appuiera également sur son bilan sain et sa trésorerie confortable pour poursuivre ses acquisitions ciblées génératrices de croissance organique.

Note 1.2 - Activité des sociétés du Groupe

Note 1.2.1 - Prises de participations au cours de l'exercice

- AKKA Technologies a repris le chemin de la croissance externe depuis décembre 2014, avec l'acquisition de la société allemande Auronik spécialisée dans les domaines à forte croissance de l'infotainment, l'eMobility et des systèmes d'optimisation de charge de batteries électriques.
- Le Groupe a acheté la société Matis sur le 2^{ème} semestre. Cette société française de Conseil en Technologies, fondée en 1994, compte un millier de collaborateurs. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 82 M€ en 2014, dont 65% en France et 35% à l'international. Matis présente une forte complémentarité sectorielle, géographique et clients avec le Groupe AKKA, avec un positionnement différenciant en Assistance à Maitrise d'Ouvrage et Process à forte valeur ajoutée.
- L'acquisition de la société italienne Epsco par AKKA Technologies, au premier semestre, complète ce dispositif et lui permet de se renforcer dans l'ingénierie process en Italie, au Moyen Orient et en Europe Centrale. Cette société a enregistré un chiffre d'affaires de 18 M€ en 2014 avec des marges de premier plan. Son intégration permet d'accélérer la diversification de l'activité du Groupe AKKA Technologies en Italie et d'atteindre la taille critique sur ce marché.
- AKKA Technologies a également réalisé l'acquisition, au 2nd semestre, de la société Corialis. Cette société, créée en 2002, a enregistré un chiffre d'affaires proche de 30 M€ en 2014, avec des marges de premier plan. Elle réalise ses ventes à l'international, au Moyen Orient, en Afrique et Europe. Son offre s'intègre dans la stratégie du Groupe qui vise à augmenter la part de ses activités à forte valeur ajoutée, tout en accélérant son développement dans le segment des process et du Commissioning, dans les industries de flux et dans le secteur de l'énergie.

Au 31 décembre 2015, ces sociétés sont détenues à 100%.

Note 1.2.2 - Activité des filiales et participations

Le Groupe est structuré autour de trois secteurs opérationnels : la France, l'Allemagne et l'International (hors Allemagne).

1.2.2.1 - Les activités réalisées en France

Les activités françaises affichent un chiffre d'affaires 2015 de 470,1 M€ en croissance de +6,7%, dont +1,0% en organique. Cette bonne performance a notamment été obtenue grâce à la forte croissance des activités automobiles. La capacité de diversification du Groupe lui a permis de compenser le repli de la demande chez Airbus pour stabiliser ses ventes dans le secteur de l'aéronautique.

Sur l'année, la marge opérationnelle d'activité (MOA) des activités françaises est restée stable à 4,6% du chiffre d'affaires. Après avoir pâti, au premier semestre, de l'impact du reprofilage de ses activités dans le cadre du plan de transformation PACT 17, la MOA a ensuite sensiblement progressé au second semestre pour atteindre le niveau de 5,9%. Cette amélioration a notamment été obtenue grâce à l'accélération de la croissance du chiffre d'affaires, aux premiers effets de PACT 17 ainsi qu'à ceux du plan d'amélioration des marges (MIP).

1.2.2.2 - Les activités réalisées en Allemagne

Les activités allemandes ont confirmé leur retournement en 2015 en dépit d'un second trimestre en légère décroissance. Sur l'ensemble de l'année, la BU affiche une progression organique de ses ventes de +2,2% pour un chiffre d'affaires de 336,9 M€. L'excellente dynamique constatée

CHAPITRE 09



au second semestre (croissance de +7,4% dont +4,2% en organique) est le fruit de l'amélioration de la compétitivité et des performances obtenue via le plan de transformation PACT 17.

Cette progression a notamment été réalisée grâce à la bonne dynamique des activités Software et Electronic Solutions. La marge opérationnelle est solide à 6,5% pour un résultat opérationnel de 21,9 M€. La poursuite de l'amélioration du taux d'activité, la diversification des activités et l'implémentation du plan MIP devraient permettre la poursuite de l'amélioration des marges de la BU lors des prochains semestres.

1.2.2.3 - Les activités Internationales (hors Allemagne)

Les activités internationales (hors France et Allemagne) ont accéléré leur essor rentable. Elles ont enregistré, en 2015, une progression de 53,4% de leurs ventes à 194,7 M€, dont +12,4% en organique. Trois acquisitions ont renforcé leur positionnement : Epsco, Matis et Corialis. La grande majorité des pays ou régions en ont bénéficié et affichent une forte croissance, notamment la Suisse, l'Espagne et l'Italie (respectivement +62%, +58% et +104%, avec une croissance organique supérieure à 20%), et la Belgique (+38%, +5% en organique).

La plupart des pays génèrent des marges de premier plan, supérieures à 10%, en dépit de la poursuite des investissements réalisés pour leur croissance future. Au total, les activités internationales ont dégagé une MOA de 12,5% en 2015 (vs 13,3% en 2014). La poursuite de la diversification du Groupe à l'international constituera l'un des moteurs de la progression de ses marges.

Note 1.3 - Activité en matière de recherche et développement

Les frais de recherche et développement engagés en 2015 se sont élevés à 52 108 K€ et sont enregistrés en charges de l'exercice, soit 5,2% du chiffre d'affaires (5,4% en 2014).

Note 1.4 - Evolution et perspectives d'avenir du Groupe

- Les performances opérationnelles 2015 du Groupe sont supérieures aux objectifs communiqués au marché début 2015. Conjugué à cette accélération de la croissance organique, le retour à la politique d'acquisitions a permis au Groupe, de franchir, dès 2015, le cap symbolique du Milliard d'euros de chiffre d'affaires en consolidé, et d'atteindre la première étape de son plan stratégique 2018.
- L'accélération de la croissance constatée au 2nd semestre en France et en Allemagne a été portée par les premiers signes d'amélioration de la demande dans nos marchés dans ces deux pays et par notre capacité à y gagner des parts de marché. Cette tendance semble perdurer en dépit des incertitudes macro-économiques du début de l'année 2016. Dans ce contexte, le Groupe anticipe une croissance organique des ventes de chacune de ses 3 Business Units en 2016, conjuguée à une nouvelle amélioration de ses marges.

Le Groupe a également comme objectif de poursuivre sa stratégie de croissance externe en menant des acquisitions ciblées avec ses critères usuels de discipline financière.

- Le retour à la croissance organique en France et en Allemagne, la poursuite du développement des activités internationales et les récentes acquisitions constituent un socle solide de croissance pour les prochains semestres. Les marges devraient s'améliorer en parallèle, sous l'effet conjugué de cette croissance, du plan de transformation PACT 17 et du Margin Improvement Program.

Le Groupe confirme ainsi ses objectifs 2018 :

- CA : 1,2 Md€
- Résultat opérationnel d'activité de 100 M€
- Marge opérationnelle d'activité comprise entre 8 et 10%
- Maîtrise des équilibres financiers

Note 1.5 - Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant.

Note 2 - Résultats du Groupe

En préambule, nous vous rappelons ci-après les sociétés filiales consolidées sur l'exercice clos le 31 décembre 2015.

CHAPITRE 09



Sociétés	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation (1)	Pays d'installation
AKKA TECHNOLOGIES SE	-	-	SC	France
AEROCONSEIL PACIFIC SAS	100%	100%	IG	Polynésie Française
AEROCONSEIL SAS	100%	100%	IG	France
AKKA AEROCONSEIL ESPANA SL	100%	100%	IG	Espagne
AKKA BENELUX SA	100%	100%	IG	Belgique
AKKA DEUTSCHLAND GmbH	100%	100%	IG	Allemagne
AKKA DEVELOPMENT UK (ex-AEROCONSEIL UK LTD)	100%	100%	IG	Grande Bretagne
AKKA DEVELOPMENT SARL	100%	100%	IG	Luxembourg
AKKA GmbH	100%	100%	IG	Allemagne
AKKA GROUPE AMERIQUE DU NORD INC	100%	100%	IG	Canada
AKKA I&S SAS	100%	100%	IG	France
AKKA INFORMATIQUE ET SYSTEMES SAS	100%	100%	IG	France
AKKA INGENIERIE DOCUMENTAIRE SAS	100%	100%	IG	France
AKKA INGENIERIE PROCESS SAS	100%	100%	IG	France
AKKA INGENIERIE PRODUIT SAS	100%	100%	IG	France
AKKA ITALIA SRL	100%	100%	IG	Italie
AKKA MANAGER SARL	100%	100%	IG	France
AKKA MIDDLE EAST JLT	100%	100%	IG	Dubai
AKKA OCTOGON GmbH	100%	100%	IG	Allemagne
AKKA RESEARCH SAS (ex-CRDTA SAS)	100%	100%	IG	France
AKKA ROMSERV SRL	100%	100%	IG	Roumanie
AKKA RT GmbH	100%	100%	IG	Allemagne
AKKA SERVICES SAS	100%	100%	IG	France
AKKA SWITZERLAND SA	100%	100%	IG	Suisse
ATP AUTOMOTIVE TESTING PAPPENBURG GmbH	100%	65%	IG	Allemagne
AURONIK GmbH	100%	100%	IG	Allemagne
AURONIK Services GmbH	100%	100%	IG	Allemagne
CASCIOPE SAS	100%	100%	IG	France
CORIALIS AECWA SL	51%	51%	IG	Espagne
CORIALIS ANGOLA SL	100%	100%	IG	Angola
CORIALIS CEMAC SARL	100%	100%	IG	France
CORIALIS CONGO SA	70%	70%	IG	Congo
CORIALIS EAST SARL	75%	75%	IG	France
CORIALIS ENGINEERS SAS	100%	100%	IG	France
CORIALIS IBERICA SL	100%	100%	IG	Espagne
CORIALIS INGENIEROS SL	100%	100%	IG	Espagne
EKIS FRANCE SAS	100%	100%	IG	France
EKIS SAS	100%	100%	IG	France
EPSCO EUROPE S.r.o.	100%	100%	IG	Slovaquie
EPSCO RESOURCING LIMITED	100%	100%	IG	Grande Bretagne
EPSCO Srl	100%	100%	IG	Italie
ERDIMAT SAS	99,97%	99,97%	IG	France
GEPILG SAS	100%	100%	IG	France
MATIS BENELUX SPRL	100%	100%	IG	Belgique
MATIS DO BRASIL CONSULTORIA E PROJETOS INDUSTRIALS LTDA	99%	95,51%	IG	Brésil
MATIS HISPANIA SA	96,47%	96,47%	IG	Espagne
MATIS HOLDING SAS	100%	100%	IG	France
MATIS INFORMATIONS TECHNOLOGIES SAS	100%	100%	IG	France
MATIS INTERNATIONAL SA	100%	100%	IG	France
MATIS NETHERLANDS BV	100%	100%	IG	Pays-Bas
MATIS SUISSE SA	100%	100%	IG	Suisse
MATIS TECHNOLOGIES - M.T. SA	100%	100%	IG	France
MB SIM TECHNOLOGY Co. Ltd.	100%	65%	IG	Chine
MBTECH BOHEMIA s.r.o.	100%	65%	IG	République Tchèque
MBTECH CONSULTING GmbH	100%	65%	IG	Allemagne
MBTECH EMC GmbH	100%	65%	IG	Allemagne
MBTECH GROUP GmbH & Co. KGaA	65%	65%	IG	Allemagne
MBTECH HUNGARY Mérnöki es Tanacsado Kft	100%	65%	IG	Hongrie
MBTECH MUHENDISLIK VE DANISMANLIK Limited Sirketi	100%	65%	IG	Turquie
MBTECH NORTH AMERICA Inc.	100%	65%	IG	USA
MBTECH VERWALTUNGS - GmbH	65%	65%	IG	Allemagne
MB-TECHNOLOGY NA LLC.	100%	65%	IG	USA
MODELISATION ASSISTANCE TECHNIQUE INFORMATIQUE SCIENTIFIQUE (MATIS) SA	100%	100%	IG	France
PROCEDA MODELBAU GmbH	100%	65%	IG	Allemagne
REAL FUSIO SAS	100%	100%	IG	France
SYSTEM DESIGN GmbH	100%	65%	IG	Allemagne
VELOCITY 368 Ltd (ex-AKKA DEVELOPMENT UK Ltd)	100%	100%	IG	Grande Bretagne

(1) SC = société consolidante ; IG = intégration globale

CHAPITRE 09

Note 2.1 - Examen des comptes et résultats

Nous vous présentons dans le tableau ci-après une synthèse des principaux indicateurs du compte de résultat consolidé selon les normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2015.

Montants en milliers d'euros	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Chiffre d'affaires	1 001 687	885 611
Résultat opérationnel d'activité	60 828	55 057
Résultat opérationnel courant	60 751	55 012
Résultat opérationnel	47 906	43 274
Résultat avant impôt	41 385	33 598
Résultat net consolidé	32 570	27 181
Résultat net part du Groupe	26 229	24 562
Résultat global consolidé	34 312	25 697
Résultat global part du Groupe	27 784	23 308

Nous vous exposons une synthèse de notre bilan consolidé selon les normes IFRS, exprimé en milliers d'euros :

ACTIF - Montants en milliers d'euros	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Goodwill	192 586	128 256
Autres actifs non courants	159 972	115 660
Actifs non courants	352 558	243 916
Créances courantes et stocks	337 656	326 162
Trésorerie et équivalents de trésorerie	215 120	220 079
Actifs courants	552 776	546 241
TOTAL ACTIF	905 335	790 157

PASSIF - Montants en milliers d'euros	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Capitaux propres - Part du Groupe	199 661	180 621
Intérêts des minoritaires	25 577	18 012
Passifs financiers non courants	288 300	253 282
Autres Passifs non courants	21 330	19 768
Passifs financiers courants	21 237	12 525
Autres passifs courants	349 229	305 950
TOTAL PASSIF	905 335	790 157

Note 2.2 - Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière du Groupe

Note 2.2.1 - Chiffre d'affaires

Au 31 décembre 2015, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe AKKA Technologies augmente de 13,1%.

Chiffre d'affaires consolidé par origine géographique :

	% France	% Allemagne	% International (hors Allemagne)
Exercice 2015	46,9%	33,6%	19,4%
Exercice 2014	49,8%	35,9%	14,3%

Conformément aux objectifs de son plan stratégique 2018, les activités internationales (y compris Allemagne) ont accéléré leur développement en 2015. Leur CA a progressé de +19,4% dont +5,2% en organique sur l'ensemble de l'année. Elles ont ainsi représenté 53,1% des ventes du Groupe en 2015 (50,3% en 2014).

CHAPITRE 09



Note 2.2.2 - Résultat opérationnel d'activité

Le résultat opérationnel d'activité s'élève à 60 828 K€.

En pourcentage du chiffre d'affaires, le résultat opérationnel d'activité représente 6,1% en 2015 contre 6,2% en 2014.

Note 2.2.3 - Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est de 47 906 K€ et la charge liée aux actions gratuites et aux stock-options est de 77 K€ en 2015 (45 K€ en 2014).

Note 2.2.4 - Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net est stable à 1,0% du chiffre d'affaires (contre 1,0% en 2014).

Note 2.2.5 - Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt sur les sociétés s'élève à 8 816 K€ pour 2015, soit un taux égal à 21,3% (vs 19,1% en 2014) du résultat avant impôt. Cette charge d'impôt inclut 5 550 K€ de charge de CVAE.

En dehors de cette explication, le taux effectif d'impôt, nettement inférieur au taux d'impôt sur les sociétés en vigueur en France, s'explique par la prise en compte de subventions non fiscalisées dans les comptes de l'exercice 2015 et par le poids des entités internationales assujetties à un taux d'impôt inférieur à celui des entités françaises.

Note 2.2.6 - Résultat net consolidé

Le résultat net consolidé part du Groupe atteint 26,2 M€ en 2015 (contre 24,6 M€ en 2014) et représente 1,47 € par action contre 1,51 € en 2014.

Note 2.2.7 - Résultat global

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE en milliers d'euros	31 déc. 2015	31 déc. 2014
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	32 570	27 181
Gains et perte actuariels sur engagement de retraite	1 132	(2 829)
Effet de l'impôt relatif aux éléments non recyclables	(367)	878
Éléments non recyclables au compte de résultat	765	(1 951)
Gains et perte sur instruments financiers de couverture	(371)	367
Variation des écarts de conversion	1 225	92
Effet de l'impôt relatif aux éléments recyclables	124	5
Éléments recyclables au compte de résultat	978	464
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	1 743	(1 487)
RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	34 312	25 697
Participations ne donnant pas le contrôle	6 528	2 389
Part du Groupe	27 784	23 308

Note 2.2.8 - Goodwill

Le goodwill, constitué des écarts d'acquisition et des fonds de commerce, s'élève à 192 586 K€ au 31 décembre 2015 contre 128 256 K€ lors de l'exercice précédent. L'augmentation de ce poste est principalement liée à l'acquisition de Matis, Epsco et Corialis.

Note 2.2.9 - Variation de la trésorerie

Tableau des flux de trésorerie - en milliers d'euros	31 déc. 2015
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires d'ouverture	220 079
Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles	39 339
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(60 693)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	16 232
Incidence des variations de cours de monnaies étrangères	163
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires de clôture	215 120

Pour rappel, le 30 octobre 2014, le Groupe a poursuivi la structuration de son financement à moyen terme en plaçant un emprunt de type *Schuldscheindarlehen* (placement de droit allemand). Ce financement à maturité 5-7 ans de 140 millions d'euros comprend une part variable entièrement couverte par un contrat de SWAP et une part fixe. Il permet à AKKA :

CHAPITRE 09

- de pérenniser ses projets de croissance,
- de diversifier et d'optimiser ses sources de financement entre établissements bancaires et investisseurs institutionnels,
- d'allonger la maturité moyenne de sa dette,
- d'accroître la flexibilité financière du Groupe pour poursuivre sereinement sa stratégie de croissance.

Le 19 décembre 2014, Le Groupe a signé la renégociation de son financement bancaire court terme de type revolving en place depuis le 12 avril 2012. Le nouveau contrat a été souscrit par AKKA Technologies auprès d'un pool bancaire pour une valeur de 100 M€ et une durée de 5 ans.

Le Groupe bénéficiait ainsi d'une position brute de trésorerie positive de 220 M€ au 31 décembre 2014. Cette trésorerie s'est stabilisée en 2015. Elle s'élève à 215 M€ au 31 décembre. Cette performance intègre les trois acquisitions réalisées sur la période. Les activités opérationnelles ont dégagé 39 M€ de trésorerie sur l'exercice. Ce qui a permis de financer la majeure partie de ces investissements, le solde étant financé par tirage sur les lignes de crédit existantes.

Note 2.2.10 - Capitaux propres

Les capitaux propres s'élèvent au 31 décembre 2015 à 225 238 K€ contre 198 633K€ au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 13,4%. Au 31 décembre 2015, les capitaux propres représentent 24,9% du total du bilan.

Les principales variations des capitaux propres sont les suivantes :

- le bénéfice net consolidé de l'exercice 2015 pour 32 570 K€,
- la variation des autres éléments du résultat global pour 1 743 K€,
- l'achat d'un bloc d'actions propres pour (205) K€,
- les variations de périmètre pour 1 043 K€,
- les dividendes versés aux actionnaires en 2015, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 pour (8 949) K€.

Note 2.2.11 - Endettement

	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Endettement financier net / Capitaux propres	41,9%	23,0%
Endettement financier net / Chiffre d'affaires	9,4%	5,2%
Coût de l'endettement financier net / Chiffre d'affaires	1,0%	1,1%

Compte tenu des acquisitions réalisées sur la période, la dette nette (y.c dette de sauvegarde) s'élève à 94 417 K€ au 31 décembre 2015 contre 45 728 K€ au 31 décembre 2014.

Le gearing est de 41,9%, vs 23,0% fin 2014. Ce niveau permettra au Groupe de poursuivre en 2016 sa politique d'acquisitions ciblées et accélératrices de diversification de ses activités internationales.

Note 2.2.12 - Couverture de taux

- Le Groupe a signé plusieurs opérations de couverture de taux concernant les emprunts liés à l'acquisition de MBtech et ce pour remplir les engagements envers ses partenaires bancaires :
- Une couverture de taux signée le 2 mai 2012 : l'instrument financier dérivé est un contrat de SWAP à taux fixe de 0,715% sur 3 ans pour un montant de 20 M€,
- Une couverture de taux signée le 23 mai 2012 : l'instrument financier dérivé est un contrat de SWAP à taux fixe de 0,734% sur 3 ans pour un montant de 20 M€,
- Une couverture de taux signée le 23 mai 2012 : l'instrument financier dérivé est un contrat de SWAP à taux fixe de 0,70% sur 3 ans pour un montant de 14 M€.

Ces instruments de couverture répondent à la définition du cash flow hedge et sont arrivés à échéance en 2015. La variation de leur juste valeur a été enregistrée pour 24 K€ en autres éléments du résultat global au 31 décembre 2015.

- Le Groupe a signé le 30 octobre 2014 une couverture de taux sur le Shuldscheindarlehen afin d'anticiper la hausse des taux d'intérêt de l'Euribor 6 mois. L'instrument financier dérivé détenu au 31 décembre 2014 est un contrat de SWAP dont les caractéristiques sont les suivantes :
- SWAP à taux fixe de 0.465% sur la part d'emprunt à maturité 5 ans (échéance 30 octobre 2019) pour un montant de 67,0 M€,
- SWAP à taux fixe de 0.710% sur la part d'emprunt à maturité 7 ans (échéance 30 octobre 2021) pour un montant de 13,5 M€.

Cet instrument de couverture répond à la définition du cash flow hedge. Sa juste valeur a été enregistrée pour (408) K€ en autres éléments du résultat global au 31 décembre 2015.

Note 2.3 - Description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté

Les facteurs de risques ci-après sont présentés selon le principe de matérialité, conformément à la recommandation de l'AMF. Les risques présentés dans les paragraphes 2.3.6 à 2.3.10 sont considérés comme moins matériels.

CHAPITRE 09



Note 2.3.1 - Risques liés à l'activité et aux clients

Les activités du Groupe AKKA Technologies sont réparties sur de nombreux clients implantés dans différents pays et dans les principaux domaines d'activité industrielle, limitant ainsi l'exposition du Groupe aux aléas d'une évolution conjoncturelle défavorable.

En outre, la clientèle est constituée de Grands Groupes industriels et tertiaires français et étrangers qui, le plus souvent, travaillent avec AKKA Technologies à travers différents donneurs d'ordre.

En 2015, le premier client du Groupe, DAIMLER, représente 25,7% du chiffre d'affaires (28,6% en 2014). En 2015, les 10 premiers clients du Groupe représentent 62,0% du chiffre d'affaires consolidé (67,8% en 2014 et 68,1% en 2013).

Note 2.3.2 - Risques liés au personnel et aux dirigeants

La relation avec les clients s'organise autour de plusieurs interlocuteurs afin de limiter les effets de départ ou d'absence d'un collaborateur ou d'un dirigeant.

Les principaux dirigeants du Groupe sont actionnaires de la société AKKA Technologies.

Le Groupe a également mis en place en 2005 un Plan d'Epargne Entreprise (PEE) ouvert aux salariés présents dans les sociétés françaises adhérentes du Groupe depuis au moins 3 mois, ainsi qu'en 2006 un Fonds Commun de Placement AKKA Technologies ouvert dans des conditions attractives.

Enfin, la culture forte du Groupe permet de conforter la fidélité de l'effectif. Le turn-over atteint 16,5% en 2015 (14,9% en 2014).

Note 2.3.3 - Risques liés aux opérations de croissance externe

Les opérations de croissance externe sont envisagées lorsque celles-ci présentent un intérêt stratégique pour le Groupe en termes d'implantation géographique ou de complémentarité métier. La décision d'investissement est prise après avoir diligenté et analysé l'audit complet de la société cible (opérationnel, financier, fiscal, social, et des affaires).

La mise en œuvre de cette stratégie dépend, de la capacité de la Société à identifier des cibles attractives, à réaliser ces acquisitions à des conditions satisfaisantes, à les intégrer dans ses opérations et à aboutir à un développement commercial harmonieux, dans le respect de la stratégie des équilibres qui guide la croissance du Groupe depuis son origine.

AKKA Technologies peut avoir à financer ces acquisitions en empruntant ou en recourant à des produits financiers, ce qui pourrait lui faire prendre des risques financiers et lui imposer certaines restrictions ou avoir un impact dilutif pour ses actionnaires.

Par ailleurs, l'acquisition de sociétés, tout comme la conclusion d'autres transactions d'importance, fait généralement peser des coûts complémentaires liés à ces opérations.

L'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives de la Société à moyen et long terme pourraient être significativement affectés par la réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques.

Note 2.3.4 - Risques juridiques

La Direction Générale de chaque région, avec le support de son Directeur Financier et de la Direction Juridique Groupe, s'assure du respect par l'entreprise des lois et règlements en vigueur.

Tout contentieux fait l'objet d'une information immédiate à la Direction Générale du Groupe.

La majorité des situations litigieuses avérées ou potentielles est traitée par la Direction Générale et la Direction Administrative et Financière de la société concernée, avec le support de la Direction Juridique, dans les domaines commercial, administratif et celui des assurances.

La Direction Juridique peut avoir recours à des conseils externes en matière contentieuse ou précontentieuse.

En matière de contrats commerciaux, la société a mis en place depuis 2007 une Direction Générale Grands Comptes qui coordonne l'analyse commerciale et juridique des projets. Ainsi, les contrats clients, en particulier ceux engageant plus d'une société du Groupe ou assortis d'une obligation de résultat, sont centralisés par la holding.

A ce jour et à la connaissance du Groupe, il n'existe pas de litige non provisionné pouvant avoir une incidence significative pour l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du Groupe.

Cf. paragraphe 9 des Comptes consolidés au 31 décembre 2015.

Note 2.3.5 - Risque concurrentiel

La présence du Groupe sur les principaux bassins d'activité européens et internationaux et son référencement auprès des donneurs d'ordre industriels majeurs placent le Groupe parmi les acteurs référents du secteur.

La majorité des grands clients a mis en place une politique de rationalisation de leur recours aux sociétés de Conseil en Technologies ce qui a entraîné la réduction du nombre de partenaires référencés au profit d'acteurs plus importants.

CHAPITRE 09



Ces acteurs organisent régulièrement des référencements (tous les 3 ans en moyenne). AKKA a confirmé en 2015 l'ensemble de ses référencements significatifs.

Il pourrait cependant arriver à l'avenir que le Groupe perde un référencement ce qui aurait un impact temporaire sur ses ventes, son taux d'activité et sa rentabilité.

L'organisation du Groupe AKKA Technologies lui confère cependant une réactivité et une souplesse élevée qui lui permettent de s'adapter très rapidement aux évolutions de ses marchés et des demandes de ses clients.

La dispersion géographique et sectorielle des ventes du Groupe et la segmentation de son offre atténuent également ce risque.

La maîtrise des différentes étapes des projets, de la R&D jusqu'à leur industrialisation, son organisation autour de ses centres d'expertise, et son savoir-faire unique dans les projets clés en main constituent également des atouts concurrentiels indéniables qui expliquent sa résilience passée.

Note 2.3.6 - Risque de change

Cf. paragraphe 4.13.3 des Comptes consolidés au 31 décembre 2015.

Note 2.3.7 - Risque sur placements et contrepartie

Cf. paragraphe 4.13.4 des Comptes consolidés au 31 décembre 2015.

Note 2.3.8 - Risques environnementaux

Compte tenu de notre métier, l'activité des sociétés du Groupe n'a pas d'implication en matière d'environnement (cf. note 7).

Note 2.3.9 - Risque de taux

Cf. paragraphe 4.13.1 des Comptes consolidés au 31 décembre 2015.

Note 2.3.10 - Risque de liquidité

Cf. paragraphe 4.13.2 des Comptes consolidés au 31 décembre 2015.

Note 2.4 - Informations sociales

Effectif moyen des sociétés consolidées :

	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Cadres	8 427	7 687
Non cadres	3 092	2 928
TOTAL	11 519	10 615

L'effectif fin de période au 31 décembre 2015 est de 12 222 collaborateurs (10 605 au 31 décembre 2014).

9.1.2 - Présentation des Comptes Sociaux d'AKKA Technologies SE au cours de l'exercice

Note 1 - Activité de la Société

Note 1.1 - Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2015, la société a poursuivi son rôle de holding animatrice pour l'ensemble des sociétés du Groupe.

Nous vous présentons dans le tableau ci-après une synthèse des principaux agrégats du compte de résultat pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014.

Compte de Résultat Montants en milliers d'euros	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Chiffre d'affaires net	14 470	18 659
Résultat d'exploitation	(4 949)	231
Résultat financier	14 017	16 353
Résultat exceptionnel	(83)	(82)
Impôt sur les bénéfices	(259)	1 158
Bénéfice ou perte	9 244	17 660

CHAPITRE 09



Nous vous exposons une synthèse de notre bilan, exprimé en milliers d'euros :

Bilan Actif Montants en milliers d'euros	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Immobilisations incorporelles et corporelles nettes	274	347
Immobilisations financières nettes	158 527	134 583
Actif immobilisé	158 801	134 930
Créances nettes	278 543	204 058
Trésorerie et équivalents de trésorerie	118 339	154 929
Actif immobilisé	396 881	358 987
Comptes de régularisation	2 606	3 222
TOTAL ACTIF	558 288	497 139

Bilan Passif Montants en milliers d'euros	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Capitaux propres	82 602	82 327
Provisions pour risques et charges	896	265
Dettes financières	464 987	406 293
Dettes d'exploitation	8 852	7 281
Dettes diverses	951	973
TOTAL PASSIF	558 288	497 139

Note 1.2 - Prises de participations

Durant l'exercice 2015, la société AKKA Technologies a acquis 100% du Groupe Matis (cf. note 1.2.1 rapport de gestion Groupe).

Note 1.3 - Evolution prévisible et perspectives d'avenir

A l'instar des années précédentes, les objectifs pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2016 sont de favoriser l'accélération de la croissance et de l'amélioration de l'efficacité opérationnelle du Groupe. Ce qui impliquera notamment :

- la poursuite de son activité de service et son rôle d'animation auprès de ses filiales ;
- la poursuite de la construction d'une organisation capable de répondre aux besoins d'un Groupe de plus d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires consolidé ;
- le renforcement de la gouvernance du Groupe et de ses principales business unit tout en respectant les valeurs familiales du Groupe ;
- la poursuite de la veille technologique afin de saisir les éventuelles opportunités de croissance externe qui permettront d'accélérer les développements futurs du Groupe.

Note 1.4 - Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant.

Note 1.5 - Information sur les délais de paiement

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, comme suit :

Tableau du solde des dettes fournisseurs au 31 déc. 2015 et au 31 déc. 2014 par dates d'échéance (en K€)

Fournisseurs Hors Groupe	- 30 jours		Entre 30 et 60 jours		+ 60 jours		TOTAL TTC	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Dettes à échoir	470	539	41	30	19	-	530	569
Dettes échues	105	82	12	148	188	44	305	274
Montant Total TTC	575	621	52	179	207	44	835	844

Fournisseurs Groupe	- 30 jours		Entre 30 et 60 jours		+ 60 jours		TOTAL TTC	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Dettes à échoir	1 494	1 413	36	287	-	-	1 530	1 700
Dettes échues	264	112	184	206	888	2 598	1 336	2 916
Montant Total TTC	1 758	1 526	220	492	888	2 598	2 866	4 615

CHAPITRE 09



Note 2 - Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2015.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de Commerce s'élevait au 31 décembre 2015 à 1,1%.

Nous vous rappelons qu'il a été mis en place pour les salariés du Groupe un FCPE dénommé AKKA ACTIONNARIAT et que ce FCPE a souscrit, en mars 2006 à une augmentation de capital qui lui a été réservée pour un montant de 27 901,08 euros.

Note 3 - Autocontrôle

Au 31 décembre 2015, notre Société possédait 549 310 actions en propres, soit 2,97% du capital social :

	31 déc. 2014	Acquisitions	Diminutions	Impact variation du capital (1)	31 déc. 2015
Actions propres détenues directement par AKKA Technologies	484 407	8 380	-	48 440	541 227
Actions propres détenues par l'intermédiaire du programme de rachat d'actions	6 609	294 426	(294 068)	1 116	8 083
Nombre total d'actions propres	491 016	302 806	(294 068)	49 556	549 310

(1) Impact de l'attribution d'une action pour 10 actions détenues

Note 4 - Options de souscription d'actions

Nous vous informons qu'aucune option de souscription d'actions n'a été attribuée au cours de l'exercice 2015.

Note 5 - Résultats - Affectation

Note 5.1 - Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Pour les comptes sociaux, les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Pour les comptes consolidés, le Groupe a fait évoluer, le cas échéant, ses règles et méthodes comptables conformément aux modifications du référentiel IFRS.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent vous est transmis à titre comparatif.

Note 5.2 - Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 9 244 054,08 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	9 244 054,08 euros
A la réserve légale	185 000,00 euros
Au poste de réserve spéciale relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants	6 600,00 euros
Le solde	9 052 454,08 euros
Augmenté du prélèvement sur le compte « autres réserves »	777 526,52 euros
A titre de dividendes aux actionnaires	9 829 980,50 euros
Le compte « autres réserves » s'élevant ainsi à 38 516 745,86 euros. Soit un montant de dividende égal à, par action	0,50 euros

Cette enveloppe de dividendes tient compte, à la fois de l'attribution d'une action nouvelle pour dix actions détenues dont la création va intervenir d'ici la date du détachement du dividende ainsi que du nombre d'actions auto-détenues au 30 mars 2016. Un ajustement de cette enveloppe interviendra en cas de variation du nombre d'actions auto-détenues entre le 30 mars 2016 et la date du détachement du dividende.

CHAPITRE 09



Il est précisé que :

La somme distribuée serait, le cas échéant, éligible à la réfaction de 40% définie par l'article 158-3-2 du Code Général des Impôts pour les actionnaires personnes physiques domiciliées en France.

Le paiement des dividendes serait effectué dans les 45 jours suivant l'Assemblée Générale du 16 juin 2016.

Ce dividende serait versé à toutes les actions existantes au jour de l'Assemblée ainsi qu'aux actions nouvelles qui résulteraient de l'attribution gratuite d'une action pour dix détenues en cas de décision favorable de l'Assemblée Générale Mixte dans la mesure où ces actions seraient créées avant le détachement du dividende, à l'exception des actions auto-détenues. Toutefois, si lors de la mise en paiement, la société avait acquis de nouvelles actions propres, la somme correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions serait affectée au compte « autres réserves ».

Conformément aux nouvelles dispositions du Code Général des Impôts, il est pris acte que les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Pour l'exercice clos le 31/12/2012, le dividende net par titre était égal à 0,64 euro par action (soit 0,48 euro après prise en compte des mouvements intervenus sur le capital). La totalité de la somme distribuée, soit la somme de 9 673 828 euros était, le cas échéant, éligible à la réfaction de 40% définie par l'article 158-3-2 du Code Général des Impôts pour les actionnaires personnes physiques domiciliées en France.

Pour l'exercice clos le 31/12/2013, le dividende net par titre était égal à 0,55 euro par action (soit 0,45 euro après prise en compte des mouvements intervenus sur le capital). La totalité de la somme distribuée, soit la somme de 8 945 532 euros était, le cas échéant, éligible à la réfaction de 40% définie par l'article 158-3-2 du Code Général des Impôts pour les actionnaires personnes physiques domiciliées en France.

Pour l'exercice clos le 31/12/2014, le dividende net par titre était égal à 0,50 euro par action (soit 0,45 euro après prise en compte des mouvements intervenus sur le capital). La totalité de la somme distribuée, soit la somme de 8 948 518 euros était, le cas échéant, éligible à la réfaction de 40% définie par l'article 158-3-2 du Code Général des Impôts pour les actionnaires personnes physiques domiciliées en France.

Note 5.3 - Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à un montant global de 27 084 € et qui ont donné lieu à une imposition de 9 028 €.

Note 5.4 - Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Note 6 - Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code du Commerce

Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Néant.

Conventions conclues au cours des exercices précédents et poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015

• Conclusion d'une garantie autonome

- Date d'autorisation : Conseil d'Administration du 25 février 2014
- Personnes concernées : Monsieur Maurice RICCI, Monsieur Jean-Franck RICCI, Monsieur Nicolas VALTILLE

Garantie de l'exécution des engagements de MBtech Group GmbH & Co KGaA envers la société RALOSA GmbH & Co KG au titre d'un bail en l'état futur d'achèvement pour la location d'un immeuble situé sur l'ancien terrain d'aviation des communes Böblingen/Sindelfingen (Allemagne). Le bail est d'une durée de 20 ans à compter de la première occupation des locaux prévue le 1^{er} octobre 2015. La garantie autonome s'élève à 42 500 000 euros.

La garantie n'a pas été exercée au cours de l'exercice 2015.

• Conclusion d'un bail en l'état futur d'achèvement

- Date d'autorisation : Conseil d'Administration du 17 juin 2014
- Personnes concernées : Monsieur Maurice RICCI, Monsieur Jean-Franck RICCI

Contrat de bail en l'état futur d'achèvement conclu entre les sociétés AKKA Services et AKKA Technologies (co-preneurs) d'une part, et la société ANDROMEDE VALLEY SCI (bailleur) d'autre part pour la location d'un immeuble situé à Blagnac (31700). Le bail est d'une durée ferme de onze ans et onze mois à compter de la première occupation des locaux prévue le 31 mars 2016. Le loyer annuel est de 2 318 787 euros.

Aucune charge n'a été constatée sur l'exercice 2015.

CHAPITRE 09



- Conclusion d'une convention de prestations de services
 - Date d'autorisation : Conseil d'Administration du 30 août 2012
 - Personnes concernées : Monsieur Maurice RICCI
 - Date de ratification par l'Assemblée : 11 juin 2013

Contrat conclu à compter du 15 septembre 2012 entre AKKA Technologies et la société BMC Management and investment pour la réalisation de prestations de services correspondant à des missions commerciales, stratégiques, administratives et relationnelles dans le cadre du déploiement du Groupe en contrepartie du versement d'une redevance annuelle de 642 000 euros, complétée le cas échéant par la facturation de services supplémentaires selon le temps passé.

Le montant de prestations de services facturées au titre de ce contrat sur l'exercice 2015 est de 642 000 euros hors taxes.

- Convention de prestations correspondant aux fonctions de Direction Financière, des Ressources Humaines, de Secrétariat Général conclue avec la société DUBAIA9 SAS.
 - Date d'autorisation : Conseil d'Administration du 25 novembre 2009
 - Personne concernée : Monsieur Maurice RICCI
 - Date de ratification par l'Assemblée : 22 juin 2010

Cette convention s'est poursuivie sur l'année 2015. Le montant de la facturation ajustée pour 2015, correspondant aux coûts réellement engagés par DUBAIA9 augmentés d'une marge de 15%, est de 28 800 euros hors taxes.

Les Commissaires aux Comptes ont été régulièrement avisés de ces opérations et vous en rendront compte dans un rapport spécial.

Note 7 - Informations sociétales et environnementales

Les informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité ainsi que sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités, listées conformément aux dispositions des articles L. 225-102-1 alinea 5, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de Commerce, figurent en note 9.4 du document de référence.

Note 8 - Administration et Contrôle de la Société

Note 8.1 - Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

Monsieur Maurice RICCI, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

- Représentant d'AKKA Technologies
- Président de la société DUBAIA9 SAS
- Co-gérant d'AKKA MANAGER SARL
- Président de la société MB 2C SAS
- Gérant de la société SCI SAONE VALLEY
- Associé Gérant de la SCI STANDING COURCELLES
- Gérant de la société Flugfeld Valley GmbH
- Gérant d'AKKA Deutschland GmbH
- Président de VALLEY INVESTMENT
- Représentant de VALLEY INVESTMENT
- Président du Conseil d'Administration d'AKKA Italia Srl
- Président du Conseil d'Administration d'AKKA Switzerland SA
- Président d'AKKA GROUPE AMERIQUE DU NORD Inc
- Co-gérant de la société Hysys Consulting Maroc SARL
- Administrateur d'AKKA Technologies Rus LLC
- Gérant de BMC MANAGEMENT AND INVESTMENT
- Administrateur d'AKKA Middle East JLT
- Administrateur d'AKKA DEVELOPMENT UK
- Administrateur d'AKKA GROUP NORTH AMERICA INC
- Gérant de MATIS BENELUX
- Président du Conseil d'Administration de MATIS INTERNATIONAL
- Président du Conseil d'Administration de MATIS SUISSE

CHAPITRE 09



Monsieur Jean-Franck RICCI, Administrateur et Directeur Général Délégué

- Administrateur d'AKKA Italia Srl, société de droit italien
- Co-gérant de la société HYSYS Consulting Maroc SARL
- Co-prokurist de la société AKKA Deutschland GmbH
- Vice-Président d'AKKA GROUPE AMERIQUE DU NORD INC
- Administrateur d'AKKA Technologies Rus LLC
- Administrateur d'AKKA GROUP NORTH AMERICA INC
- Administrateur d'AKKA AEROCONSEIL ESPANA SL
- Administrateur d'AKKA Middle East JLT
- Administrateur d'AKKA DEVELOPMENT UK
- Gérant de MATIS BENELUX

Monsieur Alain TISSERAND, Administrateur

- Co-gérant de la société AMF Investisseurs SARL
- Gérant de la société MATIS SARL
- Administrateur BANQUE POPULAIRE CÔTE D'AZUR
- Gérant associé de la SCI LIDREAN

Madame Cécile MONNOT, Administrateur

- Gérante de la société IDEACTIVE FORMATION SARL

Monsieur Nicolas VALTILLE, Administrateur et Directeur Général Délégué

- Directeur Général de la société DUBAIA9 SAS
- Co-gérant d'AKKA MANAGER SARL
- Directeur Général de la société ERDIMAT SAS
- Administrateur d'AKKA Middle East JLT
- Administrateur d'AKKA DEVELOPMENT UK
- Co-prokurist de la société AKKA DEUTSCHLAND GmbH
- Administrateur d'AKKA AEROCONSEIL ESPANA SL
- Administrateur d'AKKA TECHNOLOGIES INDIA
- Gérant d'AKKA TECHNOLOGIES MAROC
- Administrateur d'AKKA GROUP NORTH AMERICA
- Co-gérant d'AKKA TRANS AFRICA
- Gérant de MATIS BENELUX

Mademoiselle Charlotte RICCI, Administrateur

- Néant

Monsieur Guy LACROIX, Administrateur

- Administrateur de la société INEO
- Administrateur de la société AXIMA CONCEPT SA
- Directeur Général Délégué de la société ENGIE ENERGIE SERVICES SA
- Gérant de la société XXL LAVAGE
- Administrateur de la société INEO DIGITAL NORD
- Administrateur de la société ENGIE Information et Technologies
- Président du Conseil d'Administration de la société SOCIETE ELECTRIFICATION GENERALE SA
- Gérant associé de la SCI PORTE DE L'ILE De France
- Président de la société GLX CONSULTING
- Membre du Conseil de Surveillance de la société DEMETER PARTNERS

Note 8.2 - Rémunération des dirigeants

Note 8.2.1 - Description des éléments fixes, variables et exceptionnels composant les rémunérations des dirigeants

CHAPITRE 09

Dirigeants	Rémunération fixe - équivalent brut	Rémunération variable - équivalent brut	Rémunération fixe et variable - part organismes sociaux	Jetons de présence	Avantages en nature	Régimes complémentaires de retraite	Coût Total Entreprise 2015	Coût Total Entreprise 2014
Maurice RICCI (1)	561	-	221	Néant	-	Néant	782	796
Jean-Franck RICCI	525	-	207	Néant	-	Néant	732	744
Nicolas VALTILLE	352	181	210	Néant	-	Néant	744	759
Cécile MONNOT	67	-	25	Néant	-	Néant	92	93
Charlotte RICCI	-	-	-	Néant	-	Néant	-	-
Guy LACROIX	-	-	-	40	-	Néant	40	40
Alain TISSERAND	-	-	-	40	-	Néant	40	40

(1) Maurice RICCI a été rémunéré pour partie au travers d'un contrat de prestation de services conclu entre la société BMC MANAGEMENT AND INVESTMENT et la société AKKA Technologies pour un montant de 642 KE au titre de l'exercice 2015.

Note 8.2.2 - Indication des engagements de rémunération différée pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux

Néant.

Note 8.3 - Tableau sur les délégations en matière d'augmentation de capital

Conformément à l'article L. 225-100 alinéa 7 du Code de Commerce, est joint au présent rapport de gestion un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital.

Note 8.4 - Rapport spécial sur les opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de Commerce

Vous allez également être informés par votre Conseil d'Administration, dans son rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de Commerce concernant les options de souscription ou d'achat d'actions.

Note 8.5 - Rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de Commerce

Dans un rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de Commerce, votre Conseil d'Administration vous donnera toutes informations prévues par les dispositions légales, au regard des actions gratuites.

Note 8.6 - Actionnariat de la société

Note 8.6.1 - Évolution du capital

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Montant du capital social
31 décembre 2014	16 756 955	1,53	25 638 141,15
Attribution 1 action gratuite pour 10 détenues (CA du 31 mars 2015)	1 675 695	1,53	2 563 813,35
Actions gratuites (PV du 15 septembre 2015)	1 614	1,53	2 469,42
31 décembre 2015	18 434 264	1,53	28 204 423,92

Note 8.6.2 - Franchissement de seuils au cours de l'exercice

Les franchissements de seuil suivants ont été constatés et ont fait l'objet d'une déclaration à l'AMF :

- Le 7 avril 2015, par la société Allianz Global Investors GmbH, franchissement à la baisse du seuil de 5% du capital pour détenir 0,27% du capital et 0,20% des droits de vote ;
- Le 7 avril 2015, par la société Allianz IARD, franchissement à la hausse du seuil de 5% du capital et des droits de vote pour détenir 6,80% du capital et 5,12% des droits de vote. A cette occasion la société Allianz, par l'intermédiaire des sociétés Allianz IARD, MMVie, Génération Vie, AVIP et Arcalis qu'elle contrôle, déclare qu'elle a franchi à la hausse les mêmes seuils et qu'elle détient 6,88% du capital et 5,17% des droits de vote ;
- Le 19 mai 2015, par Monsieur Maurice RICCI, franchissement à la baisse du seuil de 20% des droits de vote pour détenir directement 11,72% du capital et 17,99% des droits de vote. A cette occasion, Monsieur Maurice RICCI, par l'intermédiaire des sociétés BMC Management and Investment et Dubaia9 qu'il contrôle, déclare qu'il a franchi en baisse, directement et indirectement, le seuil de 1/3 des droits de vote de la société et qu'il détient, directement et indirectement, 30,30% du capital et 32,26% des droits de vote ;
- Le 19 mai 2015, par Monsieur Jean-Franck RICCI, franchissement à la baisse du seuil de 5% du capital pour détenir 4,96% du capital et 7,21% des droits de vote.

CHAPITRE 09



Note 8.6.3 - Répartition du capital et des droits de vote au 30 mars 2016

	Actions vote simple	Actions vote double	Actions sans droit de vote	Total Actions	Voix	% total actions
FAMILLE RICCI	3 528 678	4 944 212	-	8 472 890	13 417 102	46,0%
AUTO-DÉTENTION	-	-	561 572	561 572	-	3,1%
DIRIGEANTS	54 195	468 468	-	522 663	991 131	2,8%
SALARIÉS	37 187	163 519	-	200 706	364 225	1,1%
Public	8 647 798	28 635	-	8 676 433	8 705 068	47,1%
TOTAL	12 267 858	5 604 834	561 572	18 434 264	23 477 526	100,0%

La répartition du capital et des droits de vote n'a pas varié significativement depuis le 31 décembre 2015.

Modifications intervenues dans la répartition du capital et des droits de vote des actionnaires détenant plus de 5% du capital

Titulaire	Situation au 31/12/2015				Situation au 31/12/2014			Situation au 31/12/2013		
	Nombre d'actions	% capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% de droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% de droits de vote
MR RICCI MAURICE (1)	5 519 316	29,9%	7 679 155	32,6%	5 381 197	32,1%	35,4%	5 291 999	34,8%	37,2%
MR RICCI JEAN-FRANCK	913 531	5,0%	1 732 283	7,4%	903 212	5,4%	7,9%	821 104	5,4%	7,5%
IDEACTIVE EVENTS	924 547	5,0%	1 849 094	7,9%	840 498	5,0%	7,7%	818 635	5,4%	7,8%
MME MONNOT CECILE	474 585	2,6%	941 125	4,0%	431 443	2,6%	3,9%	746 533	4,9%	7,1%
FIDELITY MANAGEMENT RESEARCH LLC (2)	2 259 061	12,3%	2 350 700	9,6%	2 137 000	12,8%	9,8%	1 540 000	10,1%	7,3%
ALLIANZ GLOBAL (3)	1 768 111	9,6%	1 768 111	7,5%	850 601	5,1%	3,9%	n.d	n.d	n.d

(1) inclus BMC Management and Investment

(2) Source : FIDELITY MANAGEMENT RESEARCH LLC

(3) Sur la base de la déclaration de franchissement de seuil du 15 avril 2015

Information relative à la mise en œuvre du programme de rachat d'actions (article L 225-211 du Code de Commerce)

AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE	
Nombre d'actions propres rachetées	294 426
Nombre d'actions propres vendues	(294 068)
Cours moyen des actions achetées	29,81
Cours moyen des actions vendues	29,40
Montant global des frais de négociation	-
ACTIONS PROPRES INSCRITES AU NOM DE LA SOCIÉTÉ	
Montant en €	16 341 973
Fraction du capital qu'elles représentent	2,97%
Valeur globale évaluée au cours d'achat	9 071 906
Valeur nominale	1,53 par action
Motifs des acquisitions effectuées	Animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action

Nombre d'actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice : 549 310

Note 8.7 - Etat récapitulatif des opérations globales supérieures à 5 000 € réalisées au cours de l'exercice sur les titres de la société par les dirigeants et les personnes mentionnées aux articles L 621-18-2 et R 621-43-1 du Code Monétaire et Financier

Le nombre de déclarations d'opérations pour un montant supérieur à 5 000 € réalisées au cours de l'exercice sur les titres de la société par les dirigeants et les personnes mentionnées aux articles L 621-18-2 et R 621-43-1 du Code Monétaire et Financier s'élève à 13 (hors programme de rachat d'actions) et concerne :

CHAPITRE 09

Date de l'opération	Identité du déclarant	Organe / Personne liée à	Nature de l'opération	Prix unitaire	Nature des titres	Montant en euros
19 mai 2015	Nicolas VALTILLE	Directeur Général Délégué	Cession	29,0	Actions	580 000
19 mai 2015	Maurice RICCI	Président Directeur Général	Cession	29,0	Actions	11 600 000
19 mai 2015	Jean-Franck RICCI	Directeur Général Délégué	Cession	29,0	Actions	2 320 000
1 juin 2015	Stephane DESCOS	Membre du comité exécutif	Cession	30,0	Actions	29 862
30 juin 2015	Stephane DESCOS	Membre du comité exécutif	Cession	32,2	Actions	12 801
30 juin 2015	Stephane DESCOS	Membre du comité exécutif	Cession	31,9	Actions	16 679
13 juillet 2015	Alain TISSERAND	Administrateur	Cession	33,6	Actions	304 739
19 octobre 2015	Alain TISSERAND	Administrateur	Cession	24,0	Actions	20 350
19 octobre 2015	Alain TISSERAND	Administrateur	Cession	24,4	Actions	6 637
20 octobre 2015	Alain TISSERAND	Administrateur	Cession	24,5	Actions	70 718
21 octobre 2015	Alain TISSERAND	Administrateur	Cession	24,4	Actions	172 720
21 octobre 2015	Alain TISSERAND	Administrateur	Cession	24,4	Actions	25 085
22 octobre 2015	Alain TISSERAND	Administrateur	Cession	24,4	Actions	191 659

Ces déclarations ont été régulièrement publiées par l'Autorité des Marchés Financiers.

Note 8.8 - Travaux du Conseil et procédures de contrôle interne

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce, le rapport du Président du Conseil d'Administration sur les travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne.

Note 8.9 - Informations sur les éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

Le Conseil d'Administration a la possibilité, en période d'offre publique, d'émettre et d'attribuer gratuitement aux actionnaires ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique, des bons de souscription d'actions, conformément aux dispositions de l'article L.233-33 du Code de Commerce.

L'article 15 des statuts comprend une clause d'exclusivité de mandat, qui correspond à l'impossibilité de devenir mandataire de la société dès lors qu'un mandat est occupé dans une société concurrente ou que l'administrateur pressenti en est un actionnaire de référence.

9.2 - Résultat opérationnel

9.2.1 - Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation

Le résultat d'exploitation dépend principalement du chiffre d'affaires et du taux d'activité du Groupe (nombre de jours facturés ou travaillés dans les centres d'expertise ou sur des projets clé en main divisé par le nombre de jours facturables hors congés payés et RTT) qui est passé de 88,0% en 2014 à 88,2% en 2015.

9.2.2 - Changements importants du chiffre d'affaires net

Se référer au rapport de gestion aux notes 1.2.2.1 à 1.2.2.3 du paragraphe 9.1.

9.2.3 - Stratégie ou facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur

Non applicable.

9.3 - Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

En complément du tableau sur les rémunérations des dirigeants présenté dans la note 8.2.1 du rapport de gestion figurant au paragraphe 9.1 ci-dessus, nous vous présentons les tableaux des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux selon les recommandations AFEP/MEDEF, étant précisé que la Société a choisi de suivre le Code de gouvernance Middledenext.

CHAPITRE 09



9.3.1 - Tableau des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Maurice RICCI - Président du Conseil d'Administration et Directeur Général Montants en K€	Année 2014	Année 2015
Rémunérations dues au titre de l'exercice - équivalent brut	569	561
Rémunérations dues au titre de l'exercice - part organismes sociaux	227	221
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	-	-
COÛT TOTAL ENTREPRISE	796	782

Jean-Franck RICCI - Administrateur et Directeur Général Délégué Montants en K€	Année 2014	Année 2015
Rémunérations dues au titre de l'exercice - équivalent brut	531	525
Rémunérations dues au titre de l'exercice - part organismes sociaux	212	207
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	-	-
COÛT TOTAL ENTREPRISE	744	732

Nicolas VALTILLE - Administrateur et Directeur Général Délégué Montants en K€	Année 2014	Année 2015
Rémunérations dues au titre de l'exercice - équivalent brut	542	534
Rémunérations dues au titre de l'exercice - part organismes sociaux	217	210
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	-	-
COÛT TOTAL ENTREPRISE	759	744

CHAPITRE 09

9.3.2 - Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Maurice RICCI - Président du Conseil d'Administration et Directeur Général Montants en K€	Année 2014		Année 2015	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe * - équivalent brut	569	684	561	561
- rémunération variable - équivalent brut	-	-	-	-
- rémunération fixe et variable - part organismes sociaux	227	273	221	221
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature	-	-	-	-
COÛT TOTAL ENTREPRISE	796	957	782	782

* Les montants versés sont différents des montants dus en raison du décalage de paie

Jean-Franck RICCI - Administrateur et Directeur Général Délégué Montants en K€	Année 2014		Année 2015	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe * - équivalent brut	531	531	525	525
- rémunération variable - équivalent brut	-	-	-	-
- rémunération fixe et variable - part organismes sociaux	212	212	207	207
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature	-	-	-	-
COÛT TOTAL ENTREPRISE	744	744	732	732

* Les montants versés sont différents des montants dus en raison du décalage de paie

Nicolas VALTILLE - Administrateur et Directeur Général Délégué Montants en K€	Année 2014		Année 2015	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe * - équivalent brut	352	352	352	352
- rémunération variable - équivalent brut	189	189	181	181
- rémunération fixe et variable - part organismes sociaux	217	217	210	210
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature	-	-	-	-
COÛT TOTAL ENTREPRISE	759	759	744	744

* Les montants versés sont différents des montants dus en raison du décalage de paie

Les rémunérations reçues par Jean-Franck RICCI et par Nicolas VALTILLE rémunèrent leur mandat de Directeur Général Délégué.

9.3.3 - Jetons de présence

Aux termes de sa cinquième résolution, l'Assemblée Générale des actionnaires du 9 juin 2015 a décidé l'allocation d'une enveloppe annuelle de 100 000 euros de jetons de présence afin de rémunérer les administrateurs au titre de l'exercice en cours. Le Conseil a utilisé cette enveloppe en 2015 à hauteur de 80 000 euros (CA du 7 décembre 2015).

9.3.4 - Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Non applicable.

9.3.5 - Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Non applicable.

9.3.6 - Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Non applicable.

CHAPITRE 09



9.3.7 - Actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

9.3.7.1 - Actions de performances attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Non applicable.

9.3.7.2 - Actions gratuites ne correspondant pas à des actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Non applicable.

9.3.8 - Actions devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

9.3.8.1 - Actions de performances devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Non applicable.

9.3.8.2 - Actions gratuites ne correspondant pas à des actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Non applicable.

9.3.9 - Autres informations relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Nom	Fonction	Date de début de mandat	Date de fin de mandat
Maurice RICCI	Président Directeur Général	17-févr-1999	Assemblée Générale statuant sur les comptes sociaux 2016
Jean Franck RICCI	Directeur Général Délégué	07-mars-2001	Assemblée Générale statuant sur les comptes sociaux 2015
NICOLAS VALTILLE	Directeur Général Délégué	30-août-2012	Assemblée Générale statuant sur les comptes sociaux 2017

Il n'y a aucun contrat de travail, régime de retraite supplémentaire, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions, indemnités relatives à une clause de non concurrence.

9.4 - Responsabilité sociale de l'entreprise

Le rapport RSE 2015 d'AKKA Technologies, a pour objectif de répondre aux nouvelles obligations réglementaires en matière de communication d'informations sociales et environnementales issues de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi dite « Grenelle 2 ») codifiée à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, elle-même complétée par le décret n°2010-557 du 24 avril 2012 codifié notamment à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce. Ce rapport a pour but de présenter aux parties prenantes du Groupe sa contribution en matière de Développement Durable.

Les informations présentées ci-après ont fait l'objet d'un rapport établi par un organisme tiers indépendant. Ce rapport sans observation ni réserve est mis à disposition des actionnaires au siège pour consultation.

Les informations présentées sont établies en cohérence avec la nature des activités du Groupe et les impacts sociaux, environnementaux et sociétaux qui y sont associés. Ainsi, certaines informations requises par la loi ne sont pas pertinentes au regard de l'activité de service du Groupe AKKA Technologies :

- le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement ;
- les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'eau et le sol affectant gravement l'environnement ;
- la prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité ;
- la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales,
- les consommations de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation (hormis les consommations de papier sur lesquelles des actions sont déjà en place) ;
- l'utilisation des sols ;
- l'adaptation aux conséquences du changement climatique ;
- les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité ;
- les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.

Le Groupe est organisé en 3 Business Units : France, Allemagne et International (hors Allemagne). Le rapport précise sur quel périmètre l'information est présentée* : Groupe (périmètre des sociétés consolidées), France (sociétés de droit français consolidées), Allemagne (sociétés de droit allemand consolidées).

* Lorsqu'ils ne sont pas définis pour le Groupe, les indicateurs sont principalement présentés pour la France et l'Allemagne. Le périmètre couvert représente ainsi 75% des effectifs Groupe à fin décembre 2015 (hors acquisitions 2015). Le Groupe poursuivra le développement de sa politique RSE sur les prochains exercices.

CHAPITRE 09



Voici les principales définitions des indicateurs présentés dans ce rapport :

Effectifs, mouvements d'effectifs : tous les types de contrats sont pris en compte dans les effectifs (CDI, CDD, CDI de mission, contrats de professionnalisation, contrats d'apprentissage), sauf s'ils sont suspendus (congrés parentaux et sabbatiques essentiellement). Les mouvements intra-groupe ne sont pas reportés dans les mouvements d'effectifs.

Absentéisme : les types d'absences prises en compte dans le taux d'absentéisme sont les arrêts pour maladie et pour accident de travail. Les arrêts pour congés maternité et paternité ne sont notamment pas pris en compte. Le taux est calculé en divisant le nombre de jours ouvrés d'absences par le nombre théorique de jours travaillés.

Formation : les types de formation prises en compte sont toutes les formations pour tous types de contrats, à l'exception des CIFs.

Emploi de personnes handicapées : la proportion de salariés handicapés est mesurée au sein des effectifs présents au 31 décembre. Elle diffère du taux d'emploi de personnes handicapés, qui prend notamment en compte le temps de présence au cours de l'année (en ETP).

Taux de fréquence et taux de gravité des accidents du travail : les heures travaillées sont estimées en soustrayant aux heures contractuelles les heures d'absence pour congés payés et RTT. La comptabilisation des jours perdus pour accident du travail est réalisée en jours calendaires.

Emissions de GES : Les émissions de gaz à effet de serre reportées couvrent les émissions directes liées à la consommation de combustibles fossiles (Gaz naturel, fioul domestiques, carburants) et les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité. Elles ne couvrent pas les émissions liées aux fuites de gaz frigorigènes ni les émissions liées à l'approvisionnement en énergie par des réseaux de froid et de chaleur, qui sont difficilement quantifiables. Les facteurs d'émissions utilisés sont ceux fournis dans l'outil Bilan Carbone de l'ADEME, version 7.4 (septembre 2015).

9.4.1 - Conséquences sociales de l'activité

Conformément aux dispositions des articles L. 225-102-1, alinéa 5, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce, nous vous informons des conséquences sociales de l'activité de la Société et de la manière dont la Société prend en compte ces conséquences.

Le Groupe AKKA Technologies s'appuie sur des valeurs d'entreprise fondamentales, pour se développer de façon pérenne. Le Groupe offre à ses collaborateurs un environnement stable et dynamique où il est possible de se réaliser professionnellement et profiter de perspectives multiples de par la diversité de ses métiers, de ses implantations géographiques et de la croissance du Groupe.

9.4.1.1 - Emploi

Au 31 décembre 2015, l'effectif du Groupe AKKA Technologies est de 12 222 salariés (contre 10 605 en 2014) dont 6 106 en France (contre 5 436 en 2014), 3 266 en Allemagne (2 995 en 2014) et 2 850 dans les activités internationales (hors Allemagne – 2 174 en 2014), dont 2 365 en Europe, 154 en Amérique et 265 en Asie. La moyenne d'âge des collaborateurs du Groupe est de 36,7 ans au 31 décembre 2015 (36,5 en 2014). L'ancienneté moyenne des collaborateurs du Groupe AKKA Technologies est de 5,5 années au 31 décembre 2015 (5,8 ans en 2014).

La répartition par sexe de l'effectif total du Groupe au 31 décembre 2015 s'établit à 79% pour les hommes et 21% pour les femmes (79% pour les hommes et 21% pour les femmes en 2014). En France, la répartition est de 77% d'hommes et 23% de femmes (77% d'hommes et 23% de femmes pour 2014).

La répartition par tranches d'âge dans le Groupe est la suivante :

Répartition Effectifs par âge	2015
Moins de 25 ans	631
25-30	2 746
30-40	4 915
40-50	2 576
50-55	755
55 et plus	599
TOTAL	12 222

En 2015 :

- 2 775 embauches ont été effectuées sur le Groupe (contre 2 297 en 2014),
- 2 624 départs (dont 228 licenciements) ont été enregistrés sur le Groupe (contre 2 580 en 2014).

CHAPITRE 09



En 2015, le Groupe a recruté 2 775 personnes réparties de la façon suivante :

	2014	2015
Contrats à durée indéterminée	1 819	2 142
Autres types de contrats	478	633
TOTAL	2 297	2 775

Au 31 Décembre 2015, 95% des salariés sont en CDI et 5% en CDD et autres types de contrats.

Le recours à la sous-traitance représente 636 équivalents temps plein en 2015 sur le Groupe hors acquisitions (620 équivalents à temps plein en 2014).

Rémunérations

Sur le Groupe, le coût global du travail est de 660 M€ en 2015 contre 600 M€ en 2014. En parallèle, l'effectif moyen est de 11 519 salariés en 2015, contre 10 615 en 2014.

9.4.1.2 - Organisation du travail

Les différentes entités d'AKKA Technologies respectent les législations applicables localement dans les pays, les accords des branches professionnelles des pays concernés (SYNTEC en France) notamment lorsqu'ils sont étendus (pour la France) et les dispositions des accords collectifs lorsqu'ils sont signés au niveau du Groupe (par pays) ou par entité juridique.

Au 31 Décembre 2015, le Groupe compte 524 employés à temps partiel (hors acquisitions 2015). En France, les salariés à temps partiel représentent 3,8% de l'effectif contre 3,9% en 2014. En Allemagne, 10,7% des salariés sont à temps partiel en 2015 (8,9% en 2014). Les demandes de travail à temps partiel, sont autorisées par le management après analyse de compatibilité avec les contraintes de service ou de projet. Les autorisations peuvent être prorogées, sur demande du salarié et avec accord de son manager, au-delà de la demande initiale.

9.4.1.3 - Relations sociales

Un dialogue social bien ancré

Le Groupe AKKA Technologies a toujours respecté la liberté d'association et accordé de l'importance au dialogue social. Dans la majorité des pays, ses filiales disposent de syndicats et de représentants du personnel, en conformité avec les réglementations locales en vigueur.

En 2015, un accord de mise en place d'un Comité d'Entreprise de Société Européenne a été signé, suite à la constitution d'un Groupe Spécial de Négociation, réunissant des représentants du personnel (Délégués Syndicaux en France) de plusieurs pays du Groupe, dont en majorité des Français et des Allemands. Ce Comité d'Entreprise de Société Européenne a permis la transformation d'AKKA Technologies SA en Société Européenne et représente les pays suivants : France / Allemagne / Espagne / Italie / Hongrie / République Tchèque / Roumanie / Royaume Uni.

Il s'est réuni 2 fois, en juin et octobre 2015, et a vocation à traiter de questions transnationales.

En France, des accords importants (GPEC, contrats de génération, emploi des personnes porteuses de Handicap), ayant été négociés pour 3 ans et signés entre fin 2012 et début 2014, ont continué à être déployés et suivis au travers de commissions dédiées, en attendant un éventuel renouvellement par la voie de la négociation, à intervenir courant 2016/début 2017. Un accord de Groupe relatif à la prorogation des mandats des membres du Comité de Groupe a été conclu fin novembre 2015, dans l'attente du renouvellement des membres actuels.

Toutes entités juridiques dotées de Délégués Sociaux confondues, 4 accords ont été conclus et signés avec les représentants du personnel sur les thèmes de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, de la prorogation des mandats, de l'aménagement du temps de travail et de l'organisation des élections professionnelles.

Les négociations se sont aussi parfois conclues par la signature de PV de désaccord, en particulier sur le volet salarial des négociations annuelles obligatoires (NAO).

Toutes les sociétés du Groupe (en France, en Allemagne et dans les autres pays) ayant un effectif nécessitant la mise en place d'instances élues, en disposent, qui couvrent la totalité des collaborateurs représentés au titre des : Comités d'Entreprise (CE), Délégués du Personnel (DP), Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), présents dans toutes nos agences.

Les CE et DP se réunissent selon une fréquence mensuelle et les CHSCT de façon trimestrielle. En cas de nécessité, des réunions extraordinaires peuvent être déclenchées à la demande de l'une ou l'autre des parties (Direction ou Elus).

En 2015, le Comité de Groupe s'est réuni 4 fois (incluant le fait qu'une réunion ait duré sur 2 jours non consécutifs) en séances ordinaires et extraordinaires, sur des points d'ordre du jour correspondant aux missions votées par le Comité de Groupe fin 2014, et notamment sur l'analyse

CHAPITRE 09



des comptes annuels, des comptes prévisionnels, l'examen de la situation économique du Groupe, l'évolution des emplois et des effectifs, et sur divers autres points d'information relatifs aux organisations, aux négociations en cours, à l'évolution des instances représentatives. En France, l'ensemble des collaborateurs est rattaché à la Convention Collective Nationale SYNTEC (bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseil).

D'autres réunions peuvent avoir lieu en cas de besoin. En Allemagne notamment, le Comité Economique s'est réuni 6 fois en 2015, pour analyser en particulier l'arrêté annuel des comptes et les états financiers prévisionnels, la situation financière du Groupe, les évolutions de postes et d'effectifs et d'autres informations liées à l'organisation, les négociations en cours et les éventuels changements au sein des organes de représentation.

Bilan des accords collectifs

Conformément aux engagements pris dans l'accord sur les Risques Psycho sociaux signé en octobre 2012, et après la mise en place d'un guide du consultant en « inter-projets », courant 2013, la formation des DRH/RRH, des membres de la commission de suivi et des membres de CHSCT, le déploiement de l'accord s'est poursuivi en 2015, par le lancement d'un diagnostic « Qualité de Vie au Travail » en France ; avant le démarrage des entretiens individuels et de Groupe (le diagnostic étant « qualitatif » et se faisant sans questionnaire préalable), prévus dès les premiers jours de janvier 2016, la préparation du diagnostic a conduit le cabinet mandaté pour ce faire à rencontrer quelques personnes « clés » (Directeur Général, CFO France, DRH France, Représentants des CHSCT), afin d'appréhender le Groupe, sa culture, son histoire, ses projets, ses forces, ses faiblesses ... Un comité de pilotage a été mis en place et s'est réuni début novembre 2015 pour déterminer l'échantillonnage, les modalités de fonctionnement etc...

La restitution du diagnostic aura lieu au cours du 1^{er} trimestre 2016.

Le déploiement de l'accord Handicap a continué sur 2015 et deux commissions de suivi se sont réunies en juin et décembre 2015. La DIRECCTE Rhône Alpes y est toujours conviée. En 2015, le Groupe a recruté 15 contrats d'alternance pour un objectif fixé à 15 pour 3 ans et 12 personnes en CDI pour un objectif fixé à 30 pour 3 ans.

Le déploiement de l'accord s'est poursuivi en 2015, à travers la structuration d'une « mission Handicap » organisée pour répondre aux besoins et sollicitations dans chacune des grandes régions françaises où AKKA est implanté et aux décisions prises par le comité de pilotage de l'accord. Les membres des groupes de travail définis par l'accord ont ainsi été formés fin 2015.

La « mission Handicap » a également poursuivi ses actions de sensibilisation, le développement de partenariats avec des EA (entreprises adaptées) et ESAT et bien entendu, œuvré à maintenir dans l'emploi les personnes identifiées comme étant en situation de Handicap.

Enfin, le taux d'emploi qui était de 0,69% en France en 2012, a été largement doublé, ce qui était l'objectif.

De manière estimative, le taux d'emploi de personnes handicapées devrait avoisiner 2,1% en 2015 – cette donnée reste indicative et sera confirmée par le biais des déclarations DOETH qui auront lieu au cours du 1^{er} trimestre 2016.

La mise en œuvre de l'accord sur les contrats de génération signé fin 2013 s'est poursuivie avec succès ; le nouveau parcours d'intégration est désormais bien « rôdé », des « référents intégration » sont en place pour accompagner les nouveaux embauchés, le livret d'accueil a été refondu et est mis à jour. Les objectifs fixés pour l'embauche et/ou le maintien dans l'emploi ont été atteints.

Conformément aux engagements pris, l'Allemagne a conclu 3 accords collectifs en 2015 portant notamment sur l'évaluation des cadres par les salariés, un système de gestion des compétences (Recherches de profils) et la constitution d'un Comité d'Entreprise Européen au niveau d'AKKA SE.

9.4.1.4 - Santé et sécurité

Conditions de santé et de sécurité au travail : un enjeu fort du Groupe

Une politique santé prévention environnement a été concrétisée en 2010 par Maurice RICCI et reconduite par les membres du Comité de Direction France en janvier 2015. L'objectif étant de tendre vers l'absence d'accident.

AKKA Technologies met en œuvre un système de management de la sécurité et de la protection axé sur la prévention des risques, dans le strict respect de la réglementation et des obligations contractuelles des clients. C'est à ce titre qu'AKKA Ingénierie Process a renouvelé sa certification MASE pour 3 ans sur 2 agences (Grande Synthe et Lyon) et est en cours de démarche MASE sur l'agence de Donges. Les entités AKKA Ingénierie Process et EKIS ont passé l'audit radioprotection de suivi n°1 d'usage pour leurs activités sous rayonnements ionisants en installations nucléaires. En Allemagne, la priorité est donnée au déploiement d'une organisation de la sécurité basée sur des relais par site. Un nouveau manager sécurité a été nommé pour piloter la nouvelle organisation et déployer le support nécessaire aux équipes opérationnelles notamment pour l'analyse de risques initiale sur les projets.

Par ailleurs, le service Prévention des Risques en France met en place un programme de formation spécifique à la sécurité pour l'ensemble des collaborateurs des agences françaises du Groupe (plus de 600 personnes ont été formées à la sécurité en 2015). A son arrivée dans le Groupe, chaque collaborateur dispose d'un module de e-learning, présentant la société, un focus sur les mesures de prévention des risques, et son rôle à tenir. En Allemagne, des sessions de formations spécifiques au risque électrique sur le haut voltage ont été mises en place en 2015 pour les salariés intervenant sur les bancs de tests, en partenariat avec l'académie de formation MBtech.

CHAPITRE 09



Chaque année, des collaborateurs capables d'intervenir immédiatement après tout accident sont formés en interne via nos moniteurs SST ou en externe. Ainsi, en 2015, 130 collaborateurs ont été formés aux premiers secours en France. En Allemagne, des défibrillateurs sont installés dans certaines agences et des formations internes sont en cours de déploiement pour les interventions en cas d'urgence (extinction d'incendie et secourisme).

Enfin, un dispositif de communication interne visant à informer les collaborateurs des risques et des mesures de prévention a été mis en place au sein du Groupe.

En France, le Service Prévention des Risques a poursuivi ses actions sur l'ergonomie et la prévention des troubles musculo squelettiques. Dans le cadre de sa campagne nationale de prévention du risque travail sur écran, le Groupe a souhaité sensibiliser ses salariés à l'ergonomie de leur poste de travail en lien avec la prévention de l'apparition des Troubles Musculo-Squelettiques à travers :

- 1 campagne d'affichage, « Adoptons la bonne position » ;
- 2 journées de prévention organisées sur notre agence de Toulouse le 11 juin et Lyon le 19 juin. Ces journées ont été animées par un salarié AKKA formé à l'ergonomie au poste de travail ;
- 2 sessions de sensibilisations animées par nos médecines du travail sur Aéroconseil en septembre 2015.

Ces campagnes seront poursuivies en 2016 sur d'autres agences françaises.

En Allemagne, un abonnement à un centre de fitness est offert aux salariés réalisant des tests d'endurance en conduite sur piste sur le site de Papeburg afin de réduire la monotonie de leur poste de travail. Cette initiative sera étendue aux salariés d'autres sites pratiquant cette même activité de conduite intensive.

Afin d'encourager les salariés Allemands à se maintenir en bonne santé, des sessions d'entraînement à la course à pied sont organisées de manière hebdomadaire sur certaines agences. Elle favorise aussi la participation de ses employés à des courses locales. De plus, un concours basé sur la podométrie a été organisé. L'ensemble des pas réalisés a été converti en euros et la totalité des fonds récoltés a été donné à une association.

Le Groupe AKKA communique également sur des thématiques de prévention spécifiques par des flash-infos diffusés régulièrement aux collaborateurs, aussi grâce à l'intranet du Groupe / rubrique Prévention environnement.

Suite à l'accord relatif à la prévention des RPS d'octobre 2012, un guide de l'inter-projets a été mis en place en France, en Octobre 2013. Il a pour objectif d'encadrer les périodes dites « d'inter-projet », de recenser les droits et les devoirs de chacune des parties, notamment en définissant les responsabilités du management, et les responsabilités du consultant en inter-projet, de favoriser l'harmonisation de ces bonnes pratiques afin de créer toutes les conditions favorables à la gestion de cette période pour un retour facilité au projet. Ce guide est remis, en main propre, au collaborateur en inter-projet lors de l'entretien avec son manager. Il est également disponible sur les intranets du Groupe.

De plus, le Département Sécurité édite régulièrement des newsletter AKtu Security pour alerter les collaborateurs sur des problèmes liés à cette thématique tout en leur donnant les bonnes pratiques.

Accidents de travail, et maladies professionnelles

	Taux de fréquence		Taux de gravité		Nombre d'accidents du travail avec arrêt		Taux d'absentéisme	
	France	Allemagne	France	Allemagne	France	Allemagne	France	Allemagne
2014	1,98	3,0	0,03	0,02	16	14	3,53	-
2015	2,33	3,1	0,028	0,025	18	14	3,08	3,95

En 2015, aucune maladie professionnelle n'a été déclarée et reconnue en France et en Allemagne.

9.4.1.5 - Formation

Politiques mises en œuvre en matière de formation

La formation est pour nous un outil de reconnaissance des compétences et des performances individuelles, permettant à chacun de se réaliser et d'être acteur de son parcours de progression professionnel.

Elle nous permet donc d'anticiper et d'accompagner l'évolution de nos métiers, participe à l'accroissement constant du professionnalisme de nos collaborateurs par l'acquisition ou le développement de compétences nouvelles, et facilite la compréhension et l'implication quotidienne de chacun dans notre projet d'entreprise, véritable ADN du Groupe et socle de ses valeurs.

De plus, révéler nos talents, dans le cadre de nouveaux projets, d'une mobilité, ou d'une progression de carrière en France, en Allemagne et à l'international est essentiel pour le Groupe.

Nous créons ainsi, au quotidien, une réelle dynamique autour de la formation, faisant de celle-ci un atout différenciateur indéniable, et un vecteur essentiel de fidélisation de nos talents.

CHAPITRE 09



Nous sommes également convaincus que la réussite de notre projet d'entreprise passe avant tout par une dynamique humaine et managériale forte, (indispensable à l'accomplissement des objectifs du Groupe), où chacun pourra révéler ses talents dans des challenges motivants, et être acteur de son parcours d'évolution. Dans ce cadre, le Groupe a mené les actions suivantes :

En France :

- Aboutissement des différentes actions validées dans le cadre du projet « On Track », permettant de placer les managers et les collaborateurs du Groupe au centre du projet d'entreprise. Les collaborateurs peuvent suivre l'avancement de ces actions via des flash infos ou via la plate-forme dédiée à ce projet ;
- Mise en place d'un parcours d'intégration au sein d'AKKA France pour les nouveaux collaborateurs. Ainsi, chaque nouvel embauché se voit remettre un kit d'« AKKueil », est accompagné par un parrain/marraine intégration et est convié à des points individuels et collectifs qu'il peut retrouver sur une « feuille de route » intégration ;
- Le Groupe a déployé courant 2014 un Système d'Information RH (Ingenium) pour l'ensemble de ses entités françaises. Une place centrale est laissée au collaborateur, lequel peut alimenter un espace personnel (documents, mini-CV, diplôme,...), accéder à des informations utiles (Référentiel métiers, lien vers les offres internes, vers la plateforme de contribution OnTrack,...), et s'exprimer sur les différents aspects de son emploi et de ses perspectives lors de la préparation annuelle de son entretien professionnel. Il a été enrichi en 2015 par un bilan d'intégration, permettant aux nouveaux collaborateurs de faire un retour sur leur intégration au sein du Groupe (afin de dégager des pistes d'amélioration sur ce process) ;
- Création d'un nouveau support de communication RH, AKtu RH, envoyé chaque trimestre aux collaborateurs français avec leur bulletin de paie. Les points abordés répondent à des questions fréquentes des salariés, elle aborde des aspects pratiques RH...

En Allemagne :

- Etablissement d'un programme d'intégration destiné aux nouveaux arrivants,
- Mise en place d'un processus d'évaluation annuelle,
- Partenariat solide entre l'équipe de formation et de développement RH et le Collège consacré aux fonctions de MBtech, pour promouvoir les compétences techniques.
 - Focalisation sur la formation des cadres aux affaires et à la promotion des ventes,
 - Identification et gestion de projets, évolution de carrière.

Afin de continuer à favoriser la mobilité de nos collaborateurs au sein du Groupe, plusieurs actions ont été menées en 2015 :

- Facilité des déclarations des souhaits de mobilité sur notre SIRH Ingenium (souhaits de mobilité géographique en France ou à l'international exprimés à tout moment dans l'année / souhaits de mobilité professionnelle exprimés lors des entretiens individuels).
- Reengineering de l'outil de Job Board interne (AKKA Jobs) et des processus associés (coordination renforcée avec le recrutement & filiales pour assurer une actualisation mensuelle), roulement sur les offres en nette progression et une bonne représentativité des opportunités à l'international (sur 170 offres, 47% concernent l'international et 53% concernent la France).
- Suivi mensuel des candidatures avec les relais mobilité en France et à l'international. Existence d'une base Mobility commune à chaque référent mobilité internationale de chaque filiale et permettant la gestion des candidatures à l'international.
- Notification des publications à l'ensemble de la communauté DRH/RRH et en complément, à la cellule mobilité internationale (AKKA France) ainsi qu'aux « mobility advisors » de nos filiales pour toutes les opportunités à l'international.
- Communication renforcée : flash info mobilité périodique (version anglaise depuis avril 2014 à destination de nos filiales), refonte de la rubrique Mobilité sur notre intranet (incluant la création d'un espace mobilité internationale), lien sur la page d'accueil d'Ingenium, communication régulière au travers des AKtu RH, AKtu France, Aktu Comfi, Panorama...

Des outils au service de la formation

• AKKA RESEARCH

Au sein d'AKKA Research, notre centre de recherche interne, les consultants en situation d'interprojet participent activement à la veille sur les enjeux technologiques futurs.

Et dans le cadre de sa politique de recrutement novatrice, de jeunes stagiaires ont la possibilité d'effectuer leurs stages au sein d'AKKA Research. Encadrés par des chefs de projet expérimentés, ils participent à des projets technologiques innovants.

Conformément à notre politique de Développement des Compétences, AKKA Research a mobilisé 50 chefs de projet pendant 4 616 jours et 396 consultants en inter-contrats pendant 10 871 jours (soit une moyenne de 27 jours).

CHAPITRE 09



• AKKA Institute

Véritable université interne du Groupe, AKKA Institute a pour vocation de partager les valeurs et les savoir-faire du Groupe, en capitalisant sur les compétences et les expertises des hommes et des femmes qui ont contribué à son développement. Aujourd'hui, ce sont déjà plus d'une cinquantaine de modules de formations sur mesure qui ont ainsi été développés, et près de 8 435 heures de formation ont été dispensées en interne en 2015 (contre 8 200 en 2014).

• Une plateforme e-learning : E-learninstitute

Le parcours e-learning d'AKKA Technologies s'articule autour de 6 modules complémentaires, et a pour objectif de donner aux collaborateurs un maximum d'atouts pour développer leurs projets dans les meilleures conditions.

• Collège MBtech

Ce collège a pour mission de partager et de bâtir les compétences techniques du Groupe en tirant profit des compétences et savoir-faire des hommes et des femmes du Groupe qui ont contribué à son développement.

Le nombre total d'heures de formation

En France, en 2015, 41 852 heures de formation professionnelle ont été dispensées, soit une moyenne de 36 heures par collaborateur formé (32,5 heures en 2014).

Le bilan quantitatif des actions en France a été le suivant :

- 5 979 jours de formation en 2015 (6 897 en 2014) ;
- 1 160 collaborateurs formés pour 1 487 en 2014 ;
- plus de 82% de l'effort de formation a été destiné à l'acquisition de compétences métier en matière de technologies et solutions.

En Allemagne, environ 4 600 jours de formation ont été dispensés en 2015 avec un total de 32 247 heures pour les filiales MBtech seules.

Le bilan quantitatif des actions a été le suivant :

- 1 600 participants en 2015 ;
- 40 jours de formation dispensés par l'Académie du Leadership et mesures de formation associées (Evaluation à 360 °) ;
- Dépenses de formation d'un montant supérieur à 16 millions d'Euros.

9.4.1.6 - Egalité de traitement

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

AKKA Technologies respecte les principes d'égalité entre les femmes et les hommes en appliquant une politique équitable en matière de recrutement, d'accès à la formation, de rémunération et de promotion, présentée chaque année aux instances représentatives du personnel. Sur le dernier trimestre 2013, des négociations avaient été ouvertes par société, sur l'égalité professionnelle homme-femme. L'année 2015 a donc permis de mettre en œuvre les accords négociés ou les plans d'actions unilatéraux, et de déployer des actions dans chacune des sociétés françaises du Groupe concernée.

En 2015, le Groupe AKKA Technologies comprend 12 222 salariés (dont 21% de femmes, et 79% d'hommes), et 83 nationalités différentes (sur les BU France et Allemagne). En 2015, les femmes ont représenté 21% des recrutements en contrat à durée indéterminée réalisés en France (contre 23% en 2014) et 19% en Allemagne en 2015, ce hors acquisitions. AKKA veille à maintenir un niveau équivalent de formation pour les femmes et pour les hommes. Pour assurer un niveau de rémunération équivalent entre les femmes et les hommes, AKKA Technologies propose des salaires d'embauche identiques aux candidats et candidates, pour des postes à responsabilité équivalente, à qualification, niveau de diplôme, compétences et expériences identiques. Dans le cadre des cycles d'évaluation et de révision des situations, AKKA rappelle chaque année à l'ensemble du management, les principes d'égalité à respecter, notamment eu égard aux absences liées à la maternité-paternité, à l'adoption ou au travail à temps partiel.

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

AKKA France atteint un taux d'emploi de personnes handicapées de 2,1% à fin 2015. Cette forte progression (0,77% à fin 2013) s'intègre dans le déploiement de sa politique en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés et la signature de son premier accord handicap en 2014. Une forte progression qui renforce notre volonté à faire que le handicap ne soit plus une différence.

Cet accord triennal s'articule autour de 4 axes majeurs :

- Le recrutement avec la nomination d'un recruteur dédié au niveau national et des partenariats avec des acteurs locaux spécialisés pour une bonne intégration ;
- Le maintien dans l'emploi grâce à une équipe de référents en région qui interviennent sur les aménagements et accompagnements mais aussi sur la prévention des situations d'inaptitude ;

CHAPITRE 09



- La sensibilisation avec de nombreuses actions auprès des collaborateurs mais aussi pour des publics ciblés tel que les managers, les RH ainsi que diverses publications ;
- L'achat responsable au cœur des enjeux du Groupe en faisant appel au secteur protégé pour divers travaux (imprimerie, espaces verts, plateaux repas...).

Le Groupe accompagne également nos 28 écoles d'ingénieurs partenaires sur ce sujet, car les ingénieurs de demain devront connaître le management de la différence, le management équitable.

Le nombre des salariés handicapés représente 1,4% des effectifs en France et en Allemagne. L'Allemagne respecte le règlement en vigueur dans ce domaine.

Politique de lutte contre les discriminations

Signataire de la Charte de la Diversité en France et de la LGET en Allemagne, AKKA Technologies développe la diversité de ses équipes dans toutes ses composantes : égalité hommes/femmes, mixité des origines ethniques et sociales, place accordée aux jeunes et aux seniors, intégration des personnes handicapées ; le contenu des accords collectifs, lorsqu'ils existent, vient renforcer ces principes et actions que ceci ait fait ou non l'objet d'accords collectifs.

9.4.1.7 - Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail :

En 2015, AKKA renouvelle son engagement en faveur du développement responsable en :

- adhérant au Pacte Mondial des Nations Unies, traduit également pour nos filiales ;
- étant signataire de la Charte de la Diversité.

AKKA se conforme aux lois et réglementations locales et veille à :

- la liberté d'association et au droit de négociation collective ;
- l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ;
- l'élimination du travail forcé ou obligatoire ;
- l'abolition effective du travail des enfants.

9.4.2 - Limitation de l'impact environnementales de l'activité

Les activités de services et de prestations intellectuelles développées par le Groupe AKKA Technologies ont un impact environnemental limité comparé à des activités industrielles lourdes.

Toutefois, ses nombreuses implantations et la nécessité de disposer d'infrastructures et d'équipements informatiques / électriques importants sur certaines agences ont des conséquences environnementales.

Le Groupe s'est engagé dans une minimisation des impacts sur l'environnement dans le cadre de sa politique « Prévention Environnement » menée par la direction éponyme, et renouvelée chaque année. Pour la piloter et l'animer, en France, la Direction « Prévention Environnement » a été créée en 2010. Composée de 4 personnes et sous la responsabilité de la Direction Générale France, elle agit dans trois domaines : la prévention des pollutions, la réduction de l'impact de nos activités sur l'environnement et la sensibilisation de nos consultants. En Allemagne, les Directions Qualité et Services Généraux sont garantes des sujets environnementaux.

• Management Environnemental

En complément du Pacte Mondial des Nations Unies, et de sa politique « Prévention, Environnement », les établissements du Groupe en France, en Allemagne et à l'international tel que celui de Lyon Vaise ou MBtech Bohemia ont renouvelé leur certification ISO 14001 en 2015, s'engageant ainsi à améliorer de manière continue leurs pratiques et à prévenir les pollutions par la mise en place d'actions concrètes adaptées à leur métier.

• Maîtrise de nos implantations

En France, plus de 50 agences et en Allemagne plus de 20 sites couvrent l'ensemble des 2 territoires.

Les activités présentes sur les sites sont majoritairement des activités de bureau (hors bancs de tests liés à nos projets automobile en Allemagne).

Les sites sont situés en zone urbaines ou péri urbaines. Aucun des sites n'est situé dans une aire protégée.

AKKA a déployé en 2015 des actions pour maîtriser et réduire sa consommation d'énergie notamment en privilégiant en France des bâtiments HQE (Haute Qualité Environnementale).

Suite à l'audit énergétique réglementaire mené en 2015, AKKA France a engagé un plan d'actions sur ses principaux sites pour réduire sa consommation énergétique (remplacement des ampoules par des LED, reprogrammation des chauffages, ...). En Allemagne, l'audit énergétique est en cours de réalisation et sera finalisé en 2016.

Les consommations d'eau sont liées à un usage domestique des toilettes, douches, arrosage des espaces verts et sont prélevées uniquement sur les réseaux de ville.

CHAPITRE 09



En 2015, la consommation énergétique des bâtiments d'AKKA Technologies en France est de 5 129 772 kWh.

En Allemagne, l'énergie provient de différentes sources (électricité, fuel, gaz naturel) et alimente diverses activités (bureautiques, ateliers et bancs de test). La consommation annuelle 2015 d'énergie pour les sites MBtech s'élève à 11 951 991 kWh.

• Gestion éco responsable des moyens informatiques

Les efforts du Groupe pour réduire son impact sur l'environnement ont aussi porté sur l'informatique. Le Service de Matériel et de Sécurité Informatique est géré de manière centralisée depuis décembre 2013.

Ce système garantit la standardisation et le partage du matériel utilisé grâce à un programme d'informatique « écologique » mis en place en France et en Allemagne. Ce projet permet d'optimiser la gestion des ressources du Groupe en renforçant les systèmes informatiques afin de réduire la consommation énergétique des bâtiments.

• Virtualisation: le Groupe continue sa forte dynamique de virtualisation

- 2010 : 85% en Physique – 15% en Virtuel
- 2014 : 30% en Physique – 70% en Virtuel
- 2015 : 15% en Physique – 85% en Virtuel
- Objectif 2016 : 10% en Physique – 90% en Virtuel

Néanmoins, certains composants ne sont pas compatibles avec la virtualisation ; c'est pourquoi le Groupe vise un plafond de 90% en 2016 :

- Serveurs de calcul haute performance
- Serveurs Unix et Solaris
- Serveurs de sauvegarde

Pour l'année 2016, le regroupement des sites de Toulouse dans un seul bâtiment, « Andromède », augmentera les taux de virtualisation.

Plusieurs dispositifs ont été mis en place afin de réduire l'impact sur l'environnement :

- Optimisation des structures grâce au choix de matériaux et d'équipements économes en énergie, sensibilisation des salariés (Charte informatique), maintenance préventive et conception de salles de serveurs (équipements, température, structure, etc.) ou de postes de travail (économies sur les écrans, paramétrage par défaut des photocopieuses afin d'imprimer en recto verso et noir et blanc par défaut, etc.); gestion des centres de données par la centralisation dans des lieux stratégiques (1 par Unité Opérationnelle (BU);
- Un Cloud privé au sein d'AKKA est en production pour partager toutes les ressources (CPU, mémoire et stockage) des différents centres de données. Cette solution permet une vision d'ensemble des ressources disponibles et permet d'optimiser la façon dont elles sont partagées afin d'augmenter la réactivité aux nouvelles demandes de clients, sans besoin d'investir dans de nouveaux serveurs. Cela a pour avantage de pouvoir exploiter toutes les capacités du Groupe avant d'acheter de nouveaux équipements. Une nouvelle fonctionnalité est aussi à l'étude : la possibilité de transférer le trop-plein de données vers un centre de données externes à forte évolutivité.

La mise à disposition de tous les moyens est automatisée ce qui permet la mise en œuvre en une heure d'un espace de travail projet en autonome (sans intervention de l'informatique).

En 2015, 10 projets commerciaux ont utilisé le Cloud AKKA avec 30 serveurs virtuels.

• Eco Attitude

Les collaborateurs sont régulièrement associés à des actions éco responsables telles que la réduction de consommation de papier, l'incitation au choix d'un mode de transport doux, ... La réduction de la consommation de papier est par exemple favorisée par la mise en place d'outils d'impression (paramétrage automatique en recto verso et noir et blanc par défaut, ...), utilisation d'imprimantes collectives, dématérialisation des documents (factures, ...). Une démarche d'éco-responsabilité par des animations internes et une sensibilisation à l'Eco-Attitude est déployée annuellement. Ainsi les collaborateurs ont été sensibilisés en 2015, à travers plusieurs actions de formation et d'information :

- campagne d'affichage et de mailing pendant la semaine du Développement Durable relayée sur l'intranet du Groupe ;
- Tableau de bord environnement trimestriel ;
- Mise à jour du guide des bonnes pratiques environnementales en novembre 2015 ;
- Concours photo pour la semaine de la mobilité ;
- Journée vélo déployée sur Lyon et Toulouse ;
- Poursuite du Plan de Déplacement Entreprise initié sur l'agence Aéroconseil de Blagnac en 2014. Ce PDE a remporté le 2^{ème} prix du trophée mobilité de la ville de Toulouse ;
- Sensibilisation des collaborateurs à la mise en œuvre des bonnes pratiques telles que le tri du papier, l'éco-conduite (campagne de communication, causerie, page dédiée dans le livret d'accueil, ...);
- Suppression des gobelets au profit de tasses AKKA, en plastique recyclé ;
- Rédaction d'une page du livret d'accueil dédiée aux engagements environnementaux du Groupe, et d'articles au sein du Journal Interne du Groupe.

CHAPITRE 09



• Tri et recyclage des déchets

Le Groupe poursuit sa politique de gestion des déchets qui se concrétise à travers les actions suivantes :

- 100% des équipements électriques et électroniques sont récupérés et recyclés. Un contrat national passé avec Veolia et Greenwishes en France et avec A&N Computer recycling et Buntmetalle en Allemagne prévoit deux collectes par an et par région. En 2015, neuf tonnes ont été recyclées en France et plus de six tonnes en Allemagne ;
- Déploiement progressif du tri sélectif pour les 6 principales agences françaises :
 - positionnement de corbeilles destinées au tri du papier dans les espaces commun,
 - mise à disposition de conteneurs spéciaux pour les piles et cartouches d'encre,
 - enlèvement par une société agréée permettant la traçabilité de ces déchets.

Réduction des émissions de gaz à effet de serre

AKKA Technologies est présent en France et à l'international, essentiellement en Europe, Asie, et Amérique. Ses clients sont eux-mêmes implantés sur tout le territoire français et à l'international.

• Déploiement d'outils informatiques de communication et d'échange

En limitant les déplacements pour des réunions internes et externes, le Groupe AKKA Technologies a lancé un programme destiné à prévenir et à réduire la pollution atmosphérique, notamment grâce à :

- Un équipement de visioconférence sur les principaux sites du Groupe. En 2015, 39 salles de réunion ont été équipées de moyens de visioconférence,
- Un déploiement en continu du système "Cisco Jabber", qui permet aux PC de se connecter aux salles équipées de systèmes de visioconférence, avec la possibilité de 20 connections en simultané dans l'ensemble du Groupe. En 2015, 750 salariés (100 en Allemagne, 150 sur les sites internationaux, 500 en France) ont pu se servir de ce système à partir de n'importe quel endroit (comparé à 300 en 2013); L'outil Microsoft Lync est utilisé par 300 personnes du Groupe. Cet outil de communication facilite les contacts en interne et avec des sociétés externes. Lync offre des fonctionnalités comme la messagerie instantanée, la vidéo, la téléphonie sur IP et le partage d'écrans de Lync.

• Gestion des déplacements

En France, la nouvelle politique sur les voyages professionnels a permis d'améliorer le suivi et de limiter les voyages, par exemple en se déplaçant uniquement lorsque l'utilisation des moyens de vidéo-conférence ou de conférence téléphonique n'est pas possible. Certaines agences incitent à la prise des transports en commun, transports doux et co-voiturage. AKKA adhère depuis 2012 à la charte co-voiturage du Grand Lyon.

Nous avons pu mesurer l'effet positif de cette nouvelle stratégie par la diminution du nombre de voyages en avion de 11% entre 2014 et 2015 (les émissions de gaz à effet de serre ont progressé du fait du recours accru aux déplacements long-courriers, en cohérence avec le développement international du Groupe).

En Allemagne, la gestion des voyages a été transférée sous la responsabilité de la Direction des achats en 2015. Pour l'année 2016, des améliorations du process voyages sont planifiées avec notamment la dotation d'un nouvel outil de réservation de voyages accompagnée d'une nouvelle politique.

En parallèle, la réduction de l'impact des déplacements est également favorisée par l'établissement d'une car policy annuelle basée sur un choix de véhicules de services et de fonction en tenant compte de leurs émissions de CO2.

• Changement climatique

En France et en Allemagne en 2015, les émissions de CO2 (scope 1 e 2) s'élevaient 6 423 teq CO2.

9.4.3 - Engagements de la société en faveur du développement durable

Conformément aux dispositions des articles L. 225-102-1, alinéa 5, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce, nous vous informons que notre Société a pris les engagements suivants en faveur du développement durable.

9.4.3.1 - Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

Par ses implantations et sa politique de recrutement, le Groupe AKKA contribue à l'emploi et au développement régional. Pour servir ses clients et répondre à leurs attentes, AKKA Technologies développe ses centres de services et renforce ses équipes au sein de ses implantations régionales. La politique de recrutement du Groupe porte en priorité et de manière volontariste sur l'embauche de jeunes diplômés BAC + 5 issus d'écoles d'ingénieurs, de commerce ou d'universités.

Le plan de communication, qui intègre l'ensemble des actions effectuées pour augmenter le sourcing des CV, sélectionne les meilleures candidatures, propose aux entités des dossiers ciblés correspondant à leurs besoins et facilitant les recrutements de débutants. Ce plan a pour objectif d'améliorer la visibilité et l'attractivité de la marque employeur, par des actions concrètes :

- Des opérations de communication efficaces : Challenge AKKA, AKKAPOLIS, Afterwork en région,

CHAPITRE 09



- Des relations écoles dynamiques, destinées à favoriser le recrutement de diplômés d'écoles cibles et de stagiaires de pré-embauche. AKKA Technologies compte aujourd'hui 28 écoles partenaires,
- Campagnes de communication : MBtech / AKKA Challenge.

En 2015, avec 2 775 recrutements, AKKA reste un acteur majeur du développement de l'emploi. 40% des recrutements en France sont réalisés en île de France, en lien avec nos secteurs (automobile, aéronautique, ferroviaire, défense, télécom, énergie, santé...) et en majorité dans les bassins industriels français (région : Sud-Ouest, PACA, Grand-Est, Est...). En Allemagne la majorité de nos effectifs se situe dans les régions de Stuttgart et Munich et les recrutements principalement orientés sur le secteur automobile.

Dans le cadre de nos activités technologiques et notamment dans la priorité du Groupe de concevoir les déplacements autrement, AKKA Technologies travaille sur les problématiques de véhicules électriques circulant en mode autonome. Afin de s'inscrire dans les enjeux écologiques et industriels de demain, nos ingénieurs ont mis au point en février 2012, un véhicule électrique autonome, la Link&Go. Ils travaillent aujourd'hui, sur une nouvelle version du véhicule autonome, la Link&Go 2.0. Par ailleurs, AKKA Technologies s'engage pour la Ville Durable et lance le projet Link In City, permettant de connecter la voiture aux villes intelligentes de demain. Citadine, sociale et orientée vers l'expérience utilisateur, Link-in-City est un concept-car utilisant la plateforme de conduite autonome Link&Go pour fusionner les transports et les nouvelles technologies de l'information. Ce projet est né Link In City pour aborder l'intégration des Smart cars dans les Smart Cities. Notre démonstrateur technologique novateur Link&Go principalement orienté vers la conduite intelligente au travers de ses capacités de conduite autonome s'intègre désormais dans la ville du futur. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication permettent un rendement élevé des données dans la sphère publique et privée de la ville. Link In City est une voiture connectée faisant un usage intensif de toutes les ressources disponibles qu'offrent maintenant les Smart Cities, permettant d'enrichir notablement l'expérience utilisateur des passagers. AKKA Technologies, de part son centre de recherche interne AKKA Research, devient un acteur pour le futur.

En 2015, AKKA Technologies a participé activement aux nouveaux enjeux environnementaux et sociétaux de notre Planète. Du 5 au 9 octobre 2015, la ville de Bordeaux a accueilli plus de 10 000 personnes provenant d'une centaine de pays différents pour échanger et découvrir les dernières innovations dans le domaine des systèmes de transport intelligents (STI). À travers Link in City, le Groupe AKKA a démontré sa force de proposition dans ce domaine.

AKKA Technologies s'est fortement investi pour la COP21 en présentant sa **vision pour la ville durable** lors de plusieurs événements significatifs :

- à l'inauguration de la #COP21 le 29 novembre à la Tour Eiffel,
- au Grand Palais du 4 au 10 décembre avec notre partenaire Dassault Systèmes (sur le stand Vivapolis de l'exposition « Solution COP21 »),
- ainsi que pour un show sur la Place de la Concorde le 10 décembre devant l'Automobile Club.



9.4.3.2 - Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

Dans le cadre de sa politique de recrutement, AKKA Technologies noue des partenariats de différentes natures avec plusieurs écoles d'ingénieurs, d'universités sur l'ensemble du territoire :

- intervention pédagogique sur des modules techniques ;
- conférence et Chaire sur un thème dédié ;

CHAPITRE 09



- suivi de projets étudiants, notamment au sein du Centre de recherche interne d'AKKA Technologies (AKKA Research) ;
- sponsoring d'événements (Coupe Robotique, Ecomarathon Shell, Étude d'un drone,...) ;
- simulation d'entretiens dans nos écoles partenaires ou au sein de nos associations partenaires ;
- forums d'écoles.

Le Groupe soutien les ingénieurs passionnés de technologie et aide au quotidien les jeunes sur des problématiques techniques. Nous réalisons des échanges réguliers entre nos ingénieurs et les équipes afin qu'ils puissent être les meilleurs.

AKKA a signé un partenariat technologique avec ESIEE et ENSTA, écoles d'Ingénieurs en France, et un partenariat technologique avec la KIT Engineering School de Karlsruhe en Allemagne. Ces relations de proximité avec les Grandes Ecoles d'Ingénieurs et les universités actives confirment la volonté du Groupe d'aller vers l'excellence et de proposer à nos clients des ingénieurs capables de répondre toujours plus efficacement à leurs projets industriels.

Actions de partenariat ou de mécénat

Le Groupe AKKA Technologies s'implique pour la diversité, et l'emploi, par des actions concrètes. Partenaire de l'association Nos Quartiers ont des Talents depuis Janvier 2011, AKKA déploie un dispositif de parrainage de jeunes (Bac+4 minimum) issus de quartiers sensibles et ayant des difficultés dans leur accès à l'emploi. Des collaborateurs volontaires accompagnent des jeunes diplômés issus de milieu difficile, dans leur insertion professionnelle.

Conformément à ses valeurs, AKKA s'investit à sa manière en contribuant notamment à la reprise d'une Auto-Ecole Sociale (AES) à Lyon. Etablissement agréé auto-école, une AES permet l'accès au permis de conduire à un public en difficultés sociales et financières. Cependant, en plus d'un parcours classiques d'apprentissage de la conduite, le jeune sera également évalué sur son assiduité, et son comportement.

En 2015, AKKA a renouvelé son partenariat avec l'association 'Jugend Forscht' dans la région du Bade-Wurtemberg où nous avons un rôle moteur. Jugend forscht est une fondation qui a été créée en 1966 ; son rôle est d'organiser un concours de projets scientifiques – le concours Jugend forscht (« la jeunesse cherche »). Ce très renommé concours allemand a pour objectif d'intéresser de jeunes adultes aux domaines de la technologie et de la science, de les inspirer et de soutenir des nouveaux talents. AKKA, représenté dans la région par MBtech, le deuxième plus grand employeur de Sindelfingen, soutient ce concours dans la région de Middle Neckar depuis quatre ans.

Sur le nouveau site internet du Groupe, une partie est dédiée à nos engagements. Tous les documents et certifications sont disponibles en téléchargement sur le site et accessibles à tous nos donneurs d'ordres et parties prenantes.

Sponsoring interne

En France, AKKA accompagne aussi ses collaborateurs dans leur projet personnel en leur apportant une aide financière. Ainsi, pour la saison 2015-2016, AKKA sponsorise 9 projets.

5 projets dans le domaine sportif :

- Course de triathlon,
- « Ironman de Nice » 2016,
- Course Orsière-Champex-Chambéry,
- sponsor de l'Equipe de Volley Ball féminine d'Antibes,
- Défi Monte-Cristo, compétition de natation en mer (Marseille) de 5km.

2 projets dans le domaine humanitaire :

- Vestibus. C'est une association Solidaire et Itinérante, les bénévoles se déplacent dans les rues de Lyon pour distribuer des vêtements et des couvertures aux personnes en grand besoin. En plus d'un soutien financier, AKKA a organisé une collecte de vêtements sur son site de Lyon-Vaise,
- 4L Trophy 2016 : L'objectif de ce rallye est de rallier Biarritz à Marrakech et d'amener avec eux 65 kg de fournitures scolaires, médicales ou sportives aux enfants du Maroc les plus démunis. Toutes les fournitures seront déposées à Merzouga et redistribuées selon les besoins, ce qui représente chaque année plus de 80 Tonnes de matériel.

1 projet culturel :

- Laryrock Festival à Bordeaux : Le « Laryrock Festival » organise chaque été depuis 20 ans, un festival de musique aux orientations Rock (Pop/Rock/Electro). Il s'agit d'un évènement culturel connu dans la région.

1 projet technologique :

- Participation à l'édition 2016 de la Coupe de France de robotique au sein d'une équipe de sept jeunes ingénieurs. Les participants doivent concevoir puis réaliser un **robot autonome**. La conformité des robots au règlement fera l'objet d'une homologation. Le concours comporte une phase qualificative puis une phase finale par élimination directe. Les trois premières équipes françaises, et une équipe ayant reçu un prix spécial, rencontreront leurs homologues internationaux au cours d'une finale Européenne.

CHAPITRE 09



9.4.3.3 - Sous-traitance et fournisseurs

Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

La Politique Générale d'Achat a pour objet de garantir le respect du processus d'engagement des dépenses du Groupe AKKA Technologies. Les prestataires et fournisseurs s'engagent, au travers des contrats qu'ils concluent avec le Groupe AKKA, à respecter les règles de loyauté et des normes environnementales applicables au Groupe. En France, la procédure de sélection des fournisseurs et prestataires tient compte de leurs politiques et actions en faveur de l'insertion professionnelle de personnes en difficultés (emploi direct, intérim, sous-traitance, ...). Pour répondre à cette obligation légale, une des solutions est de développer la sous-traitance auprès du secteur adapté et protégé. Il existe deux sourcing à envisager pour développer cette sous-traitance :

- les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) : ces établissements permettent à une personne handicapée d'exercer une activité dans un milieu protégé si elle n'a pas acquis assez d'autonomie pour travailler en milieu ordinaire. Un ESAT n'est pas une entreprise mais une structure offrant aux travailleurs handicapés des activités professionnelles et un soutien médico-social et éducatif.
- Entreprises Adaptées (EA) : les Entreprises Adaptées sont des entreprises à part entière, qui doivent employer au moins 80% de salariés en situation de handicap dans leur effectif de production.

Dans ce cadre et lorsque les expressions de besoin sont en adéquation avec les compétences des entreprises du secteur adapté et protégé, les acheteurs en concertation avec les demandeurs intègrent lors de la phase de consultation des EA et/ou ESAT. AKKA France a intégré dans son questionnaire fournisseur une question sur sa politique RH en termes de handicap.

AKKA promeut également la possibilité dans sa demande de sous-traitance pour les prestataires de conclure un accord avec avec EA ou ESAT.

A l'initiative de la Mission Handicap d'AKKA, une conciergerie a été ouverte fin septembre 2014 sur le site de Boulogne et en 2015 sur le site de Lyon Vaise. Deux fois par semaine, les permanences de la conciergerie sont assurées par le personnel d'un ESAT. Les services proposés sont: pressing, repassage, retouche, cordonnerie et blanchisserie.

Il est prévu depuis cette année et pour les 3 ans à venir de se diversifier en terme d'achats de prestations avec les ESAT / EA :

- Déploiement d'une conciergerie sur Guyancourt
- Nouveau contrat avec Handi print
- Développement de prestations pour les espaces verts
- Solution de restauration rapide en cours d'étude

Importance de la sous-traitance et de la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Le Groupe AKKA Technologies a recours à la sous-traitance dans le cadre de l'exécution des contrats. Celle-ci a représenté en 2015, 11,2% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Le prestataire déclare être et s'oblige à tout moment pendant l'exécution du contrat, à rester en parfaite conformité avec les lois et règlements applicables et, notamment, ceux relatifs aux libertés et droits fondamentaux de la personne, aux réglementations sociales et du travail ou environnementales, à la lutte contre la corruption, que ceux-ci soient de dimension conventionnelle (accords d'entreprises, de branches, conventions collectives), nationale, européenne ou internationale. Il s'engage à respecter les principes énoncés par le Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact).

Concernant l'importance de la sous-traitance et la manière dont le Groupe s'assure de la responsabilité sociale et environnementale, il est précisé qu'AKKA veille à ce que ces partenaires respectent les principes des Nations-Unies. A cette fin, elle insère les clauses contractuelles correspondantes dans les documents qui régissent les obligations entre parties.

En 2015, le service achat AKKA France a intégré un article spécifique sur la responsabilité sociétale des entreprises dans ses conditions générales d'achats. Une communication du code de conduite AKKA a également été faite à tous les fournisseurs en mars 2015.

Lors de la revue de performance annuelle de ses fournisseurs, le service achats AKKA France a introduit 3% de sa notation liée à une thématique RSE. En Allemagne, l'intégration du code de conduite dans les conditions générales d'achats est en cours de réalisation.

Par ailleurs, dans le cadre de son adhésion à Ecovadis, AKKA Technologies diffuse ses actions et son engagement aux principes de Responsabilité Sociale de l'entreprise, nous avons par ailleurs la qualification Silver.

9.4.3.4 - Loyauté des pratiques

Opérant sur un marché international et hautement concurrentiel, AKKA Technologies a mis en place un dispositif de contrôle interne dans le but de limiter tout risque de corruption :

- Un « Code de Conduite » qui reprend les valeurs de l'entreprise, les principes de conduite éthique, l'obligation des acteurs de la société à se conformer aux lois et réglementations et les règles à respecter en termes de lutte contre la corruption et le conflit d'intérêts.

Le Code de Conduite est applicable à toutes les entités et à tous les collaborateurs du Groupe. Il est traduit dans les trois langues de travail du Groupe et accessible sur l'Intranet.

CHAPITRE 09



Soutenant les principes du Pacte Mondial, AKKA Technologies tient à son engagement à lutter contre la corruption. Ainsi le Code de Conduite stipule en préambule : « Ce Code est un code de conduite des affaires et d'éthique qui s'applique à tous les collaborateurs du Groupe AKKA Technologies, à tous les niveaux hiérarchiques, y compris dans les filiales contrôlées majoritairement par le Groupe. Les sociétés dans lesquelles le Groupe AKKA Technologies possède une participation sans toutefois en assurer le contrôle, sont encouragées à appliquer le présent Code. Les tiers tels que les consultants externes et partenaires indépendants, dès lors qu'ils agissent au nom du Groupe AKKA Technologies, doivent respecter et adhérer au présent Code. »

- Des « Standards de Contrôle Interne » ayant pour objectif de préciser les règles de gestion pour tous les processus clés de management. Des points de contrôle sont notamment définis pour des processus sensibles tels que « Ventes », « Achats », « Paie », etc.

Le document rappelle également les principes de base du contrôle interne, i.e. une organisation adaptée aux enjeux, une séparation sécurisante des tâches, une maîtrise des délégations de pouvoir et de signature.

Des actions de sensibilisation sont menées au sein des entités opérationnelles, notamment par le contrôle interne des deux principales Business Unit, France et Allemagne.

- Un dispositif d'audit interne ayant pour objectif de vérifier l'efficacité du contrôle interne. L'audit interne intervient sur l'ensemble des entités du Groupe, entités historiques et filiales en cours d'intégration, afin de s'assurer du respect des règles et principes de gestion. Le résultat de l'audit et le plan d'amélioration lié sont présentés dans un rapport diffusé aux parties prenantes, y compris au contrôle interne en charge du suivi de l'implémentation des actions convenues.
A intervalles réguliers, une synthèse de l'action audit interne est partagée avec le Conseil d'Administration.

- Un dispositif de veille et de communication interne : En tant que société cotée, le Groupe informe régulièrement ses collaborateurs des périodes d'embargo et tient à jour une liste des initiés actualisée mensuellement.

En 2015, aucun incident de corruption, conflit d'intérêt, amende ou sanction pour non-respect des lois et des réglementations n'a ainsi été rapporté. Dans le cadre de la valorisation de nos actions RSE en interne, une information sur le respect des conventions internationales en matière des droits humains fondamentaux et sur notre soutien aux 10 principes fondamentaux du Pacte Mondial a été incluse dans le livret d'accueil numérique remis à chaque nouvel arrivant sur clé USB, et disponible sur notre Intranet ANAIS.fr. Dans le même cadre, un descriptif de nos actions a été intégré au sein de notre Rapport Annuel.

Plus que jamais, nous souhaitons poursuivre notre démarche Développement Durable, notre engagement s'est continuellement étoffé et nous allons renforcer nos actions lors de notre exercice 2016.

10 - TRÉSORERIE ET CAPITAUX

10.1 - Informations sur les capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres consolidés est présenté au paragraphe 20.3.5 du présent document de référence. Ces derniers augmentent de 26 605 K€ sur l'exercice 2015, principalement du fait des éléments suivants :

- le résultat net de l'exercice 2015 pour +32 570 K€ ;
- la variation des autres éléments du résultat global pour +1 743 K€ ;
- les dividendes versés aux actionnaires en 2015, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 pour (8 949) K€ ;
- les variations de périmètre pour +1 043 K€.

10.2 - Source et montant des flux de trésorerie

Variation de trésorerie en milliers d'euros	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Trésorerie nette d'ouverture	220 079	113 403
Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles	39 339	35 432
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(60 693)	(25 956)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	16 232	96 904
Incidence des variations de cours de monnaies étrangères	163	295
Trésorerie nette de clôture	215 120	220 079

Flux net de trésorerie généré par l'activité :

La capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts s'établit à 59 769 K€ sur l'exercice. Le besoin en fonds de roulement augmente de (12 323) K€ sur l'exercice et l'impôt décaissé en 2015 est de (8 108) K€.

La capacité d'autofinancement génère de ce fait un impact positif sur la trésorerie de l'année de 39 339 K€.

Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements :

Les principaux flux d'investissement sont liés :

- au coût des entrées de périmètre. Il s'élève à (36 114) K€,
- aux acquisitions d'immobilisations pour (22 169) K€.

Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement :

En 2015, le montant des souscriptions de nouveaux emprunts et les remboursements d'emprunts existants augmentent la trésorerie du Groupe de 33 364 K€. AKKA Technologies a par ailleurs versé (8 949) K€ au titre des dividendes à ses actionnaires en juillet 2015.

10.3 - Information sur les conditions d'emprunt et la structure de financement du Groupe

10.3.1 - Politique de financement

Actifs immobilisés : opérations de croissance externe

La structure financière saine et solide du Groupe lui offre une réelle flexibilité dans ses choix de financement. A l'origine financées par recours à l'endettement, les acquisitions de petites tailles sont aujourd'hui financées sur fonds propres pour l'intégralité de leur valeur tandis que les acquisitions plus significatives font l'objet d'un financement partagé entre financement sur fonds propres et financement bancaire sur le moyen terme.

> Le 12 avril 2012, AKKA Technologies et MBtech Group GmbH & Co. KGaA ont souscrit un contrat de prêt d'une durée de 5 ans auprès d'un pool de banques pour un montant de 90 M€. Ce dernier visait à financer :

- L'acquisition des 65% de titres MBtech Group GmbH & Co. KGaA et de MBtech Verwaltungs-GmbH,
- Le refinancement de la dette du sous-groupe MBtech envers DAIMLER,
- Le financement du BFR et des investissements du sous-groupe MBtech.

Le Groupe a pris l'engagement, lors de la souscription de cet emprunt, de respecter des covenants décrits dans les comptes consolidés (cf. 20.3.6)

Le 19 décembre 2014, Le Groupe a signé la renégociation de ce financement bancaire court terme de type revolving en place depuis le 12 avril 2012. Le nouveau contrat a été souscrit par AKKA Technologies auprès d'un pool bancaire pour une valeur de 100 M€ et une durée de 5 ans.

> Le 1^{er} mars 2013, le Groupe a réalisé une émission obligataire de 100 M€ sur le marché du placement privé européen. Non dilutive pour les

CHAPITRE 10



actionnaires et sans incidence sur l'endettement net du Groupe, cette initiative, s'inscrit dans le cadre du changement de taille d'AKKA Technologies.

Cette émission obligataire a permis à AKKA :

- de pérenniser son projet de croissance franco-allemand,
 - de diversifier et d'optimiser ses sources de financement entre établissements bancaires et investisseurs institutionnels,
 - de refinancer l'acquisition de MBtech et de financer les besoins généraux du Groupe,
 - d'allonger la maturité moyenne de la dette à des conditions de marché attractives.
- > Le 30 octobre 2014, le Groupe a placé avec succès un emprunt de type Schuldschein (placement privé de droit allemand) dont le montage et l'arrangement ont été confiés à BayernLB et HSBC. La forte demande des investisseurs allemands et asiatiques a conduit le Groupe à doubler le montant du placement initial et à le porter à 140 M€. AKKA Technologies conforte son positionnement de pionnier du secteur du Conseil en Technologies en étant le premier à émettre un Schuldschein, comme il l'avait été lors de son placement obligataire privé (EURO PP) de 100 M€ en février 2013. Le succès de ces deux émissions confirme la qualité du nom AKKA Technologies sur le marché de la dette. La forte souscription des investisseurs allemands et asiatiques reflète leur confiance dans la stratégie du Groupe et sa nouvelle dimension internationale.

L'emprunt Schuldschein se caractérise par 2 tranches de maturité 5 et 7 ans, avec un mix taux d'intérêt fixes et variables, et un coût de financement moyen autour de 2%. Cette opération, non dilutive pour les actionnaires et sans incidence sur l'endettement net du Groupe, vient renforcer sa flexibilité financière et diversifier ses sources de financement. Elle permet également d'allonger la maturité moyenne de sa dette tout en profitant de conditions de marché très attractives.

Conformément à son plan stratégique moyen terme, les fonds levés permettront au Groupe de financer l'accélération de son développement en Allemagne et à l'international. Cette dernière, qui se traduira par la conjugaison de l'accélération de sa croissance organique et d'acquisitions ciblées, lui permettra de consolider son positionnement en Allemagne et sur ses nouveaux bassins géographiques.

Actifs immobilisés : financement des locaux

Les locaux situés à Colomiers ont fait l'objet de contrats de crédit-bail retraités dans les comptes consolidés, qui a entièrement été remboursé à fin décembre 2014.

Les locaux situés à Saint Victoret ont été financés par un emprunt souscrit par la société AKKA Ingénierie Documentaire et entièrement remboursé depuis.

Les bâtiments et le terrain de MBtech Bohemia (à Pilsen et Prague en République Tchèque) ont été financés par un emprunt entièrement remboursé depuis.

Actifs Immobilisés : financement des autres immobilisations

Il s'agit principalement de matériels informatiques, de licences et de logiciels. Ce poste représente un faible poids dans les actifs immobilisés du Groupe.

Le matériel informatique a été financé par crédit-bail sur la société AEROCONSEIL. L'emprunt résiduel de 71 K€ a été entièrement remboursé sur 2015.

Financement du Besoin en Fonds de roulement (BFR)

Le besoin en fonds de roulement des principales sociétés françaises et allemandes du Groupe est financé, par des contrats d'affacturage ou par des cessions de créances professionnelles (bordereaux Dailly).

10.3.2 - Synthèse des emprunts

Un détail des conditions d'emprunt (incluant des covenants) et de la structure de financement au 31 décembre 2015 est donné dans l'annexe aux comptes consolidés (cf. chapitre 20.3 ci-après).

10.4 - Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations du Groupe

Non applicable.

10.5 - Informations concernant les sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus

En dehors des opérations éventuelles de croissance externe qui feront l'objet d'une analyse au cas par cas des modes de financement, le Groupe dispose des capacités de financement pour ses programmes d'investissement.



11 - RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Les ingénieurs du Groupe AKKA Technologies mènent des activités de Recherche et Développement pour le compte de ses clients ainsi que dans le cadre de son centre de Recherche interne AKKA Research.

AKKA Research a été créé en 2010 afin d'anticiper les technologies du futur. Ses missions sont :

- inventer les briques technologiques à mettre en œuvre dans le cadre de projets internes ou de projets collaboratifs,
- développer les expertises de nos collaborateurs en phase avec les enjeux futurs de nos clients.

Piloté par une équipe de Direction de programmes qui est en lien étroit avec les équipes opérationnelles du Groupe, AKKA Research détermine chaque année des axes d'innovation en cohérence avec la stratégie globale du Groupe et avec les besoins de nos clients.

AKKA Research fait partie d'un écosystème de partenaires R&D nationaux et internationaux, composés d'Universités, de laboratoires de recherche et de sociétés privées dont certaines sont nos clients. Il anime également des projets d'innovation avec de nombreuses écoles d'ingénieurs (Centrale Paris, Centrale Lille, UTBM, ISAE etc...). Enfin, il accueille des stagiaires (42 en 2015), des apprentis (1 en 2015) et deux thèses CIFRE actuellement en cours supportées par l'ANRT (Association Nationale de la Recherche et de la Technologie). Le Groupe renforce également ses compétences par le recrutement de jeunes docteurs dans les secteurs phares tels que la mobilité et le traitement d'images.

En tant qu'acteur de l'innovation, AKKA Research participe à de nombreux événements permettant de démontrer la force technologique du Groupe.

Ainsi notre présence au salon du Bourget a été l'opportunité de prouver les capacités d'AKKA Technologies à mener des activités de R&D en présentant le projet Aircobot (Projet R&D collaboratif soutenu par le pôle Aerospace Valley mené en partenariat notamment avec Airbus, AirFrance Industrie et Sterela). Ce projet a pour objectif de développer une plateforme robotique autonome permettant d'assurer le contrôle non destructif des avions avant le décollage.

Autres faits marquants, le partenariat entre AKKA Technologies et Dassault Systèmes conclu en Octobre 2015 afin de définir la nouvelle mobilité de demain, et les synergies qui en découlent, a été particulièrement mis en valeur lors de deux événements majeurs de l'année 2015 :

- le salon ITS, Congrès mondial des Transports Intelligents qui a eu lieu du 05 au 09 octobre 2015 qui a permis de faire la démonstration de roulage de notre prototype Link&GO en mode autonome sur voie ouverte autour du lac de Bordeaux. Ce congrès a également été l'occasion de développer et présenter une application 3D permettant de connecter la voiture à la ville de Bordeaux. Le projet Link In City a par ailleurs été soutenu par le Conseil Régional d'Aquitaine.
- la COP21 a permis de présenter la société AKKA Technologies et ses capacités d'innovation aux plus hautes instances du Gouvernement français. A cette occasion, la Link&Go a été présentée au Grand Palais.

Le Groupe AKKA Technologies poursuit par ailleurs son développement et ses études R&D dans le domaine aéronautique avec le projet OMEGA qui vise à développer une plateforme technologique à l'échelle du drone mais également dans les domaines informatiques tels que la Big Data, l'Open Data ou le Cloud computing.

Enfin, dans le cadre de la propriété intellectuelle, le Groupe AKKA Technologies a déposé cette année 2 enveloppes Soleau et a déposé 4 nouveaux brevets en France et en Allemagne. Par ailleurs, de nombreux ingénieurs en mission ont été impliqués en 2015 sur des projets qui ont permis à certains de nos clients de déposer des brevets.

Les frais de recherche engagés dans le Groupe en 2015 s'élèvent à 52 108 K€ (48 133 K€ en 2014).



12 - INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1 - Principales tendances ayant affecté la production depuis la fin du dernier exercice

- **2015** : Les performances opérationnelles du Groupe sont supérieures aux objectifs communiqués au marché début 2015. Chacune des 3 Business Units (BU) du groupe affiche une croissance organique positive sur l'ensemble de l'année : respectivement +1.0 en France, +2.2% en Allemagne et +12.4% à l'international.

Conjugué à cette accélération de la croissance organique, le retour à la politique d'acquisitions a permis au Groupe, de franchir, dès 2015, le cap symbolique du Milliard d'euros de chiffre d'affaires en consolidé, et d'atteindre la première étape de son plan stratégique 2018.

- **2016** : L'accélération de la croissance constatée au 2nd semestre en France et en Allemagne a été portée par les premiers signes d'amélioration de la demande dans nos marchés dans ces deux pays et par notre capacité à y gagner des parts de marché. Cette tendance semble perdurer en dépit des incertitudes macro-économiques du début de l'année 2016. Dans ce contexte, le Groupe anticipe une croissance organique des ventes de chacune de ses 3 Business Units en 2016, conjuguée à une nouvelle amélioration de ses marges.

Le Groupe a également comme objectif de poursuivre sa stratégie de croissance externe en menant des acquisitions ciblées avec ses critères usuels de discipline financière.

- **2018** : Le retour à la croissance organique en France et en Allemagne, la poursuite du développement des activités internationales et les récentes acquisitions constituent un socle solide de croissance pour les prochains semestres. Les marges devraient s'améliorer en parallèle, sous l'effet conjugué de cette croissance, du plan de transformation PACT 17 et du Margin Improvement Program.

Le Groupe confirme ainsi ses objectifs 2018 :

- CA : 1,2 Md€
- Résultat opérationnel d'activité de 100 M€
- Marge opérationnelle d'activité comprise entre 8 et 10%
- Maîtrise des équilibres financiers

12.2 - Engagement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives du Groupe

Non applicable.

12.3 - Publications intervenues depuis la clôture de l'exercice

Communiqué de presse

Paris, le 9 février 2016

AKKA - CHIFFRE D'AFFAIRES 2015

Cap du Milliard d'euros franchi

Croissance 2015 de +13,1% dont +3,1% en organique

Nouvelle accélération de la croissance au 4^e trimestre

ACTIVITÉ 2015

- Le fort dynamisme commercial du 4^e trimestre permet au Groupe de dépasser le cap symbolique du Milliard d'euros de chiffre d'affaires consolidé. Le chiffre d'affaires 2015 s'élève ainsi à 1 001,7 M€ en croissance de +13,1%, dont +3,1% à périmètre et taux de change constants (ptcc).
- AKKA Technologies affiche au T4 2015 un chiffre d'affaires en hausse de +21,7% à 285,6 M€ vs 234,7 M€ au T4 2014. La hausse des ventes est de +6,3% en organique au T4 vs +3,3% au T3 et +1,3% au S1 2015.
- La nouvelle accélération organique de la croissance du T4 est imputable à l'accélération des progressions en France et en Allemagne, respectivement de +5,3% et +6,4% sur le dernier trimestre, conjuguée à la poursuite du rythme de déploiement élevé des activités internationales à +9,6%.
- Conformément aux objectifs communiqués au marché début 2015, chacune des 3 Business Units (BU) du Groupe affiche une croissance organique positive sur l'ensemble de l'année : respectivement +1,0% en France, +2,2% en Allemagne et +12,4% à l'international.
- Le Groupe comptait, au 31 décembre 2015, 12 222 collaborateurs dont 6 106 en France, 3 266 en Allemagne et 2 850 à l'international.

CHAPITRE 12



Chiffre d'Affaires (En Millions d'Euros)	T4 2015	T4 2014	Croissance %	Croissance organique %*
Total Groupe	285,6	234,7	+21,7%	+6,3%
France	134,5	115,3	+16,7%	+5,3%
Allemagne	92,6	85,1	+8,8%	+6,4%
International (hors Allemagne)	58,5	34,3	+70,7%	+9,6%

* croissance à périmètre et taux de change constants

ACTIVITÉ 2015 PAR RÉGION

- **La France** a retrouvé le chemin de la croissance dès le T2, après un premier trimestre en décroissance, impacté par l'effet embarqué négatif des transformations réalisées en 2014. Dans un environnement économique en amélioration au fur et à mesure de l'année, la France a profité des actions menées dans le cadre du plan PACT 17 pour gagner des parts de marché et améliorer progressivement ses performances. La BU France affiche ainsi une croissance de ses ventes de +16,7% au T4 2015, dont 5,3% en organique (après +2,2% au T3, +0,3% au T2 et -3,7% au T1).

Sur l'année, la France affiche un chiffre d'affaires 2015 de 470,1 M€ en croissance de +6,7%. Cette bonne performance a notamment été obtenue grâce à la forte croissance du secteur de l'automobile. La capacité de diversification du Groupe lui a permis de compenser le repli de la demande chez Airbus pour stabiliser ses ventes dans le secteur de l'aéronautique. La France bénéficie également des premiers effets de l'intégration de Matis, consolidée au 1^{er} juillet 2015.

- **L'Allemagne** a confirmé au 4^{ème} trimestre le retour à la croissance initié au T3. Son chiffre d'affaires a progressé de +8,8%, dont +6,4% à ptcc, à 92,6 M€ sur le trimestre. Cette bonne dynamique est le fruit de l'amélioration de la compétitivité et des performances obtenue via le plan de transformation PACT 17.

Les activités allemandes ont confirmé leur retournement en 2015. La BU Allemagne affiche une progression organique de ses ventes de +2,2% sur l'ensemble de l'année pour un chiffre d'affaires de 336,9 M€. Cette progression a été rendue possible grâce à la bonne dynamique des activités Software et Electronic Solutions. Le taux d'activité des activités allemandes a poursuivi en parallèle sa progression régulière. Il s'élève à 85,5% pour l'ensemble de l'année 2015 vs 84,5% en 2014.

- **Les activités internationales** (hors France et Allemagne) confortent leur essor rapide et rentable. Au T4, leur chiffre d'affaires ressort à 58,5 M€, en progression de +70,7% par rapport au T4 2014. Trois acquisitions ont renforcé leur positionnement : Epsco, Matis et Corialis. Comme lors des trimestres précédents, la grande majorité des pays ou régions bénéficie d'une forte croissance organique, notamment l'Espagne, la Suisse, la Roumanie, le Royaume-Uni, le Middle East et la Turquie.

Retraitées de ces acquisitions et des effets de change, et en dépit d'une base de comparaison élevée (+14,5% de progression organique au T4 14), les activités internationales enregistrent une excellente progression organique de leurs ventes : +9,6% au T4. Au total, les activités internationales ont enregistré, en 2015, une progression organique de +12,4% de leurs ventes à 194,7 M€. La BU comptait 2 850 salariés à la fin décembre 2015 (soit une augmentation de 684 salariés au cours de l'année).

DIVERSIFICATION – CROISSANCE EXTERNE

- AKKA Technologies a repris le chemin de la croissance externe depuis décembre 2014, avec l'acquisition de la société allemande Auronik spécialisée dans les domaines à forte croissance de leMobility et des systèmes d'optimisation de charge de batteries électriques.
- Suite à l'achat de la société italienne Epsco spécialisée dans les process au T1 2015, le Groupe a acquis, au cours du premier semestre 2015, 80% de la société Matis. Cette société française de Conseil en Technologies, fondée en 1994, compte 1 millier de collaborateurs. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 82 M€ en 2014, dont 65% en France et 35% à l'international. Matis présente une forte complémentarité sectorielle, géographique et clients avec le Groupe AKKA, avec un positionnement différenciant en Assistance à Maitrise d'Ouvrage et Process à forte valeur ajoutée.
- AKKA Technologies a enfin réalisé l'acquisition, au cours du 3^{ème} trimestre 2015, de la société Corialis. Cette société, créée en 2002, a enregistré un chiffre d'affaires proche de 30 M€ en 2014, avec des marges de premier plan. Elle réalise l'essentiel de ses ventes à l'international, au Moyen Orient et en Afrique. Son acquisition est complémentaire de celle d'Epsco. Elle s'intègre dans la stratégie du Groupe qui vise à augmenter la part de ses activités à forte valeur ajoutée, tout en accélérant son développement dans le segment des process et du commissioning, et dans le secteur de l'énergie.

ATTERISSAGE 2015 – PERSPECTIVES A COURT ET MOYEN TERME

- **2015** : Le retour à la croissance en France et en Allemagne et la poursuite du développement des activités internationales à un rythme soutenu confirment le bien-fondé du business model du Groupe et de la transformation réalisée dans le cadre de PACT 17.

Au total, les 3 Business Units du Groupe affichent une croissance organique sur l'ensemble de l'année 2015, conformément aux objectifs initiaux du Groupe.

CHAPITRE 12



La bonne performance commerciale et l'amélioration saisonnière des marges attendue en France et en Allemagne au S2 permettent au Groupe de confirmer qu'il affichera en 2015 un résultat opérationnel courant en ligne avec les anticipations du consensus.

- **2016** : L'accélération de la croissance constatée au S2 en France et en Allemagne a été portée par les premiers signes d'amélioration de la demande dans nos marchés dans ces deux pays et par notre capacité à y gagner des parts de marché. Les incertitudes économiques de début d'année 2016 posent cependant la question de la vigueur de cette tendance.
- **2018** : Le retour à la politique d'acquisitions et l'accélération de la croissance organique ont permis au Groupe de franchir, dès 2015, le cap symbolique du Milliard d'euros de chiffre d'affaires en consolidé, et d'atteindre la première étape de son plan stratégique 2018. Le Groupe confirme ainsi ses objectifs 2018 :
 - CA : 1,2 Md€
 - Résultat opérationnel courant de 100 M€
 - Marge opérationnelle courante comprise entre 8 et 10%
 - Maîtrise des équilibres financiers

Prochaine publication : Publication des résultats annuels 2015 : mercredi 13 avril 2016 suivie d'une réunion SFAF le 14 avril à 10h00.
Publication du chiffre d'affaires T1 2016 : mercredi 11 mai 2016

Paris, le 13 Avril 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE – Résultats 2015

En phase d'accélération Cap du Milliard d'euros franchi Croissance soutenue de l'activité à 13% Résultat net consolidé en amélioration de 20%

Réuni le mercredi 30 mars 2016, le Conseil d'Administration du Groupe AKKA Technologies a arrêté les comptes de l'exercice 2015. Les comptes ont été audités et le rapport de certification a été émis sans réserve en date du 31 mars.

Maurice RICCI, Président Directeur Général du Groupe, a déclaré : « AKKA est entré dans une nouvelle phase d'accélération. Les résultats 2015 sont supérieurs aux objectifs communiqués au marché début 2015. Au-delà du franchissement du cap symbolique du Milliard d'euros, l'année 2015 a été marquée par l'accélération de la diversification des activités internationales à forte valeur ajoutée et le renforcement des compétences et des performances opérationnelles de la Business Unit France.

Ces succès s'inscrivent dans le cadre du plan stratégique 2018. Combinés au positionnement unique du Groupe en termes de capacité d'innovation et de gestion de projets, ils placent le Groupe en situation favorable pour profiter de la croissance de la demande des grands donneurs d'ordre. AKKA Technologies s'appuiera également sur son bilan sain et sa trésorerie confortable pour poursuivre ses acquisitions ciblées génératrices de croissance organique. »

En Millions d'Euros	2015	2014	
Chiffre d'affaires	1 001,7	885,6	+13,1%
Résultat opérationnel d'activité *	60,8	55,1	+10,5%
En % du CA	6,1%	6,2%	
Résultat Net	32,6	27,2	+19,8%
En % du CA	3,3%	3,1%	

* Le résultat opérationnel d'activité est calculé avant éléments non récurrents et coûts liés aux stock-options et actions gratuites

RESULTATS 2015

- Le fort dynamisme commercial du 4^e trimestre permet au Groupe de dépasser le cap symbolique du Milliard d'euros de chiffre d'affaires consolidé. **Le chiffre d'affaires 2015** s'élève ainsi à 1 001,7 M€, en croissance de +13,1%, dont +3,1% à périmètre et taux de change constants (ptcc).
- Conformément aux objectifs annoncés début 2015, chacune des 3 Business Units (BU) du Groupe affiche une croissance organique positive sur l'ensemble de l'année : respectivement +1,0% en France, +2,2% en Allemagne et +12,4% à l'international.
- **Le résultat opérationnel d'activité des 3 principales Business Unit** du Groupe s'élève à 67,7 M€ contre 59,1 M€ en 2014. Leur marge opérationnelle s'affiche au total en légère progression à 6,8% (6,7% en 2014). Cette performance très satisfaisante a été obtenue grâce à l'essor de l'international, à la bonne tenue des marges en France et en Allemagne, ainsi qu'au rapide redressement de la société Matis, consolidée au 1^{er} juillet 2015. En ligne avec le plan d'actions défini, cette dernière a stabilisé ses ventes et est revenu à l'équilibre opérationnel dès son premier semestre d'intégration.

CHAPITRE 12



- **Le résultat opérationnel d'activité** progresse à 60,8 M€, en hausse de 10,5%. Le taux de marge est stable à 6,1% et a été peu affecté par les récentes acquisitions du Groupe. Le Groupe a cependant enregistré des coûts centraux légèrement plus importants qu'en 2014, en raison des dossiers d'acquisitions analysés cette année et des investissements réalisés pour la croissance future.
- **Le résultat opérationnel** s'élève à 47,9 M€. Il est impacté par des charges non récurrentes, essentiellement liées à la finalisation du plan de transformation PACT 17 et à l'intégration de la société Matis (12,8 M€ en 2015 contre 11,7 M€ en 2014).
- **Le résultat net consolidé** ressort à 32,6 M€ en amélioration de 20%. La rentabilité nette s'améliore légèrement à 3,3%, contre 3,1% en 2014. Les intérêts minoritaires progressent en raison de l'amélioration de la performance de la société MBTech en Allemagne, détenue à 65%. Le résultat net part du groupe est ainsi en hausse de 7%.
- Le Groupe bénéficie d'une **trésorerie** stable à 215 M€ au 31 décembre 2015, contre 220 M€ au 31 décembre 2014. Les opérations ont dégagé, en 2015, 39 M€ de trésorerie, soit une hausse de 11% par rapport à l'exercice 2014, ce qui a permis de financer la majeure partie des investissements de l'année.
- **La dette nette** s'élève à 94 M€ au 31 décembre 2015, soit un gearing de 42%, contre 23% fin 2014. Cette performance intègre les trois acquisitions réalisées sur la période (Epsco, Matis et Corialis). Avec un niveau de gearing maîtrisé et une trésorerie disponible importante, le Groupe entend poursuivre sa politique d'acquisitions ciblées en 2016.

RÉSULTATS 2015 PAR RÉGION

- **La France** affiche un chiffre d'affaires 2015 de 470,1 M€ en croissance de +6,7%, dont +1,0% en organique. Cette bonne performance a notamment été obtenue grâce à la forte croissance des activités automobiles. La capacité de diversification du Groupe lui a permis de stabiliser ses ventes dans le secteur de l'aéronautique en dépit du repli de la demande chez Airbus. Sur l'année, la marge opérationnelle (MOA) des activités françaises est restée stable à 4,6% du chiffre d'affaires. Après avoir pâti, au premier semestre, de l'impact du reprofilage de ses activités dans le cadre du plan de transformation PACT 17, la MOA a ensuite sensiblement progressé au second semestre pour atteindre le niveau de 5,9%. Cette amélioration a notamment été obtenue grâce à l'accélération de la croissance du chiffre d'affaires, aux premiers effets de PACT 17 ainsi qu'à ceux du plan d'amélioration des marges (MIP).
- **Les activités allemandes** ont confirmé leur retournement en 2015 en dépit d'un second trimestre en légère décroissance. Sur l'ensemble de l'année, la BU affiche une progression organique de ses ventes de +2,2% pour un chiffre d'affaires de 336,9 M€. L'excellente dynamique constatée au second semestre (croissance de +7,4% dont +4,2% en organique) est le fruit de l'amélioration de la compétitivité et des performances obtenue grâce au plan de transformation PACT 17. Cette progression a notamment été réalisée grâce au fort dynamisme des activités automobile, marquées par la diversification du portefeuille clients et par l'essor du segment des logiciels et solutions électroniques embarquées. La marge opérationnelle d'activité est solide à 6,5% pour un résultat opérationnel d'activité de 21,9 M€. La poursuite de l'amélioration du taux d'activité, de la diversification des activités et de l'implémentation du plan MIP devrait favoriser la poursuite de l'amélioration des marges de la BU lors des prochains semestres.
- **Les activités internationales** (hors France et Allemagne) ont accéléré leur essor rentable. Elles ont enregistré, en 2015, une progression de 53,4% de leurs ventes à 194,7 M€, dont +12,4% en organique. Trois acquisitions ont renforcé le positionnement d'AKKA à l'international : Epsco, Matis et Corialis. La grande majorité des pays ou régions en ont bénéficié et affichent ainsi une croissance très élevée, notamment la Suisse, l'Espagne et l'Italie (respectivement +62%, +58% et +104%, avec une croissance organique supérieure à 20%), et la Belgique (+38%, +5% en organique). La plupart des pays génèrent des marges de premier plan, supérieures à 10%, en dépit de la poursuite des investissements réalisés pour leur croissance future. Au total, les activités internationales ont dégagé une MOA de 12,5% en 2015 (vs 13,3% en 2014). La poursuite de la diversification du Groupe à l'international constituera l'un des moteurs de la progression de ses marges.

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE 2015

Accélération commerciale

- Le Groupe a poursuivi ses efforts commerciaux tout au long de l'exercice 2015. Son positionnement unique et sa capacité d'innovation mise au service de ses clients lui ont permis de signer de nouveaux contrats ou référencements. Parmi les principaux, on recense notamment le renouvellement de son référencement E2S, un premier référencement auprès du Groupe Orange, et des premiers contrats avec les Groupes Jaguar, Embraer et Boeing.

Accélération du programme d'acquisitions

Le Groupe a repris le chemin de la croissance externe depuis fin 2014 et a renforcé son expertise en acquérant plus de 1 350 nouveaux talents dans des secteurs porteurs et à forte valeur ajoutée.

- En décembre 2014, AKKA Technologies a acquis la société allemande **Auronik** spécialisée dans les domaines à forte croissance de l'infotainment, l'eMobility et des systèmes d'optimisation de charge de batteries électriques.
- Le Groupe a acheté la société **Matis** au 2^{ème} semestre. Cette société française de Conseil en Technologies, fondée en 1994, compte un millier de collaborateurs. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 82 M€ en 2014, dont 65% en France et 35% à l'international. Matis présente une forte

CHAPITRE 12



complémentarité sectorielle, géographique et clients avec le Groupe AKKA, avec un positionnement différenciant en Assistance à Maitrise d'Ouvrage et Process à forte valeur ajoutée.

- L'acquisition de la société italienne **Epsco** par AKKA Technologies, au 1^{er} trimestre 2015, complète ce dispositif et lui permet de se renforcer dans l'ingénierie process en Italie, au Moyen Orient et en Europe Centrale. Cette société a enregistré un chiffre d'affaires de 18 M€ en 2014 avec des marges de premier plan. Son intégration permet d'accélérer la diversification de l'activité du Groupe AKKA Technologies en Italie et d'atteindre la taille critique sur ce marché.
- AKKA Technologies a également réalisé l'acquisition, au cours du 3^{ème} trimestre 2015, de la société **Corialis**. Cette société, créée en 2002, a enregistré un chiffre d'affaires proche de 30 M€ en 2014, avec des marges de premier plan. Elle réalise ses ventes à l'international, au Moyen Orient, en Afrique et en Europe. Son offre s'intègre dans la stratégie du Groupe qui vise à augmenter la part de ses activités à forte valeur ajoutée, tout en accélérant son développement dans le segment des process et du Commissioning, dans les industries de production à flux continu et dans le secteur de l'énergie.

Augmentation de l'attractivité du Groupe

- AKKA employait, fin 2015, plus de 12 200 collaborateurs, en hausse de 15% par rapport à fin 2014.

AKKA Technologies a reçu, le 1^{er} mars 2016, la certification Top Employers France distinguant les meilleures entreprises du monde en matière de ressources humaines. Décernée chaque année par Top Employers Institute à l'issue d'une évaluation indépendante des politiques et pratiques de gestion des ressources humaines, la certification Top Employers récompense cette année AKKA Technologies pour la capacité de l'entreprise à proposer un environnement de travail de qualité à ses équipes, à favoriser le développement des talents à tous les échelons, et à améliorer en permanence sa politique en faveur de ses collaborateurs. Au-delà de la reconnaissance de la politique de ressources humaines du Groupe, la certification Top Employers est l'illustration des valeurs qui guident l'entreprise depuis plus de 30 ans. Avec notamment la place centrale des salariés du Groupe, créateurs d'innovation pour le compte des clients du Groupe.

PERSPECTIVES

- **2015** : Les performances opérationnelles du Groupe sont supérieures aux objectifs communiqués au marché début 2015. Chacune des 3 Business Units (BU) du Groupe affiche une croissance organique positive sur l'ensemble de l'année : respectivement +1,0% en France, +2,2% en Allemagne et +12,4% à l'international.

Conjugué à cette accélération de la croissance organique, le retour à la politique d'acquisitions a permis au Groupe, de franchir, dès 2015, le cap symbolique du Milliard d'euros de chiffre d'affaires en consolidé, et d'atteindre la première étape de son plan stratégique 2018.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration d'AKKA Technologies, réuni en date du 30 mars 2016, a décidé de proposer à l'assemblée générale des actionnaires du 16 juin prochain le versement d'un dividende de 0,50 € par action (inchangé par rapport au dividende versé en 2015 au titre de 2014).

- **2016** : L'accélération de la croissance constatée au 2nd semestre en France et en Allemagne a été portée par les premiers signes d'amélioration de la demande dans nos marchés dans ces deux pays et par notre capacité à y gagner des parts de marché. Cette tendance semble perdurer en dépit des incertitudes macro-économiques du début de l'année 2016. Dans ce contexte, le Groupe anticipe une croissance organique des ventes de chacune de ses 3 Business Units en 2016, conjuguée à une nouvelle amélioration de ses marges.

Le Groupe a également comme objectif de poursuivre sa stratégie de croissance externe en menant des acquisitions ciblées avec ses critères usuels de discipline financière.

- **2018** : Le retour à la croissance organique en France et en Allemagne, la poursuite du développement des activités internationales et les récentes acquisitions constituent un socle solide de croissance pour les prochains semestres. Les marges devraient s'améliorer en parallèle, sous l'effet combiné de cette croissance, du plan de transformation PACT 17 et du Margin Improvement Program.

Le Groupe confirme ainsi ses objectifs 2018 :

- CA : 1,2 Md€
- Résultat opérationnel d'activité* de 100 M€
- Marge opérationnelle d'activité comprise entre 8 et 10%
- Maîtrise des équilibres financiers

* Résultat opérationnel d'activité calculé avant éléments non récurrents et coûts liés aux stock-options et actions gratuites

Prochains événements :
Publication du chiffre d'affaires T1 2016 : mercredi 11 mai 2016
Assemblée Générale Mixte : jeudi 16 juin 2016
Publication du chiffre d'affaires T2 2016 : mercredi 27 juillet 2016

CHAPITRE 13



13 - PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

Non applicable.

14 - ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

14.1 - Organes d'administration et de direction

Cf. Rapport de gestion au paragraphe 9.1 (note 8.1) du présent document de référence. Les administrateurs présentés ci-après viennent compléter la présentation résumée des membres du Comité de Direction au paragraphe 7.1.4.

Alain TISSERAND – Administrateur – 61 ans

Fort d'une expérience de 30 ans dans le domaine du Conseil et de l'Ingénierie, et ancien dirigeant d'un des principaux bureaux d'études français, Alain TISSERAND accompagne le Groupe AKKA Technologies depuis 2002. Il contribue depuis son arrivée à la forte évolution du Groupe, notamment dans le secteur aéronautique.

Cécile MONNOT – Administrateur - 53 ans

Après un début de carrière chez Rhône Poulenc en contrôle de gestion, Cécile MONNOT a rejoint AKKA Technologies en 1995. Elle a d'abord assuré la fonction de Directeur Administratif et Financier d'une filiale, avant de prendre en charge le contrôle de gestion du Groupe en 2004 jusqu'en 2011. Depuis 2012, elle est en charge de la société IDEACTIVE Formation.

Guy LACROIX – Administrateur – 65 ans

Diplômé de L'ESME et de l'INSEAD, Guy Lacroix débute sa carrière au sein du Groupe FABRICOM et devient Directeur Général de la société SEEE. Appelé par le Groupe GDF SUEZ en 2001 pour la création d'INEO, il en devient en 2002 Président Directeur Général. Il est alors membre du comité exécutif de FABRICOM puis de Suez Energy Services.

Il assure parallèlement les fonctions de CEO du pôle SIM (AXIMA, INEO, ENDEL et FSA). Depuis 2005, il est Directeur Général Délégué de la branche ENGIE Energy services.

Sa vision des affaires :

- une dynamique entrepreneuriale d'innovation continue en relation avec ses clients,
- une stimulation des équipes managériales pour anticiper les transformations de l'environnement, l'évolution des métiers, l'ouverture au numérique et la complexité des marchés de GDF SUEZ.

Ayant quitté ses fonctions dans le Groupe ENGIE (ex GDF SUEZ) fin 2015, Guy LACROIX a rejoint l'équipe de Direction Générale du Groupe AKKA début janvier 2016.

Charlotte RICCI – Administrateur – 26 ans

Charlotte RICCI est administrateur du Groupe depuis le 5 juin 2012.

14.2 - Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction

Il n'existe pas à la connaissance du Groupe de conflit d'intérêt entre les intérêts privés des membres des organes d'administration et leurs devoirs à l'égard de la société.

A la connaissance de la société AKKA Technologies et au cours des cinq dernières années, aucun membre du Conseil d'Administration n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation de nature frauduleuse, n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire, n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.



15 - RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

15.1 - Montant de la rémunération et avantages en nature alloués aux membres des organes d'administration et de direction

Cette information est donnée dans le rapport de gestion figurant au paragraphe 9.1.2 (note 8.2.1), et au paragraphe 9.3.1 du présent document de référence.

15.2 - Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pension, de retraites ou d'autres avantages

Retraites

Aucun montant n'a été provisionné au titre des pensions de retraite pour les membres des organes d'administration et de direction du Groupe dans les comptes au 31 décembre 2015.

Options de souscriptions et actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux

Cf. note 8.2.2 du rapport de gestion figurant au paragraphe 9.1.2 du présent document de référence.

Informations sur les conventions réglementées conclues entre la société et un de ses mandataires sociaux, un actionnaire détenant plus de 10% du capital, la société la contrôlant

Une convention d'assistance et de prestations de services a été signée le 25 novembre 2009 entre la société AKKA Technologies et la société DUBAIA9 SAS.

Une convention de prestations de services a été conclue à compter du 15 septembre 2012 entre la société AKKA Technologies et la société BMC MANAGEMENT AND INVESTMENT.

La conclusion d'une garantie autonome a été autorisée lors du Conseil d'Administration du 25 Février 2014 par laquelle la société AKKA Technologies garantit l'exécution des engagements de MBtech Group GmbH & Co KGaA envers la société RALOSA GmbH & Co KG au titre d'un bail en l'état futur d'achèvement.

Un contrat de bail en l'état futur d'achèvement a été conclu le 26 mars 2014 entre les sociétés AKKA Services et AKKA Technologies (co-preneurs) d'une part, et la société ANDROMEDE VALLEY SCI (bailleur) d'autre part pour la location d'un immeuble situé à Blagnac (31700).

Ces conventions sont mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes figurant au paragraphe 20.5.5 du présent document de référence.

Intérêt des dirigeants dans le capital de l'émetteur, dans celui d'une société qui en détient le contrôle, dans celui d'une filiale de l'émetteur ou chez un client ou un fournisseur significatif de l'émetteur

Comme détaillé dans le paragraphe 18.1, le groupe familial RICCI et les autres dirigeants du Groupe détiennent directement 4 645 155 actions de la société AKKA Technologies au 30 mars 2016. Par ailleurs, Maurice RICCI et Jean-Franck RICCI, tous deux administrateurs, possèdent 100% des titres de la société IDEACTIVE EVENTS actionnaire d'AKKA Technologies à hauteur de 924 547 actions. Maurice RICCI détient également 100% des titres de la société BMC Management and Investment actionnaire d'AKKA Technologies à hauteur de 3 359 477 actions.

Informations sur les opérations qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes

Néant.

Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des organes d'administration et de direction

Néant.

16 - FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Direction Générale de la société (article 20 des statuts)

La Direction Générale de la société est assurée par le Président du Conseil d'Administration (cf. décision du Conseil d'Administration du 24 juin 2002).

16.1 - Date d'expiration des mandats actuels

Cf. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et sur le contrôle interne au paragraphe 16.5 (note 1.1), ci-après.

16.2 - Contrat de service liant les membres des organes d'administration

Par contrat conclu entre la société AKKA Technologies et la société DUBAIA9 SAS le 25 novembre 2009, cette dernière, dont le président est Monsieur Maurice RICCI apporte son savoir-faire et son expertise, notamment dans la direction des Pôles ou Filiales et dans la direction des fonctions support. Le montant des prestations facturées en 2015 est de 28 800 € HT.

Par contrat conclu entre la société AKKA Technologies et la société BMC MANAGEMENT AND INVESTMENT le 10 Septembre 2012, cette dernière, dont le gérant est Monsieur Maurice RICCI apporte son savoir-faire et son expertise dans le cadre du déploiement du Groupe. Le montant des prestations facturées en 2015 est de 642 000 € HT.

16.3 - Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations

Cf Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et sur le contrôle interne au paragraphe 16.5 ci-après (note 1.4).

16.4 - Conformité au gouvernement d'entreprise en vigueur

Cf Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et sur le contrôle interne au paragraphe 16.5 ci-après.

16.5 - Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et sur le contrôle interne

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, de l'étendue des pouvoirs du Président-Directeur Général, des références faites à un code de gouvernement d'entreprise et des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale ;
- des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ;
- du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par la Société.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 30 mars 2016, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

AKKA Technologies se réfère (Délibération du Conseil d'Administration du 29 janvier 2010) au code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites établi par MiddleNext (le « Code de gouvernement MiddleNext ») dans le cadre de la mise en œuvre de sa gouvernance. Ce code est disponible sur le site MiddleNext (www.middlenext.com).

Le Code de gouvernement MiddleNext contient 15 recommandations ainsi que des points de vigilance pour une gouvernance raisonnable. Ces points de vigilance rappellent les principales questions que le Conseil d'Administration doit se poser pour assurer le bon fonctionnement de la gouvernance. Le Conseil a déclaré avoir pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » du Code de gouvernement MiddleNext.

Dans la suite du rapport, je vous informe sur la mise en œuvre des 15 recommandations du Code de gouvernement MiddleNext au sein d'AKKA Technologies.

1 - PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 - Composition du Conseil (recommandations R8, R9 et R10 du Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites publié en décembre 2009 par Middlenext, relatives à la composition du Conseil, au choix des administrateurs et à la durée des mandats des membres du Conseil)

La société AKKA Technologies est dirigée par un Conseil d'Administration composé de sept membres en début d'exercice. Il n'y a pas eu d'évolution des membres du Conseil en cours d'exercice 2015.

CHAPITRE 16



Administrateurs	Fonction	Date de nomination / Renouvellement	Durée
Maurice RICCI	Président Directeur Général	Acte constitutif du 12 février 1999 AG du 28 février 2005 AG du 24 juin 2008 AG du 14 juin 2011 AG du 17 juin 2014	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2016
Alain TISSERAND	Administrateur	AG du 28 juin 2007 AG du 22 juin 2010 AG du 11 juin 2013	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2015
Jean-Franck RICCI	Administrateur et Directeur Général Délégué	AG du 7 mars 2001 AG du 28 juin 2007 AG du 22 juin 2010 AG du 11 juin 2013 (ADM) CA du 11 juin 2013 (DGD)	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2015
Cécile MONNOT	Administrateur	AG du 7 mars 2001 AG du 28 février 2005 AG du 24 juin 2008 AG du 14 juin 2011 AG du 17 juin 2014	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2016
Charlotte RICCI	Administrateur	AG du 5 juin 2012 AG du 9 juin 2015	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2017
Nicolas VALTILLE	Administrateur et Directeur Général Délégué	AG du 5 juin 2012 (Adm) CA du 30 août 2012 (DGD) AG du 9 juin 2015 (Adm) CA du 9 juin 2015 (DGD)	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2017
Guy LACROIX	Administrateur Indépendant	AG du 5 juin 2012 AG du 9 juin 2015	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2017

AG : Assemblée Générale / CA : Conseil d'Administration

Selon la recommandation **R8 du Code de gouvernement MiddleNext sur la présence de membres indépendants**, le Conseil doit accueillir au cours de l'exercice 2 membres indépendants.

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration précise les critères d'indépendance qu'il utilise : l'indépendance d'un membre du Conseil se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement, qui reprend les critères définis par le code de gouvernement MiddleNext.

Ainsi, pour être qualifié d'indépendant, un membre du Conseil d'Administration devra :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société du Groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou de son Groupe ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Il appartient au Conseil d'examiner au cas par cas la situation de chacun de ses membres au regard des critères énoncés ci-dessus. Sous réserve d'en justifier sa position, le Conseil peut considérer qu'un de ses membres est indépendant alors qu'il ne remplit pas tous ces critères ; à l'inverse il peut également considérer qu'un de ses membres remplissant tous ces critères n'est pas indépendant.

Depuis le 30 Septembre 2014, le Conseil d'Administration comprenait 2 administrateurs indépendants : Monsieur Guy LACROIX et Monsieur Alain TISSERAND.

Depuis le 5 janvier 2016, AKKA Technologies bénéficie de prestations de conseil de la société GLX Consulting, dirigée par Monsieur Guy LACROIX, faisant perdre à ce dernier la qualité d'Administrateur indépendant. La Société s'est donc mise à la recherche d'un nouvel Administrateur indépendant.

Conformément à la recommandation **R9 du Code de gouvernement MiddleNext sur le choix des administrateurs**, une information sur l'expérience et la compétence de chaque administrateur est communiquée dans le rapport annuel et à l'Assemblée Générale lors de la nomination ou lors du renouvellement du mandat de chaque administrateur. La nomination de chaque administrateur fait l'objet d'une résolution distincte. La recommandation **R10 du Code de gouvernement MiddleNext sur la durée des mandats des membres du Conseil** ne fixe pas de durée pour les mandats des membres du Conseil d'Administration, mais recommande que le Conseil d'Administration veille à ce que la durée des mandats soit adaptée aux spécificités de l'entreprise, dans les limites fixées par la loi. Le mandat de membre du Conseil d'Administration de la Société est fixé à 3 ans et ce conformément à la loi. Au regard de l'activité de la Société cette durée permet une compréhension des différents métiers et un suivi de la stratégie.

CHAPITRE 16



1.2 - Déontologie des membres du Conseil

Conformément à la recommandation **R7 du Code de gouvernement MiddleNext sur la déontologie des membres du Conseil**, chaque administrateur est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent au titre de ses fonctions lors de sa nomination. Le règlement intérieur du Conseil d'Administration précise par ailleurs les obligations déontologiques des administrateurs. Ce règlement, adopté par le Conseil d'Administration réuni le 22 novembre 2012, est remis à tout nouvel administrateur.

Chaque membre du Conseil d'Administration doit ainsi :

- observer les règles de déontologie relatives aux obligations résultant de son mandat et se conformer aux règles légales de cumul des mandats,
- informer le Conseil en cas de conflit d'intérêt survenant après l'obtention de son mandat,
- se rendre disponible, consacrer le temps et l'attention nécessaire à ses fonctions et de manière générale faire preuve, autant que possible, d'assiduité aux réunions du Conseil et d'Assemblée Générale,
- s'assurer qu'il possède toutes les informations nécessaires sur l'ordre du jour des réunions du Conseil avant de prendre toute décision,
- et respecter le secret professionnel.

1.3 - Mission du Conseil

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social de la Société, le Conseil d'Administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, le Conseil délibère sur toutes les opérations ayant ou pouvant avoir un effet sur le capital social ou les capitaux propres de la Société, telles que notamment : augmentation ou réduction de capital, émission d'obligations, programme de rachat d'actions, attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions.

1.4 - Comités spécialisés

En application de la recommandation **R12 du Code de gouvernement MiddleNext sur la mise en place de comités et conformément à l'article L. 823-20 4° du Code de commerce**, il a été décidé que le Conseil d'Administration assumerait les fonctions de comité d'audit afin de permettre à l'ensemble des administrateurs de contribuer au suivi de l'élaboration de l'information financière et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et ce, compte tenu de la responsabilité des membres du Conseil.

A ce titre, le Conseil d'Administration remplit les fonctions suivantes :

- examen des comptes,
- suivi de l'audit interne,
- sélection des commissaires aux comptes.

Le Président Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués exerçant des fonctions de direction s'abstiennent d'assister aux réunions du Conseil sous forme de comité d'audit. La présidence de la réunion est alors confiée à un autre administrateur. Cependant, le Président Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués peuvent être invités à participer à une partie de la réunion en fonction de la nature des sujets et des précisions et informations qu'ils peuvent utilement apporter afin d'enrichir les débats.

Le Conseil d'Administration exerce également les fonctions de Comité des nominations et de Comité des rémunérations :

- désignation des mandataires sociaux,
- définition de la politique de rémunération, d'attribution d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Compte tenu de la taille du Groupe et de la structure de l'actionnariat de la société, il n'a pas été, au jour des présentes, mis en place d'autre comité spécialisé.

1.5 - Règlement intérieur

Conformément à la recommandation **R6 du Code de gouvernement MiddleNext sur la mise en place d'un règlement intérieur du Conseil**, un règlement intérieur a été mis en place lors de la réunion du 22 novembre 2012. Ce règlement comprend les chapitres suivants :

- Composition du Conseil d'Administration,
- Missions et compétences du Conseil d'Administration,
- Réunions du Conseil d'Administration,
- Information des Administrateurs,
- Déontologie des Administrateurs,
- Rémunération des Administrateurs,
- Comité d'audit et des comptes.

Le règlement incorpore les principes de gouvernement d'entreprises MiddleNext.

CHAPITRE 16



1.6 - Fréquence des réunions

La recommandation **R13 du Code de gouvernement MiddleNext sur les réunions du Conseil et des comités** recommande un minimum de 4 réunions annuelles et que chacune fasse l'objet d'un procès-verbal.

Au cours de l'exercice 2015, le Conseil d'Administration a délibéré sur toutes les questions majeures de la vie du Groupe. Il s'est réuni 6 fois sous la présidence de Monsieur Maurice RICCI.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration établis à l'issue de chaque réunion sont communiqués ou tenus à la disposition de tous les administrateurs et consignés dans les registres sociaux tenus à cet effet et conservés dans les locaux de la Société.

1.7 - Convocations des administrateurs

Conformément à l'article 17 des statuts, les administrateurs ont été convoqués à l'avance par différents moyens et notamment par lettre simple, courrier électronique ou même verbalement. Conformément à l'article L. 823-17 du Code de commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes semestriels et annuels.

1.8 - Information des administrateurs

Conformément à la recommandation **R11 du Code de gouvernement MiddleNext sur l'information des administrateurs**, tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués au moins 2 jours avant les réunions du Conseil d'Administration. Cependant, les sujets particulièrement sensibles et urgents ont pu être débattus sans communication préalable ou avec communication préalable rapprochée de la date de la séance.

En outre, les administrateurs sont régulièrement informés entre les réunions de tout événement et information susceptibles d'avoir un impact sur les engagements de la société, sa situation financière et sa situation de trésorerie, lorsque l'actualité de la société le justifie.

1.9 - Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège social ou dans les locaux de la société situés à Lyon. Le taux moyen de participation des membres aux sessions du Conseil d'Administration de l'exercice 2015 a été de 66%.

1.10 - Evaluation des travaux du Conseil (recommandation R15 sur la mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil)

La recommandation **R15 du Code de gouvernement MiddleNext précise qu'une fois par an**, le Président du Conseil invite les membres à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et sur la préparation de ses travaux. Cette évaluation a eu lieu lors de la réunion du 30 mars 2016. Cette évaluation s'est déroulée sur la base d'un questionnaire détaillé. Il ressort des débats qui ont accompagné l'analyse de chacune des réponses aux questions qu'aucune évolution défavorable n'a été constatée par rapport à la précédente évaluation positive du 31 mars 2015. Le Président a pris acte de cette évaluation et a précisé qu'il invitera les membres du Conseil à s'exprimer de nouveau l'année prochaine.

2 - POUVOIRS DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL ET DES DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES

Aucune limitation spécifique n'a été apportée aux pouvoirs du Président Directeur Général et aux pouvoirs des Directeurs Généraux Délégués à l'exception des limites statutaires et légales.

3 - POLITIQUE DE REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

3.1 - Cumul contrat de travail / mandat social

En ce qui concerne la recommandation **R1 du Code de gouvernement MiddleNext, relative au cumul contrat de travail et mandat social**, il est précisé que les mandats sociaux de Président Directeur Général et de Directeur Général Délégué ne se cumulent pas avec un contrat de travail.

3.2 - Rémunération des mandataires sociaux

En ce qui concerne **les rémunérations des mandataires sociaux, la société se conforme à la recommandation R2 du Code de gouvernement MiddleNext**. Ainsi les principes de détermination de ces rémunérations répondent aux critères d'exhaustivité, d'équilibre, de benchmark, de cohérence, de lisibilité, de mesure et de transparence.

Les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont fixés en vertu des principes et des règles suivantes :

- une rémunération fixe comprenant le cas échéant un avantage en nature correspondant à une voiture de fonction,
- une rémunération variable, peut être accordée à certains mandataires sociaux, en fonction d'indicateurs de performance, lesquels sont liés aux résultats de l'entreprise par rapport aux objectifs internes. La part variable est déterminée à 50% en fonction des résultats économiques et financiers, appréciés au regard du chiffre d'affaires, du résultat opérationnel et du résultat net, et pour 50% en considération de la performance individuelle assise sur des critères qualitatifs.

L'ensemble des rémunérations versées aux dirigeants de la société est récapitulée au sein du rapport de gestion annuel figurant dans le paragraphe 9.1 du document de référence.

CHAPITRE 16



Conformément à la recommandation **R5 du Code de gouvernement MiddleNext sur les options de souscription ou d'achat d'actions et l'attribution d'actions gratuites**, une information est donnée sur les actions gratuites et les options de souscription ou d'achat d'actions : la société n'en a pas attribué à ses dirigeants en 2015.

3.3 - Rémunération différée

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune rémunération différée, indemnité de départ ou engagement de retraite, visés aux **recommandations R3 et R4 du Code de gouvernement MiddleNext**.

3.4 - Jetons de présence

Conformément à la **recommandation R14 du Code de gouvernement MiddleNext sur la rémunération des administrateurs**, une information est donnée sur les jetons de présence : Aux termes de sa cinquième résolution, l'Assemblée Générale des actionnaires du 9 juin 2015 a décidé l'allocation d'une enveloppe annuelle de 100 000 euros de jetons de présence afin de rémunérer les administrateurs au titre de l'exercice en cours. Le Conseil a utilisé cette enveloppe en 2015 à hauteur de 80 000 euros (CA du 7 décembre 2015).

4 - LE DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le dispositif mis en œuvre par AKKA Technologies se base sur le « Cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites » publié par l'AMF le 22 juillet 2010.

Le dispositif est placé sous la responsabilité du Contrôle & Audit Interne, fonction Groupe transverse et indépendante des entités opérationnelles. Le contrôle interne Groupe s'appuie sur des points focaux nommés au sein de chaque Business Unit.

4.1 - Objectifs du dispositif contrôle interne

L'objectif principal du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et de fournir une garantie raisonnable quant aux points suivants :

- La conformité aux lois et aux réglementations,
- La bonne application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale,
- Le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- La fiabilité des informations financières.

D'une manière générale, le dispositif contribue à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources.

Le dispositif de contrôle interne vise à répondre aux risques auxquels sont exposées les entités du Groupe, - l'objectif étant de fournir une assurance raisonnable quant à la maîtrise des risques résultant de l'activité de l'entreprise, y compris les risques de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Le processus d'identification et d'analyse de ces facteurs de risque repose sur un processus annuel d'évaluation, cf. 4.2. Recensement des risques.

Le système de contrôle interne est appliqué à l'ensemble du Groupe AKKA Technologies : maison mère et filiales dont la plupart sont regroupées au sein de trois Business Units. Chaque Business Unit est pilotée par une équipe de direction couvrant l'ensemble des fonctions opérationnelles et de support.

4.2 - Recensement des risques

Un recensement de risques est effectué annuellement au sein des trois Business Units du Groupe. Cette démarche vise à identifier et analyser les facteurs de risque pouvant menacer l'atteinte des objectifs du Groupe et/ou la préservation de ses actifs.

L'analyse met à contribution les responsables des principaux processus opérationnels. L'implication des managers permet de sensibiliser le terrain aux enjeux du contrôle interne et de déployer plus généralement les Best Practices.

Le dispositif de contrôle interne exposé ci-après vise à répondre par des procédures adéquates aux risques recensés.

4.3 - Référentiel de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne du Groupe AKKA Technologies est constitué de plusieurs documents de référence applicables sur l'ensemble des entités du Groupe.

La mise en œuvre du référentiel est placée sous la responsabilité des directions de chacune des Business Units.

AKKA Group Internal Control Standards

Le Groupe a mis en place des « Standards de Contrôle Interne du Groupe AKKA » dont l'objectif est de préciser les règles de management opérationnel. Les Standards rappellent les principes de base du contrôle interne :

- Organisation adaptée aux enjeux
- Séparation des tâches (SoD)
- Maîtrise des délégations de pouvoir et de signature

Le document indique pour les processus sensibles les règles à respecter et les procédures à formaliser, cf. 4.4 Processus et acteurs du contrôle interne.

CHAPITRE 16



AKKA Code de Conduite

Le Code de Conduite reprend les valeurs du Groupe, les principes de conduite éthique, l'obligation de se conformer aux lois et réglementations et les règles à respecter en termes de lutte contre la corruption et le conflit d'intérêts.

Ce Code est applicable à toutes les entités et à tous les collaborateurs du Groupe. Il est traduit dans les trois langues de travail (anglais, français, allemand) et accessible sur l'Intranet.

Système de Management de la Qualité

Le Système de Management de la Qualité regroupe l'ensemble des procédures opérationnelles applicables aux différents périmètres du Groupe. Les systèmes Qualité sont certifiés selon des normes génériques (ISO 9001, ...) et/ou spécifiques à l'activité (EN 9001, IRIS, ...).

4.4 - Processus et acteurs du contrôle interne

Cf. 4.3, les fonctions support Groupe et Corporate ont défini pour chaque grand processus des Standards visant à maîtriser les risques perçus.

Ventes & Gestion Projet

Chaque entité du Groupe doit respecter des règles de contractualisation et de gestion de projets :

- Analyse avant-vente permettant d'identifier et couvrir les risques techniques et financiers
- Respect des prix de transfert intragroupe
- Suivi des commandes permettant de limiter les risques d'une production non facturable
- Processus de facturation permettant d'optimiser la trésorerie et minimiser les encours

Dans le but d'encadrer les risques commerciaux et juridiques des opérations, le Comité Exécutif du Groupe valide les contrats client et les offres commerciales les plus importants.

Au niveau de chaque Business Unit, les droits d'engagement sur les contrats client sont encadrés par des règles de délégation formalisées.

Achats

La sélection des fournisseurs se fait sur la base d'appels d'offres et selon des critères objectifs visant à garantir la qualité et la compétitivité des biens et services achetés.

La politique d'achat du Groupe consiste à généraliser autant que possible le principe de référencement de fournisseurs par catégorie d'achats permettant de bénéficier de conditions tarifaires négociées et de conditions générales d'achats renforcées.

Compte tenu de son lien direct avec la qualité des biens et prestations livrés aux clients, l'achat de sous-traitance fait l'objet d'une surveillance accrue.

Ressources Humaines

Le recrutement, la gestion des ressources humaines, la paie et les relations avec les partenaires sociaux sont confiés aux entités locales.

A ce titre, l'équipe de direction de la Business Unit est responsable du respect des lois et réglementations de chaque pays d'implantation.

Les procédures particulièrement sensibles (recrutement, paie, gestion des frais, départs) doivent être formalisées et tout conflit social potentiel ou avéré doit faire l'objet de reporting auprès du Groupe.

Finance

Les Standards définis par la fonction finance Groupe visent à aligner les opérations financières et de réduire au maximum le risque de pratiques frauduleuses :

- Certains sujets sont pilotés directement au niveau Groupe : communication financière, flux financiers intragroupe, ...
- Concernant les tâches gérées au niveau local, des règles de fonctionnement ont été définies par les fonctions Corporate Finance et Group Controlling : Principes comptables, banques et moyens de paiement, procédure et planning budgétaire,
- Un reporting mensuel des comptes statutaires et de management auprès du Groupe assure une visibilité continue

Juridique

Avec le support de la direction Juridique Groupe, chaque Business Unit s'assure du respect des lois et règlements en vigueur sur son périmètre. Les filiales peuvent avoir recours à des conseils externes, notamment en matière contentieuse et d'opérations spécifiques après agrément de ces derniers par le Groupe.

La couverture des principaux risques de responsabilité civile et de produit est centralisée au niveau Groupe.

Un reporting juridique mensuel permet de suivre au niveau Groupe les litiges avérés ou les risques potentiels et de mettre en œuvre une action coordonnée si nécessaire.

IT

La gestion au niveau Groupe des standards et des systèmes informatiques garantit la cohérence globale ainsi que le maintien d'une disponibilité constante des outils informatiques de l'entreprise.

CHAPITRE 16



Les principaux contrats fournisseur (hardware, software et services) sont également validés par la direction IT avant signature.

Un dispositif de sauvegarde et archivage permet de garantir la pérennité des données ainsi qu'une accessibilité immédiate.

Sécurité

Des règles communes de protection des employés et des d'informations confidentielles sont définies dans la Politique de Sécurité Groupe.

Sécurité Système d'Information

La fonction Sécurité Systèmes d'Information Groupe œuvre pour assurer la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des informations.

Le système s'appuie notamment sur un processus strict de gestion des accès aux applications de gestion.

Communication

Dans un souci de préservation de l'image d'AKKA Technologies, les actes de communication majeurs sont validés par le Comité Exécutif du Groupe :

- Communication concernant le Groupe, sa stratégie, ses dirigeants
- Tout évènement de communication transnational (salons professionnels, campagnes de recrutement, ...)

Qualité / Safety / Environnement

Chaque Business Unit est en charge de définir un système de management de Qualité, Safety et Environnement adapté aux exigences des clients et conforme aux lois et réglementations applicables.

4.5 - Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière

Budget

Un budget est établi chaque année par les entités du Groupe et consolidé au niveau de chacune des trois Business Units. Ce budget fait ensuite l'objet d'une approbation par la Direction Générale et d'une consolidation au niveau du Groupe.

Sur cette base, la direction du Groupe émet une note d'objectifs internes à l'intention des directions des Business Units.

Contrôle de Gestion

L'organisation du contrôle de gestion mise en place au sein du Groupe vise à réduire les risques de dérive et de faible rentabilité sur les affaires et, plus globalement, le risque de dérive de la performance réelle par rapport au budget.

Le Groupe est doté d'une fonction Group Controlling qui analyse les performances de chaque Business Unit et consolide les résultats mensuels. Les écarts de performance par rapport aux objectifs internes sont identifiés afin de permettre à la direction de prendre rapidement des mesures correctives.

Chaque entité au sein des Business Units dispose par ailleurs d'un ou plusieurs contrôleurs de gestion en charge du suivi et de l'évaluation financière des affaires et notamment du suivi des marges et d'une facturation réactive.

Comptes comptables

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon les normes comptables internationales (IFRS) à partir des données comptables élaborées sous la responsabilité des dirigeants de chaque Business Unit.

Sauf législation spécifique applicable dans certains pays qui donnerait lieu à des retraitements pour l'établissement des comptes consolidés, les méthodes comptables et le plan comptable sont homogènes pour l'ensemble des sociétés du Groupe.

Les retraitements propres aux normes IFRS font l'objet d'un traitement centralisé par l'équipe de consolidation, en particulier les tests de dépréciation des actifs non amortissables préconisés par la norme IAS 36.

Le suivi des engagements hors bilan est centralisé. L'état de synthèse des engagements hors bilan est actualisé au minimum deux fois par an pour les clôtures annuelles et semestrielles. Les engagements hors bilan sont détaillés dans les comptes consolidés.

Par ailleurs, les filiales significatives sont dotées d'au moins un commissaire aux comptes qui procède à la certification des comptes annuels au 31 décembre et à la revue limitée des comptes au 30 juin pour les besoins de l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

Afin de limiter le risque d'erreur en termes de communication financière, le Groupe a mis en place un processus interne de relecture et de validation de tous les projets de communication financière.

4.6 - Evaluation du dispositif contrôle interne

La pertinence et l'efficacité du dispositif de contrôle interne est évaluée de manière continue au travers des audits internes. L'audit interne intervient sur l'ensemble des entités du Groupe, évalue le respect des règles de contrôle interne et fait part des résultats observés au Conseil d'Administration au moins une fois par an. Les dysfonctionnements détectés font l'objet de recommandations dont les plans d'action sont partagés avec les entités auditées et la direction de la Business Unit concernée pour mise en œuvre d'actions préventives ou correctives. Des rapports d'audit interne sont formalisés à cet effet.

CHAPITRE 16



Audits internes effectués en 2015 :

- Corporate : Recensement visant à sécuriser les flux financiers,
- BU France : Audits s'inscrivant dans un cycle de revue régulière des processus clé,
- BU Germany : Effort continu sur le processus « Ventes & Gestion Projets »,
- BU International : Poursuite de la campagne de sensibilisation aux « Standards de Contrôle Interne du Groupe ».

Sur la base des analyses de risques menées fin 2015, les principaux axes de travail identifiés pour l'année 2016 sont les suivants :

- Poursuivre la diffusion des règles internes Groupe au sein des entités nouvellement acquises,
- S'assurer de la pertinence des informations financières présentes dans nos systèmes d'informations,
- Renforcer la sécurité de nos systèmes d'informations (certification ISO27001 en cours sur des entités de la BU France),
- Vérifier la mise en œuvre des plans d'actions définis lors des audits précédents,
- Viser l'amélioration continue de la gouvernance du Groupe en cohérence avec les principes du Code de Gouvernement d'Entreprise MiddleNext.

Fait à Lyon, le 30 mars 2016

Le Président du Conseil d'Administration

Monsieur Maurice RICCI

CHAPITRE 16



16.6 - Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce sur le Rapport du Président du Conseil d'Administration, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société AKKA Technologies et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Villeurbanne et Lyon, le 31 mars 2016
Les Commissaires aux Comptes

ORFIS Baker Tilly
Jean-Louis FLECHE

Deloitte & Associés
Patrice CHOQUET



17 - SALARIÉS

17.1 - Nombre de salariés

17.1.1 - Evolution des effectifs

Effectif Moyen	31 déc. 2015	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Cadres	8 427	7 687	7 822
Non cadres	3 092	2 928	2 961
TOTAL	11 519	10 615	10 784

Effectif Moyen	31 déc. 2015	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Effectifs non facturables	1 398	1 223	1 279
Effectifs facturables	10 121	9 392	9 505
TOTAL	11 519	10 615	10 784

L'effectif moyen de l'année 2015 est de 11 519 collaborateurs, en hausse de 8,5% par rapport à l'effectif moyen de 2014. Le turn-over atteint 16,5% en 2015 (14,9% en 2014).

Les effectifs consolidés du Groupe au 31 décembre 2015 sont de 12 222 salariés en hausse de 15,2% par rapport à l'effectif à fin 2014.

17.1.2 - Culture d'entreprise et sentiment d'appartenance

De la création en 1984 de notre première société à aujourd'hui, le parcours du Groupe a été guidé par la même détermination :

- Conduire une politique de développement et de montée en puissance d'AKKA Technologies et de ses filiales pour sécuriser notre existence,
- Privilégier la diversification de nos activités dans les secteurs industriels et des services : aéronautique, automobile, ferroviaire, défense, spatial, SI, Télécoms, tertiaire,
- Faire de notre passion des technologies notre élément de différenciation en offrant des savoir-faire créatifs, dans le monde de l'Ingénierie et du Conseil en Technologies.

Aujourd'hui, le Groupe AKKA Technologies poursuit la vision fondamentale du Groupe : « Etre le partenaire privilégié des grands donneurs d'ordre pour leur apporter, partout dans le monde, des solutions technologiques innovantes, sur toute la chaîne de conception d'un produit ou d'un service ».

La volonté d'AKKA Technologies n'est pas de devenir le plus gros mais bien le meilleur partenaire pour ses clients sur l'ensemble des secteurs et des métiers sur lesquels il intervient. Pour cela, le haut niveau de savoir-faire technique allié à la dimension internationale et à une réelle capacité d'innovation sont nos meilleurs atouts.

Avec 31 ans d'expérience, le Groupe est aujourd'hui un Groupe international, reconnu pour l'excellence des femmes et des hommes qui le composent. Ces dernières années, nous avons conduit une politique de croissance externe soutenue. Notre priorité aujourd'hui est de mettre de la cohérence dans toutes nos décisions et nos actions. C'est à ce titre, que le Groupe a lancé depuis 2013 le projet, « On track ».

« On track » c'est la volonté de partager, plus encore, le respect et la confiance entre nous, pour bâtir le futur d'un Groupe compétitif, agile, adapté à un monde en mutation, un ensemble innovant où chacun peut trouver son propre chemin d'évolution et d'équilibre.

Un positionnement différent et unique :

Depuis sa création, le Groupe s'appuie sur des valeurs fortes pour assurer son développement : Respect, Ambition, Courage. Ces trois dénominations sont l'ADN du Groupe. Cet ADN repose d'abord sur des valeurs qui doivent avant tout être partagées. Elles prônent l'écoute, le respect de la différence, le courage des convictions, et doivent guider une saine ambition. Ces valeurs permettent d'appréhender et de dépasser les différences culturelles pour se comprendre. Elles sont indispensables au projet d'entreprise que le Groupe souhaite mener à bien, notamment au niveau de sa volonté de développement à l'international.

La culture du Groupe se traduit en termes de proximité, d'évolution (garantie par la formation et la promotion interne), d'implication (participation des collaborateurs au challenge AKKA, soirée recrutement, cooptation,...) et de partage.

Afin que ses valeurs prennent corps dans la vie du Groupe, AKKA Technologies s'attache à développer un sentiment d'appartenance fort en vue de fidéliser ses équipes et d'attirer de futurs collaborateurs aux talents prometteurs.

CHAPITRE 17

17.1.3 - Politique de recrutement

Aujourd'hui, le Groupe AKKA Technologies compte plus de 12 000 personnes et a recruté 2 775 personnes en 2015.

Avec une vision innovante du recrutement adaptée à chaque type de profil, la politique de recrutement du Groupe porte en priorité et de manière volontariste sur l'embauche de jeunes diplômés BAC + 5 issus d'écoles d'ingénieurs, de commerce ou d'universités. Le plan de communication, qui intègre l'ensemble des actions effectuées pour augmenter le sourcing des CV, sélectionne les meilleures candidatures, propose aux entités des dossiers ciblés correspondant à leurs besoins et facilitant les recrutements de débutants. Ce plan a pour objectif d'améliorer la visibilité et l'attractivité de la marque employeur, par des actions concrètes :

- des relations écoles dynamiques, destinées à favoriser le recrutement de diplômés d'écoles cibles et de stagiaires de pré-embauche. AKKA Technologies compte aujourd'hui une trentaine d'écoles partenaires à travers le monde.
- des opérations de communication efficace : Challenge ski, Bar AKKA, jeu AKKAPolis en France, Challenge Karting en Allemagne, Engineering day en Belgique, ...

17.1.4 - Actions de communication

La politique de communication du Groupe répond à un enjeu majeur de mise en valeur de l'image d'AKKA auprès de nos clients. La multiplication des actions de communication témoigne de son dynamisme et de son rayonnement. Ainsi, plusieurs supports ont été développés tels que les plaquettes institutionnelles ou sectorielles, les fiches offres, les sites web...

Fort de son image de spécialistes internationaux, AKKA Technologies est aussi présent à de nombreux salons professionnels en France et à l'étranger (Le Bourget, Mondial de l'Auto à Paris, Challenge Bibendum en Chine Aircraft Interiors, Innotrans, Dubai Airshow, salon international ITS,...).

Les relations publiques et les relations presse sont enfin un troisième axe majeur mis en place dans le cadre de la communication externe.

En 2015, plusieurs chantiers ont ainsi été ouverts :

- Communication Externe, avec comme principal axe de communication : AKKA, acteur majeur de l'innovation. La poursuite du partenariat entre AKKA et Dassault Systèmes visant à promouvoir l'innovation sur le marché des véhicules autonomes et connectés s'est concrétisée entre autres par une présence commune à la COP 21. Cet événement à d'ailleurs été l'occasion pour François Hollande, Président de la République de consacrer la force d'innovation du Groupe qui est monté à bord de la Link&Go et a salué le travail accompli par nos ingénieurs.
- Communication Interne : en 2015, AKKA Technologies a mené de nombreuses actions dans le cadre de notre projet phare « On Track ». Ainsi le curseur a été placé sur la proximité et les échanges entre la Direction et les collaborateurs. Un tchat vidéo a été organisé. Maurice RICCI et les dirigeants de chaque Business Unit ont pu répondre en direct aux questions des collaborateurs. La nouvelle édition des AKKA Awards a été lancée, valorisant les projets de ses ingénieurs à travers la remise de trophées et de prix. Le Journal Interne du Groupe Panorama poursuit son objectif d'être un axe de communication international, commun à l'ensemble du Groupe.

17.1.5 - Politique de formation

La formation est pour nous un outil de reconnaissance des compétences et des performances individuelles, permettant à chacun de se réaliser et d'être acteur de son parcours de progression professionnel.

Elle nous permet donc d'anticiper et d'accompagner l'évolution de nos métiers, participe à l'accroissement constant du professionnalisme de nos collaborateurs par l'acquisition ou le développement de compétences nouvelles, et facilite la compréhension et l'implication quotidienne de chacun dans notre projet d'entreprise, véritable ADN du Groupe et socle de ses valeurs.

De plus, révéler nos talents, dans le cadre de nouveaux projets, d'une mobilité, ou d'une progression de carrière en France et à l'international est essentiel pour le Groupe.

La formation a notamment pour objectifs de :

- favoriser l'intégration par l'organisation de points réguliers avec les principaux interlocuteurs AKKA, et par l'acquisition en e-learning des bases sur la connaissance du Groupe, les règles d'hygiène et de sécurité, et l'ensemble des étapes clefs liées aux missions et responsabilités de nos consultants ;
- adapter les compétences technologiques et métiers de nos collaborateurs, en leur permettant de développer leur savoir-faire sur des outils et méthodologies technologiques pointus ;
- développer les compétences de nos collaborateurs, et révéler leurs talents, dans le cadre de nouveaux projets, d'une mobilité, ou d'une progression de carrière en France et à l'international.

Les actions menées en 2015 et les outils de formation sont développés en 9.4.1.5

17.2 - Participations et stock-options des organes d'administration et de direction

Cf. note 8.2.2 du rapport de gestion présenté dans le paragraphe 9.1 du présent document de référence.

CHAPITRE 17



17.3 - Accords prévoyant une participation des salariés au capital du Groupe

17.3.1 - Actions gratuites

Le plan en cours d'acquisition est décrit dans la note 4.11 des comptes consolidés présentés au paragraphe 20.3 du présent document de référence.

Ce plan s'inscrit dans le régime de faveur prévu par la Loi de Finance de l'année 2004. Une période d'acquisition de deux à quatre ans s'ouvre à compter de la date d'attribution. A l'issue de cette période, les actions sont définitivement acquises par le salarié, mais il doit les conserver pendant encore au moins deux ans avant de pouvoir les céder.

Il est précisé toutefois que le Conseil d'Administration du 5 mars 2007, conformément aux nouvelles dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, telles qu'issues de la loi n°2006-1770 du 30 décembre 2006, a décidé que 20% des actions gratuites qui seraient attribuées, au Président du Conseil d'Administration, au Directeur Général ou aux Directeurs Généraux Délégués, doivent être conservées au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions, par chaque attributaire

17.3.2 - FCPE et PEE

Le Groupe AKKA Technologies a mis en place en 2005 un Plan d'Epargne Entreprise (PEE) ouvert aux salariés présents dans les sociétés françaises adhérentes du Groupe depuis au moins 3 mois.

Il n'y a pas eu d'abondement en 2013, 2014 et en 2015.

CHAPITRE 18

18 - PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 - Répartition du capital

Actionnariat de la société en date du 30 mars 2016

	Quantité de titres	%	Droits de vote	%
FAMILLE RICCI	8 472 890	46,0%	13 417 102	57,1%
Dont M. RICCI Maurice (1)	5 509 316	29,9%	7 659 155	32,6%
Dont M. RICCI Jean-Franck	913 531	5,0%	1 732 283	7,4%
Dont IDEACTIVE EVENTS	924 547	5,0%	1 849 094	7,9%
AUTO-DETENTION	561 572	3,0%	-	-
DIRIGEANTS	522 663	2,8%	991 131	4,2%
SALARIES	200 706	1,1%	364 225	1,6%
FIDELITY MANAGEMENT RESEARCH LLC (2)	2 259 061	12,3%	2 259 061	9,6%
ALLIANZ GLOBAL (3)	1 768 111	9,6%	1 768 111	7,5%
Autres public	4 649 254	25,2%	4 677 896	19,9%
TOTAL	18 434 264	100,0%	23 477 526	100,0%

(1) Inclus BMC Management and Investment

(2) Source : FIDELITY MANAGEMENT RESEARCH LLC

(3) Source : Allianz

Le rapport de gestion présenté au paragraphe 9.1 (note 8.6.3) du présent document de référence détaille la variation de l'actionnariat du Groupe sur les 3 dernières années.

Au 30 mars 2016, le groupe familial RICCI détient 8 472 890 actions de la société AKKA Technologies (soit 46,0% des actions du capital social et 57,1% des droits de vote) dont :

- 4 122 492 directement,
- 3 359 477 indirectement par l'intermédiaire de la société BMC Management et Investment contrôlée par Maurice RICCI,
- 924 547 indirectement par l'intermédiaire de la société IDEACTIVE EVENTS dont Maurice RICCI et Jean-Franck RICCI possèdent 100% des titres,
- 66 374 indirectement par l'intermédiaire de la société DUBAIA 9.

La Société a été informée de quatre franchissements de seuil en 2015 :

- La société Allianz Global Investors Europe GmbH a déclaré avoir franchi à la baisse, le 7 avril 2015, le seuil de 5% du capital de la Société (45 534 actions et droits de vote selon la déclaration AMF du 15 avril 2015).
- La société Allianz Iard a déclaré avoir franchi à la hausse, le 7 avril 2015, le seuil de 5% du capital et des droits de vote de la Société (1 140 493 actions et droits de vote selon la déclaration AMF du 15 avril 2015).
- Maurice RICCI a déclaré avoir franchi à la baisse, le 19 mai 2015, le seuil des 20% des droits de vote pour détenir directement 11,72% du capital et 17,99% des droits de vote. A cette occasion, Monsieur Maurice RICCI, par l'intermédiaire des sociétés BMC Management and Investment et Dubaia9 qu'il contrôle, déclare qu'il a franchi en baisse, directement et indirectement, le seuil de 1/3 des droits de vote de la société et qu'il détient, directement et indirectement, 30,30% du capital et 32,26% des droits de vote;
- Mr Jean-Franck RICCI a déclaré avoir franchi à la baisse, le 19 mai 2015 le seuil de 5% du capital pour détenir 4,96% du capital et 7,21% des droits de vote.

Il n'y a pas eu d'autre mouvement significatif en 2015 jusqu'à la date de dépôt du présent document.

Pacte d'actionnaires

A la date d'enregistrement du document de référence, il n'existe pas de pacte d'actionnaires relatif à la société AKKA Technologies.

18.2 - Existence de droits de vote différents

Elle donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

La mise en place d'un droit de vote double attribué à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire au 31 décembre de l'année écoulée, a été décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2003. L'Assemblée Générale Mixte du 28 février 2005 a porté de trois à quatre ans le délai minimum d'inscription au nominatif permettant d'acquiescer ce droit de vote double.

CHAPITRE 18



En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double sera accordé, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit de vote double.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de quatre ans.

Les actionnaires auront la faculté de renoncer individuellement, temporairement ou définitivement à leur droit de vote double. Cette renonciation ne sera opposable à la société et aux autres actionnaires qu'à la condition d'être notifiée à la société par lettre recommandée avec accusé de réception trois jours ouvrables au moins avant la tenue de l'Assemblée pour laquelle l'actionnaire entend renoncer à son droit de vote double.

Ces dispositions statutaires relatives au droit de vote double sont conformes aux dispositions de l'article L.225-123 du Code du Commerce dans sa rédaction issue de la Loi n° 2014-384 du 29 mars 2014.

18.3 - Détention ou contrôle du Groupe, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle

La société AKKA Technologies est contrôlée par le groupe familial RICCI. Il n'existe pas de mesure particulière prise en vue de s'assurer que le contrôle n'est pas exercé de manière abusive.

18.4 - Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle

A la connaissance de la société AKKA Technologies, il n'a été conclu aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner le changement de contrôle de la société.

CHAPITRE 19



19 - OPÉRATION AVEC DES APPARENTÉS

Le détail des opérations avec des apparentés est présenté dans les rapports spéciaux des commissaires aux comptes figurant dans le paragraphe 20.5.5 et dans les comptes consolidés dans le paragraphe 20.3.6 (note 8.1 et 8.2).

CHAPITRE 20

20 - INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1 - Informations financières historiques

En application de l'article 28 du règlement (CE) n°809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document :

- Les comptes consolidés et annuels 2014 et les rapports des commissaires aux comptes correspondant, figurant dans le document de référence 2014 déposé le 24 avril 2015 sous le numéro D15-0398.
- Les comptes consolidés et annuels 2013 et les rapports des commissaires aux comptes correspondant, figurant dans le document de référence 2013 déposé le 28 avril 2014 sous le numéro D14-0419.

20.2 - Informations financières pro forma

Non applicable

20.3 - Etats financiers consolidés 2015

20.3.1 - Compte de résultat consolidé de l'exercice 2015

COMPTE DE RESULTAT en milliers d'euros	Annexe note n°	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Chiffres d'affaires	3.1	1 001 687	885 611
Production stockée		(182)	(194)
Charges externes	3.2	(284 169)	(231 567)
Impôts et taxes		(8 022)	(7 306)
Charges de personnel	3.3	(635 768)	(575 840)
Amortissements & Provisions nets	3.4	(14 281)	(17 533)
Autres charges courantes		(2 903)	(2 095)
Autres produits courants		4 490	3 875
Résultat des entités mises en équivalence	4.4	(25)	107
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL D'ACTIVITÉ		60 828	55 057
Actions gratuites et Stock Options		(77)	(45)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		60 751	55 012
Autres produits et charges non courants	3.5	(12 845)	(11 738)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		47 906	43 274
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	3.6	2 803	985
Coût endettement financier brut	3.6	(12 617)	(9 862)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		(9 814)	(8 878)
Autres produits et charges financiers	3.6	3 293	(799)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		41 385	33 598
Charges d'impôt	3.7	(8 816)	(6 416)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		32 570	27 181
Participations ne donnant pas le contrôle		(6 340)	(2 619)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		26 229	24 562
Résultat par action		1,47 €	1,37 €
Résultat dilué par action		1,47 €	1,37 €
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation		17 883 862	17 937 266
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré des actions potentielles dilutives		17 896 862	17 938 732

CHAPITRE 20

20.3.2 - Etat du résultat global consolidé de l'exercice 2015

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE en milliers d'euros	31 déc. 2015	31 déc. 2014
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	32 570	27 181
Gains et pertes actuariels sur engagement de retraite	1 132	(2 829)
Effet de l'impôt relatif aux éléments non recyclables	(367)	878
Éléments non recyclables au compte de résultat	765	(1 951)
Gains et pertes sur engagements financiers de couverture	(371)	367
Variation des écarts de conversion	1 225	92
Effet de l'impôt relatif aux éléments recyclables	124	5
Éléments recyclables au compte de résultat	978	464
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	1 743	(1 487)
RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	34 312	25 697
Participations ne donnant pas le contrôle	6 528	2 389
Part du Groupe	27 784	23 308

20.3.3 - Bilan consolidé de l'exercice 2015

ACTIF en milliers d'euros	Annexe note n°	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Goodwill	4.1	192 586	128 256
Immobilisations Incorporelles	4.3	10 542	9 558
Immobilisations Corporelles	4.3	46 170	45 301
Actifs financiers non courants	4.5	24 829	19 749
Titres des entreprises associées et coentreprises	4.4	-	1 482
Autres actifs longs en terme nets	4.6	43 717	17 762
Impôts différés - actif	3.7.3	34 715	21 807
Actifs Non Courants		352 558	243 916
Stock et en-cours		4 276	3 160
Clients et comptes rattachés	4.7	210 975	193 916
Autres créances	4.8	122 405	129 085
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.10 et 5.1	215 120	220 079
Actifs courants		552 776	546 241
TOTAL ACTIF		905 335	790 157

PASSIF en milliers d'euros	Annexe note n°	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Capital	4.11	28 204	25 638
Primes liées au capital	4.11	2 068	4 635
Réserves de consolidation		143 160	125 785
Résultat net part du groupe		26 229	24 563
Capitaux propres part du groupe		199 661	180 621
Participations ne donnant pas le contrôle		25 577	18 012
Capitaux propres		225 238	198 633
Provisions non courantes	4.12	20 263	18 704
Passifs financiers non courants	4.13	281 215	239 124
Dette de sauvegarde > 1 an	4.14	7 085	14 158
Impôts différés - passif	3.7.3	1 067	1 064
Passifs non courants		309 630	273 050
Provisions courantes	4.12	18 946	20 422
Passifs financiers courants	4.13	13 195	4 483
Dette de sauvegarde < 1 an	4.14	8 042	8 042
Fournisseurs		83 438	73 834
État - impôts sur les bénéfices		4 850	1 629
Dettes fiscales et sociales hors IS	4.15	180 619	158 630
Autres dettes	4.16	61 375	51 435
Passifs courants		370 466	318 475
TOTAL PASSIF		905 335	790 157

CHAPITRE 20

20.3.4 - Tableau des flux de trésorerie consolidés de l'exercice 2015

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE en milliers d'euros	Section	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Résultat net consolidé		32 570	27 181
Réintégration des charges (+) ou élimination des produits (-) liés aux amortissements et des pertes de valeur (hors BFR)	3.4	11 946	15 482
Élimination du résultat des Mises en équivalence	4.4	25	(107)
Dividendes perçus par des sociétés Mises en équivalence	4.4	-	-
Réintégration des charges (+) ou élimination des produits (-) d'impôt	3.7.2	9 607	6 419
Réintégration des charges (+) ou élimination des produits (-) calculés lié aux normes IFRS (1)		188	(1 637)
Réintégration des charges (+) ou élimination des produits (-) de cessions nettes		(4 379)	1 306
Réintégration des charges (+) ou élimination des produits (-) liés à l'endettement financier net	3.6	9 814	8 878
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		59 769	57 523
Impôt versé		(8 108)	(8 228)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	5.2	(12 323)	(13 862)
Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles		39 339	35 432
Acquisitions d'immobilisations	4.3	(22 169)	(11 508)
Cessions d'immobilisations		1 124	172
Variation des immobilisations financières		(3 534)	(1 758)
Produits des activités cédées		-	-
Incidence des variations de périmètre (2)	5.3	(36 114)	(12 862)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(60 693)	(25 956)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	5.4	(8 949)	(8 949)
Augmentations de capital en numéraire	4.11	-	121
Achat de titres d'autocontrôle		(205)	(8 645)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	4.11	42 659	194 176
Remboursement d'emprunts	4.13 et 4.14	(9 295)	(73 837)
Intérêts financiers nets reçus		2 803	985
Intérêts financiers nets payés		(10 781)	(6 946)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		16 232	96 904
Incidence des variations de cours de monnaies étrangères		163	295
VARIATION DE TRÉSORERIE		(4 959)	106 675
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires d'ouverture	5.1	220 079	113 403
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires de clôture	5.1	215 120	220 079
VARIATION DE TRÉSORERIE		(4 959)	106 675

(1) Les charges calculées en IFRS sont constituées de la valorisation des stocks-options et des actions gratuites (IFRS 2) ainsi que l'activation des frais d'émission d'emprunt
(2) yc produit de cession APS

Montants en milliers d'euros	Nombre d'actions			Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle (3)	Capitaux propres consolidés
	Composant le capital	Actions auto-détenues	En circulation								
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2014	15 215 931	98 213	15 117 719	23 280	6 873	114 418	31 051	(871)	174 752	15 623	190 375
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	24 562	-	24 562	2 619	27 181
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	(1 486)	-	231	(1 254)	(230)	(1 485)
Résultat global consolidé	-	-	-	-	-	(1 486)	24 562	231	23 308	2 389	25 697
Variation de capital de l'entreprise consolidante	1 523 226	-	1 523 226	2 358	(2 237)	-	-	-	121	-	121
Rachat d'actions propres	-	-	-	-	-	(8 645)	-	-	(8 645)	-	(8 645)
Variation du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	(11)	-	-	(11)	-	(11)
Dividendes	-	-	-	-	-	22 102	(31 051)	-	(8 949)	-	(8 949)
Impact des actions gratuites et des stocks options	17 798	-	17 798	-	-	45	-	-	45	-	45
Autres variations	-	392 803	(392 803)	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 31 décembre 2014	16 756 955	491 016	16 265 940	25 638	4 636	126 423	24 562	(640)	180 621	18 012	198 633
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2015	16 756 955	491 016	16 265 940	25 638	4 636	126 423	24 562	(640)	180 621	18 012	198 633
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	26 229	-	26 229	6 340	32 570
Autres éléments du résultat global (1)	-	-	-	-	-	400	-	1 155	1 555	188	1 743
Résultat global consolidé	-	-	-	-	-	400	26 229	1 155	27 784	6 528	34 312
Variation de capital de l'entreprise consolidante	1 675 695	-	1 675 695	2 566	(2 566)	-	-	-	-	-	-
Rachat d'actions propres	-	-	-	-	-	(205)	-	-	(205)	-	(205)
Variation du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	171	-	-	171	872	1 043
Dividendes (2)	-	-	-	-	-	15 613	(24 562)	-	(8 949)	-	(8 949)
Impact des actions gratuites et des stocks options	1 614	-	1 614	-	-	77	-	-	77	-	77
Autres variations	-	58 294	(58 294)	-	(2)	164	-	-	162	165	327
Capitaux propres au 31 décembre 2015	18 434 264	549 310	17 884 955	28 204	2 068	142 644	26 229	515	199 661	25 577	225 238

(1) Au 31 décembre 2015 le montant des gains et pertes actuariels est de (2 371) K€, celui des réserves sur opérations de couverture est de (699) K€.

(2) Le montant des dividendes de l'exercice 2015 à verser en 2016 est présenté dans la note 5.4

(3) Les intérêts minoritaires sont présentés dans la note 1.5 Périmètre de consolidation

CHAPITRE 20



20.3.6 - Annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2015

La présente annexe comporte les éléments d'informations complémentaires au bilan consolidé dont le total s'établit à 905 335 K€ et au compte de résultat consolidé qui se solde par un résultat global part du Groupe de 27 784 K€.

Ces éléments d'informations ne sont présentés que lorsqu'ils ont une importance significative.

Sauf indication contraire, toutes les données chiffrées sont exprimées en milliers d'euros.

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Groupe AKKA Technologies réuni le 30 mars 2016.

Activité de la société :

AKKA Technologies, Groupe européen d'Ingénierie et de Conseil en Technologies, accompagne les grands comptes industriels et tertiaires sur les différentes étapes de leurs projets, de la R&D et l'étude, à l'industrialisation.

AKKA Technologies, par la maîtrise de métiers complémentaires, apporte une réelle valeur ajoutée aux industriels de tous secteurs confondus : aéronautique, automobile, spatial/défense, électronique Grand Public, télécommunications, chimie, pharmacie, sidérurgie, énergie, ferroviaire, naval, tertiaire...

Leader en Allemagne et en France dans les secteurs de l'Automobile et de l'Aéronautique, et grâce à la mobilité de ses équipes et à un positionnement international, AKKA Technologies intervient dans le monde entier, sur des projets à la pointe de la technologie.

Le Groupe AKKA Technologies compte plus de 12 000 collaborateurs et est présent dans une vingtaine de pays dont l'Allemagne, la Belgique, le Canada, la Chine, les E.A.U, l'Espagne, la France, la Hongrie, l'Italie, l'Inde, le Maroc, les Pays-Bas, la République Tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Russie, la Suisse, la Tunisie, la Turquie et les U.S.A.

Le siège de la société est situé au 9 -11 rue Montalivet, 75008 Paris.

AKKA Technologies est cotée sur l'Eurolist by EuronextTM Paris – Compartiment B – Code ISIN : FR0004180537. Indices CAC®Small, CAC®Mid et Small, CAC®All-Tradable, CAC®All-Share.

Evènements et transactions significatifs intervenus au cours de l'année :

- > **Acquisition de MATIS** sur le 2nd semestre: Cette société française de Conseil en Technologies, fondée en 1994, compte 1 millier de collaborateurs. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 82 M€ en 2014, dont 65% en France et 35% à l'international. Matis présente une forte complémentarité sectorielle, géographique et clients avec le Groupe AKKA, avec un positionnement différenciant en Assistance à Maitrise d'Ouvrage et Process à forte valeur ajoutée.
- > **Acquisition CORIALIS** sur le 2nd semestre: cette société, créée en 2002, a enregistré un chiffre d'affaires proche de 30 M€ en 2014, avec des marges de premier plan. Elle réalise l'essentiel de ses ventes à l'international, au Moyen Orient et en Afrique. Son acquisition est complémentaire de celle d'Epsco. Elle s'intègre dans la stratégie du Groupe qui vise à augmenter la part de ses activités à forte valeur ajoutée, tout en accélérant son développement dans le segment des process et du commissioning, et dans le secteur de l'énergie.
- > **Acquisition EPSCO** au premier semestre: Cette société est essentiellement présente en Italie dans les process. Elle a enregistré un chiffre d'affaires de 18 M€ en 2014 avec des marges de premier plan. Cette croissance externe permet d'accélérer la diversification de l'activité du Groupe AKKA Technologies en Italie et d'atteindre la taille critique sur ce marché.
Cette acquisition permet également au Groupe d'accélérer **sa diversification dans le secteur de l'énergie.**
- > **Transformation en Société Européenne** : le Conseil d'Administration d'AKKA Technologies avait pris la décision, le 5 mai 2014, de proposer aux actionnaires la transformation de la société en Société Européenne (Societas Europaea, SE). La transformation en Société Européenne n'a aucun impact sur la gouvernance d'AKKA Technologies ou la cotation du titre.
Le projet de transformation avait été approuvé par l'assemblée des porteurs des obligations du 2 juin 2014 ainsi que par l'Assemblée Générale des actionnaires d'AKKA Technologies du 17 juin 2014. Un accord écrit a été conclu le 30 mars 2015 avec les représentants des salariés sur les modalités de l'implication des salariés dans la Société Européenne. La signature de cet accord constitue la réalisation de la seule condition suspensive à la transformation de la société. L'immatriculation de la société en Société Européenne a été réalisée le 16 avril 2015.

Note 1 - Périmètre et méthodes de consolidation

Note 1.1 - Référentiel

Les comptes consolidés du Groupe AKKA Technologies sont établis conformément aux normes et interprétations IFRS publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union Européenne à la date de clôture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

CHAPITRE 20



Notes 1.1.1 - Normes, amendements et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2015

Les normes, amendements et interprétations applicables de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2015 concernent principalement :

- l'interprétation IFRIC 21 « Droits et Taxes »,
- les normes d'amélioration annuelles, cycle 2011-2013,
- les clarifications apportées par l'IFRIC sur le classement d'un partenariat sur la base des autres faits et circonstances.

Ces nouvelles normes sont sans impact significatif sur la situation financière et la performance du Groupe.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union Européenne avant le 31 décembre 2015, et qui rentrent en vigueur postérieurement à cette date. Il s'agit principalement des normes d'amélioration annuelles, cycles 2010-2012, et 2012-2014.

AKKA Technologies mène actuellement une analyse sur les impacts et les conséquences pratiques de l'application de ces normes.

Notes 1.1.2 - Normes, amendements et interprétations adoptés par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2015

Le Groupe ne s'attend pas à ce que les normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB, et d'application obligatoire en 2015, mais non encore approuvés au niveau européen (et dont l'application anticipée n'est pas possible au niveau européen) aient un impact significatif sur les comptes des prochains exercices.

Note 1.2 - Estimations de la direction

La préparation des comptes consolidés en normes IFRS nécessite de recourir à des estimations et de formuler des hypothèses ayant un impact sur les états financiers. Ces dernières sont prises en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent. Les résultats réels peuvent de ce fait s'avérer différents des estimations initialement formulées.

Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis en tenant compte du contexte macroéconomique actuel et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. Les effets de cette situation ont été pris en compte, le cas échéant, notamment dans la valorisation des actifs tels que les créances clients. En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels (goodwill), il a été pris pour hypothèse que ce contexte serait limité dans le temps. La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe dans un contexte de visibilité réduite en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

Le recours à des estimations affecte en particulier les données suivantes :

- les hypothèses retenues pour les tests de dépréciation des actifs (notes 2.10 et 4.2),
- le calcul des impôts différés actifs (notes 2.5 et 3.7.3),
- l'évaluation du résultat à l'avancement des affaires (notes 2.1 et 3.1),
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraites (notes 2.15 et 4.12),
- l'estimation des projets éligibles au titre des crédits d'impôt recherche (notes 2.20 et 3.3).

Note 1.3 - Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement, un contrôle exclusif, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

L'analyse du contrôle exclusif est effectuée selon les critères définis par la norme IFRS 10 (pouvoir sur les activités pertinentes, exposition à des rendements variables et capacité d'utiliser son pouvoir pour influencer sur les rendements). Ce contrôle majoritaire est présumé exister dans les sociétés dans lesquelles le Groupe détient directement ou indirectement au moins 50% des droits de vote. Pour apprécier ce contrôle, sont pris en compte les droits de vote potentiels immédiatement exerçables, y compris ceux détenus par une autre entité.

L'analyse des partenariats effectuée selon les critères définis par la norme IFRS 11 n'a conduit à identifier que des co-entreprises, et pas d'activités conjointes. Les co-entreprises sont consolidées par mise en équivalence.

Au 31 décembre 2015, aucune société n'est mise en équivalence. En 2014, seule la société APS était mise en équivalence.

Note 1.4 - Date d'arrêté des comptes

Tous les comptes des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont arrêtés au 31 décembre 2015.

Note 1.5 - Périmètre de consolidation

CHAPITRE 20



Sociétés	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation (1)	Pays d'installation
AKKA TECHNOLOGIES SE	-	-	SC	France
AEROCONSEIL PACIFIC SAS	100%	100%	IG	Polynésie Française
AEROCONSEIL SAS	100%	100%	IG	France
AKKA AEROCONSEIL ESPANA SL	100%	100%	IG	Espagne
AKKA BENELUX SA	100%	100%	IG	Belgique
AKKA DEUTSCHLAND GmbH	100%	100%	IG	Allemagne
AKKA DEVELOPMENT UK (ex-AEROCONSEIL UK LTD)	100%	100%	IG	Grande Bretagne
AKKA DEVELOPMENT SARL	100%	100%	IG	Luxembourg
AKKA GmbH	100%	100%	IG	Allemagne
AKKA GROUPE AMERIQUE DU NORD INC	100%	100%	IG	Canada
AKKA I&S SAS	100%	100%	IG	France
AKKA INFORMATIQUE ET SYSTEMES SAS	100%	100%	IG	France
AKKA INGENIERIE DOCUMENTAIRE SAS	100%	100%	IG	France
AKKA INGENIERIE PROCESS SAS	100%	100%	IG	France
AKKA INGENIERIE PRODUIT SAS	100%	100%	IG	France
AKKA ITALIA SRL	100%	100%	IG	Italie
AKKA MANAGER SARL	100%	100%	IG	France
AKKA MIDDLE EAST JLT	100%	100%	IG	Dubai
AKKA OCTOGON GmbH	100%	100%	IG	Allemagne
AKKA RESEARCH SAS (ex-CRDTA SAS)	100%	100%	IG	France
AKKA ROMSERV SRL	100%	100%	IG	Roumanie
AKKA RT GmbH	100%	100%	IG	Allemagne
AKKA SERVICES SAS	100%	100%	IG	France
AKKA SWITZERLAND SA	100%	100%	IG	Suisse
ATP AUTOMOTIVE TESTING PAPENBURG GmbH	100%	65%	IG	Allemagne
AURONIK GmbH	100%	100%	IG	Allemagne
AURONIK Services GmbH	100%	100%	IG	Allemagne
CASCIOPE SAS	100%	100%	IG	France
CORIALIS AECWA SL	51%	51%	IG	Espagne
CORIALIS ANGOLA SL	100%	100%	IG	Angola
CORIALIS CEMAC SARL	100%	100%	IG	France
CORIALIS CONGO SA	70%	70%	IG	Congo
CORIALIS EAST SARL	75%	75%	IG	France
CORIALIS ENGINEERS SAS	100%	100%	IG	France
CORIALIS IBERICA SL	100%	100%	IG	Espagne
CORIALIS INGENIEROS SL	100%	100%	IG	Espagne
EKIS FRANCE SAS	100%	100%	IG	France
EKIS SAS	100%	100%	IG	France
EPSCO EUROPE S.r.o.	100%	100%	IG	Slovaquie
EPSCO RESOURCING LIMITED	100%	100%	IG	Grande Bretagne
EPSCO Srl	100%	100%	IG	Italie
ERDIMAT SAS	99,97%	99,97%	IG	France
GEPILOG SAS	100%	100%	IG	France
MATIS BENELUX SPRL	100%	100%	IG	Belgique
MATIS DO BRASIL CONSULTORIA E PROJETOS INDUSTRIALS LTDA	99%	95,51%	IG	Brésil
MATIS HISPANIA SA	96,47%	96,47%	IG	Espagne
MATIS HOLDING SAS	100%	100%	IG	France
MATIS INFORMATIONS TECHNOLOGIES SAS	100%	100%	IG	France
MATIS INTERNATIONAL SA	100%	100%	IG	France
MATIS NETHERLANDS BV	100%	100%	IG	Pays-Bas
MATIS SUISSE SA	100%	100%	IG	Suisse
MATIS TECHNOLOGIES - M.T. SA	100%	100%	IG	France
MB SIM TECHNOLOGY Co. Ltd.	100%	65%	IG	Chine
MBTECH BOHEMIA s.r.o.	100%	65%	IG	République Tchèque
MBTECH CONSULTING GmbH	100%	65%	IG	Allemagne
MBTECH EMC GmbH	100%	65%	IG	Allemagne
MBTECH GROUP GmbH & Co. KGaA	65%	65%	IG	Allemagne
MBTECH HUNGARY Mérnöki es Tanacsado Kft	100%	65%	IG	Hongrie
MBTECH MUHENDISLIK VE DANISMANLIK Limited Sirketi	100%	65%	IG	Turquie
MBTECH NORTH AMERICA Inc.	100%	65%	IG	USA
MBTECH VERWALTUNGS - GmbH	65%	65%	IG	Allemagne
MB-TECHNOLOGY NA LLC.	100%	65%	IG	USA
MODELISATION ASSISTANCE TECHNIQUE INFORMATIQUE SCIENTIFIQUE (MATIS) SA	100%	100%	IG	France
PROCEDA MODELBAU GmbH	100%	65%	IG	Allemagne
REAL FUSIO SAS	100%	100%	IG	France
SYSTEM DESIGN GmbH	100%	65%	IG	Allemagne
VELOCITY 368 Ltd (ex-AKKA DEVELOPMENT UK Ltd)	100%	100%	IG	Grande Bretagne

(1) SC = société consolidante ; IG = intégration globale

CHAPITRE 20



Note 1.6 - Comparabilité des comptes

Note 1.6.1 - Entrées de périmètre de l'exercice 2015

- Créée en septembre 2013, la société AKKA RT est intégrée au 1^{er} janvier 2015.
- Le 1^{er} avril 2015, AKKA Development a acquis le Groupe EPSCO S.r.l située à Milan. Cette société compte 2 filiales à la date d'acquisition :
 - EPSCO Resourcing Ltd
 - EPSCO Europe s.r.o.
- AKKA Technologies a acquis le 30 juillet 2015 le Groupe Matis dont les principales entités sont les suivantes :
 - Modélisation Assistance Technique Informatique Scientifique (MATIS) SA
 - MATIS Technologies MT
 - MATIS Benelux
 - MATIS Netherlands
 - MATIS Suisse
 - MATIS Hispania
- AKKA Development a acquis le 27 octobre 2015 le Groupe Corialis dont les principales entités sont les suivantes :
 - Corialis East SARL
 - Corialis Engineers SAS
 - Corialis Iberica SL
 - Corialis Ingenieros SL

Au 31 décembre 2015, ces sociétés sont détenues à 100%.

Note 1.6.2 - Entrées de périmètre de l'exercice 2014

Aucune entrée de périmètre ayant un impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2014.

Note 1.6.3 - Prix d'acquisition des sociétés entrées dans le périmètre en 2014 et en 2015

Les prix d'acquisition décaissés en 2015 s'élèvent à 49 485 K€ contre 12 932 K€ en 2014. 15 000 K€ restent à décaisser sur les acquisitions postérieurement à 2015. Le détail du goodwill et des earn-out est donné dans la note 4.1.

Note 1.6.4 - Variation de pourcentage de détention

Il n'y a eu aucune variation de pourcentage de détention sur l'exercice 2015.

Note 1.6.5 - Sortie de périmètre

La société APS mise en équivalence a été cédée sur le second semestre 2015.

Note 1.6.6 - Autres événements affectant le périmètre de consolidation

En 2015, aucun autre événement significatif ne vient affecter notre périmètre de consolidation.

Note 1.6.7 - Informations Proforma

En l'absence d'impact significatif des acquisitions aucune information proforma n'est communiquée.

Note 1.7 - Conversion des états financiers des filiales

La monnaie fonctionnelle du Groupe est l'euro.

Les états financiers des filiales ont été convertis en euros en utilisant le taux de clôture pour les postes de bilan autres que les capitaux propres, le taux moyen de l'exercice pour le compte de résultat et le taux historique pour les composantes de capitaux propres autre que le résultat.

Les différences résultant de la conversion des états financiers des filiales sont enregistrées dans une rubrique distincte du tableau des variations des capitaux propres, « écarts de conversion ». Les mouvements de l'exercice sont présentés sur une ligne distincte, dans les autres éléments du résultat global.

Note 1.8 - Opérations intra-groupe

Les transactions entre les sociétés du Groupe (achats, ventes, dividendes, créances, dettes, provisions, résultats de cession interne,...) sont éliminées globalement pour les sociétés faisant l'objet d'une intégration globale.

CHAPITRE 20



Note 2 - Principes et méthodes comptables

Note 2.1 - Méthode de comptabilisation des résultats sur contrats

Le chiffre d'affaires et la marge sont constatés en fonction de l'avancement technique individuel de chacune des affaires. Les prestations sont évaluées sur la base des travaux réalisés en tenant compte d'une estimation du reste à faire pour achever le contrat.

Lorsque la production réalisée est supérieure à la facturation émise, la différence est enregistrée en « factures à établir » à l'actif du bilan sous la rubrique « clients et comptes rattachés ». A l'inverse, lorsque la facturation est supérieure à la production réalisée, la différence est enregistrée en « produits constatés d'avance » au passif du bilan sous la rubrique « autres dettes ».

Pour les affaires au forfait, lorsque la production réalisée augmentée du reste à faire pour achever le contrat est supérieure au montant total du chiffre d'affaires du contrat, l'excédent est enregistré en « provision pour perte à terminaison » au passif du bilan dans la rubrique « provisions courantes ».

Sur certaines affaires au forfait, lorsque le client demande de réaliser des travaux non inclus dans la commande initiale, si la société est certaine de percevoir un produit, des factures à établir sont enregistrées sur la base de la production réalisée, à condition que le client reconnaisse que des travaux ont été faits en dehors des prestations objets du contrat. L'estimation de ce produit étant incertaine, l'enregistrement du chiffre d'affaires est effectué sur la base du prix de revient.

Note 2.2 - Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges.

Les frais de développement ne doivent être comptabilisés à l'actif selon la norme IAS 38 que si et seulement si, les projets remplissent les conditions suivantes :

- le projet est clairement identifié et les coûts du projet peuvent être évalués de façon fiable,
- la faisabilité technique du projet est démontrée,
- le Groupe a l'intention de mener son projet à son terme et d'utiliser ou de vendre les solutions qui en résulteront,
- les ressources financières et techniques pour achever le développement et pour utiliser ou vendre l'actif sont disponibles,
- il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe.

Note 2.3 - Paiements fondés sur des actions

La norme IFRS 2 définit les modalités d'évaluation et de comptabilisation des paiements fondés sur des actions. Les plans d'attribution de bons de souscription d'actions et d'actions gratuites sont considérés comme des avantages attribués par le Groupe aux bénéficiaires. A ce titre, l'avantage est évalué sur la base de la juste valeur, à la date d'attribution, des instruments de capitaux propres attribués. Il donne lieu à la constatation d'une charge étalée sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, en tenant compte des probabilités de départ.

Conformément à l'option prise dans le cadre de la transition aux normes IFRS, le retraitement s'applique uniquement, et dans leur totalité, aux contrats de paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres attribués après le 7 novembre 2002 et acquis après le 1^{er} janvier 2005.

A l'échéance de la période d'acquisition, le montant des avantages cumulés comptabilisé est maintenu en capitaux propres pour la partie des droits effectivement acquis, que les options soient effectivement exercées ou non.

La juste valeur des plans d'attribution de bons de souscription d'actions est déterminée en utilisant le modèle d'évaluation Black & Scholes.

Les actions gratuites attribuées sont soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert et à des conditions de présence du salarié dans le Groupe à l'issue de la période d'acquisition. La juste valeur de l'avantage attribué tient compte de différents paramètres tels que le turn-over du Groupe et l'incessibilité des actions pendant la période d'acquisition.

Note 2.4 - Autres produits et charges non courants

La rubrique « autres produits et charges non courants » est constituée des produits et charges inhabituels de par leur fréquence et leurs montants non significatifs au regard des activités du Groupe. (Cf. 3.5)

Note 2.5 - Charge d'impôt

Note 2.5.1 - Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt exigible représente les montants payés ou restant à payer aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et taux en vigueur dans les différents pays.

Des impôts différés sont constatés sur les différences entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales conformément à la norme IAS 12, à l'exception des différences liées aux goodwill et aux participations dans les filiales. Ils résultent donc essentiellement des éléments suivants :

- décalage dans le temps entre la comptabilisation et la déductibilité fiscale de certaines charges,

CHAPITRE 20



- retraitement des provisions à caractère fiscal,
- ajustements passés entre les comptes établis en principes locaux et les comptes établis en normes IFRS (ex: retraitement des biens faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail immobilier ou mobilier).

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les modifications des taux et des bases d'impôts différés sont constatées en résultat lorsqu'elles affectent un élément comptabilisé en résultat, en autres éléments du résultat global ou en réserves selon le mode de comptabilisation de l'élément à la source de l'impôt.

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que lorsque leur recouvrement est probable. Pour apprécier sa capacité à récupérer ces impôts différés actifs, le Groupe prend en compte les éléments suivants :

- les prévisions de résultats futurs telles que déterminées à partir des budgets pluriannuels utilisés pour les tests de dépréciation des goodwill. Les prévisions sont prises en compte sur une durée de 5 ans, qui correspond à la durée des prévisions disponibles ;
- la probabilité d'utilisation des déficits fiscaux nés antérieurement et postérieurement aux intégrations fiscales ;
- les particularités des traitements des déficits dans les fiscalités locales.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Note 2.5.2 - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux, qui, selon l'analyse du Groupe, présente des caractéristiques répondant à la définition d'un impôt sur le résultat tel qu'énoncée par IAS 12.2 (« impôts dus sur la base des bénéfices imposables »), est comptabilisée sur la ligne « charge d'impôt » du compte de résultat.

Note 2.6 - Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, le résultat par action de base est calculé en divisant le « résultat net part du Groupe » par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, en déduisant les actions d'autocontrôle.

Le résultat par action dilué est calculé en divisant le « résultat net part du Groupe », corrigé du coût financier des instruments dilutifs, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation après conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs en circulation donnant droit à un accès différé au capital de la société AKKA Technologies.

Note 2.7 - Goodwill

Les goodwill antérieurs au passage des comptes du Groupe en normes internationales ont été figés au 1^{er} janvier 2004 dans le cadre de la transition aux normes IFRS. Les amortissements cumulés avaient été imputés sur leur valeur brute à cette date.

La norme IFRS 3 révisée sur les regroupements d'entreprise a été appliquée de manière prospective, pour les regroupements d'entreprise intervenus à compter du 1^{er} janvier 2010.

Les principes présentés ci-dessous sont ceux définis par la norme IFRS 3 révisée.

Lors de la prise de contrôle d'une nouvelle société, les actifs et passifs identifiables de la filiale acquise sont inscrits au bilan consolidé pour leur juste valeur à cette date. Ces actifs et passifs suivent les règles propres aux postes du bilan auxquels ils sont affectés.

L'écart résiduel entre le coût d'acquisition des titres et la part d'intérêt dans la juste valeur nette des actifs et passifs éventuels est porté à l'actif sous la rubrique « goodwill ». L'analyse de l'affectation du prix d'acquisition n'est finalisée qu'à l'issue d'une période de 12 mois après la date d'acquisition.

Le coût d'acquisition correspond au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie et des ajustements de prix valorisés à la juste valeur, hors frais d'acquisition de titres. Les frais d'acquisition sont constatés en charge de l'exercice.

Le Groupe évalue les intérêts minoritaires lors d'une prise de contrôle, soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

L'impact des rachats d'intérêts minoritaires postérieurement à une prise de contrôle est constaté directement en réserves consolidées. Le traitement est identique en cas de cession sans perte de contrôle.

Pour les acquisitions réalisées à compter du 1^{er} janvier 2010, conformément à la norme IFRS 3 révisée, les variations de compléments de prix sont constatées en résultat après la date d'acquisition.

Lorsque l'impact est significatif, les compléments de prix (earn-out) sont actualisés. L'impact de la désactualisation est constaté en résultat.

Le goodwill négatif (badwill) est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les goodwill sont rattachés à une unité génératrice de trésorerie ou un regroupement d'UGT en fonction des synergies attendues par le Groupe. En pratique, les goodwill sont alloués à des zones géographiques, comme présenté en note 4.1.

Les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de dépréciation selon les modalités définies en note 2.10, dès qu'il existe un indice de perte de valeur, et au minimum une fois par an.

CHAPITRE 20



Note 2.8 - Immobilisations incorporelles et corporelles

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des immobilisations est la méthode du coût historique. Le Groupe n'a pas opté pour la réévaluation des actifs immobilisés hors opérations de regroupement d'entreprises.

Parmi les immobilisations corporelles, seuls les terrains sont des immobilisations à durée de vie indéfinie.

En application de la norme IAS 16, les bâtiments ont fait l'objet d'une approche par composants.

Les bâtiments ont été affectés en quatre composants homogènes sur la base des estimations et des devis de l'époque :

- gros-œuvre,
- façade et étanchéité,
- installations générales et techniques,
- agencements.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien. Le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations incorporelles et corporelles sont les suivantes :

	Nombre d'années
Logiciels	de 1 à 3 ans
Logiciels liés à l'exploitation (V.U. inférieure à 23 K€)	2
Logiciels liés à l'exploitation (V.U. supérieure à 23 K€)	3
Gros-œuvre	50 ans
Façades et étanchéité	30 ans
Installations générales et techniques	de 4 à 20 ans
Agencements	10 ans
Installations techniques, matériels et outillages industriels	4
Installations générales, agencements et aménagements	4 à 10
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau	4 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier	7 ans

La mise en œuvre de la norme IAS 23 « intérêts d'emprunts » n'a pas conduit à activer d'intérêts, en l'absence d'actifs éligibles significatifs.

Note 2.9 - Contrats de location

Note 2.9.1 - Contrats de location-financement

Sont considérés comme étant des contrats de location financement :

- les contrats qui transfèrent la propriété du bien au terme du contrat,
- les contrats comportant une option de rachat à un prix préférentiel,
- les baux couvrant la majeure partie de la durée d'utilisation du bien,
- les contrats dont la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location est égale à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué,
- les contrats relatifs à des actifs très spécifiques.

Par ailleurs, les situations suivantes peuvent individuellement ou conjointement conduire à classer un contrat en tant que contrat de location financement :

- si le preneur peut résilier le contrat de location, les pertes subies par le bailleur relatives à la résiliation sont à la charge du preneur ;
- les profits ou les pertes résultant de la variation de la juste valeur de la valeur résiduelle sont à la charge du preneur ;
- le preneur a la faculté de poursuivre la location pour une deuxième période moyennant un loyer sensiblement inférieur au prix du marché.

Les contrats de location-financement sont comptabilisés en actifs immobilisés et en dettes financières. La charge de loyer est ventilée en charges d'intérêts et en amortissements. Le Groupe intervient en tant que preneur.

Note 2.9.2 - Contrats de location simple

Les loyers au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

CHAPITRE 20



Note 2.10 - Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers

De manière périodique, une fois par an (pour les goodwill et les autres actifs incorporels à durée de vie indéfinie), et, à chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié (pour les autres actifs immobilisés non financiers), il est pratiqué un test de dépréciation (impairment test) visant à s'assurer que la valeur recouvrable des actifs immobilisés non financiers est au moins égale à la valeur comptable. Le cas échéant une perte de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable de ces actifs à leur valeur recouvrable.

Comme le préconise la norme IAS 36, la valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette (juste valeur diminuée des coûts de cession) de l'actif et sa valeur d'utilité qui correspond à la valeur actualisée des flux futurs estimés des UGT ou regroupements d'UGT. Les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) sont définies comme étant les plus petits groupes identifiables d'actifs générant des entrées indépendantes de trésorerie (cf. note 2.7 de l'annexe).

Les tests de dépréciations sont effectués par UGT ou par regroupement d'UGT sur la base d'une projection sur 5 ans des flux nets de trésorerie liés à l'activité (cash-flows d'exploitation, flux liés au BFR et aux investissements) augmentés le cas échéant des subventions R&D correspondantes. Cette projection est déterminée à l'aide des données budgétaires de l'UGT ou du regroupement d'UGT et en tenant compte de l'expérience passée et des perspectives futures. Au-delà de cet horizon, le Groupe calcule une valeur terminale de l'UGT correspondant à l'actualisation des flux nets de trésorerie liés à l'activité à l'infini.

Le taux d'actualisation est déterminé, conformément aux normes IFRS, sans tenir compte du niveau d'endettement. Le taux retenu est un taux après impôts et est appliqué à des flux après impôts. Son utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôt à des flux de trésorerie non fiscalisés, comme le requiert la norme IAS 36. Le taux d'actualisation est calculé en prenant en compte un taux sans risque, une prime de risques liée au marché actions et un bêta sectoriel. Compte tenu de l'implantation des UGT ou regroupements d'UGT présentant un goodwill, une prime de risque pays a été prise en compte.

Les flux de trésorerie prévisionnels ne prennent pas en compte les flux liés aux investissements de croissance et les flux liés aux restructurations non engagées.

Les pertes de valeur constatées sur une UGT ou un regroupement d'UGT sont imputées en priorité sur le goodwill. Les dépréciations constatées sur le goodwill des sociétés intégrées globalement sont irréversibles.

Note 2.11 - Clients, comptes rattachés et autres créances

Les créances clients et les autres créances sont des actifs courants évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif.

A chaque arrêté, les créances sont évaluées à la juste valeur en constatant le cas échéant des pertes de valeur pour tenir compte des risques éventuels de non-recouvrement.

Une perte de valeur est comptabilisée en présence d'indications objectives que le Groupe ne sera pas en mesure d'encaisser toutes les sommes dues selon les conditions de la transaction originale. Les faillites, les processus légaux de protection contre les créanciers, les cas d'insolvabilité notoire ou de disparition du débiteur, les retards de paiement importants sont autant d'indicateurs qu'une créance commerciale doit faire l'objet d'une dépréciation.

Note 2.12 - Affacturage et autres outils de financement

Le financement du besoin en fonds de roulement des principales sociétés françaises et allemandes est réalisé principalement par des cessions de créances (affacturage, Dailly,...). L'analyse de la décomptabilisation des créances cédées s'effectue sur la base de l'arbre de décision fourni par la norme IAS 39.

Les conditions dont bénéficie le Groupe nous conduisent à enregistrer les disponibilités acquises grâce à ces cessions sur la ligne « trésorerie et équivalents de trésorerie », les retenues de garanties sur la ligne « actifs financiers » et les créances cédées sont décomptabilisées à l'actif du bilan.

Ce mode d'enregistrement provient en particulier des critères suivants :

- lors de la cession, les droits sur les flux de trésorerie de l'actif n'ont pas expiré,
- les droits à recevoir les flux de trésorerie de l'actif sont transférés au cessionnaire,
- les risques et avantages sont substantiellement transférés au cessionnaire,
- le contrôle de l'actif n'est pas conservé par le Groupe.

Note 2.13 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires (soldes débiteurs et créditeurs), les montants mis à notre disposition par le factor mais non utilisés ainsi que des équivalents de trésorerie.

Les placements à court terme (équivalents de trésorerie) sont évalués et comptabilisés à la juste valeur par référence au dernier cours de l'exercice. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

CHAPITRE 20



Note 2.14 - Opérations en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont enregistrées pour leur contrevaieur à la date de l'opération. Les dettes et les créances figurent au bilan pour leur contrevaieur au cours de fin d'exercice. Les écarts de change correspondants sont enregistrés au compte de résultat.

Note 2.15 - Avantages du personnel

Note 2.15.1 - Avantages postérieurs à l'emploi (cf note 4.12)

Les avantages du personnel postérieurs à l'emploi sont constitués d'engagements au titre de l'indemnité de départ à la retraite et font l'objet d'une provision en passifs non courants.

Le calcul du montant des engagements prend en compte :

- les droits acquis, charges comprises, par chaque salarié selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière,
- la table de mortalité,
- le taux de turn-over,
- un taux de croissance des salaires de 3% en France (3% en 2014) et 3% en Allemagne (3% en 2014).

Ce calcul a fait l'objet d'une actualisation au taux de 2,03% en 2015, contre 1,49% en 2014 (iBoxx AA10+).

Le coût des services rendus et le coût financier sont constatés en résultat. Les écarts actuariels sont constatés en autres éléments du résultat global, ils ne sont pas recyclés en résultat.

Il n'y a pas de coût des services passés différé ni de changement de régime intervenu sur l'exercice.

Le Groupe n'externalise pas le financement des engagements.

Note 2.15.2 - Compte personnel de formation

En France, à compter du 1^{er} janvier 2015 le CPF remplace le DIF. Les salariés ayant plus d'un an d'ancienneté peuvent bénéficier de droits de formation à hauteur de :

- 24 heures par personne et par an pendant 5 ans,
- 12 h par an ensuite à concurrence de 150h.

Les formations peuvent être prises, ou non, sur le temps de travail. Le solde de DIF acquis avant la mise en place de ce nouveau système est repris dans le CPF.

Note 2.16 - Provisions

Les obligations à l'égard des tiers résultant de faits générateurs passés, qu'elles soient légales, réglementaires, contractuelles ou implicites font l'objet d'une provision dès lors que le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'évènements passés, existant indépendamment d'actions futures du Groupe, et qu'il est probable qu'elles donneront lieu à une sortie de ressources.

Les actifs éventuels sont mentionnés en annexe, lorsque leur réalisation est probable et que le montant est significatif. Les passifs éventuels sont mentionnés en annexe, lorsque leur montant est significatif.

Une revue régulière des éléments constitutifs de ces provisions (litiges commerciaux, litiges prud'homaux, restructuration...) est effectuée pour permettre les réajustements considérés comme justifiés.

Lorsque l'effet est significatif, les provisions font l'objet d'une actualisation.

Note 2.17 - Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les emprunts auprès des établissements de crédit (banques et organismes de location-financement ainsi que les emprunts obligataires). Les passifs financiers sont enregistrés au coût amorti calculé sur la base du taux d'intérêt effectif.

La part à moins d'un an est classée dans le poste « passifs financiers courants », la part à plus d'un an est classée dans le poste « passifs financiers non courants ».

Note 2.18 - Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts. Ces dérivés sont initialement évalués à leur juste valeur à la date de mise en place et sont ensuite réévalués à leur juste valeur à chaque date de clôture. Conformément à la norme IAS 39, l'enregistrement des variations de juste valeur dépend de la désignation comptable du dérivé en tant qu'instrument de couverture dans une opération de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

La couverture de juste valeur (fair value hedge) est destinée à la couverture de l'exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une partie identifiée de cet actif ou passif ou à un engagement d'acquérir ou de vendre un actif à un prix déterminé,

CHAPITRE 20



qui est attribuable à un risque particulier et qui affectera le résultat présenté. Tout profit ou perte résultant de la réévaluation de l'instrument de couverture est comptabilisé au compte de résultat.

Il n'existe pas ce type de contrat dans le Groupe sur les exercices présentés.

La couverture de flux de trésorerie (cash flow hedge) est destinée à la couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction prévue et qui affectera le résultat. Les variations de juste valeur à la clôture de l'exercice sont décomposées entre la partie efficace enregistrée en « autres éléments du résultat global » et la partie non efficace imputée dans le compte de résultat de la période.

La partie efficace est constatée en résultat de la période aux échéances de l'instrument de couverture. Si l'instrument de couverture arrive à expiration, est vendu, résilié ou exercé, le profit ou la perte initialement comptabilisé en autres éléments du résultat global doit être maintenu séparément en autres éléments du résultat global tant que la transaction prévue ne s'est pas produite. Si l'on ne s'attend plus à ce que l'engagement ou la transaction se produise, tout l'impact comptabilisé précédemment en autres éléments du résultat global est transféré au compte de résultat.

Note 2.19 - Dette de sauvegarde

La société AKKA I&S, acquise par le Groupe AKKA Technologies en 2007, possède une dette de sauvegarde dont le remboursement est échelonné sur 10 ans sans intérêts.

Compte tenu des importants montants en jeu, la dette de sauvegarde est identifiée sur deux lignes spécifiques du bilan (court terme et long terme), et son montant est actualisé, conformément aux normes IFRS, en tenant compte de l'échéancier de remboursement.

Note 2.20 - Subventions

Conformément à la norme IAS 20, les subventions (dont les crédits d'impôt recherche et compétitivité emploi) sont présentées en déduction de la charge à laquelle elles sont relatives.

Le montant comptabilisé au 31 décembre 2015 est calculé en fonction des dépenses éligibles.

Note 2.21 - Autres informations relatives aux actifs et aux passifs financiers

Les titres d'autocontrôle et les impacts liés (résultat de cession, dépréciation, le cas échéant) sont présentés en diminution des réserves consolidées.

Les actifs et passifs financiers sont présentés dans plusieurs rubriques du bilan (actifs financiers non courants, clients, autres actifs courants, fournisseurs, autres dettes courantes, dettes financières, trésorerie et équivalents de trésorerie).

Les instruments financiers sont affectés à cinq catégories qui ne correspondent pas à des rubriques identifiées du bilan, sachant que l'affectation détermine les règles de comptabilisation et d'évaluation.

Les cinq catégories sont les suivantes :

- > Actifs détenus jusqu'à l'échéance : non applicable dans le Groupe sur les exercices présentés,
- > Actifs et passifs financiers en juste valeur par le résultat : cette rubrique comprend essentiellement les équivalents de trésorerie. Les variations de juste valeur des éléments affectés à cette rubrique sont constatées dans le compte de résultat à chaque clôture,
- > Prêts, créances et dettes : les éléments rentrant dans cette rubrique sont comptabilisés et évalués, selon le cas, « au coût » ou « au coût amorti »,
 - Les actifs et passifs comptabilisés « au coût » concernent principalement les créances clients et les dettes fournisseurs ainsi que les actifs financiers non courants (exemple : dépôts et cautionnements). Ces éléments sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur qui correspond dans le Groupe à leur valeur nominale (échéances courtes). En cas de perte de valeur, ces éléments font l'objet d'une dépréciation,
 - Les actifs et passifs comptabilisés « au coût amorti » concernent essentiellement les dettes financières. Le coût amorti de ces éléments correspond à la valeur initiale de l'actif ou du passif diminuée des remboursements en principal, ajustée le cas échéant selon la méthode du taux d'intérêt effectif et corrigée d'une éventuelle dépréciation,
- > Actifs destinés à la vente : ils ne concernent que les titres non consolidés, évalués au coût, avec réalisation de tests de dépréciations,
- > Instruments dérivés : voir la note 2.18.

Conformément à la norme IFRS 13, applicable à compter de 2013, les instruments financiers sont présentés en 3 catégories (cf. note 4.17), selon une hiérarchie de méthodes de détermination de la juste valeur :

- Niveau 1 : juste valeur calculée par référence à des prix cotés non ajustés sur un marché actif pour des actifs ou passifs identiques ;
- Niveau 2 : juste valeur calculée par référence à des données observables sur un marché actif pour des actifs ou passifs similaires, soit directement (prix cotés de niveau 1 ajustés), soit indirectement (données dérivées de prix) ;
- Niveau 3 : juste valeur calculée par référence à des données non observables sur un marché.

Note 3 - Notes relatives au compte de résultat

Note 3.1 - Informations sectorielles

L'information sectorielle est présentée conformément à la norme IFRS 8 depuis le 1^{er} janvier 2009. Les informations données dans la ventilation sectorielle sont fondées sur le reporting interne utilisé par le principal décideur opérationnel (Group Executive Committee) pour l'évaluation de la performance des différents secteurs.

CHAPITRE 20

Le Groupe a identifié à fin décembre 2015, 3 secteurs au sens de la norme IFRS 8 sur l'information sectorielle, représentatifs de zones géographiques, la France, l'Allemagne et l'International (hors Allemagne).

A l'exception de la France et de l'Allemagne, aucun pays n'atteint le seuil de 10% (en termes de chiffre d'affaires, de résultat et d'actifs) décrits dans la norme IFRS 8. La gestion des filiales internationales hors Allemagne étant réalisée de façon similaire par une équipe de direction commune, elles ont toutes été regroupées dans un secteur International (hors Allemagne).

Décembre 2015 - En K€	France	Allemagne	International (hors Allemagne)	Autres	TOTAL
COMPTE DE RÉSULTAT					
Chiffre d'affaires externe	470 097	336 916	194 652	22	1 001 687
% du chiffre d'affaires	46,9%	33,6%	19,4%	0,0%	100,0%
Ventes intersecteurs	10 729	4 065	15 297	20 250	50 341
Chiffre d'affaires	480 826	340 981	209 949	20 272	1 052 028
Produits et charges opérationnels	(448 690)	(315 047)	(170 272)	(6 851)	(940 859)
Résultat Opérationnel d'activité (3)	21 407	21 869	24 380	(6 829)	60 828
Autres produits et charges non courants	-	-	-	-	(12 845)
Coût de l'endettement financier net	-	-	-	-	(9 814)
Autres produits et charges financiers	-	-	-	-	3 293
Charges d'impôts	-	-	-	-	(8 816)
Résultat net	-	-	-	-	32 570

Décembre 2014 - En K€	France	Allemagne	International (hors Allemagne)	Autres	TOTAL
COMPTE DE RÉSULTAT					
Chiffre d'affaires externe	440 474	318 237	126 891	9	885 611
% du chiffre d'affaires	49,7%	35,9%	14,3%	0,0%	100,0%
Ventes intersecteurs	7 026	4 577	16 667	23 026	51 296
Chiffre d'affaires	447 500	322 814	143 558	23 035	936 907
Produits et charges opérationnels	(419 664)	(296 728)	(110 062)	(4 099)	(830 553)
Résultat Opérationnel d'activité (3)	20 810	21 509	16 828	(4 090)	55 057
Autres produits et charges non courants	-	-	-	-	(11 738)
Coût de l'endettement financier net	-	-	-	-	(8 878)
Autres produits et charges financiers	-	-	-	-	(799)
Charges d'impôts	-	-	-	-	(6 416)
Résultat net	-	-	-	-	27 181

Décembre 2015 - En K€	France	Allemagne	International (hors Allemagne)	Autres	TOTAL
BILAN					
Actifs sectoriels (1)	126 365	74 573	48 778	43 376	293 092
Passifs financiers sectoriels (2)	15 690	-	11 005	282 843	309 537

Décembre 2014 - En K€	France	Allemagne	International (hors Allemagne)	Autres	TOTAL
BILAN					
Actifs sectoriels (1)	92 066	73 456	19 973	17 496	202 991
Passifs financiers sectoriels (2)	22 645	55	2 878	240 229	265 807

(1) Goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles, autres actifs non courants

(2) Passifs financiers incluant la dette de sauvegarde

(3) Ou Marge Opérationnelle d'Activité (MOA)

Le principal client de chaque secteur opérationnel représente respectivement 24,3% du CA sur la France, 70,4% sur l'Allemagne et 10,3% sur l'International (hors Allemagne). Les cinq principaux clients de chaque secteur opérationnel représentent respectivement 51,8% du CA sur la France, 88,7% sur l'Allemagne et 32,5% du CA sur l'International (hors Allemagne).

CHAPITRE 20



Note 3.2 - Charges externes

Montants en milliers d'euros	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Sous-traitance	(112 858)	(93 559)
Autres charges externes	(171 311)	(138 008)
Charges externes	(284 169)	(231 567)

Note 3.3 - Personnel

Note 3.3.1 - Effectif moyen des sociétés consolidées

	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Cadres	8 427	7 687
Non cadres	3 092	2 928
TOTAL	11 519	10 615

	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Effectifs non facturables	1 398	1 223
Effectifs facturables	10 121	9 392
TOTAL	11 519	10 615

L'effectif fin de période au 31 décembre 2015 est de 12 222 collaborateurs (10 605 au 31 décembre 2014).

Note 3.3.2 - Charges de personnel

Montants en milliers d'euros	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Salaires & Traitements	(486 236)	(439 623)
Charges sociales	(149 538)	(136 091)
Participation	6	(126)
Charges de personnel	(635 768)	(575 840)

Les subventions sont enregistrées en déduction des charges de personnel pour un montant de 24 498 K€ au 31 décembre 2015 (y compris le crédit d'impôt compétitivité emploi) contre 25 033 K€ au 31 décembre 2014.

Note 3.4 - Amortissements et provisions

Montants en milliers d'euros	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Amortissements et dépréciations d'immobilisations nets	(15 987)	(16 201)
Dépréciations d'actifs circulants nettes	(854)	(2 313)
Provisions pour risques et charges	2 561	981
Amortissements et provisions nets	(14 281)	(17 533)

Note 3.5 - Autres produits et charges non courants

Les autres produits et charges non courants sont principalement constitués des coûts de transformation et des coûts non récurrents liés aux intégrations des sociétés récemment acquises.

Les coûts de transformation s'inscrivent dans le cadre de la finalisation du projet de transformation du Groupe, PACT 17 et du programme d'amélioration des marges (MIP) initié en 2015. Ils portent principalement sur le reprofilage de l'offre et des structures du Groupe, l'industrialisation de ses savoir-faire et de ses process de gestion des grands projets, l'adaptation de ses coûts de structure, l'adaptation des compétences et profils aux nouveaux challenges du Groupe. Ils intègrent également les coûts non récurrents liés aux intégrations des 3 sociétés acquises en 2015.

Ils ont pour vocation à assoir et accélérer le développement rentable et pérenne du Groupe lors de ces prochaines années, tel que défini dans le cadre de son plan stratégique 2018.

CHAPITRE 20



Note 3.6 - Résultat financier

Note 3.6.1 - Coût de l'endettement financier net

Montants en milliers d'euros	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	2 803	985
Charges d'intérêts	(11 649)	(8 647)
Désactualisation dette de sauvegarde	(968)	(1 215)
Coût de l'endettement financier brut	(12 617)	(9 862)
COÛT DE L'ENDETTEMENT NET	(9 814)	(8 878)

Note 3.6.2 - Autres produits et charges financiers

Montants en milliers d'euros	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Autres produits et charges financiers	3 293	(799)

Les autres produits financiers incluent principalement en 2015 le résultat de cession de la filiale APS, anciennement mise en équivalence.

Note 3.7 - Impôt sur les bénéfices

Note 3.7.1 - Ventilation de la charge d'impôt

Montants en milliers d'euros	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Impôt exigible	(4 550)	(3 275)
CVAE	(5 550)	(5 754)
Impôt différé	1 284	2 613
Total IS	(8 816)	(6 416)

Note 3.7.2 - Preuve d'impôt

Montants en milliers d'euros	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Résultat net consolidé	32 570	27 181
Charge d'impôt	8 816	6 416
Résultat consolidé avant IS	41 386	33 598
Taux d'impôts applicable à l'entreprise consolidante	33,33%	33,33%
Charge d'impôt théorique	(13 795)	(11 199)
Incidence des différences permanentes	9 808	8 454
Actifs d'impôts différés nés dans l'exercice mais non comptabilisés	102	16
Actifs d'impôts différés relatifs à des exercices antérieurs	102	47
Impôt dû au titre d'exercice précédents	-	299
CVAE	(5 550)	(5 754)
Impact différentiel de taux des sociétés étrangères	2 015	1 582
Autres différences	(1 498)	138
Charge d'impôt comptabilisée	(8 816)	(6 416)

CHAPITRE 20



Note 3.7.3 - Nature des impôts différés

Montants en milliers d'euros	31 déc. 2015	Variation	Variations périmètre	31 déc. 2014	Variation	Variations périmètre	01 janv. 2014
Retraitements des crédits-bails	(231)	(2)	-	(229)	(19)	-	(210)
Impôts différés sur les provisions de comptes courant	4	-	29	(25)	-	-	(25)
Impôts différés liés à la fiscalité locale	6 477	(498)	46	6 929	(1 484)	-	8 413
Impôts différés sur les déficits fiscaux	31 759	4 192	8 099	19 468	6 506	-	12 961
Retraitements IFRS	(3 499)	(506)	1 467	(4 460)	(1 701)	-	(2 759)
Autres retraitements	(862)	(172)	284	(974)	168	-	(1 142)
Impôts différés nets	33 648	3 014	9 925	20 710	3 471	-	17 238
Dont impôt différé actif	34 715	2 983	9 925	21 807	3 676	-	18 132
Dont impôt différé passif	(1 067)	(3)	-	(1 064)	(172)	-	(892)
Impôts différés nets	33 648	2 980	9 925	20 743	3 504	-	17 240

Comme indiqué dans la note 2.5, lorsque la probabilité de les imputer sur les bénéfices fiscaux futurs est faible, les impôts différés actifs des filiales françaises et internationales ne sont pas constatés.

Note 4 - Notes relatives au bilan

Note 4.1 - Goodwill

Découpage des UGT

Montants en milliers d'euros	Unité génératrice de trésorerie		31 déc. 2015	Variations de périmètre	Autres variations	31 déc. 2014
AKKOCT - AKKA OCTOGON	AKKA Germany	-	2 168	-	-	2 168
AKKRT - AKKA RT	AKKA RT	En cours	2 836	-	2 836	-
AURGER - AURONIK GmbH	Auronik	-	16 435	-	157	16 278
MBTGROUP - MBTGROUP	Mbtech	-	16 420	-	-	16 420
AECFR - AECFR	AKKA France	-	3 147	-	-	3 147
AKKDOC - AKKDOC	AKKA France	-	5 346	-	-	5 346
AKKINS - AKKA INFO ET SYST	AKKA France	-	16 163	-	-	16 163
AKKIS - AKKA I&S	AKKA France	-	27 129	-	-	27 129
AKKPCS - PROCESS	AKKA France	-	3 128	-	1 141	1 987
AKKPDIT - PRODUIT	AKKA France	-	19 738	-	-	19 738
EKIFR - EKIS FRANCE	AKKA France	-	8 438	-	-	8 438
MATISSA - MATIS SA	Matis	En cours	32 082	32 082	-	-
REAL - REAL FUSIO	AKKA France	-	388	-	-	388
AKKBEN - AKKA BENELUX	AKKA Benelux	-	8 148	-	-	8 148
AKKIT - AKKA ITALIA	AKKA Italy	-	580	-	-	580
AKKROM - ROMSERV	AKKA Romania	-	105	-	(1)	106
AKKSWI - AKKA SWITZERLAND SA	AKKA Switzerland	-	2 332	-	113	2 219
CORENGI - CORIALIS ENGINEERS	CORIALIS	En cours	16 104	16 104	-	-
EPSCOIT - EPSCO Srl	EPSCO	En cours	11 898	11 898	-	-
Montant du Goodwill			192 585	60 084	4 246	128 255

Les années 2014 et 2015 ont été marquées par les acquisitions suivantes :

- Groupe Matis : le goodwill de Matis a été enregistré pour un montant de 32 082 K€. Le Groupe a opté pour la méthode du goodwill complet. La part du goodwill affectée aux minoritaires est non significative.
- Groupe Corialis : le goodwill de Corialis a été enregistré pour un montant de 16 104 K€. Le Groupe a opté pour la méthode du goodwill partiel.
- Groupe Auronik : en 2015, le goodwill d'Auronik a été modifié dans le cadre de l'ajustement de la juste valeur des actifs et passifs dans le délai de 12 mois pour un montant de 157 K€.

Conformément aux normes IFRS, le Groupe AKKA Technologies dispose d'un délai d'un an pour évaluer les actifs et passifs acquis à leur juste valeur ainsi que le goodwill, déterminé par différence entre le prix d'acquisition et la quote-part du Groupe dans la juste valeur de ces actifs et passifs. Le montant du goodwill relatif à des compléments de prix s'élève à 9 000 K€ avec en contrepartie une dette envers les vendeurs enregistrée sur la ligne «Autres dettes» du bilan pour le même montant. La partie des compléments de prix liée à des prises de contrôle postérieures au 1^{er} janvier 2010, est comptabilisée selon les règles IFRS 3 révisée.

CHAPITRE 20



Note 4.2 - Dépréciation des actifs

Des tests de dépréciation ont été pratiqués au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2015, le crédit impôt recherche étant intégré aux flux de trésorerie des trois prochains exercices. Ces tests sont faits sur la base des flux de trésorerie prévisionnels après impôts actualisés, en utilisant en 2015 un coût moyen pondéré du capital pour l'ensemble des unités génératrices de trésorerie de 8,52% hors prime de risque pays (contre 8,16% en 2014).

Avec la prime de risque pays le coût moyen pondéré du capital utilisé est de 8,04% en Allemagne et en Suisse, de 8,52% en France, de 8,63% en Belgique, de 9,89% en Italie et en Espagne et de 10,19% en Roumanie.

La valeur terminale de l'UGT ou du regroupement d'UGT correspond à l'actualisation des flux nets de trésorerie liés à l'activité à l'infini en retenant un taux de croissance de 1,5%. En 2014, le taux retenu était également de 1,5%.

Le Groupe AKKA Technologies a été divisé en 24 UGT au 31 décembre 2015.

Seules 12 UGT ou regroupements d'UGT possèdent des actifs non amortissables (8 en 2014). Les tests de dépréciation n'ont mis en évidence aucune dépréciation à enregistrer dans les comptes au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014.

Les tests de sensibilité sur le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini dans une fourchette de +/- 1 point n'ont pas permis d'identifier de risques de dépréciation. Le Groupe a également effectué ses tests en utilisant le taux d'actualisation de l'année dernière compte tenu de la volatilité de ce dernier sur l'exercice. Le Groupe n'a pas identifié de scénarii probables qui conduiraient à constater des dépréciations.

Les opérations d'acquisition sont assorties de clauses de garanties d'actifs et de passifs couvertes par des cautions. Les engagements reçus par le Groupe à ce titre s'élevaient à 31 700 K€ en 2015 contre 53 800 K€ en 2014. Les engagements reçus suite à l'acquisition d'AEC en 2011 sont arrivés à échéance en 2015.

Note 4.3 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Montants en milliers d'euros	Immobilisations incorporelles brutes	Amortissements Immobilisations incorporelles	TOTAL
1^{er} janvier 2014	36 712	(26 111)	10 601
Variations de périmètre	365	-	365
Acquisitions	3 946	-	3 946
Cessions	(2 399)	1 666	(733)
Amortissements	-	(4 571)	(4 571)
Écarts de conversion	37	(29)	8
Autres variations	(72)	14	(57)
31 décembre 2014	38 589	(29 031)	9 558
Variations de périmètre	1 856	(1 332)	524
Acquisitions	5 624	-	5 624
Cessions	(1 670)	1 089	(581)
Amortissements	-	(4 610)	(4 610)
Écarts de conversion	39	(30)	9
Autres variations	96	(79)	17
31 décembre 2015	44 535	(33 993)	10 542

Montants en milliers d'euros	Immobilisations corporelles brutes	Amortissements Immobilisations corporelles	TOTAL
1^{er} janvier 2014	138 636	(88 671)	49 965
Variations de périmètre	122	-	122
Acquisitions	7 562	-	7 562
Cessions	(7 567)	6 822	(745)
Amortissements	-	(11 632)	(11 632)
Écarts de conversion	17	(45)	(27)
Autres variations	(674)	731	57
31 décembre 2014	138 096	(92 795)	45 301
Variations de périmètre	2 541	(1 508)	1 033
Acquisitions	11 353	-	11 353
Cessions	(2 853)	2 528	(325)
Amortissements	-	(11 383)	(11 383)
Écarts de conversion	438	(235)	204
Autres variations	3	(15)	(13)
31 décembre 2015	149 577	(103 407)	46 170

CHAPITRE 20

Les investissements en immobilisations incorporelles comprennent notamment des acquisitions de licences, droits ainsi que le développement d'un nouvel ERP en France.

Note 4.4 - Titres mis en équivalence

Il n'y a plus de titres mis en équivalence à fin décembre 2015, la société APS ayant été cédée. Sur l'exercice 2014, son chiffre d'affaires était de 17 842 K€ et son résultat net de 551 K€ avec un impact de 107 K€ sur le résultat net part du Groupe.

La société APS était une filiale à 30% de MBtech Group GmbH & Co. KGaA, elle-même filiale à 65% d'AKKA Technologies SA.

Note 4.5 - Actifs financiers non courants

Montants bruts :

Montants en milliers d'euros	Actifs disponibles à la vente	Autres actifs financiers	Total actifs financiers
1^{er} janvier 2014	1 535	18 900	20 435
Variations de périmètre	-	20	20
Hausse	1 024	4 851	5 875
Baisse	-	(4 096)	(4 096)
31 décembre 2014	2 559	19 676	22 235
Variations de périmètre	688	2 374	3 062
Hausse	2 160	3 508	5 644
Baisse	(1 421)	(1 834)	(3 231)
31 décembre 2015	3 986	23 723	27 709

Les autres actifs financiers sont principalement constitués de retenues de garanties effectuées par le factor (8 053 K€ en 2015 et 5 898 K€ en 2014), de la participation à l'effort construction et de dépôts et cautionnements.

Les actifs financiers non courants sont provisionnés à hauteur de 2 485 K€ au 31 décembre 2014 et de 2 958 K€ au 31 décembre 2015.

Note 4.6 - Autres actifs non courants

Ce poste comprend des créances sur subventions R&D pour un montant de 42 640 K€ en 2015, contre 16 912 K€ en 2014, ainsi que leur actualisation pour 329 K€ à fin 2015, contre (203) K€ à fin 2014. Les variations de ce poste sont principalement liées à des reclassements IFRS d'autres créances en actifs non courants.

Note 4.7 - Créances clients et comptes rattachés

Montants en milliers d'euros	31 déc. 2015	31 déc. 2014
En-cours clients	117 284	114 143
Factures à établir	105 796	87 994
Créances clients brutes	223 081	202 137
Provisions	(12 105)	(8 221)
Créances clients nettes	210 975	193 916

Les créances non échues transférées au factor et décomptabilisées s'élèvent à 123 444 K€ au 31 décembre 2015 contre 109 841 K€ en 2014. Elles représentent le montant total des créances cédées non échues au factor et non encore réglées par le client et sont enregistrées au crédit du compte client.

La ventilation des créances clients nettes telle que demandée par la norme IFRS 7 se présente ainsi :

Montants en milliers d'euros	Total	Non échu et échu depuis - de 6 mois	Echu 6 à 12 mois	Echu Plus d'un an
31 décembre 2015	210 976	207 158	3 054	764
31 décembre 2014	193 916	189 808	1 275	2 833

CHAPITRE 20



Note 4.8 - Autres créances

Les autres créances nettes s'élèvent à 122 405 K€ au 31 décembre 2015. Ce poste concerne principalement des créances sur le Trésor pour 83 309 K€.

En 2014, les autres créances nettes s'élevaient à 129 085 K€. Elles concernaient principalement des créances sur le Trésor pour 102 995 K€.

En 2015 comme en 2014, suite à l'analyse de l'échéancier des autres créances, la part supérieure à un an a été reclassée en « autres actifs non courants » et a fait l'objet d'une actualisation (cf. note 4.6).

Note 4.9 - Provisions sur actifs courants

Montants en milliers d'euros	Stocks	Créances clients	Autres créances	Total
1^{er} janvier 2014	944	7 549	4 993	13 486
Variations de périmètre	-	-	-	-
Dotations incluses dans les amortissements et provisions nets	170	5 817	486	6 473
Reprises incluses dans les amortissements et provisions nets	(154)	(3 377)	(478)	(4 010)
Autres	-	(1 820)	(1)	(1 822)
Écarts de change	(1)	52	-	50
31 décembre 2014	958	8 221	5 000	14 178
Variations de périmètre	-	2 074	337	2 411
Dotations incluses dans les amortissements et provisions nets	-	4 236	107	4 343
Reprises incluses dans les amortissements et provisions nets	(609)	(2 382)	(502)	(3 493)
Autres	-	(72)	-	(72)
Écarts de change	5	30	-	34
31 décembre 2015	354	12 105	4 943	17 403

Note 4.10 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste se décompose en disponibilités à hauteur de 117 130 K€ en 2015 contre 80 761 K€ en 2014 et en équivalents de trésorerie pour un montant net de 97 990 K€ en 2015 contre 139 318 K€ en 2014.

Les disponibilités comprennent 32 350 K€ au 31 décembre 2015 et 52 714 K€ au 31 décembre 2014 de fonds mis à disposition par le factor mais non utilisés.

Le prix d'achat des équivalents de trésorerie figurant dans les comptes au 31 décembre 2015 s'élève à 97 990 K€ contre 139 318 K€ au 31 décembre 2014.

Note 4.11 - Capital social et prime d'émission

Au 31 décembre 2015, le capital social d'AKKA Technologies est composé de 18 434 264 actions de 1,53 € soit 28 204 K€ et la prime d'émission s'élève à 2 068 K€. Ces éléments ont varié de la manière suivante sur les exercices 2014 et 2015 :

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Montant du capital social	Prime d'émission	Commentaire
31 décembre 2013	15 215 931	1,53	23 280	6 872	
Augmentation de capital	16 332	1,53	25	95	8166 stock-options exercées ouvrant droit à 16332 actions (CA du 5 Mai 2014)
Augmentation de capital	1 523 226	1,53	2 331	(2 331)	Attribution 1 action gratuite pour 10 détenues (CA du 5 Mai 2014)
Augmentation de capital	1 466	1,53	2	(2)	Emission actions gratuites (CA du 10 Septembre 2014)
31 décembre 2014	16 756 955	1,53	25 638	4 635	
Augmentation de capital	1 675 695	1,53	2 565	(2 565)	Attribution 1 action gratuite pour 10 détenues (CA du 31 mars 2015)
Augmentation de capital	1 614	1,53	2	(1)	Emission actions gratuites (CA du 15 septembre 2015)
31 décembre 2015	18 434 264	1,53	28 204	2 068	

Au 31 décembre 2015 comme au 31 décembre 2014, tous les instruments potentiellement dilutifs ont été intégrés dans le calcul du résultat dilué par action.

CHAPITRE 20



Droits de vote :

	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Actions à droit de vote simple	12 247 200	10 724 812
Actions à droit de vote double	5 637 754	5 541 127
Actions autodétenues (1)	549 310	491 016
Nombre total d'actions	18 434 264	16 756 955

(1) Actions sans droits de vote

Instruments potentiellement dilutifs :

Les instruments émis par la société AKKA Technologies, ayant un effet potentiellement dilutif, encours au 31 décembre 2015 sont les suivants :

	Nombre d'actions
Actions gratuites attribuées le 1 ^{er} juin 2015	13 000
Total instruments dilutifs	13 000

Ces instruments financiers représentent 0,07% du nombre total d'actions en circulation à fin 2015 contre 0,01% à fin 2014.

Les plans d'actions gratuites en cours d'acquisition sont retracés dans le tableau suivant :

Emetteur	AKKA Technologies
Année	2015
Type de plan	Attribution gratuite d'actions
Décision du Conseil d'Administration	01/06/15
Nombre d'actions attribuées	16 000
Modalités de règlement	titres AKKA
Période d'acquisition des droits	2 ans
Conditions de performance	Pour certains attributaires
Conditions en cas de départ du Groupe	perte
Cours du titre lors de l'attribution (EUR)	29,97
Actions perdues au 31.12.15	3 000
Actions restantes au 31.12.15	13 000
Date de cession	2 ans après l'attribution définitive
Juste valeur (% du cours du titre à l'attribution)	99,3%

Les durées d'acquisition des actions gratuites attribuées le 1^{er} juin 2015 sont les suivantes :

- 13 000 actions ont une durée d'acquisition de 2 ans.

La société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social. Le Groupe n'a pas de politique de gestion spécifique en matière de capital. L'arbitrage entre un financement par endettement et par augmentation de capital est réalisé en fonction des opérations réalisées. Les capitaux propres suivis par le Groupe intègrent les mêmes composantes que les capitaux propres consolidés.

CHAPITRE 20



Résultat par action :

	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Résultat net part du groupe (en K€)	26 229	24 562
Effets dilutifs (en €)	-	-
Résultat dilué (en K€)	26 229	24 562
Nombre d'actions en circulation au 1^{er} janvier	16 756 955	15 215 931
Effet de prorata tempore sur le nombre moyen pondéré d'actions relatif à l'émission d'actions gratuites	522	13 430
Effet de prorata tempore sur le nombre moyen pondéré d'actions relatif à l'émission des 1 pour 10	1 675 695	3 198 921
Impact des actions autodétenues	(549 310)	(491 016)
Nombre moyen pondéré d'actions au 31 décembre	17 883 862	17 937 266
Impact des options de souscription d'actions dilutives au 31 décembre	-	-
Impact des actions gratuites dilutives au 31 décembre	13 000	1 466
Nombre moyen pondéré d'actions au 31 décembre après dilution	17 896 862	17 938 732
Résultat par action (en €)	1,47	1,37
Résultat dilué par action (en €)	1,47	1,37

Note 4.12 - Provisions courantes et non courantes

Montants en milliers d'euros	Courant		Non Courant	
	31 déc. 2015	31 déc. 2014	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Échéance				
Provisions pour litiges et risques	18 537	19 682	5 021	3 456
Provisions pour pensions	-	-	13 650	13 510
Provisions pour impôts	-	-	1 022	977
Provisions pour autre charges	409	740	570	761
Total	18 946	20 422	20 263	18 704

Variation des Provisions

Montants en milliers d'euros	Litiges et risques	Pensions	Impôts	Autres provisions	TOTAL
1^{er} janvier 2014	24 612	9 801	1 156	1 434	37 003
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Dotations	5 085	1 807	39	172	7 103
Reprises de provisions utilisées	(2 133)	(925)	(218)	(105)	(3 381)
Reprises de provisions non utilisées	(4 407)	-	-	-	(4 407)
Écarts de change	20	-	-	-	20
Écarts actuariels	-	2 827	-	-	2 827
Reclassements et autres	(40)	-	-	-	(40)
31 décembre 2014	23 137	13 510	977	1 501	39 125
Variations de périmètre	4 463	328	-	-	4 791
Dotations	3 414	1 222	45	194	4 875
Reprises de provisions utilisées	(5 990)	(240)	-	(21)	(6 251)
Reprises de provisions non utilisées	(1 528)	(29)	-	(695)	(2 252)
Écarts de change	17	-	-	-	17
Écarts actuariels	-	(1 141)	-	-	(1 141)
Reclassements et autres	45	-	-	-	45
31 décembre 2015	23 559	13 650	1 022	979	39 210

Les provisions pour litiges et risques sont notamment composées de provisions pour litiges sociaux (16 853 K€) principalement sur des faits antérieurs aux acquisitions de MBtech et litiges commerciaux (2 183) K€.

CHAPITRE 20



L'analyse de sensibilité a été établie sur la base du solde au 31 décembre 2015 des indemnités de départ à la retraite. Le Groupe a choisi de présenter une analyse de sensibilité au taux d'actualisation en tenant compte d'une variation de la courbe des taux de plus ou moins 0,5 points par rapport au taux en vigueur à la date de la clôture. La hausse de 0,5 points aurait un impact de (884) K€ sur l'engagement de retraite. La baisse de 0,5 points aurait un impact de 976 K€ sur l'engagement de retraite.

Note 4.13 - Passifs financiers courants et non courants

Les passifs financiers courants et non courants ci-dessous sont hors dette de sauvegarde présentée en § 4.14 et hors dettes liées à des opérations de croissance externes présentées en § 4.16.

Montants en milliers d'euros	Emprunts et dettes financières diverses		Crédit Bail		Total passifs financiers	
	31 déc. 2015	31 déc. 2014	31 déc. 2015	31 déc. 2014	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Échéance						
Courant (moins d'un an)	13 195	4 412	-	71	13 195	4 483
1 à 5 ans	281 215	239 124	-	-	281 215	239 124
Plus de 5 ans	-	-	-	-	-	-
Total	294 410	243 536	-	71	294 410	243 607

La variation des passifs financiers s'analyse de la manière suivante :

Montants en milliers d'euros 2015	31 déc. 2015	Variations de périmètre	Augmentations	Ecart de conversion	Variation de la juste valeur	Diminutions et reclassements	01 janv. 2015
Emprunts auprès des établissements de crédit	192 760	8 024	42 545	111	369	(316)	142 027
Retraitement des contrats de crédit-bail	-	-	-	-	-	(71)	71
Emprunts obligataires	101 427	-	-	-	-	299	101 128
Dettes financières diverses	222	25	114	-	-	(252)	335
Découverts bancaires	-	-	-	-	-	(46)	46
Passifs financiers	294 409	8 049	42 659	111	369	(386)	243 607
Equivalents de trésorerie	(97 990)	-	-	-	-	41 328	(139 318)
Trésorerie	(117 130)	-	-	-	-	(36 369)	(80 761)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(215 120)	-	-	-	-	4 959	(220 079)
Endettement net (-trésorerie nette) hors dette de sauvegarde	79 289	8 049	42 659	111	369	4 573	23 528

Montants en milliers d'euros 2014	31 déc. 2014	Variations de périmètre	Augmentations	Ecart de conversion	Variation de la juste valeur	Diminutions et reclassements	01 janv. 2014
Emprunts auprès des établissements de crédit	142 028	-	192 671	208	511	(65 286)	13 924
Retraitement des contrats de crédit-bail	71	-	-	-	-	(285)	356
Emprunts obligataires	101 127	-	-	-	-	286	100 841
Dettes financières diverses	335	-	49	-	-	(3)	289
Découverts bancaires	46	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers	243 607	-	192 720	208	511	(65 288)	115 409
Equivalents de trésorerie	(139 318)	-	(102 566)	-	-	-	(36 752)
Trésorerie	(80 761)	-	(4 109)	-	-	-	(76 651)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(220 079)	-	(106 675)	-	-	-	(113 403)
Endettement net (-trésorerie nette) hors dette de sauvegarde	23 482	-	86 045	208	511	(65 288)	2 006

Le 30 octobre 2014, le Groupe a poursuivi la structure son financement à moyen terme en plaçant un emprunt de type Shuldscheinardarlehen (placement de droit allemand). Ce financement de 140 millions d'euros a une maturité de 5-7 ans. Il comprend une part fixe et une part variable entièrement couverte par un contrat de SWAP.

CHAPITRE 20



Le 19 décembre 2014, le Groupe signe la renégociation de son financement bancaire court terme de type revolving en place depuis le 12 avril 2012. Le nouveau contrat a été souscrit par AKKA Technologies auprès d'un pool bancaire pour une valeur de 100 M€ et une durée de 5 ans.

Pour rappel, le 1^{er} mars 2013, le Groupe a procédé à une émission obligataire par placement privé. Le montant de cette émission s'élève à 100 M€ avec une maturité de 5 ans et 4 mois (échéance 29 juin 2018) avec un coupon annuel de 4,45%.

Les nantissements et garanties s'élèvent au 31 décembre 2015 à 74 574 K€ contre 52 531 K€ en décembre 2014. Ils correspondent principalement à :

- Garantie autonome de MBTECH d'un montant de 42 500K€, au titre d'un bail en l'état futur d'achèvement.
- Garantie/engagements de paiement envers le vendeur de la société Auronik au titre de l'Earn out.
- Une garantie de se substituer au vendeur de la société EPSCO dans le cadre de garanties données.
- Une garantie solidaire de paiement envers Corialis.

Les opérations d'acquisition sont assorties de clauses de garanties d'actifs et de passifs couvertes par des cautions. Les engagements reçus par le Groupe à ce titre s'élèvent à 31 700 K€ au 31 décembre 2015 contre 53 800 K€ en 2014. Les engagements reçus suite à l'acquisition d'AEC en 2011 sont arrivés à échéance en 2015.

Au 31 décembre 2015, les «covenants» négociés avec les banques du Groupe sont les suivants :

- Leverage Ratio : Dette Financière Nette Consolidée / EBITDA consolidé < 3,5x au 31 décembre de chaque exercice.
- Gearing Ratio : Dette Financière Nette Consolidée / Capitaux propres < 1,5 au 31 décembre de chaque exercice.

Au 31 décembre 2015, ces deux ratios sont respectés par le Groupe.

Note 4.13.1 - Risque de taux

- Le Groupe a signé plusieurs opérations de couverture de taux concernant les emprunts liés à l'acquisition de MBtech et ce pour remplir les engagements envers ses partenaires bancaires :

- Une couverture de taux signée le 2 mai 2012 : l'instrument financier dérivé est un contrat de SWAP à taux fixe de 0,715% sur 3 ans pour un montant de 20 M€
- Une couverture de taux signée le 23 mai 2012 : l'instrument financier dérivé est un contrat de SWAP à taux fixe de 0,734% sur 3 ans pour un montant de 20 M€
- Une couverture de taux signée le 23 mai 2012 : l'instrument financier dérivé est un contrat de SWAP à taux fixe de 0,70% sur 3 ans pour un montant de 14 M€

Ces instruments de couverture répondent à la définition du cash flow hedge et sont arrivés à échéance en 2015. La variation de leur juste valeur a été enregistrée pour 24 K€ en autres éléments du résultat global au 31 décembre 2015.

- Le Groupe a signé le 30 octobre 2014 une couverture de taux sur le Shuldscheindarlehen afin d'anticiper la hausse des taux d'intérêt de l'Euribor 6 mois. L'instrument financier dérivé détenu au 31 décembre 2014 est un contrat de SWAP dont les caractéristiques sont les suivantes :

- SWAP à taux fixe de 0.465% sur la part d'emprunt à maturité 5 ans (échéance 30 octobre 2019) pour un montant de 67,0 M€.
- SWAP à taux fixe de 0.710% sur la part d'emprunt à maturité 7 ans (échéance 30 octobre 2021) pour un montant de 13,5 M€.

Cet instrument de couverture répond à la définition du cash flow hedge. Sa juste valeur a été enregistrée pour (408) K€ en autres éléments du résultat global au 31 décembre 2015.

L'endettement brut consolidé hors dette de sauvegarde au 31 décembre 2015 représente 294 410 K€ dont 13 195 K€ à moins d'un an. Les dettes bancaires sont souscrites à taux variable.

Caractéristique des emprunts contractés (montants en milliers d'euros)	Société portant l'emprunt	Montant initial (emprunts > 400 K€)	Devise	Montant global des emprunts au 31 déc. 2015	Échéances
Emission obligataire	AKKA Technologies	100 000	Euros	100 000	juin-18
Emprunt RCF	AKKA Technologies	100 000	Euros	41 000	déc.-19
Emprunt SSD	AKKA Technologies	119 000	Euros	119 000	oct.-19
Emprunt SSD	AKKA Technologies	21 000	Euros	21 000	oct.-21
Autres emprunts non significatifs	-	-	Euros	13 410	NA
TOTAL DETTES FINANCIÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2015				294 410	-

L'analyse de sensibilité a été établie sur la base du solde au 31 décembre 2015 des passifs financiers portant intérêts et contractés à taux variable compte tenu des instruments de couverture mis en place sur l'emprunt obligataire. Les tests ont été réalisés en tenant compte d'une variation de la courbe des taux d'intérêts de plus ou moins 1% par rapport au taux en vigueur à la date de la clôture. Cette variation aurait un impact non significatif sur le résultat.

CHAPITRE 20

Note 4.13.2 - Risque de liquidité

L'endettement net du Groupe se présente de la manière suivante :

Montants en milliers d'euros	31 déc. 2015	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Passifs financiers non courants	281 215	239 124	107 393
Dettes de sauvegarde non courante	7 085	14 158	20 985
Passifs financiers courants	13 195	4 483	8 016
Dettes de sauvegarde courante	8 042	8 042	6 894
Dettes brutes consolidées	309 537	265 807	143 288
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(215 120)	(220 079)	(113 403)
Dettes financières nettes consolidées	94 417	45 728	29 885

Le Groupe AKKA Technologies affiche au 31 décembre 2015 une trésorerie brute disponible de 215 120 K€ qui comprend 117 130 K€ de disponibilités et 97 990 K€ d'équivalents de trésorerie.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. Les actifs courants étant largement supérieurs aux passifs courants au 31 décembre 2015, aucune information détaillée n'est communiquée sur les échéances inférieures à un an.

Note 4.13.3 - Risque de change

En dehors de la zone euro, le Groupe possède des activités en Grande-Bretagne, en Suisse, en Roumanie, en Turquie, en République Tchèque, en Chine, à Dubaï, au Brésil, aux Etats-Unis et au Canada. Ces activités représentent environ 8,1% du chiffre d'affaires du Groupe en 2015 contre 7,4% en 2014.

Les flux d'achats et de ventes en monnaie locale sont proches de l'équilibre hors activités en République Tchèque où la facturation s'effectue en euros et les charges sont supportées en devise locale.

Les investissements souscrits dans une monnaie différente de l'euro représentent 6,9% des investissements consolidés en 2015 contre 10,7% en 2014.

AKKA Technologies a mis en place les couvertures nécessaires pour couvrir les risques de change.

Note 4.13.4 - Risque sur placements et contrepartie

Les équivalents de trésorerie figurant dans les comptes au 31 décembre 2015 représentent 10,8% du montant total des actifs consolidés (contre 17,7% en 2014) et sont constitués de SICAV monétaires et de comptes à terme en euros sans risque.

Il n'existe pas de risque de contrepartie, les placements ne sont faits qu'auprès d'établissements financiers de 1^{er} rang.

Du fait de l'activité de prestation de services et du contrat d'affacturage, la politique de gestion de la trésorerie du Groupe AKKA Technologies n'inclut pas l'acquisition d'équivalents de trésorerie par les filiales opérationnelles.

AKKA Technologies n'est donc pas exposée à un risque sur placement à ce jour.

Note 4.14 - Dette de sauvegarde

La société AKKA I&S, acquise par le Groupe AKKA Technologies en 2007, fait l'objet d'une procédure de sauvegarde ouverte en novembre 2006. Dans le cadre de cette procédure, les passifs de la société ont été « gelés », et les créanciers ont été amenés à déclarer leurs créances.

Le plan de sauvegarde a été arrêté par le Tribunal de Commerce de Paris le 4 septembre 2007. Le montant total des créances déclarées s'élevait à 80 881 K€, et le passif retenu par l'administrateur judiciaire s'élevait à 71 704 K€.

Les créanciers dont les créances étaient supérieures à 300 € ont été amenés à choisir entre deux options :

- Option 2 : Le remboursement de la créance à 100% sur 10 ans sans intérêt. Cette solution a été retenue pour près de 99% des créanciers,
- Option 1 : Le remboursement de la créance à 50% au moment de l'adoption du plan de sauvegarde.

Les créances dont le montant était inférieur à 300 € ont été remboursées dans leur intégralité à la fin de l'année 2007.

L'échéancier de remboursement de l'option 2 est présenté dans le tableau ci-dessous :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Echéancier de remboursement	5%	5%	6%	8%	10%	12%	12%	14%	14%	14%

CHAPITRE 20



Conformément aux principes IFRS, la dette de sauvegarde a fait l'objet d'une actualisation sur la base d'un taux sans risque sur 10 ans, en tenant compte des échéances de remboursements. Le taux d'actualisation a été figé, conformément aux dispositions de la norme.

L'impact de la désactualisation de cette dette sur l'exercice 2015 est une charge financière de 1 013 K€. L'échéance de 2015 a été payée en septembre pour 8 041 K€.

Montants en milliers d'euros 2015	31 déc. 2015	Augmentations	Diminutions et reclassements	01 janv. 2015
Dette de sauvegarde - part courante	8 042	-	-	8 042
Dette de sauvegarde - part non courante	7 085	968	(8 041)	14 158
Dette de sauvegarde	15 127	968	(8 041)	22 200

Montants en milliers d'euros 2014	31 déc. 2014	Augmentations	Diminutions et reclassements	01 janv. 2014
Dette de sauvegarde - part courante	8 042	-	1 148	6 894
Dette de sauvegarde - part non courante	14 158	1 215	(8 042)	20 985
Dette de sauvegarde	22 200	1 215	(6 894)	27 879

Note 4.15 - Dettes fiscales et sociales

Montants en milliers d'euros	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Dettes sociales	118 094	100 757
Dettes fiscales	62 525	57 872
Total dettes fiscales et sociales	180 619	158 630

L'ensemble de ces dettes a une échéance de moins d'un an.

Note 4.16 - Autres dettes

Montants en milliers d'euros	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Autres dettes liées aux opérations de croissance externe (1)	9 000	6 803
Produits constatés d'avance	26 344	25 418
Autres éléments	26 031	19 214
Total autres dettes	61 375	51 435

(1) cf paragraphe 4.1 de la présente annexe

CHAPITRE 20



Note 4.17 - Instruments financiers

Montants en milliers d'euros	31 décembre 2015		Répartition de la valeur comptable par catégorie d'instruments			
	Valeur comptable inscrite au bilan	Juste valeur	Juste valeur par le résultat	Actifs et Passifs disponibles à la vente	Dérivés	Prêts, créances et dettes au coût amorti
Titres disponibles à la vente	3 818	3 818	-	3 818	-	-
Autres actifs non courants	21 011	21 011	-	-	-	21 011
Clients et comptes rattachés	210 975	210 975	-	-	-	210 975
Autres actifs courants liés aux activités opérationnelles	36 786	36 786	-	-	-	36 786
Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants	97 990	97 990	97 990	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	117 130	117 130	117 130	-	-	-
ACTIF	487 710	487 710	215 120	3 818	-	268 772
Emprunts et dérivés non courants	281 215	281 215	-	-	1 049	280 166
Dettes sur contrats de location financement non courantes	-	-	-	-	-	-
Dettes de sauvegarde non courante	7 085	7 085	-	-	-	7 085
Emprunts et dérivés courants	13 195	13 195	-	-	-	13 195
Dettes sur contrats de location financement courantes	-	-	-	-	-	-
Dettes de sauvegarde courante	8 042	8 042	-	-	-	8 042
Fournisseurs et comptes rattachés	83 438	83 438	-	-	-	83 438
Autres passifs courants	61 375	61 375	-	-	-	61 375
PASSIF	454 350	454 350	-	-	1 049	453 301

Montants en milliers d'euros	31 décembre 2014		Répartition de la valeur comptable par catégorie d'instruments			
	Valeur comptable inscrite au bilan	Juste valeur	Juste valeur par le résultat	Actifs et Passifs disponibles à la vente	Dérivés	Prêts, créances et dettes au coût amorti
Titres disponibles à la vente	2 479	2 479	-	2 479	-	-
Autres actifs non courants	17 270	17 270	-	-	-	17 270
Clients et comptes rattachés	193 916	193 916	-	-	-	193 916
Autres actifs courants liés aux activités opérationnelles	22 721	22 721	-	-	-	22 721
Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants	139 318	139 318	139 318	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	80 761	80 761	80 761	-	-	-
ACTIF	456 465	456 465	220 079	2 479	-	233 907
Emprunts et dérivés non courants	239 124	239 124	-	-	678	238 446
Dettes sur contrats de location financement non courantes	-	-	-	-	-	-
Dettes de sauvegarde non courante	14 158	14 158	-	-	-	14 158
Emprunts et dérivés courants	4 483	4 483	-	-	-	4 483
Dettes sur contrats de location financement courantes	71	71	-	-	-	71
Dettes de sauvegarde courante	8 042	8 042	-	-	-	8 042
Fournisseurs et comptes rattachés	73 834	73 834	-	-	-	73 834
Autres passifs courants	51 435	51 435	-	-	-	51 435
PASSIF	391 147	391 147	-	-	678	390 469

Le Groupe ne dispose que d'actifs (valeurs mobilières de placement) de niveau 1 (prix cotés sur un marché actif). Le niveau 2 (juste valeur déterminée à partir de données observables) concerne les contrats dérivés. Le niveau 3 (juste valeur déterminée à partir de données non observables sur un marché) n'est pas applicable sur les exercices présentés.

CHAPITRE 20



Note 5 - Notes relatives au tableau des flux de trésorerie consolidés

Note 5.1 - Eléments constituant la trésorerie nette de clôture

Montants en milliers d'euros	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Disponibilités	117 130	80 761
Équivalents de trésorerie	97 990	139 318
Trésorerie nette de clôture	215 120	220 079

Note 5.2 - Variation du besoin en fonds de roulement

Montants en milliers d'euros	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Stocks	(1 113)	(311)
Clients et comptes rattachés	19 697	4 110
Autres créances	(7 109)	(33 895)
Autres actifs non courants	126	6 806
Fournisseurs	309	14 409
Dettes fiscales et sociales	(10 465)	(10 037)
Dettes diverses (hors dettes sur acquisitions d'immobilisations)	(13 767)	5 055
Variation du besoin en fonds de roulement	(12 323)	(13 862)

Note 5.3 - Incidence des variations de périmètre

Les incidences des variations de périmètre correspondent principalement aux compléments de prix et aux prix d'acquisition versés en 2014 et 2015 nets de la trésorerie apportée par les sociétés acquises.

Note 5.4 - Dividendes versés aux actionnaires de la société mère

	en 2015	en 2014
Montant du dividende versé (en milliers d'euros)	8 949	8 949
Dividende par action (en euro)	0,50	0,55
Dividendes par action corrigé (en euro) (*)	0,45	0,50

* après prise en compte de l'attribution d'une action gratuite pour 10 après distribution

La politique de dividende de 2016 n'est pas arrêtée.

Note 6 - Honoraires des commissaires aux comptes

Montants en milliers d'euros	ORFIS Baker Tilly				DELOITTE				AUTRES				
	Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%		
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	
Audit légal													
Emetteur (AKKA Technologies)	40	40	17,2%	18,3%	44	44	8,3%	9,2%	-	-	0,0%	0,0%	
Filiales intégrées globalement	193	179	82,8%	81,7%	446	410	84,7%	86,6%	136	-	100,0%	0,0%	
Total audit légal	233	219	100,0%	100,0%	489	454	93,0%	95,8%	136	-	100,0%	0,0%	
Autres missions													
Audits d'acquisition	-	-	0,0%	0,0%	37	20	7,0%	4,2%	-	-	0,0%	0,0%	
Autres missions	-	-	0,0%	0,0%	-	-	0,0%	0,0%	-	-	0,0%	0,0%	
Total autres missions	-	-	0,0%	0,0%	37	20	7,0%	4,2%	-	-	0,0%	0,0%	
TOTAL HONORAIRES	233	219	100,0%	100,0%	526	474	100,0%	100,0%	136	-	100,0%	0,0%	

CHAPITRE 20

Note 7 - Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

Note 8 - Informations relatives aux parties liées

Note 8.1 - Achats et ventes de biens et services

Trois sociétés répondent à la définition des parties liées au sens d'IAS 24 :

- Idéactive Events (organisation d'événements) ;
- Saône Valley (location immobilière) ;
- Dubaia9 (prestation de service).

Les transactions avec ces trois sociétés étant jugées non significatives, elles ne sont pas détaillées dans cette annexe.

Note 8.2 - Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction

Montants en milliers d'euros	2014	2015
Rémunération fixe - équivalent brut	1 635	1 505
Rémunération variable - équivalent brut	189	181
Rémunération fixe et variable - part organismes sociaux	728	663
Jetons de Présence	80	-
Avantages en nature	-	-
Régimes complémentaires de retraite	Néant	Néant
COÛT TOTAL ENTREPRISE	2 633	2 350

En 2015 comme en 2014, la composition de l'organe d'administration est la même que celle de l'organe de direction.

En 2014, aucune action gratuite n'avait été attribuée aux membres des organes d'administration et de direction de la société AKKA Technologies.

En 2015, aucune action gratuite n'a été attribuée aux membres des organes d'administration et de direction de la société AKKA Technologies.

Note 9 - Informations relatives à la gestion des risques

Dans le cadre de leur activité, certaines sociétés du Groupe font l'objet de vérification de la part des autorités fiscales et des organismes sociaux. Depuis 2005, le Groupe est contrôlé régulièrement sur l'ensemble de ses obligations déclaratives en matière comptable, fiscale (notamment sur l'IS, la taxe professionnelle puis la CVAE, les subventions, le crédit d'impôt recherche, la TVA...) et sociale (Cotisations sociales et taxes assises sur les salaires) tant sur ses filiales en France qu'à l'étranger. Sur l'exercice 2012, des contrôles sont arrivés à leur terme sans conséquences significatives sur la situation financière du Groupe. Par ailleurs, pour certaines des sociétés contrôlées, des propositions de rectification ont été reçues en juillet 2012. Les points soulevés portent notamment sur l'éligibilité de certains projets subventionnés et pour lesquels les compléments d'information et les éléments de réponse nécessaires à la bonne compréhension ont été apportés point par point à l'ensemble des observations faites par l'Administration afin que celle-ci puisse valider les positions du Groupe. Suite à l'absence de prise en compte de ces éléments par l'administration fiscale, le Groupe conteste fermement les motifs de redressement et a donc saisi le 23 Juin 2014 le Tribunal Administratif.

Les dernières évolutions de la procédure, et en particulier les avis favorables reçus du MENESR en février 2015 sur les années 2012 et 2013, renforcent l'analyse du risque faite par le management du Groupe. Après prise en compte des avis de nos conseils juridiques et fiscaux externes, et compte tenu de la qualité des éléments favorables du dossier, nous n'anticipons pas in fine d'impact significatif sur les états financiers du Groupe. Pour information, en cas d'issue totalement défavorable de la procédure en cours, les conséquences de ces contrôles n'impacteraient pas la trésorerie du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe a reçu des procédures interruptives sur certaines sociétés fin 2014. Des avis de notification ont été reçus fin 2015. Ils ont été contestés par le Groupe. Les échanges sont en cours avec l'Administration fiscale. Après prise en compte de l'avis de nos conseils juridiques et fiscaux, nous n'anticipons pas de risque sur les contrôles en cours compte tenu de la qualité de nos dossiers et des documents fournis à l'Administration Fiscale lors de ces contrôles.

CHAPITRE 20



20.4 - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015.

- le contrôle des comptes consolidés de la société AKKA Technologies, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des autres actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 2.10 et 4.2 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que les notes 2.10 et 4.2 donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Villeurbanne et Lyon, le 31 mars 2016
Les Commissaires aux Comptes

ORFIS Baker Tilly
Jean-Louis FLECHE

Deloitte & Associés
Patrice CHOQUET

CHAPITRE 20

20.5 - Comptes sociaux AKKA Technologies 2015

20.5.1 - Bilan 2015

RUBRIQUES Montants en milliers d'euros	Brut	Amortissements et provisions	Net 31 déc. 2015	Net 31 déc. 2014
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	-	-
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et développement	-	-	-	-
Concession, brevets et droits similaires	664	635	30	61
Fonds commercial	15	4	11	11
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Avances et acomptes sur immo. incorp.	-	-	-	-
Total immobilisations incorporelles	680	639	41	72
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations tech., mat. et outillage ind.	30	30	-	-
Autres immobilisations corporelles	1 130	897	233	274
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Total immobilisations corporelles	1 160	927	233	274
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	-	-
Participation par M.E	-	-	-	-
Autres participations	158 018	28	157 990	134 009
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	110	16	94	81
Autres immobilisations financières	443	-	443	493
Total immobilisations financières	158 571	44	158 527	134 583
ACTIF IMMOBILISE	160 411	1 610	158 801	134 930
STOCKS ET EN-COURS	-	-	-	-
Stocks de matières premières	-	-	-	-
Stocks d'en-cours de product.de biens	-	-	-	-
Stocks d'en-cours de product.de services	-	-	-	-
Stocks produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Stocks de marchandises	-	-	-	-
Total des stocks	-	-	-	-
CREANCES	-	-	-	-
Avances, acomptes versés sur comm.	-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	5 906	43	5 863	6 082
Autres créances	272 805	126	272 679	197 976
Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-	-
Total des créances	278 712	169	278 543	204 058
DISPONIBILITÉS, DIVERS ET COMPTES DE RÉGULARISATION	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement donc actions propres	106 920	-	106 920	148 070
Disponibilités	11 418	-	11 418	6 859
Charges constatées d'avance	91	-	91	259
Total disponibilités et divers	118 430	-	118 430	155 188
ACTIF CIRCULANT	397 141	169	396 972	359 246
Frais d'émission d'emprunt à étaler	2 005	-	2 005	2 784
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
Écart de conversion actifs	510	-	510	179
TOTAL GÉNÉRAL	560 067	1 779	558 288	497 139

CHAPITRE 20



RUBRIQUES Montants en milliers d'euros		Net 31 déc. 2015	Net 31 déc. 2014
SITUATION NETTE	-	-	-
Capital social ou individuel	dont versé : 28 204	28 204	25 638
Prime d'émission, de fusion, d'apport...	-	2 068	4 635
Ecart de réévaluation	dont écart d'équivalence : -	-	-
Réserve légale	-	2 918	2 618
Réserves statutaires et contractuelles	-	-	-
Réserves réglementées	-	-	-
Autres réserves	-	40 134	31 723
Report à nouveau	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	9 244	17 660
Total situation nette		82 569	82 274
Subventions d'investissement	-	-	-
Provisions réglementées	-	32	53
CAPITAUX PROPRES	-	82 602	82 327
Produits des émissions de titres participatifs	-	-	-
Avances conditionnées	-	-	-
AUTRES FONDS PROPRES	-	-	-
Provisions pour risques	-	809	187
Provisions pour charges	-	86	78
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-	896	265
DETTES FINANCIÈRES	-	-	-
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	100 000	100 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	183 758	142 707
Emprunts et dettes financières divers	-	181 229	163 586
Total dettes financières	-	464 987	406 293
DETTES D'EXPLOITATION	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	5 886	4 972
Dettes fiscales et sociales	-	2 966	2 308
Total dettes d'exploitation	-	8 852	7 280
DETTES DIVERSES	-	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-
Autres dettes	-	951	973
Total autres dettes	-	951	973
Produits constatés d'avance	-	-	-
DETTES	-	474 790	414 546
Écarts de conversion passifs	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	-	558 288	497 139

CHAPITRE 20

20.5.2 - Compte de résultat 2015

RUBRIQUES - Montants en milliers d'euros	France	Export	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Ventes de marchandises	-	-	-	-
Production vendue de biens	-	-	-	-
Production vendue de services	12 464	2 006	14 470	18 659
Chiffres d'affaires net	12 464	2 006	14 470	18 659
Production stockée			-	-
Production immobilisée			-	-
Subventions d'exploitation			-	-
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges			107	1 531
Autres produits			-	-
Total des produits d'exploitation			14 576	20 191
Achats de marchandises			4	-
Variation de stock de marchandises			-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements			-	-
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			-	-
Autres achats et charges externes			12 102	13 933
Impôts, taxes et versements assimilés			197	257
Salaires et traitements			3 924	3 424
Charges sociales			1 875	1 554
DOTATIONS D'EXPLOITATION			-	-
Dotations aux amortissements sur immobilisations			877	625
Dotations aux provisions sur immobilisations			86	78
Dotations aux provisions sur actifs circulants			-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges			300	8
Autres charges			160	80
Total des charges d'exploitation			19 526	19 960
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(4 949)	231
Bénéfice attribué ou perte transférée			-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré			-	-
Produits financiers de participations			17 438	20 258
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			-	104
Autres intérêts et produits assimilés			6 246	3 115
Reprises sur provisions et transferts de charges			-	349
Différences positives de change			-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			-	-
Total des produits financiers			23 684	23 827
Dotations financières aux amortissement et provisions			334	32
Intérêts et charges assimilées			9 322	7 442
Différences négatives de change			11	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			-	-
Total des charges financières			9 667	7 474
RESULTAT FINANCIER			14 017	16 353
RESULTAT AVANT IMPOTS			9 067	16 583
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital			3	-
Reprises exceptionnelles sur provisions et transferts de charges			27	13
Total des produits exceptionnels			30	13
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			105	46
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			1	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			6	49
Total des charges exceptionnelles			113	95
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(83)	(82)
Participation des salariés aux résultats			-	-
Impôt sur les bénéfices			(259)	(1 158)
Total des produits			38 291	44 030
Total des charges			29 046	26 371
BENEFICE OU PERTE			9 244	17 660

CHAPITRE 20



20.5.3 - Annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2015

Règles et méthodes comptables

Les comptes arrêtés au 31 Décembre 2015 sont présentés conformément au règlement ANC N° 2014-03 du 5 Juin 2014 relatif au plan comptable.

* **Faits marquants de l'exercice**

Le Conseil d'Administration d'AKKA Technologies a pris la décision, le 5 mai 2014, de proposer aux actionnaires la transformation de la société en Société Européenne (Societas Europaea, SE). La transformation en Société Européenne n'a aucun impact sur la gouvernance d'AKKA Technologies ou la cotation du titre.

Le projet de transformation avait été approuvé par l'assemblée des porteurs des obligations du 2 juin 2014 ainsi que par l'Assemblée Générale des actionnaires d'AKKA Technologies du 17 juin 2014. Un accord écrit a été conclu le 30 mars 2015 avec les représentants des salariés sur les modalités de l'implication des salariés dans la Société Européenne.

La signature de cet accord constitue la réalisation de la seule condition suspensive à la transformation de la société.

L'immatriculation de la société en Société Européenne a été réalisée le 16 avril 2015.

Le 30 Juillet 2015 : acquisition de MATIS : cette société française de Conseil en Technologies, fondée en 1994, compte 1 millier de collaborateurs. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 82 M€ en 2014, dont 65% en France et 35% à l'international. Matis présente une forte complémentarité avec le Groupe AKKA, avec un positionnement différenciant en Assistance à maîtrise d'ouvrage et process à forte valeur ajoutée.

* **Frais de recherche**

La société n'a pas engagé de frais de recherche au cours de l'exercice.

* **Immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles**

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des immobilisations est la méthode du coût historique. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles sont calculés sur la base des taux suivants :

	Biens acquis neufs			Biens acquis d'occasion		
	Mode	Durée	%	Mode	Durée	%
Petits logiciels de bureautique	Linéaire	1	100	Linéaire	1	100
Logiciels liés à l'exploitation (V.U. inférieure à 23 K€)	Linéaire	2	50	Linéaire	2	50
Logiciels liés à l'exploitation (V.U. supérieure à 23 K€)	Linéaire	3	33,33	Linéaire	3	33,33
Installations techniques, matériels et outillages industriels	Linéaire	4	25	Linéaire	2	50
Installations générales, agencements et aménagements	Linéaire	4 à 10	25 à 10	Linéaire	2	50
Matériel de transport	Linéaire	4	25	Linéaire	2	50
Matériel de bureau	Linéaire	4	25	Linéaire	2	50
Matériel informatique	Dégressif	3	50	Linéaire	2	50
Mobilier	Linéaire	7 à 10	14 à 10	Linéaire	2	50

Lorsque la fiscalité l'autorise, il est constaté des amortissements en mode dégressif. Cependant l'amortissement économique est considéré comme le mode linéaire. La différence entre les deux modes d'amortissement est constatée dans les capitaux propres au passif du bilan en amortissement dérogatoire.

Selon l'avis du CNC n° 2003-E (annexe 2, § 1.1), une immobilisation doit être scindée par composant dès lors que les éléments la constituant sont significatifs et conservent ce caractère au moment du remplacement et de la décomptabilisation. Il convient dès lors de concentrer l'analyse non seulement sur les éléments à forte valeur unitaire, mais également sur ceux qui ont des durées d'amortissement sensiblement différentes de la durée de l'immobilisation principale.

La société n'ayant que des immobilisations à faible valeur unitaire ou dont les composants ont une durée de vie relativement homogène, aucune immobilisation n'a été scindée par composant sur l'exercice.

* **Immobilisations Financières**

- Participations, autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CHAPITRE 20



La valeur brute d'inventaire est appréciée selon une double approche :

- valeur de marché basée sur le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation, le résultat net, les capitaux propres et l'effectif,
- valeur d'utilité basée sur le cash-flow généré de manière récurrente.

Les estimations faites par la direction ont été effectuées en fonction des éléments dont elle disposait à la date de clôture, après prise en compte des événements postérieurs à la clôture.

- Prêt Effort à la construction

Pour 2015, le montant de la contribution à l'effort de construction s'élève à 18 934 €.

Par ailleurs, une provision pour dépréciation de 3 702,68 € a été comptabilisée à la clôture de l'exercice au titre des prêts déposés avec un taux d'actualisation de 0,95%.

* Créances

Les créances sont évaluées à la valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

* Coûts sur emprunts – charges à étaler

Les frais d'émission des emprunts bancaires et obligataires ont fait l'objet d'un étalement sur la durée des contrats.

* Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres sur l'exercice 2015 s'analyse de la manière suivante (montants en K€) :

Capitaux propres au 31 décembre 2014	82 327
Dividendes versés sur l'exercice 2015	(8 949)
Augmentation de capital	2 566
Variation de la prime d'émission	(2 566)
Variation des amortissements dérogatoires	(21)
Résultat de l'exercice 2015	9 244
Capitaux propres au 31 décembre 2015	82 602

Le capital social est passé de 25 638 K€ à 28 204 K€. Les variations sont les suivantes :

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Montant du capital social
31 décembre 2014	16 756 955	1,53	25 638 141,15
Attribution 1 action gratuite pour 10 détenues (CA du 31 mars 2015)	1 675 695	1,53	2 563 813,35
Actions gratuites (CA du 15 septembre 2015)	1 614	1,53	2 469,42
31 décembre 2015	18 434 264	1,53	28 204 423,92

* Indemnités de départ en retraite

Le montant des engagements au titre de l'indemnité de départ à la retraite fait l'objet d'une provision pour charges qui s'élève à 86 488 € à la clôture de l'exercice.

Le calcul du montant des engagements prend en compte :

- les droits acquis par chaque salarié selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière (préconisée par l'IAS 19),
- l'éventualité d'un départ à la retraite à 65 ans compte tenu du turn-over de chaque société du Groupe,
- la probabilité pour chaque salarié d'atteindre l'âge de la retraite,
- un taux de charges sociales de 45%,
- un taux d'inflation de 2%,
- un taux de croissance des salaires retenu égal à 3%,
- un taux d'actualisation retenu de 2,03% (Taux Iboxx AA10+).

CHAPITRE 20



* Provisions pour risques et charges

Les obligations à l'égard des tiers, qu'elles soient légales, réglementaires, contractuelles ou implicites font l'objet d'une provision pour risques et charges dès lors qu'elles existent à la date de clôture et qu'il est établi qu'elles donneront lieu à une sortie de ressources sans contrepartie équivalente de la part des tiers concernés.

Une revue régulière des éléments constitutifs de ces provisions (litiges commerciaux, litiges prud'homaux, restructuration...) est effectuée pour permettre les réajustements considérés comme justifiés.

* Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire déterminée par référence au dernier cours de l'exercice est inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est comptabilisée pour la différence.

Le prix d'achat des valeurs mobilières de placement s'élève à 105 950 K€ au 31 décembre 2015 contre 147 246 K€ au 31 décembre 2014. Ces dernières sont constituées pour 97 000 K€ de placements court terme. Les 8 950 K€ restant sont constitués de 545 211 actions propres AKKA Technologies dont le cours de clôture est de 16 220 K€.

Instruments potentiellement dilutifs

Les instruments émis par la société AKKA Technologies ayant un effet potentiellement dilutif, en cours au 31 décembre 2015 sont les suivants :

	Nombre d'actions
Actions gratuites attribuées le 1 ^{er} juin 2015	13 000
Total instruments dilutifs	13 000

Ces instruments financiers représentent 0,07% du nombre total d'actions en circulation à fin 2015 contre 0,01% à fin 2014.

Les plans d'actions gratuites en cours d'acquisition sont retracés dans le tableau suivant :

Emetteur	AKKA Technologies
Année	2 015
Type de plan	Attribution gratuite d'actions
Décision du Conseil d'Administration	01/06/15
Nombre d'actions attribuées	16 000
Modalités de règlement	Titres AKKA
Période d'acquisition des droits	2 ans
Conditions de performance	Pour certains attributaires
Conditions en cas de départ du Groupe	Perte
Cours du titre lors de l'attribution (EUR)	29,97
Actions perdues au 31.12.15	3 000
Actions restantes au 31.12.15	13 000
Date de cession	2 ans après l'attribution définitive
Juste valeur (% du cours du titre à l'attribution)	99,3%

Les durées d'acquisition des actions gratuites attribuées le 1^{er} juin 2015 sont les suivantes :

- 13 000 actions ont une durée d'acquisition de 2 ans.

La société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social. Le Groupe n'a pas de politique de gestion spécifique en matière de capital. L'arbitrage entre un financement par endettement et par augmentation de capital est réalisé en fonction des opérations réalisées. Les capitaux propres suivis par le Groupe intègrent les mêmes composantes que les capitaux propres consolidés.

* Covenants sur emprunts

Au 31 décembre 2015, les « covenants » négociés avec les banques du Groupe sont les suivants :

- Leverage Ratio : Dette Financière Nette Consolidée / EBITDA consolidé < 3,5x au 31 décembre de chaque exercice.
- Gearing Ratio : Dette Financière Nette Consolidée / Capitaux propres < 1,5 au 31 décembre de chaque exercice.

Au 31 décembre 2015, ces deux ratios sont respectés par le Groupe.

CHAPITRE 20



* Risque de taux

- Le Groupe a signé plusieurs opérations de couverture de taux concernant les emprunts liés à l'acquisition de MBtech et ce pour remplir les engagements envers ses partenaires bancaires :
- Une couverture de taux signée le 2 mai 2012 : l'instrument financier dérivé est un contrat de SWAP à taux fixe de 0,715% sur 3 ans pour un montant de 20 M€,
- Une couverture de taux signée le 23 mai 2012 : l'instrument financier dérivé est un contrat de SWAP à taux fixe de 0,734% sur 3 ans pour un montant de 20 M€,
- Une couverture de taux signée le 23 mai 2012 : l'instrument financier dérivé est un contrat de SWAP à taux fixe de 0,70% sur 3 ans pour un montant de 14 M€.

Ces instruments de couverture répondent à la définition du cash flow hedge et sont arrivés à échéance en 2015. La variation de leur juste valeur a été enregistrée pour 24 K€ en autres éléments du résultat global au 31 décembre 2015.

- Le Groupe a signé le 30 octobre 2014 une couverture de taux sur le Schuldscheindarlehen afin d'anticiper la hausse des taux d'intérêt de l'Euribor 6 mois. L'instrument financier dérivé détenu au 31 décembre 2014 est un contrat de SWAP dont les caractéristiques sont les suivantes :
- SWAP à taux fixe de 0.465% sur la part d'emprunt à maturité 5 ans (échéance 30 octobre 2019) pour un montant de 67,0 M€.
- SWAP à taux fixe de 0.710% sur la part d'emprunt à maturité 7 ans (échéance 30 octobre 2021) pour un montant de 13,5 M€.

Cet instrument de couverture répond à la définition du cash flow hedge. Sa juste valeur a été enregistrée pour (408) K€ en autres éléments du résultat global au 31 décembre 2015.

* Rémunérations des membres des organes d'administration

Montants en milliers d'euros	2014	2015
Rémunération fixe - équivalent brut	818	694
Rémunération variable - équivalent brut	-	-
Rémunération fixe et variable - part organismes sociaux	327	268
Jetons de Présence	80	-
Avantages en nature	Néant	Néant
Régimes complémentaires de retraite	Néant	Néant
COÛT TOTAL ENTREPRISE	1 225	962

* Information sur les parties liées

La société a réalisé des transactions avec les parties liées suivantes, au sens d'IAS 24.

- Idéactive Events (organisation d'événements)
- Dubaia9 (prestations de services)

Les transactions avec ces sociétés étant jugées non significatives, elles ne sont pas détaillées dans cette annexe.

* Identité de la société consolidante

La société AKKA Technologies est la tête de Groupe dans la consolidation du Groupe AKKA.

* Intégration Fiscale

A compter du 1^{er} janvier 2003, un groupe d'intégration fiscale a été créé. La société AKKA Technologies en est la société tête de Groupe.

La convention d'intégration fiscale prévoit que les filiales verseront à la société AKKA Technologies le montant d'impôt qu'elles auraient supporté en l'absence d'intégration fiscale. La créance d'impôt née d'éventuels déficits fiscaux de l'exercice est constatée dans les comptes de la société AKKA Technologies.

Le montant net de l'impôt économisé du fait de l'intégration fiscale au titre de l'année 2015 est de 486 K€.

* Honoraires Commissariat aux comptes

Le montant passé en charge au titre des honoraires de commissariat aux comptes pour 2015 est de 85 500 euros.

* Evénements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

CHAPITRE 20



Immobilisations

Montant en milliers d'euros	Valeur brute début 2015	Réévaluation courant 2015	Acquisitions courant 2015	Virements courant 2015	Cessions courant 2015	Valeur brute fin 2015
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	678	-	2	-	-	680
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	678	-	2	-	-	680
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-	-
Installations générales, agencement des constructions	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillages industriels	30	-	-	-	-	30
Installations générales, agencements, aménagements divers	111	-	-	-	-	111
Matériel de transport	69	-	5	-	8	66
Matériel de bureau et mobilier informatique	840	-	20	-	1	858
Emballages récupérables divers	95	-	-	-	-	95
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 145	-	25	-	10	1 160
Participations évaluées par mise en équivalence	-	-	-	-	-	-
Autres participations	134 037	-	23 981	-	-	158 018
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	587	-	411	445	-	553
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	134 624	-	24 392	445	-	158 571
TOTAL GÉNÉRAL	136 447	-	24 419	445	10	160 411

Amortissements

Situation et mouvements de l'exercice en milliers d'euros	Montant début 2015	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2015
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	606	33	-	639
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	606	33	-	639
Terrains	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Installations générales, agencement des constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillages industriels	30	-	-	30
Installations générales, agencements, aménagements divers	59	11	-	70
Matériel de transport	69	2	8	63
Matériel de bureau et mobilier informatique	713	51	0	764
Emballages récupérables divers	-	-	-	-
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	871	65	8	927
TOTAL GÉNÉRAL	1 477	98	8	1 566

CHAPITRE 20



Immobilisations amortissables en milliers d'euros	DOTATIONS			REPRISES			Montant amort à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort.fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	4	-	-	24	-	-	(20)
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4	-	-	24	-	-	(20)
Terrains	-	-	-	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-	-	-
Installations générales, agencement des constructions	-	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillages industriels	-	-	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et mobilier informatique	-	2	-	-	3	-	(1)
Emballages récupérables divers	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	2	-	-	3	-	(1)
TOTAL GÉNÉRAL	4	2	-	24	3	-	(21)
TOTAL GÉNÉRAL non ventilé	-	-	6	-	-	27	(21)

Charges réparties sur plusieurs exercices

Charges réparties sur plusieurs exercices en milliers d'euros	Montant début 2015	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2015
Frais d'émission d'emprunt à étaler	2 784	-	779	2 005
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-

CHAPITRE 20



Provisions

Nature des provisions	Montant au début 2015	Augmentations		Diminutions		Montant à la fin 2015
		Dotations de l'exercice	Utilisées au cours de l'exercice	Non utilisées au cours de l'exercice	Reprises de l'exercice	
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-
Provisions pour reconstitution des gisements (mines, pétrole)	-	-	-	-	-	-
Provisions pour investissement	-	-	-	-	-	-
Provisions pour hausse des prix	-	-	-	-	-	-
Amortissements dérogatoires	53	6	-	27	27	32
Dont majorations exceptionnelles de 30%	-	-	-	-	-	-
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger (av.1.1.92)	-	-	-	-	-	-
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger (ap.1.1.92)	-	-	-	-	-	-
Provisions pour prêts d'installation	-	-	-	-	-	-
Autres provisions réglementées	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	53	6	-	27	27	32
Provisions pour risques et charges	-	-	-	-	-	-
Provisions pour litiges	-	300	-	-	-	300
Provisions pour garanties données aux clients	-	-	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur marchés à terme	-	-	-	-	-	-
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	179	331	-	-	-	510
Provisions pour pensions et obligations similaires	78	86	-	78	78	86
Provisions pour impôts	-	-	-	-	-	-
Provisions pour renouvellement des immobilisations	-	-	-	-	-	-
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	-	-	-	-	-	-
Prov. pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	-	-	-	-	-	-
Autres provisions	8	-	8	-	8	-
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	265	717	8	78	86	896
Provisions pour dépréciation	-	-	-	-	-	-
Sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Sur immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
Sur immobilisation de titres mis en équivalence	-	-	-	-	-	-
Sur immobilisation de titres de participation	28	-	-	-	-	28
Sur autres immobilisations financières	12	4	-	-	-	16
Sur stocks et en cours	-	-	-	-	-	-
Sur comptes clients	43	-	-	-	-	43
Autres provisions dépréciations	126	-	-	-	-	126
TOTAL DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	210	4	-	-	-	214
TOTAL GÉNÉRAL	528	727	8	105	113	1 142
	Dont dotations et reprises d'exploitation	386	8	78	86	-
	Dont dotations et reprises financières	334	-	-	-	-
	Dont dotations et reprises exceptionnelles	6	-	27	27	-

Fonds commercial

En K€	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute la fin de l'exercice
Droit au bail	-	-	-	-
Fonds acquis ayant fait l'objet d'une protection juridique	-	-	-	-
Fonds acquis n'ayant pas fait l'objet d'une protection juridique	15	-	-	15
Fonds résultant d'une réévaluation légale	-	-	-	-
Fonds résultant d'une réévaluation libre	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	15	-	-	15

CHAPITRE 20



Echéances des créances et dettes

Etat des créances (en milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts (1) (2)	110	-	110
Autres immobilisations financières	443	443	-
Clients douteux ou litigieux	49	49	-
Autres créances clients	5 857	5 857	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	37	37	-
Impôts sur les bénéfices	112 564	69 861	42 704
Taxe sur la valeur ajoutée	855	855	-
Autres impôts, taxes et versements assimilés	34	34	-
Divers	-	-	-
Groupes et associés (2)	159 256	159 256	-
Débiteurs divers	58	58	-
Charges constatées d'avance	91	91	-
TOTAL DES CRÉANCES	279 355	236 542	42 814

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

Etat des dettes (en milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires (1)	100 000	-	100 000	-
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit à un an maxi	2 758	2 758	-	-
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit à plus d'un an	181 000	-	181 000	-
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	5 886	5 886	-	-
Personnel et comptes rattachés	976	976	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 011	1 011	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	969	969	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts, taxes et assimilés	10	10	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupes et associés (2)	181 229	138 525	42 704	-
Autres dettes	951	951	-	-
Dette représentative de titres empruntés	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL DES DETTES	474 790	151 086	323 704	-

(1) Emprunts soucrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés

CHAPITRE 20



Produits à recevoir

Nature des produits (créances en milliers d'euros)	31 déc. 2015	31 déc. 2014
<u>Immobilisations financières</u>		
Créances rattachées à des participations	-	-
Autres immobilisations financières	-	-
<u>Créances</u>		
Créances clients et comptes rattachés	-	10
Autres créances	89	59
<u>Valeurs mobilières de placement</u>	970	824
<u>Disponibilités</u>	-	-
<u>Autres</u>	-	-
TOTAL	1 059	893

Charges à payer

Nature des charges (en milliers d'euros)	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 758	2 707
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	373	1 259
Dettes fiscales et sociales	1 212	1 112
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	-	-
<u>Autres</u>	-	-
TOTAL	4 343	5 077

Charges à répartir

Nature des charges en milliers d'euros	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
<u>Charges différées</u>	-	-	-	-
<u>Frais d'acquisition des immobilisations</u>	-	-	-	-
<u>Frais d'émission des emprunts</u>				
Frais/Emprunt acquisitions	325	-	162	162
Honoraires/Emprunt obligataire	326	-	90	235
Frais/Emprunt obligataire	2 134	-	527	1 607
<u>Charges à étaler</u>	-	-	-	-
TOTAL	2 784	-	779	2 005

CHAPITRE 20



Charges et produits constatés d'avance

Nature des charges en milliers d'euros	31 déc. 2015	31 déc. 2014
<u>Charges d'exploitation</u>		
Fournitures	13	18
Locations + maintenance	27	52
Relations publiques	18	129
Frais de recrutement	13	-
Divers	14	55
<u>Charges financières</u>		
Intérêts/prêt	-	-
Frais gestion titres	6	6
<u>Charges exceptionnelles</u>		
	-	-
TOTAL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	91	259
Comparatif BILAN (Bilan Actif : 2050 rubrique CH)	91	259

Nature des produits en milliers d'euros	31 déc. 2015	31 déc. 2014
<u>Produits d'exploitation</u>	-	-
<u>Produits financiers</u>	-	-
<u>Produits exceptionnels</u>	-	-
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	-	-
Comparatif BILAN (Bilan Passif : 2051 rubrique EB)	-	-
TOTAL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	91	259

Charges exceptionnelles

Nature des charges en milliers d'euros	31 déc. 2015	31 déc. 2014
<u>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</u>		
Pénalités de marchés	-	-
Pénalités et amendes fiscales et pénales	2	-
Dons, libéralités	-	-
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	-	-
Subventions accordées	-	-
Rappels d'impôts	-	-
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	110	95
<u>Charges sur exercices antérieurs</u>	-	-
<u>Valeur comptable des éléments d'actifs cédés</u>		
Immobilisations incorporelles	-	-
Immobilisations corporelles	1	-
Immobilisations financières	-	-
Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)	-	-
<u>Autres charges exceptionnelles</u>		
Malis provenant de clauses d'indexation	-	-
Lots	-	-
Malis provenant du rachat de titres propres	-	-
Charges exceptionnelles diverses	-	-
TOTAL	113	95

CHAPITRE 20



Produits exceptionnels

Nature des produits en milliers d'euros	31 déc. 2015	31 déc. 2014
<u>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</u>		
Dédits et pénalités perçus sur achats et ventes	-	-
Libéralités reçues	-	-
Rentrées sur créances amorties	-	-
Subventions d'équilibre	-	-
Dégrèvements d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	-	-
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	27	13
<u>Produits sur exercices antérieurs</u>	-	-
<u>Produits des cessions d'éléments d'actifs</u>		
Immobilisations incorporelles	-	-
Immobilisations corporelles	3	-
Immobilisations financières	-	-
Autres éléments d'actifs (sauf stocks et valeurs mobilières)	-	-
<u>Quote-part des subventions d'invest. virée au résultat</u>	-	-
<u>Autres produits exceptionnels</u>		
Bonis provenant de clauses d'indexation	-	-
Lots	-	-
Bonis provenant de rachat ou de vente de titres propres	-	-
Produits exceptionnels divers	-	-
TOTAL	30	13

Composition du capital social

Catégorie de titres	Nombre de titres			Total
	Clôture N-1	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	16 756 955	1 677 309	-	18 434 264
Actions amorties	-	-	-	-
Actions à dividende prioritaire	-	-	-	-
Actions préférentielles	-	-	-	-
Parts sociales	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-

Effectif moyen

Catégories	Effectif moyen salarié		Effectif moyen mis à disposition		Total	
	31 déc. 2015	31 déc. 2014	31 déc. 2015	31 déc. 2014	31 déc. 2015	31 déc. 2014
Cadres	40	38	-	-	40	38
Agents de maîtrise	2	3	-	-	2	3
Employés et techniciens	-	-	-	-	-	-
Ouvriers	-	-	-	-	-	-
TOTAL	42	41	-	-	42	41

CHAPITRE 20



Ventilation du chiffre d'affaires

Détail du chiffre d'affaires en milliers d'euros	31 déc. 2015			31 déc. 2014		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Prestations de services	12 464	2 006	14 470	12 269	6 390	18 659
	-	-	-	-	-	-
TOTAL	12 464	2 006	14 470	12 269	6 390	18 659

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	31 déc. 2015				31 déc. 2014	
	Résultat avant report déficitaire	Réport déficitaire	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net	Résultat net
Résultat courant	9 067	-	9 067	255	8 813	16 331
Résultat exceptionnel à court terme	(83)	-	(83)	(28)	(55)	(55)
Résultat exceptionnel à long terme	-	-	-	-	-	-
Résultat intégration fiscale	-	-	-	-	-	-
Participation des salariés	-	-	-	-	-	-
Créances d'impôts	-	-	-	(486)	486	1 384
TOTAL	8 985	-	8 985	(259)	9 244	17 660

Information sur l'application des dispositions fiscales

Impact sur le résultat en milliers d'euros	Dotations	Reprises	Montant
Provisions réglementées	-	-	-
Provisions retraite	86	78	8
ORGANIC	-	31	(31)
Provision construction	4	(15)	19
Jetons de présence	79	-	79
Autres provisions	169	95	75
Carry Back	-	-	-
Crédit d'impôt recherche et crédit d'impôt formation	-	-	-
IMPACT SUR LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE	169	95	75

Impact sur les capitaux propres en milliers d'euros	Dotations	Reprises	Montant
IMPACT SUR LES CAPITAUX PROPRES RESULTANT DES PROVISIONS REGLEMENTEES	-	-	-

CHAPITRE 20



Engagements financiers donnés et reçus

Engagements donnés en milliers d'euros	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
<u>Avals</u>	-	-	-	-	-	-
<u>Cautions</u>	-	-	-	-	-	-
<u>Garanties</u>						
Garanties MBtech Group GmbH	42 500	-	42 500	-	-	-
Garanties MB Sim Technology	7 662	-	7 662	-	-	-
Garanties MB-Technology NA	453	-	453	-	-	-
Garanties AKKA Italia	1 000	-	1 000	-	-	-
Garanties AKKA Technologies Development	6 000	-	6 000	-	-	-
Garanties AKKA Technologies Development	9 000	-	9 000	-	-	-
Garanties Airbus	4 538	-	-	-	-	4 538
Garanties EPSCO	3 422	-	3 422	-	-	-
<u>Autres</u>	-	-	-	-	-	-
TOTAL	74 575	-	70 037	-	-	4 538

Engagements reçus en milliers d'euros	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
<u>Avals</u>	-	-	-	-	-	-
<u>Cautions</u>						
sur compléments de prix des croissance externes	-	-	-	-	-	-
<u>Garanties sur opérations de croissance externe</u>	31 700	-	-	-	-	31 700
<u>Autres</u>	-	-	-	-	-	-
TOTAL	31 700	-	-	-	-	31 700

CHAPITRE 20



Entreprises liées et participation

Postes en milliers d'euros	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
<u>Immobilisations financières</u>		
Avances et acomptes sur immobilisations	-	-
Participations	157 990	-
Créances rattachées à des participations	-	-
Prêts	-	-
<u>Créances</u>		
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-
Créances clients et comptes rattachés	5 799	-
Autres créances	159 256	-
Capital souscrit appelé non versé	-	-
<u>Passif</u>		
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 627	-
Autres dettes	181 225	-
<u>Eléments financiers</u>		
Produits de participation	14 000	-
Autres produits financiers	3 445	-
Charges financières	764	-
<u>Autres</u>	-	-
TOTAL	527 107	-

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		CA HT du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette			
AKKA DEVELOPMENT Luxembourg	240	11 228	100,0%	229	229	7 285	5 392	-
AKKA MANAGER SARL	39	(19)	100,0%	39	39	3 996	4	-
CASCIOPE	100	(380)	100,0%	200	200	1 642	(197)	-
MBTECH GROUP	300	39 400	65,0%	47 621	47 621	248 408	23 104	-
MBTECH VERWALTUNGS	25	4	65,0%	26	26	-	1	-
AKKA INGENIERIE PRODUIT	976	4 282	100,0%	14 360	14 360	166 788	(507)	-
AKKA SWITZERLAND	92	2 612	100,0%	1 588	1 588	8 119	561	-
AKKA TECHNOLOGIES MAROC	35	(339)	80,0%	180	180	2 439	33	-
AKKA INGENIERIE PROCESS	101	10 895	100,0%	1 499	1 499	73 796	2 726	-
AKKA INDIA (1)	1	(11)	100,0%	2	1	34	(3)	-
IDEACTIVE FORMATION	8	176	100,0%	500	500	247	3	-
AKKA TRANS AFRICA (2)	20	586	50,0%	12	12	223	28	-
AKKA SERVICES	1 299	3 991	100,0%	12 785	12 785	35 789	861	1 800
GEPILOG	40	1 948	100,0%	3 843	3 843	-	4 435	-
REAL FUSIO	40	(257)	100,0%	620	620	86	(580)	-
AKKA I&S	26 000	17 326	100,0%	8 955	8 955	108 744	1 479	-
AEROCONSEIL	6 000	38 073	100,0%	39 006	39 006	85 478	9 833	12 000
AKKA INFORMATIQUE ET SYSTEMES	990	5 593	25,0%	3 202	3 202	76 173	1 685	200
ERDIMAT	459	1 053	100,0%	544	544	-	16	-
AKKA RESEARCH	37	(1 454)	100,0%	24	-	605	(408)	-
AKKA IMMO	3	-	100,0%	3	-	-	-	-
EKIS SAS	1 035	564	100,0%	58	58	-	(134)	-
MATIS SA	10 880	4 005	80,0%	12 922	12 922	2 867	(894)	-
MATIS HOLDING	7 222	(5 038)	100,0%	9 550	9 550	-	(74)	-
MATIS TECHNOLOGIES	1 500	(12 151)	1,0%	-	-	25 811	778	-
MATIS INTERNATIONAL	3 023	3 612	17,0%	200	200	-	(42)	-
MATIS NETHERLAND	90	185	15,0%	50	50	743	102	-
MATIS MAROC (3)	ND	ND	4,0%	ND	ND	ND	ND	ND

(1) Clôture au 31/03/2015

(2) Chiffres 2014

(3) Comptes non disponibles

CHAPITRE 20



20.5.4 - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels – exercice clos le 31 décembre 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société AKKA TECHNOLOGIES, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note «Règles et méthodes comptables – participations, autres titres immobilisés» de l'annexe expose les méthodes d'appréciation de la valeur d'inventaire des titres de participation. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la société. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Villeurbanne et Lyon, le 31 mars 2016
Les Commissaires aux Comptes

ORFIS Baker Tilly
Jean-Louis FLECHE

Deloitte & Associés
Patrice CHOQUET

CHAPITRE 20



20.5.5 - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés de la convention et engagement suivant, autorisé depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Avec la société GLX CONSULTING

Personne concernée : Guy LACROIX administrateur de la société AKKA Technologies et Président de la société GLX Consulting

Nature et objet : Le Conseil d'Administration du 5 janvier 2016 a autorisé la conclusion d'une convention de prestations de services d'accompagnement à l'international et de Conseil en gouvernance.

Modalité : Un contrat de prestation d'accompagnement à l'international moyennant une rémunération annuelle de 198 000 € hors-taxes correspondant à une charge de 60 jours de prestation de consultant. Un contrat de consultant en gouvernance moyennant une rémunération déterminée sur la base de 3 750 € hors taxes par jour de consultant premium. Ces contrats ont pris effet le 5 janvier 2016.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société : Votre Conseil d'Administration considère que cette convention est justifiée pour AKKA Technologies dans la mesure où, Monsieur Guy Lacroix, administrateur, ayant quitté ses fonctions de PDG de Cofely Inéo GDF Suez le 31 décembre 2015, dispose d'une expérience acquise en matière de pilotage de projets complexes au sein d'une entreprise qui comprend 15 000 collaborateurs et qui est un acteur significatif du secteur du génie électrique, électronique, numérique et des systèmes d'information et de communication, autant d'activités proches des expertises proposées par AKKA Technologies.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société MBtech Group GmbH & Co KGaA

Personnes concernées : Maurice RICCI, Jean-Franck RICCI, Nicolas VALTILLE

Nature et objet : Le Conseil d'Administration du 25 janvier 2014 a autorisé la conclusion d'une garantie autonome.

Modalité : Garantie de l'exécution des engagements de MBtech Group GmbH & Co KGaA envers la société RALOSA GmbH & Co KG au titre d'un bail en l'état futur d'achèvement pour la location d'un immeuble situé sur l'ancien terrain d'aviation des communes Böblingen/Sindelfingen (Allemagne). Le bail est d'une durée de 20 ans à compter de la première occupation des locaux prévue le 1^{er} octobre 2015. La garantie autonome s'élève à 42 500 000 euros.

La garantie n'a pas été exercée au cours de l'exercice 2015.

Avec la société AKKA SERVICES

Personnes concernées : Maurice RICCI, Jean-Franck RICCI

CHAPITRE 20



Nature et objet : Le Conseil d'Administration du 17 juin 2014 a autorisé la conclusion d'un bail en l'état futur d'achèvement.

Modalité : Contrat de bail en l'état futur d'achèvement conclu entre les sociétés AKKA SERVICES et AKKA TECHNOLOGIES (co-preneurs) d'une part, et la société ANDROMEDE VALLEY SCI (bailleur) d'autre part pour la location d'un immeuble situé à Blagnac (31700). Le bail est d'une durée ferme de onze ans et onze mois à compter de la première occupation des locaux prévue le 31 mars 2016. Le loyer annuel est de 2 318 787 euros.

Aucune charge n'a été constatée sur l'exercice 2015.

Avec la société BMC MANAGEMENT AND INVESTMENT

Personne concernée : Maurice RICCI

Nature et objet : Le Conseil d'Administration du 30 août 2012 a autorisé la réalisation de prestations de services correspondant à des missions commerciales, stratégiques, administratives et relationnelles dans le cadre du déploiement du groupe.

Modalité : Contrat conclu à compter du 15 septembre 2012 entre AKKA Technologies et la société BMC Management and Investment pour la réalisation de prestations de services correspondant à des missions commerciales, stratégiques, administratives et relationnelles dans le cadre du déploiement du Groupe en contrepartie du versement d'une redevance annuelle de 642 000 euros, complétée le cas échéant par la facturation de services supplémentaires selon le temps passé.

Montant des sommes versées au cours de l'exercice écoulé : Le montant passé en charge au titre de l'exercice 2015 s'élève à 642 000 euros HT.

Avec la société DUBAIA9 SAS

Personne concernée : Maurice RICCI

Nature et objet : Le Conseil d'Administration du 25 novembre 2009 a autorisé la conclusion d'une convention de prestations correspondant aux fonctions de direction financières, des Ressources Humaines, le secrétariat général conclue avec la société DUBAIA9 SAS.

Modalité : Le montant facturé au titre de cette convention correspond aux coûts réellement engagés par DUBAIA9 SAS, majorés d'une marge de 15%.

Montant des sommes versées au cours de l'exercice écoulé : Le montant comptabilisé dans les charges au 31 décembre 2015 au titre de cette convention s'élève à 28 800 euros HT.

Villeurbanne et Lyon, le 31 mars 2016
Les Commissaires aux Comptes

ORFIS Baker Tilly
Jean-Louis FLECHE

Deloitte & Associés
Patrice CHOQUET

CHAPITRE 20



20.6 - Politique de distribution des dividendes

Dividendes versés au cours des 5 derniers exercices

Le tableau ci-dessous décrit les dividendes (en euros) par action, distribués au cours des cinq derniers exercices.

	2011	2012	2013	2014	2015 (1)
Dividende par action	0,64	0,64	0,55	0,50	0,50
Montant des dividendes distribués	8 683 066	9 673 828	8 949 095	8 948 518	9 829 980

(1) Dividende proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 16 juin 2016

Le tableau ci-dessous décrit les dividendes (en euros) par action, distribués au cours des cinq derniers exercices corrigé des opérations réalisées sur le capital :

- Attribution d'une action gratuite pour 10 détenues
- Division du nominal par 2
- Distribution de dividendes sur les réserves

Les dividendes par action sont donc à nombre d'actions comparables, soit 18 434 264 actions en circulation à la date du 31 décembre 2015.

	2011 (2)	2012 (2)	2013 (2)	2014 (2)	2015 (1)
Dividende par action	0,44	0,48	0,45	0,45	0,50
Montant des dividendes distribués	8 683 066	9 673 828	8 949 095	8 948 518	9 829 980

(1) Dividende proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 16 juin 2016

(2) À nombre d'actions comparables (i.e. après retraitement de 5 opérations d'attributions d'une action gratuite pour dix détenues en 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015)

Politique de distribution

Le Groupe ne peut pas garantir le montant des dividendes qui pourraient être versés. Toutefois, il est envisagé de distribuer un dividende correspondant à une fourchette entre 20% et 30% du bénéfice net consolidé (part du Groupe), sous réserve de l'analyse, pour chaque exercice, du bénéfice social de la société, de sa situation financière et de tout autre facteur jugé pertinent par le Conseil d'Administration.

Délai de Prescription

Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'État, dans un délai de 5 ans à compter de la date de mise en paiement.

20.7 - Procédures judiciaires et d'arbitrage

A la connaissance de la société, il n'existe sur la période des douze derniers mois, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont le Groupe ait connaissance qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir eu, ou ait eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société AKKA Technologies et/ou du Groupe AKKA Technologies.

Le plan de sauvegarde de la société AKKA I&S arrêté par jugement du Tribunal de Commerce de Paris en date du 4 septembre 2007 est signalé ici uniquement dans la mesure où il se poursuit, et que la huitième annuité du plan sera assurée conformément aux termes dudit jugement.

20.8 - Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis la fin du dernier exercice

Non applicable.

CHAPITRE 21

21 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1 - Capital social

21.1.1 - Informations relatives au capital souscrit

A fin décembre 2015, le capital social est de VINGT-HUIT MILLIONS DEUX-CENT-QUATRE MILLE QUATRE-CENT-VINGT-TROIS EUROS ET QUATRE-VINGT-DOUZE CENTIMES (28.204.423,92 €), divisé en DIX-HUIT MILLIONS QUATRE-CENT-TRENTE-QUATRE MILLE DEUX-CENT-SOIXANTE-QUATRE ACTIONS (18.434.264) actions de 1,53 € de valeur nominale chacune.

Capital autorisé mais non émis

Etat des autorisations données au Conseil d'Administration :

Date de l'Assemblée Générale	Objet de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration	Durée de la délégation	Fin	Utilisation au cours de l'exercice 2015
(05/06/2009) (23/06/2012) 09/06/2015	Attribution d'actions gratuites L 225-197-1	38 mois	Expire le 8 août 2018	CA 01.06.2015 Attribution de 16 000 actions gratuites CA 15.09.2015 Création de 1 614 actions gratuites (plan du 06.09.2011)
09/06/2015	Émission de bons permettant aux actionnaires de souscrire à des actions nouvelles à des conditions préférentielles en période d'offre publique L 233-32 II L233-33	18 mois	Expire le 8 décembre 2016	Néant
09/06/2015	Emission par placement privé d'actions ordinaires ou toute valeur mobilière avec suppression du DPS	26 mois	Expire le 8 août 2017	Néant
09/06/2015	En cas d'émission par placement privé d'actions ordinaires ou toute valeur mobilière avec suppression du DPS, autorisation de fixer le prix d'émission	26 mois	Expire le 8 août 2017	Néant
09/06/2015	Ajustement éventuel d'une émission de titres	26 mois	Expire le 8 août 2017	Néant
09/06/2015	Augmentation du capital avec maintien du DPS L 225-129-2 et L 228-92	26 mois	Expire le 8 août 2017	Néant
09/06/2015	Augmentation du capital avec suppression du DPS L 225-129-2, L 225-135 et L 228-92	26 mois	Expire le 8 août 2017	Néant
09/06/2015	Augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature L 225-147	26 mois	Expire le 8 août 2017	Néant
(11/06/2013) 09/06/2015	Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes sous la forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale L 225-129-2	26 mois	Expire le 8 août 2017	CA du 31.03.2015 Attribution gratuite d'actions (1 action nouvelle pour 10)
09/06/2015	Augmentation de capital réservée aux salariés L 225-129-6 et L 225-138-1 du Code de Commerce et L 3332-18 et svts du Code du Travail	26 mois	Expire le 8 août 2017	Néant
09/06/2015	Autorisation d'opérer sur les titres de la société L 225 -209	18 mois	Expire le 8 Décembre 2016	Contrat de liquidité Mandat d'acquisition de titres
09/06/2015	Autorisation de réduire le capital par annulation d'actions	24 mois	Expire le 8 juin 2017	Néant
09/06/2015	Options d'achat d'actions L 225-177 et suivants	26 mois	Expire le 8 août 2017	Néant
09/06/2015	Options de souscription d'actions L 225-177 et suivants	26 mois	Expire le 8 août 2017	Néant

CHAPITRE 21



Modification du capital et des droits de vote attachés aux actions

Toute modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques. Un rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture pour les exercices 2014 et 2015 est donné dans les comptes consolidés de l'exercice 2015 au paragraphe 20.3.6 ci-avant.

Acquisition par la société de ses propres actions

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 février 2005 a donné, pour une durée de dix-huit mois à compter de l'admission des actions de la société à la cote d'un marché réglementé, l'autorisation au Conseil d'Administration d'opérer sur les actions de la société, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce.

Par délibération du 14 avril 2005, le Conseil d'Administration a décidé de faire usage de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale du 28 février 2005, à l'effet d'opérer sur les actions de la société. Ce programme de rachat d'actions a obtenu le 26 avril 2005 le visa de l'AMF sous le numéro 05-304.

L'autorisation au Conseil d'Administration d'opérer sur les actions de la société a été renouvelée successivement, pour des durées chacune de dix-huit mois, par les Assemblées Générales Extraordinaires du 20 juin 2006, 28 juin 2007, 24 juin 2008, 23 juin 2009, 22 juin 2010, 14 juin 2011, 5 juin 2012, 11 juin 2013 et 17 juin 2014 conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juin 2015 a renouvelé, pour une durée de dix-huit mois ou jusqu'à la date de son renouvellement par l'Assemblée Générale Ordinaire l'autorisation au Conseil d'Administration d'opérer sur les actions de la société, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce.

Titres concernés : actions ordinaires (code ISIN FR0004180537).

21.1.2 - Titres non représentatifs du capital

Néant.

21.1.3 - Actions auto-détenues

Au 31 décembre 2015, la société AKKA Technologies et ses filiales possèdent 4 099 actions propres dans le cadre de son programme de rachat d'actions et 545 211 actions en dehors de ce programme. Le rapport de gestion du Groupe présenté au paragraphe 9.1.2 (note 3) du présent document de référence apporte des précisions sur les actions auto-détenues.

21.1.4 - Capital potentiel

Le capital potentiel de la société au 31 décembre 2015 était de 13 000 actions provenant d'émission d'actions gratuites en cours d'acquisition. A cette date, le pourcentage de dilution total potentiel représente 0,07% du capital. Un tableau récapitulatif des différents plans est présenté dans la note 4.11 des comptes consolidés au paragraphe 20.3.6 ci-avant.

21.1.5 - Autres titres donnant accès au capital

Néant.

21.1.6 - Nantissements, inscriptions, garanties

A la date d'enregistrement du présent rapport, la société n'a pas connaissance de nantissements et autres sûretés portant sur les actions inscrites au nominatif.

21.1.7 - Information sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Non applicable.

CHAPITRE 21

21.1.8 - Tableau d'évolution du capital de la société sur les cinq dernières années

Date de l'Assemblée	Opération	Nombre d'actions émises	Valeur nominale des actions en €	Montant nominal de l'augmentation de capital en €	Prime d'émission d'apport ou de fusion	Montant cumulé du capital en €	Nombre cumulé d'actions
CA 22 juin 2010	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission »	2 199	1,53	3 364	-	16 595 976	10 847 043
CA 23 novembre 2010	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission »	35 863	1,53	54 870	-	16 650 846	10 882 906
CA 31 mars 2011	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission »	2 000	1,53	3 060	-	16 653 906	10 884 906
CA 31 mars 2011	Constatation exercice de 2 899 BSAAR	3 591	1,53	5 494	-	16 659 400	10 888 497
CA 31 mars 2011	Augmentation du capital suite à levée d'options	18 332	1,53	28 048	-	16 687 448	10 906 829
CA 14 juin 2011	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission »	35 844	1,53	54 841	-	16 742 289	10 942 673
CA 7 juillet 2011	Augmentations du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission »	1 120 511	1,53	1 714 382	-	18 456 671	12 063 184
CA 5 septembre 2011	Augmentations du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission »	91 256	1,53	139 622	-	18 596 293	12 154 440
CA 25 novembre 2011	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission »	9 317	1,53	14 255	-	18 610 548	12 163 757
CA 25 novembre 2011	Constatation exercice de 544 BSAAR	742	1,53	1 135	-	18 611 683	12 164 499
CA 5 juin 2012	Constat exercice de 156 901 BSAAR	213 738	1,53	327 019	-	18 938 703	12 378 237
CA 5 juin 2012	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission »	1 237 823	1,53	1 893 869	-	20 832 572	13 616 060
CA 22 juin 2012	Constat exercice de 15 615 BSAAR	23 383	1,53	35 776	-	20 868 348	13 639 443
CA 22 juin 2012	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission »	10 527	1,53	16 106	-	20 884 454	13 649 970
CA 22 juin 2012	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission »	34 763	1,53	53 187	-	20 937 641	13 684 733
CA 28 mars 2013	Constat exercice de 94 891 BSAAR	142 156	1,53	217 499	-	21 155 140	13 826 889
CA 7 mai 2013	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission »	1 382 688	1,53	2 115 513	-	23 270 653	15 209 577
CA 16 septembre 2013	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission »	6 354	1,53	9 722	-	23 280 374	15 215 931
CA 5 mai 2014	Augmentation du capital par exercice d'options de souscription d'actions et par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission »	1 539 558	1,53	2 355 524	-	25 635 898	16 755 489
CA 10 septembre 2014	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission »	1 466	1,53	2 243	-	25 638 141	16 756 955
CA 31 mars 2015	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission »	1 675 695	1,53	2 563 813	-	28 201 954	18 432 650
CA 15 septembre 2015	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission »	1 614	1,53	2 469	-	28 204 423	18 434 264

CHAPITRE 21



Extraits des statuts sur le capital :

- suivant délibération du Conseil d'Administration du 22 juin 2010 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 23 juin 2009, le capital a été augmenté d'une somme de 3 167,10 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 2 070 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 22 juin 2010 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 23 juin 2009, le capital a été augmenté d'une somme de 197,37 euros par exercice de 105 BSAAR et création de 129 actions nouvelles libérées en numéraire et de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 23 novembre 2010 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 23 juin 2009, le capital a été augmenté d'une somme de 9 945 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 6 500 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 23 novembre 2010 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 23 juin 2009, le capital a été augmenté d'une somme de 44 925,39 euros par exercice de 23 721 BSAAR et création de 29 363 actions nouvelles libérées en numéraire et de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 31 mars 2011 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 23 juin 2009, le capital a été augmenté d'une somme de 3 060 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 2 000 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 31 mars 2011 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 23 juin 2009, le capital a été augmenté d'une somme de 5 494,23 euros par exercice de 2 899 BSAAR et création de 3 591 actions nouvelles libérées en numéraire et de 1,53 euros de valeur nominale.
- le Conseil d'Administration du 31 mars 2011 a constaté une augmentation de capital d'un montant de 28 047,96 euros par exercice de 9 166 options et création de 18 332 actions nouvelles libérées en numéraire et de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 14 juin 2011 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 14 juin 2011, le capital a été augmenté d'une somme de 54 841,32 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 35 844 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 7 juillet 2011 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 14 juin 2011, le capital a été augmenté d'une somme de 36 502,74 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 23 858 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 7 juillet 2011 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 14 juin 2011, le capital a été augmenté d'une somme de 1 677 879,09 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 1 096 653 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 5 septembre 2011 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 14 juin 2011, le capital a été augmenté d'une somme de 130 986,36 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 85 612 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 5 septembre 2011 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 14 juin 2011, le capital a été augmenté d'une somme de 8 298,72 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 5 424 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 5 septembre 2011 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 14 juin 2011, le capital a été augmenté d'une somme de 336,60 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 220 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 25 novembre 2011 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 23 juin 2009, le capital a été augmenté d'une somme de 14 255,01 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 9 317 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 25 novembre 2011 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 14 juin 2011, le capital a été augmenté d'une somme de 1 135,26 euros par exercice de 544 BSAAR et création de 742 actions nouvelles libérées en numéraire et de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 5 juin 2012 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 14 juin 2011, le capital a été augmenté d'une somme de 327 019,14 euros par exercice de 156 901 BSAAR et création de 213 738 actions nouvelles libérées en numéraire et de 1,53 euros de valeur nominale.

CHAPITRE 21



- suivant délibération du Conseil d'Administration du 5 juin 2012 ajustant, afin de tenir compte des actions émises entre le 25 novembre 2011 et le 31 mai 2012 sur l'exercice des BSAAR, l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juin 2012 visant l'attribution d'une action nouvelle pour dix actions anciennes, le capital a été augmenté d'une somme de 1 893 869,19 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 1 237 823 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 22 juin 2012 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 14 juin 2011, le capital a été augmenté d'une somme de 35 775,99 euros par exercice de 15 615 BSAAR et création de 23 383 actions nouvelles libérées en numéraire et de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 22 juin 2012 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 5 juin 2012, le capital a été augmenté d'une somme de 16 106,31 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 10 527 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 22 juin 2012 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 5 juin 2012, le capital a été augmenté d'une somme de 53 187,39 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 34 763 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 28 mars 2013 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 14 juin 2011, le capital a été augmenté d'une somme de 217 498,68 euros par exercice de 94 891 BSAAR et création de 142 156 actions nouvelles libérées en numéraire et de 1,53 euros de valeur nominale chacune.
- suivant délibération du Conseil d'Administration en date du 7 mai 2013 et conformément à la délégation consentie par l'Assemblée Générale en date du 14 juin 2011, le capital a été augmenté d'une somme de 2 115 512,64 euros par incorporation de cette somme prélevée sur le compte « Prime d'émission » et création de 1 382 688 actions ordinaires nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale chacune.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 16 Septembre 2013, le capital a été augmenté d'une somme de 9 721,62 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 6 354 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration en date du 5 mai 2014 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 23 juin 2003, le capital a été augmenté d'une somme de 24 987,96 euros par exercice de 8 166 options de souscription d'actions et création de 16 332 actions nouvelles libérées en numéraire de 1,53 euros de valeur nominale chacune.
- suivant délibération du Conseil d'Administration en date du 5 mai 2014 et conformément à la délégation consentie par l'Assemblée Générale en date du 11 juin 2013, le capital a été augmenté d'une somme de 2 330 535,78 euros par incorporation de cette somme prélevée sur le compte « Prime d'émission » et création de 1 523 226 actions ordinaires nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale chacune.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 10 Septembre 2014, le capital a été augmenté d'une somme de 2 242,98 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 1 466 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- Suivant délibération du Conseil d'Administration en date du 31 mars 2015 et conformément à la délégation consentie par l'Assemblée Générale en date du 11 juin 2013, le capital a été augmenté d'une somme de 2 563 813,35 euros par incorporation de cette somme prélevée sur le compte « Prime d'émission » et création de 1 675 695 actions ordinaires nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale chacune.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 15 Septembre 2015, le capital a été augmenté d'une somme de 2 469,42 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 1 614 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.

21.2 - Acte constitutif et statuts

21.2.1 - Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet :

- l'acquisition, l'administration, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières et de titres sociaux,
- la prise de participations dans toute société industrielle, commerciale et/ou de services, la création et/ou l'acquisition de tous fonds de commerce ou branches d'activités intervenant dans le domaine de la transitique, notamment la conception, l'étude et la réalisation d'équipements et de systèmes d'automatisation industrielle,
- l'animation, la coordination de toute société et notamment pour l'exécution de tous mandats de gestion, direction, contrôle et de toutes prestations de services commerciaux, administratifs, informatiques ou autres, et la formation du personnel, le conseil de gestion et financier,
- le négoce, la fourniture de tous produits et articles utiles ou nécessaires au fonctionnement des sociétés avec lesquelles elle est en relation d'affaires,
- la prise, le dépôt, l'exploitation de brevets et marques,
- les apports en technologie, le développement du savoir-faire technique,
- toutes prestations de services, en particulier l'ingénierie, le conseil, l'assistance, l'organisation destinées aux entreprises industrielles, commerciales et de services,

CHAPITRE 21



- la formation de toutes personnes en tous domaines,
- l'organisation de manifestations de tous genres,
- la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

21.2.2 - Conseil d'Administration (article 15 des statuts)

La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

La durée des fonctions des administrateurs est de trois ans ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de quatre-vingt ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Lorsque cette limite est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Nul ne peut être désigné administrateur s'il est par ailleurs actionnaire de référence et/ou administrateur et/ou mandataire social et/ou dirigeant d'une entité qui a une activité concurrente directe ou indirecte à celle du Groupe AKKA Technologies.

Si au cours du mandat occupé au sein du Conseil d'Administration, un administrateur devenait actionnaire de référence et/ou administrateur et/ou mandataire social et/ou dirigeant d'une entité qui a en fait et en droit une activité concurrente à celle du Groupe AKKA Technologies, il s'engage, avant toute prise de participation et/ou acceptation d'un mandat dans ladite entité, à en informer le Conseil d'Administration, qui seul décidera de la poursuite et/ou de la cessation de ses fonctions.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce cas, celles-ci doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent, soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

En cas de vacance d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire dans les conditions prévues par l'article L. 225-24 du Code de commerce. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre exerce ses fonctions pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre d'administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

21.2.3 - Droits et obligations attachés aux actions (article 12 et 13 des statuts)

Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Elle donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire au 31 décembre de l'année écoulée.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double sera accordé, dès son émission aux actions nouvelles attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit de vote double.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de quatre ans.

Les actionnaires auront la faculté de renoncer individuellement, temporairement ou définitivement à leur droit de vote double. Cette renonciation ne sera opposable à la société et aux autres actionnaires qu'à la condition d'être notifiée à la société par lettre recommandée avec accusé de réception trois jours ouvrables au moins avant la tenue de l'Assemblée pour laquelle l'actionnaire entend renoncer à son droit de vote double.

21.2.4 - Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Les droits des actionnaires ne peuvent être modifiés, dans les conditions prévues par la loi, que par une Assemblée Générale Extraordinaire, selon

CHAPITRE 21



les conditions de quorum et de majorités fixées par le Code de commerce.

Il n'existe pas de disposition plus restrictive dans les statuts.

21.2.5 - Assemblées Générales

Convocation aux Assemblées (article 26 des statuts)

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration, soit par les Commissaires aux Comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi et la réglementation en vigueur. En outre, le Comité d'Entreprise représenté par un de ses membres délégué à cet effet peut, dans les conditions prévues au I de l'article L. 432-6-1 du Code du Travail, demander au Président du Tribunal de commerce, statuant en référé, la désignation d'un mandataire de justice chargé de convoquer l'Assemblée des actionnaires.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble d'actions représentant 10% au moins du capital souscrit peuvent également demander au Conseil d'Administration de convoquer l'Assemblée Générale en précisant les points à faire figurer à l'ordre du jour.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Les avis et lettres de convocation doivent mentionner les indications prévues par la loi.

Participation aux Assemblées (article 28 des statuts)

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, sur simple justification de son identité.

La participation aux Assemblées Générales, sous quelque forme que ce soit, est subordonnée à un enregistrement ou à une inscription des actions dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur.

Tout actionnaire peut également participer à l'Assemblée par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut en outre se faire représenter, dans les conditions prévues par la loi, par toute autre personne physique ou morale de son choix lorsque les actions de la société sont admises aux négociations sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociations figurant sur une liste arrêtée par l'Autorité des Marchés Financiers. Le mandataire doit justifier de son mandat.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux Assemblées, qu'ils soient actionnaires ou non.

Tout actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire de vote à distance établi et adressé à la société selon les conditions et les délais fixés par la loi et les règlements.

Deux membres du Comité d'Entreprise, désignés par le comité dans les conditions fixées par la loi, peuvent assister aux Assemblées Générales. Ils doivent, à leur demande, être entendus lors de toutes les délibérations requérant l'unanimité des actionnaires.

La prochaine Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de la société AKKA Technologies se tiendra le 16 juin 2016 à 16h00 à Bruxelles.

Ordre du jour

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Examen du rapport de gestion et de Groupe établi par le conseil d'Administration ;
- Examen du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et sur les comptes consolidés ;
- Examen du rapport spécial du président du conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne pris en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce ;
- Examen du rapport spécial des Commissaires aux comptes faisant part de leurs observations sur le rapport du président du conseil d'Administration ;
- Approbation des comptes clos de l'exercice clos le 31 décembre 2015, des comptes consolidés et quitus aux administrateurs ;
- Approbation des charges non déductibles ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions ;
- Décision d'une enveloppe annuelle de 100.000 euros afin de rémunérer les administrateurs au titre de l'exercice en cours et des exercices ultérieurs ;
- Renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Franck RICCI en qualité d'administrateur ;
- Renouvellement du mandat de Monsieur Alain TISSERAND en qualité d'administrateur ;
- Autorisation d'opérer en bourse sur ses propres actions.

CHAPITRE 21



De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Autorisation consentie au Conseil d'Administration de réduire le capital par voie d'annulation des actions auto-détenues en suite de la mise en œuvre du programme de rachat par la Société de ses propres actions ;
- Autorisation consentie au Conseil d'Administration de réduire le capital par annulation d'actions ;
- Délégation de compétence donnée pour dix-huit (18) mois au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique sur la Société ;
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue de l'ajustement éventuel d'émission de titres ;
- Autorisation au Conseil d'Administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, emportant dans ce dernier cas, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire :

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

21.2.6 - Dispositions ayant pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle

Article 15 des statuts

Aux cours de l'Assemblée Générale du 24 juin 2008, aux termes de la douzième résolution, les statuts de la société ont été modifiés comme suit, tendant à insérer une clause d'exclusivité de mandat :

« Nul ne peut être désigné administrateur s'il est par ailleurs actionnaire de référence et/ou administrateur et/ou mandataire social et/ou dirigeant d'une entité qui a une activité concurrente directe ou indirecte à celle du Groupe AKKA Technologies.

Si au cours du mandat occupé au sein du Conseil d'Administration, un administrateur devenait actionnaire de référence et/ou administrateur et/ou mandataire social et/ou dirigeant d'une entité qui a en fait et en droit une activité concurrente à celle du Groupe AKKA Technologies, il s'engage, avant toute prise de participation et/ou acceptation d'un mandat dans ladite entité, à en informer le Conseil d'Administration, qui seul décidera de la poursuite et/ou de la cessation de ses fonctions ».

Assemblée Générale du 9 juin 2015 - Onzième Résolution

Aux cours de l'Assemblée Générale du 9 juin 2015, aux termes de la onzième résolution, a été autorisée la possibilité, en période d'offre publique, d'émettre et d'attribuer gratuitement aux actionnaires des bons de souscription d'actions.

« Onzième Résolution : *Délégation de compétence donnée pour 18 mois au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique sur la Société*).

L'Assemblée Générale, statuant par exception aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et en application des dispositions des articles L 225-129 à L225- 129-6, L233-32 et L 233-33 du Code de commerce dans leur rédaction issue de la loi Breton n°2006-387 du 31 mars 2006, délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, la compétence de décider de procéder, en France comme à l'étranger, à l'émission de bons de souscription d'actions attribuées gratuitement aux actionnaires de la société.

L'Assemblée Générale décide que les émissions visées au titre de la présente résolution ne pourront être mises en œuvre qu'au cours d'une offre publique portant sur les titres de la société, et que seuls les actionnaires de la société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique seront bénéficiaires de cette attribution gratuite de bons de souscription d'actions (...). »

21.2.7 - Franchissements de seuils (article 12 des statuts)

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder de quelque manière que ce soit, un nombre d'actions représentant une fraction au moins égale à 2,5% du capital ou des droits de vote aux Assemblées Générales, ou tout multiple de ce pourcentage, doit informer la Société, dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de ce seuil de participation, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social, du nombre total d'actions et des droits de vote attachés qu'elle possède ainsi que, le cas échéant, du nombre de titres donnant accès à terme au capital et les droits de vote qui y sont attachés.

Cette obligation s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues ci-dessus, chaque fois que la fraction du capital ou des droits de vote possédée, devient inférieure à l'un des seuils prévus.

En cas de non-respect des dispositions ci-dessus, les actions excédant le seuil donnant lieu à déclaration sont privées de droits de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de 2 ans suivant la date de régularisation de la notification. Dans les mêmes conditions, les droits de vote attachés à ces actions et qui n'ont pas été régulièrement déclarés ne peuvent être exercés ou délégués par l'actionnaire défaillant.

Sauf en cas de franchissement de l'un des seuils visés au premier alinéa de l'article L 233-7 du Code de commerce, cette sanction ne sera appliquée que sur demande consignée dans un procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaire(s) possédant, ensemble ou séparément, 5% au moins du capital social et/ou des droits de vote de la Société.

CHAPITRE 21



Le respect de cette obligation de déclarer le franchissement de seuil de 2,5% du capital ou des droits de vote aux Assemblées Générales, ou tout multiple de ce pourcentage, ne dispense, en aucun cas, les actionnaires, personnes physiques ou morales, du respect des dispositions légales prévoyant une obligation de déclaration auprès de la Société en cas de détention de plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote de la Société, conformément aux dispositions des articles L 233-7 et suivants du Code de commerce, le délai d'information étant, pour ces seuils, de 5 jours de bourse.

21.2.8 - Dispositions régissant les modifications de capital

Le capital social est modifié dans les conditions prévues par la loi.



22 - CONTRATS IMPORTANTS

Les contrats d'acquisitions sont décrits dans le paragraphe 5.2.1. ci-avant.

En dehors de ces contrats, le Groupe n'a pas conclu, à la date d'enregistrement du présent document de référence, de contrats importants autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires.

CHAPITRE 23



23 - INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATION D'EXPERTS ET DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Non applicable.



24 - DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Conformément à la Directive Transparence, AKKA Technologies dispose d'une rubrique « informations financières » sur le site www.akka-technologies.com. A ce jour, les documents suivants sont consultables :

- les communiqués financiers
- les communiqués Corporate
- les présentations des résultats annuels et semestriels
- les rapports financiers annuels et semestriels
- le calendrier des publications de l'exercice en cours
- le résultat des votes aux Assemblées Générales
- les déclarations de droits de vote
- les déclarations de rachat d'actions
- les communiqués relatifs aux honoraires des commissaires aux comptes (inclus dans les documents de référence)
- les documents de référence de 2007 à 2014 visés par l'AMF
- les documents préparatoires aux Assemblées Générales

Les statuts de AKKA Technologies peuvent être consultés au siège social – 9/11, rue Montalivet – 75008 Paris.

DECLARATIONS BOURSIERES

Déclarations des transactions sur actions propres

Conformément à la Directive Transparence, les déclarations mensuelles ont été mises en ligne auprès du diffuseur agréé (www.actusnews.com) et peuvent être consultées sur le site du Groupe (www.akka-technologies.com).

Conformément à la réglementation en vigueur, les déclarations mensuelles sont transmises directement à l'AMF et peuvent être consultées sur le site du Groupe (www.akka-technologies.com) dans la rubrique « **Espace Investisseurs** ».

CHAPITRE 25



25 - INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2015

Se référer à la note 1.5 des comptes consolidés (paragraphe 20.3.6) décrivant le périmètre de consolidation du Groupe et à la liste des filiales et participations de la société AKKA Technologies figurant dans le paragraphe 20.5.3.